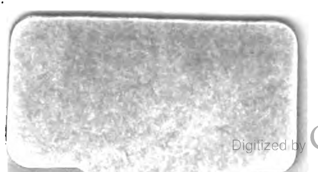






COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,

OU

RECUEIL DE SES BULLETINS.



[illegible]

[illegible]

[illegible]

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,

OU

RECUEIL DE SES BULLETINS.

TOME XV.

(3 JUILLET — 6 NOVEMBRE 1848.)



BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

1849.

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,

OU

RECUEIL DE SES BULLETINS.

Ier BULLETIN.

Séance du 3 juillet 1848.

Présents : MM. le baron DE GERLACHE, président;
le baron DE REIFFENBERG, secrétaire;
GACHARD, trésorier;
le chanoine DE RAM;
le chanoine DE SMET;
BORMANS.
Absent : M. DU MORTIER.

CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS.

Le compte des recettes et dépenses de la Commission, pendant l'exercice 1847, est arrêté et expédié au département de l'intérieur.

— Il est rendu compte au chef de ce département de l'état des publications, qui forment jusqu'aujourd'hui treize volumes in-4° et quatorze in-8°. Treize in-4° et quatorze in-8° sont en voie d'exécution.

— M. le Ministre de l'intérieur fait parvenir au bureau un manuscrit de la Bibliothèque de Liége, intitulé : *Historia S^{ti} Huberti conscripta per Adolphum Happart*, 1526, in-fol. Ce manuscrit, qui contient une copie du *Cantatorium S^{ti} Huberti*, est remis à M. de Reiffenberg, pour en faire usage dans sa *Collection de monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg.*

— M. Em. Gachet adresse à la Commission la copie d'un manuscrit du commencement du XIIIe siècle, concernant l'histoire des croisades; et la première partie d'une notice sur le bailliage d'Avalterre et sur les anciennes commanderies de l'ordre de St-Jean de Jérusalem en Belgique. Ce dernier travail sera imprimé dans le procès-verbal de la séance de ce jour; la copie est remise à M. le baron de Reiffenberg.

— M. Alexandre Pinchart, employé de deuxième classe aux archives du royaume, présente la suite de ses extraits des archives judiciaires du Hainaut.

— M. Gachard annonce que le 1er volume de la *Collection de documents sur les anciennes assemblées nationales de la Belgique*, publiée par ordre de la Chambre des Représentants, est achevé quant au texte, qui forme 832 pages in-4°. Il ne reste plus à imprimer que l'introduction, à laquelle il travaille, et la table alphabétique et analytique des matières.

— La Société littéraire du Brabant septentrional fait hommage de deux brochures en hollandais, l'une sur la bibliothèque de la Société, l'autre sur des chartes en parchemin conservées à Bois-le-Duc, ainsi que d'une collection de ses publications historiques.

Dépôt à la bibliothèque de l'Académie.

— On reçoit, de la part de la Société historique et littéraire de Tournai, le n° 2 de ses bulletins, et de celle de la Société de l'histoire de France, à Paris, ses bulletins des mois d'avril, mai et juin 1848.

Dépôt à la Bibliothèque royale.

Essai sur le bailliage d'Avalterre et sur les commanderies de l'ordre de S[t]-Jean de Jérusalem en Belgique, par M. Em. Gachet, chef du bureau paléographique.

I.

Voici le résultat de recherches assez longues sur un sujet qu'on avait toujours négligé jusqu'ici. Nous l'avons exploré aussi bien que nous l'avons pu, mais ce n'est encore, malgré tous nos soins, qu'un tableau inachevé, un exposé souvent défectueux ; on nous le pardonnera, il faut l'espérer, en faveur de la nouveauté du travail.

L'histoire des ordres militaires et religieux aurait dû, peut-être, trouver place dans le grand ouvrage des frères de S[te]-Marthe. Considérées au point de vue religieux, les commanderies, avec leurs maîtres, leurs frères chevaliers, leurs chapelains et leurs frères d'obédience, étaient, dès l'origine, de véritables maisons conventuelles qui pouvaient être parfaitement assimilées aux abbayes des autres

ordres religieux. A l'époque où les auteurs de la *Gallia christiana* recueillirent les matériaux de leur ouvrage, les documents les plus nombreux existaient encore dans les archives de l'ordre de St-Jean de Jérusalem. Ils n'auraient eu qu'à la demander, pour recevoir immédiatement une réponse à toutes leurs questions sur l'origine, sur le siége, sur l'importance, sur le personnel de toutes les commanderies composant les *langues* du territoire de l'ancienne Gaule. Ce travail, ils n'ont pas cru devoir le faire, puisque les commanderies militaires n'ont point trouvé place dans leur ouvrage. Depuis lors, le vent de la destruction qui avait déjà soufflé sur les Templiers, leurs rivaux, est venu disperser à leur tour les chevaliers de l'ordre de St-Jean, et de toutes les commanderies qu'ils avaient possédées jadis dans le monde catholique, à peine leur en reste-t-il quelques-unes, derniers débris qui font encore espérer aux chevaliers, aujourd'hui existants, de voir un jour renaître dans toute sa gloire l'ordre célèbre fondé par le pieux Gérard.

Sur quels documents avons-nous donc pu baser le travail que nous présentons aujourd'hui? sur tous les renseignements qui se sont trouvés éparpillés dans les dépôts d'archives de ce pays, et que nous avons recueillis sans perdre courage. Peut-être si nous en eussions retardé un peu la publication, notre travail eût-il été moins incomplet; peut-être aurions-nous retrouvé quelque part les archives des commanderies belges, dont l'abbé de Ste-Gertrude de Louvain était jadis le conservateur. Dans le doute, nous nous sommes décidé à donner cet essai tel qu'il est, et d'ailleurs, ne sont-ce pas ici de simples documents historiques à consulter? Si, par exemple, la Commission royale d'histoire exécutait le plan d'une *Belgia sacra*, peut-être les commanderies militaires n'en seraient pas exclues, et

nous serions heureux alors de voir utiliser nos recherches.

L'histoire de l'ordre de l'hôpital de S[t]-Jean de Jérusalem nous présente, dès l'origine, un fait qu'il serait très-intéressant d'éclaircir. On sait que la fondation de cet ordre est attribuée, par la plupart des historiens, à un certain Gérard Tunc, qui était, dit-on, natif de Martigues en Provence. Antonio Paoli a cependant mis cela en doute; ce nom de Tunc ne lui paraît pas autre chose qu'un adverbe latin qui, dans des temps d'ignorance, a été pris pour un nom d'homme. Il pense que Gérard n'était pas provençal et que le fondateur de l'hôpital S[t]-Jean n'est pas autre enfin que Gérard d'Avesnes. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* semblent avoir rejeté cette opinion, mais ils n'ont pas donné leurs raisons; nous n'avons pu consulter l'ouvrage d'Antonio Paoli, et cette question est restée indécise pour nous.

Mais si la gloire de cette fondation peut être contestée à la Belgique, au moins trouvons-nous dès l'origine, un Belge qui la favorise. Ce Belge, c'est l'illustre Godefroid de Bouillon; il est mis au nombre des premiers bienfaiteurs de l'ordre auquel il donna, dit-on, en 1099, les seigneuries de *Montboire* et *Monalem*, dans son domaine de Brabant [1]. La plus ancienne donation que nous trouvions ensuite au profit de la religion de S[t]-Jean, c'est celle que fit, en 1133, l'abbé de Liessies, avec le consentement du comte Bauduin de Hainaut, de la huitième partie de l'alleud du Piéton. Puis, en 1139, ce même comte Bauduin lui donna à son tour, le droit de *liége* sur tous les fiefs liges tenus du comté de Hainaut, et, en 1140, suivant Gramaye, le duc de Brabant donna aux frères de S[t]-Jean l'église et la cour qu'ils

[1] Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* citent à ce sujet la *Geneal. comit. Fland.* de Vredius, L. 11. Nous n'avons pu retrouver la citation.

possédaient à Louvain. Nous avons formé un petit recueil analytique des chartes et priviléges de l'ordre de St-Jean de Jérusalem que nous donnerons à la suite de cette notice; il nous suffira donc d'avoir mentionné ici ces premières donations.

Les biens donnés à l'ordre des Hospitaliers, dans l'ancienne Belgique, ne tardèrent pas à être assez considérables pour pouvoir former un certain nombre de maisons conventuelles ou de commanderies. Il serait cependant assez difficile de déterminer aujourd'hui quelles propriétés leur appartinrent dès l'origine, car on n'ignore pas qu'elles furent augmentées de beaucoup d'autres, lors de l'abolition de l'ordre des Templiers. Dans les provinces belges, les maisons du Temple étaient assez nombreuses, si l'on en juge par la grande quantité de fermes qui en ont conservé le nom jusqu'à nos jours. Ces maisons avaient obtenu des priviléges de la part des souverains, et quand les biens des Templiers passèrent à l'ordre de St-Jean de Jérusalem, les Hospitaliers héritèrent aussi des priviléges qui concernaient leurs prédécesseurs. Les chevaliers du Temple ne firent même souvent que changer de nom et d'habit, et augmentèrent ainsi le nombre des Hospitaliers, en même temps que la somme de leurs biens. Il résulte donc de tout cela que l'on éprouve aujourd'hui quelque difficulté à dire au juste ce qui revient aux uns et aux autres, ainsi qu'à déterminer l'origine des différentes commanderies.

II.

Nous commencerons par exposer d'abord sommairement ce que nous savons des vicissitudes de l'ordre aux Pays-Bas. Nous donnerons ensuite la chronologie des mai-

tres ou commandeurs dans les quatre principales maisons qu'ils y possédaient.

L'organisation des commanderies belges dut se faire, dans les premiers siècles, d'une manière peu déterminée, et les donations faites à l'ordre par Godefroid de Bouillon et par d'autres seigneurs au XIe et au XIIe siècle, ne prouvent pas nécessairement que des commanderies aient existé dès lors. Nous croyons que les commanderies avec siége déterminé ne s'établirent que peu à peu, à mesure que l'on vit s'accroître les biens et les propriétés donnés à l'Ordre. Il dut y avoir alors des hôpitaux où résidaient les frères, commis à la surveillance des biens. Ce n'est qu'au commencement du XIVe siècle que nous avons trouvé en Belgique d'une manière certaine le nom d'un frère avec la qualification de commandeur. Peut-être y en avait-il précédemment. Il est pourtant remarquable que, dans les actes antérieurs, les frères de l'Hôpital sont presque toujours désignés collectivement, et que si l'un d'eux traite au nom de ses confrères, il ne le fait que comme représentant desdits Hospitaliers, ou comme religieux de la maison de l'Hôpital.

La désignation de commandeur n'est pas exclusive non plus à ces époques reculées. Tantôt le commandeur s'appelle *Maitre*, qualification imitée sans doute de celle du chef suprême de l'Ordre, qui est nommé grand maître : d'autres fois, il est qualifié de *Bailli;* et nous en trouvons même un dans le Hainaut à qui on donne le nom de *Prieur de la religion*. Ainsi nous voyons que les commandeurs, qui ne sont que des lieutenants, empruntent même leurs noms aux chefs qu'ils sont chargés de représenter.

Quant aux commanderies à siége déterminé, nous croyons qu'elles ont été peu régulières dès l'origine. Le

siége doit avoir varié, en effet, suivant la convenance des bénéficiaires. C'est pourquoi nous pensons qu'il vaut mieux employer d'abord une grande division générale, et faire suivre aux biens de l'Ordre la division politique des provinces. Il y eut un commandeur ou gouverneur des biens de l'Ordre en Flandre; un autre en Hainaut, un autre en Brabant, un autre enfin, au pays de Liége.

Sous chacune de ces grandes divisions nous pourrons ensuite placer les commanderies à siége déterminé, dont nous trouverons la mention. Au pays de Liége, par exemple, nous avons d'abord un *commandeur des Hospitaliers d'outre-mer séants à Flémale*, puis un *commandeur de la commanderie de Liége*, et enfin un *commandeur de Villers-le-Temple* ou *de Villers-au-Liége*.

En Brabant, c'est bien plus encore. Le *maître de Chantraine* a tout à coup pour représentant, au XVe siècle, un *commandeur de Binckum*. Au XVIIe siècle, une subdivision des biens nous montre un *commandeur de Chantraine et de Vaillenpont*, et au XVIIIe siècle, vient s'y joindre un nouveau siége, celui *de Tirlemont*. Ajoutons-y la commanderie de *La Braque* ou de Bréda.

La principale maison du Hainaut est, au XIVe siècle, la *commanderie du Piéton;* ce qui n'empêche pas, quelques années après, de voir donner le titre de commanderie à la *maison de St-Simphorien*, qui était un membre du Piéton, et plus tard d'en trouver une de plus établie à Valenciennes.

Enfin, le *commandeur de la Flandre* de la fin du XIVe siècle, s'appelle, au commencement du XVe, *commandeur de Zamslacht et gouverneur des biens de l'Ordre en Flandre*, et au XVIIe siècle, nous trouvons les commanderies de *Slype* et de *Castres*, qui ne sont certainement que des subdivisions de la grande commanderie de Flandre.

Le simple exposé de cette division des commanderies suffit pour faire apprécier quelles ont dû être leurs destinées respectives. Celle de Flandre, par exemple, fut plus étroitement soumise au grand prieuré de France, à cause des relations politiques des deux pays; et nous sommes tenté de faire avec les trois autres une division séparée, tout à fait indépendante de ce même grand prieuré. Voici pourquoi.

On trouve dans des chartes du XIV[e] siècle la preuve qu'il existait dès lors un *bailliage d'Avalterre*. Ce mot, dont nous n'avions point compris toute la portée la première fois que nous le rencontrâmes, signifie tout simplement le bailliage des Pays-Bas. La terre d'aval ou l'*Avalterre*, c'est le pays des Avalois, dont il est fait si souvent mention dans les documents du moyen âge. Or, le bailliage des Pays-Bas n'est pas indiqué dans les dernières grandes divisions de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, depuis Noguerat jusqu'à S[t]-Allais, et cette omission avait été cause de notre erreur.

Le bailliage d'Avalterre doit, si nous ne nous trompons, avoir compris dès l'origine tous les biens que l'Ordre possédait en Brabant, en Hainaut, dans le Luxembourg, le Limbourg, le Namurois et le pays de Liége, et il faisait sans doute partie de la langue de France. Il est vrai que nous n'avons rencontré cette désignation qu'à dater de 1368. Mais nos recherches sont incomplètes, et qui sait si l'on ne trouvera point des baillis d'Avalterre avant cette époque?

D'un autre côté, on n'en trouve plus après 1468; et il en résulte que nous ne pouvons citer qu'un siècle de l'histoire de ce bailliage. On y ajoutera une trentaine d'années de plus, si l'on compte l'époque où les trois commanderies de Brabant, de Liége et de Hainaut furent toutes

réunies sous la direction de frère Jacques Caillot, maître de Chantraine. N'oublions pas de mentionner aussi que la dignité de bailli d'Avalterre appartient toujours au maître de Chantraine dans les actes que nous avons pu consulter.

Nous sommes arrivés à la fin du XVe siècle, et il convient de jeter un coup d'œil rapide sur les événements politiques. Leur influence va se faire sentir plus que jamais sur les destinées de l'ordre.

Tant que la maison de Bourgogne règne en Belgique, aucune difficulté n'est soulevée. Le bailliage d'Avalterre faisait partie de la *langue de France*, sans que les souverains du pays y eussent jamais mis obstacle. Le roi de France était en effet un suzerain puissant, avec lequel ils avaient quelquefois des différends; mais la rivalité ne s'en mêlait point encore. Lorsque Charles d'Autriche jettera les fondements de sa domination colossale, alors tous les rôles seront changés.

Charles, bienfaiteur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auquel il a donné l'île de Malte, exigera que les chevaliers ne prennent plus part aux guerres temporelles des princes. Les statuts de l'Ordre en faisaient une loi, il est vrai, mais cette loi n'avait jamais été observée, et dans toutes les guerres soutenues par des souverains belges, on avait pu voir de quel poids était l'épée des Hospitaliers. Ils n'avaient, depuis l'origine de leur établissement dans les Pays-Bas, cessé de prêter leur concours aux princes. Aux champs de Baeswilre, ils avaient été les compagnons d'infortune de Wenceslas, et plus tard, dans les troubles du Brabant du temps de Jacqueline, ils avaient pris une part non moins active à la guerre contre Glocester. C'était un maître de Chantraine qui, vers cette époque, s'était rendu à Paris, auprès de Philippe de St-Pol, pour négocier avec lui

au nom des nobles du pays retirés à Louvain, et si l'on se rappelle que la dignité de maître de Chantraine donnait de droit le titre de conseiller intime du duc de Brabant, il sera prouvé suffisamment que les chevaliers de St-Jean se mêlaient des affaires temporelles des princes.

Dans tous les autres pays du monde, on tolérait le même abus. Les Hospitaliers, oubliant le but de leur ordre, prenaient parti pour les souverains sous la domination desquels ils vivaient, et se mettaient à leur service lors de leurs expéditions guerrières.

Charles-Quint, dans sa lutte contre la France, ne devait négliger aucun des moyens de nuire à son adversaire. La plupart des commandeurs de la langue de France servaient dans les armées royales, et presque toutes les commanderies des Pays-Bas étaient entre leurs mains. Ils se contentaient d'envoyer sur les lieux un représentant ou *conservateur*, qui percevait à leur profit les revenus des biens, suivant le congé qu'ils en avaient reçu naguère de Philippe-le-Beau. Charles son fils avait de trop puissants motifs pour accorder la même licence, et ce fut dans la personne même du grand prieur de France qu'il frappa tous les chevaliers de cette langue.

Philippe Karleau, grand prieur de France, avait cru pouvoir, en vertu des statuts mêmes de l'Ordre, retenir pour lui et annexer au grand prieuré la commanderie de Chantraine, qui se trouvait être ainsi l'une de ses quatre chambres priorales. Charles-Quint n'hésita point cependant, lors de la guerre de 1542, à faire saisir et confisquer tous les biens, rentes et revenus de ladite commanderie, et il le fit *pour certaines causes et raisonnables considérations* qu'il a négligé de faire connaître, mais qui sont bien certainement celles dont nous avons parlé ci-dessus. Il

ne voulait pas laisser, pendant cette guerre, les revenus de la commanderie de Chantraine au pouvoir d'un homme qu'il supposait son ennemi. Ce ne fut qu'au mois de décembre 1545, après la conclusion de la paix, que l'Empereur accorda, enfin, mainlevée, à condition pourtant que Chantraine ne serait plus à l'avenir une chambre priorale. Il avait obtenu gain de cause moyennant l'influence puissante du grand maître Jean d'Omedès, qui était espagnol et tout dévoué à son service. Nous publierons ici les deux pièces relatives à cette affaire, à cause de leur importance pour le sujet que nous traitons.

Déclaration de Jean d'Omedès, par suite de la résolution du grand prieuré de France, touchant la commanderie de Chantraine [1].

« Frater Johannes de Homedes, Dei gratia sacrae domus hospitalis sancti Johannis Hierosolimitani magister humilis pauperumque Jhesu-Christi custos, et nos conventus domus ejusdem, universis et singulis has nostras litteras visuris, lecturis et audituris, salutem in Domino et prosperos ad vota successus. Ad ea libenter aciem mentis nostrae dirigimus, quae de communi partium consensu pro utilitate et commodo religionis nostrae et fratrum nostrorum facta et concordata esse dignoscuntur. Utque illibata et firma perpetuo maneant, nostri sigilli munivimus firmitate, approbamus et corroboramus. Sancti legitimi procuratores venerandi religiosi in Christo nobis percharissimi fratris Philippi Carleau, prioratus nostri Franciae prioris,

[1] Extrait du tome IV des *Chartes de Luxembourg,* aux Archives du royaume, pag. 211.

ad infrascripta specialiter et expresse constituti, nec non praeceptores et fratres venerandae linguae Franciae, ad quos particulariter spectat et pertinet, Melitae in conventu nostro, ad Dei et religionis nostrae obsequia residentes, de nostri praelibati magistri licentia, ad hoc more et loco solito pluries congregati, tandem unanimi voto parique consensu, voluerunt, convenerunt et concordarunt, separarunt, dismembraverunt, decreverunt, statuerunt in modum qui sequitur :

« Aujourd'huy xxvi[e] jour de juing, l'an mil cincq cent quarente cincq, les procureurs des rentiers Mons[r] frère Philippes Karleau, prieur de France, ont remonstré en langue que, dès le moys d'octobre dernier passé, l'Empereur, par advis en délibération de son conseil, a volu et ordonné que la commanderie de Chanteraine qui, de présent, est l'une des chambres priorales dudit prieuré de France, soit désunye et séparée d'icelluy, de manière que, par cy-après et le trespas dudit S[r] Carleau advenant, elle retourne et soit remise en chevissement, sans ce qu'elle jamais puisse revenir audit prieuré, estre tenue ne possédée par aulcun prieur de France, pour chambre priorralle, quinte chambre ne aultrement, en quelque manière que ce soit; et que touttes les bulles, lettres ou expéditions qui pouroient avoir esté faittes de l'union, adjonction, annexe ou incorporation de ladite commanderie de Chanterayne audit prieuré de France, si aucunes en y a, demeuront cassées, annulées, tenues et déclairées pour nulles et de nul effect et valeur; et que de ladite désunion ou séparation ledit S[r] Karleau fera apparoir dedans ung an, à compter du jour de la signification à luy faitte de ladite ordonnance. A ceste cause ont sesdits procureurs prié et requiz ladite vénérable langue de France vouloir

faire ladite désunyon et séparation, icelle approuver, consentir et accorder pour le bien et conservation de ladite commanderie de Chanteraine, laquelle, par faulte de ce faire, pourroit estre saisie ou confisquée par les officiers dudit Sr Empereur. Par quoy ladite vénérable langue de France, cognoissant que en elle n'a aucun préjudice ny intérest, ains que c'est le prouffict, utilité et advantaige des S^{rs} commandeurs et chevailliers dudit prieuré de France, aussy pour obtempérer au bon plaisir et commandement dudit Sr Empereur, a faict, consenti et accordé ladite désunion et séparation d'icelle commanderie de Chanteraine dudit prieuré de France, ainsy que dessus est dict, c'est assavoir icelle distraicte et dismembrée du nombre des aultres chambres prioralles, tellement que après le décès dudit révérend S^r frère Philippes Karleau, elle revienne en chevissement ou amelliorissement, sans jamais retourner audit prieuré pour chambre prioralle, quinte chambre ne aultrement; et oultre ce, a consenti la cassation et annulation des bulles de unyon et adjunction de ladite commanderie de Chanderaine audit prieuré de France, si aulcunes en avoyent esté expédiées, à la charge et condition que celluy qui s'amelliorira de ladite commanderie de Chainteraine, laissera la commanderie qu'il tenoit auparavant pour chambre dudit prieuré, si plus tôt et auparavant le trespas dudit révérend Sr Carleau, ou après icelluy, aultre commanderie n'y est adjoincte au lieu dudit Chanteraine.

» Quare nos attendentes praeinserta omnia et singula, de communi partium consensu, legitime pro utilitate religionis et fratrum nostrorum facta esse, hinc est quod omni meliori via, modo, jure et forma quibus melius et validius facere possumus et debemus, in vicem maturo et

deliberato consilio de nostra certa scientia eadem laudamus, approbamus et confirmamus praesentisque scripti patrocinio communimus, supplentes omnes et singulos defectus, si quis forsan intervenerit in eisdem, et quatenus opus sit ad majorem cautelam, separationem, conventionem, et omnia et singula gallico idiomate praeinserta concedimus, facimus, constituimus, ordinamus, praecipientes universis et singulis domus nostrae fratribus, quacumque auctoritate dignitate officioque fungentibus praesentibus et futuris, in virtute sanctae obedientiae nobis promissae, ne contra praesentes nostras confirmationis, concessionis et constitutionis litteras aliquatenus facere vel venire praesumant, sed eas studeant inviolabiliter observare. In cujus rei testimonium bulla nostra communis plumbea[1] praesentibus est appensa. Datum Melitae in conventu nostro, die tertia mensis Julii, millesimo quingentesimo quadragesimo quinto. »

Mainlevée des biens de Chantraine appartenans au grand prieur de France et contenant séparation de la prioré de France, avec confirmation de son supérieur, le grant Me et couvent de St-Jean de Jhérusalem[2].

« Charles, par la divine clémence empereur des Romains, etc., à nos amez et féaulx les chancellier et gens de nostre conseil en Brabant, bailly de nostre romant pays de Brabant, maire de Louvain, amman de Bruxelles, escoutètes d'Anvers et de Bois-le-duc, et à tous autres noz

[1] La bulle de plomb n'était pas exclusivement employée. Le grand maître se servait aussi de sceaux en cire noire, comme dans l'ordre Teutonique. Wailly, *Élém. de paléogr.*, t. II, p. 55.

[2] Chambre des comptes, registre n° 130, f° 56 v°.

justiciers et officiers, cui ce regardera, salut et dilection. Comme durant la dernière guerre contre France[1], pour certaines causes et raisonnables considérations, eussions faict saisir et mectre en nostre main les biens, rentes et revenu de la commanderie de Chantraine, scituée en nostredit pays de Brabant, et laquelle frère Philippe Carleau, chevalier et frère de l'ordre de Saint-Jehan de Jhérusalem, avoit fait annexer au prioré de France et fait l'une des chambres priorales dudit prioré de France, qu'il tenoit et possédoit, comme encoires fait présentement, directement contre l'intention des fondateurs de ladite commanderie et au préjudice de noz subgectz et pays, mesmement contre nostre haulteur comme duc de Brabant; dont depuis la conclusion du traictié de paix d'entre nostre très-chier et très-amé bon frère, cousin et perpétuel allyé le roy de France très-chrestien et nous, non veuillans laissier estaindre et perdre si notable commanderie et fondation, avons audit prieur de France accordé mainlevée, à condition que ladite commanderie de Chantraine sera et demeurera séparée et desmembrée dudit prioré de France, et que d'icelle séparation ledit prieur nous feroit apparoir déans ung an, dès lors prouchainement venant, avec la confirmation de son supérieur, le grand maistre et couvent de St-Jehan de Jhérusalem. Pour à quoy satisfaire, il nous a depuis exhibé les lettres originales de confirmation de ladite séparation, desquelles la teneur s'enssieut de mot à autre :

« Frater Johannes de Homedes, Dei gratia sacrae domus hospitalis sancti Johannis Hierosolimitani magister humilis pauperumque Jhesu-Christi custos, etc. [2].

[1] 1542.
[2] Voir la pièce ci-dessus.

« Escript sur le reply au costé dextre : *R^ta in cancellaria*, et au costé senestre : J.-M. Royas d. Portalrii, vicecancellarius.

» En nous requérant très-humblement que, ayant regard ausdites lettres de séparation, il nous plaise, pour sa plus grande seureté, approuver et faire sortir la mainlevée de sadite commanderie de Chantraine. Pour ce est-il que nous, considérans le debvoir fait en ceste partie par ledit prieur de France, avons nostredite mainlevée de sadite commanderie de Chantraine, agréé et confermé, agréons et confermons par ces présentes, pourveu que, après son décès, elle sera et demourera dismembrée et distraicte dudit prioré de France, suyvant son consentement et la confirmation de son supérieur cy-dessus insérée; et que ledit prieur sera tenu de exhiber cestes en nostre chambre des comptes à Bruxelles, pour illecq estre enregistrées à la conservation de nostre droit. Si voulons et vous mandons et à chascun de vous, en son endroit, que de nostre présente confirmation et agréation, aux conditions et en la manière dicte, vous faictes, seuffrez et laissez ledit frère Philippe Karleau plainement et paisiblement joyr et user, sans luy faire mectre ou donner, ne souffrir estre faict, mis ou donné aucun destourbier ou empeschement au contraire, car ainsi nous plaist-il. Donné en nostre ville d'Utrecht le xxiie jour de décembre, l'an de grâce mil cincq cent quarante-cincq, de nostre Empire le xxvie, et de noz règnes de Castille et autres le xxxe. Ainsi soubscript par l'Empereur et signé VERREYCKEN.

» L'original aux mains de Jochin Luytens, receveur dudit commandeur. »

Charles-Quint essaya d'obtenir de Jean d'Omedès cer-

taines autres complaisances, auxquelles l'organisation et l'indépendance des prieurés firent continuellement obstacle. Comme on avait pourtant cédé à sa volonté dans l'affaire de Chantraine, l'Empereur ne donna plus que rarement des preuves de mauvais vouloir aux commandeurs français qui occupaient les commanderies belges. Il avait bien autre chose à faire, il est vrai.

A la mort de Philippe Karleau, en 1547, la commanderie de Chantraine cessa donc d'être une chambre priorale et fut donnée à un simple commandeur, le chevalier Pierre de la Fontaine, qui la garda jusqu'en 1568. Mais celui-ci devint à son tour grand prieur de France en 1563, et il est remarquable qu'il ne se soit pas démis alors de Chantraine, conformément aux décisions de l'an 1545. Philippe II se sera montré sans doute beaucoup moins rigoureux que son père. Le roi d'Espagne ne pouvait non plus agir autrement au milieu des graves circonstances où se trouvaient les chevaliers de St-Jean. Ce fut, en effet, en 1565 que Soliman II entreprit d'aller les attaquer jusque dans l'île de Malte, et c'est en 1571 que se livra la bataille de Lépante, à laquelle prirent part un grand nombre de chevaliers de l'Ordre. On conçoit donc facilement que Philippe II se soit un peu relâché de la sévérité de Charles-Quint envers les auxiliaires les plus intrépides et les plus inébranlables de ses religieux desseins.

Ce que l'Empereur avait empêché de faire au sujet de Chantraine, on l'avait fait bientôt d'une manière détournée, avec une autre commanderie belge. La commanderie du Piéton en Hainaut avait été affectée au grand maître comme chambre magistrale. Les commanderies de cette espèce étaient au nombre de cinq en France, et le grand maître avait le droit d'en disposer à son gré. Nous ne sa-

vons pas au juste en quelle année cette commanderie devint magistrale; mais s'il faut en croire Noguerat, elle l'était déjà sous Claude de la Sangle, qui fut grand maître de 1553 à 1557 [1].

Or Pierre de la Fontaine, devenu grand prieur de France en 1563, avait échangé la commanderie de Chantraine en 1568 contre celle de Hainaut, qui était magistrale. Cette faveur lui avait été accordée par l'illustre La Vallette, alors grand-maître. On n'avait donc rien gagné à faire rendre la fameuse décision de 1545.

Les événements politiques ne tardèrent point à faire remettre sur le tapis la question des commanderies belges; et cette fois ce fut un diplomate qui se chargea de l'affaire. L'année même de cette victoire de Lépante dont nous parlions tout à l'heure, et à laquelle prirent une part si glorieuse les chevaliers de St-Jean de Jérusalem, Courtewille présenta un rapport, dont M. Gachard a donné l'analyse [2], et dans lequel il proposait d'ériger des commanderies à la façon d'Espagne avec les biens confisqués. Il demandait qu'on en gratifiât ceux de la noblesse qui avaient bien servi le roi. Il voulait en outre que les nobles du pays eussent plus de part qu'ils n'en avaient aux commanderies de l'ordre de Malte qui y existaient, et dont ils ne profitaient guère, attendu qu'elles ressortissaient sous France et sous Allemagne, et qu'elles étaient conférées à des étrangers. Courtewille s'étendait longuement à ce sujet, et sans doute il ne réussit point à persuader le roi, qui comprenait mieux que lui combien il y aurait eu en ce moment d'ingratitude à maltraiter les chevaliers de la religion, de

[1] Noguerat, *Statuts de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, f° 69.
[2] *Rapport sur les archives de Lille*, pp. 224-25.

quelque pays qu'ils fussent. Philippe II ne voulut point commettre une telle injustice à l'égard de ces hommes qui étaient presque tous de hauts dignitaires de l'Ordre.

La lutte fut bientôt reprise en sous-œuvre de toutes sortes de manières, et, il faut le dire, chacun voulut s'en mêler. Les souverains avaient accordé à l'Ordre de nombreux priviléges et exemptions d'impôts. Le clergé, les états des provinces, le gouvernement lui-même prétendirent que ces priviléges n'étaient pas fondés. On commença une guerre qui ne devait pas se terminer, car les chevaliers de Malte luttaient encore à l'époque de l'abolition des commanderies en Belgique, et on leur avait fait bien chèrement payer les victoires qu'ils avaient remportées de temps à autre par l'effet de la bienveillance des souverains. Nous ne nous proposons pas de décrire ici toutes les péripéties de ce long procès fiscal. Les archives sont remplies de documents qui les contiennent. Nous dirons plus tard de quelle noble manière les Hospitaliers se vengèrent en 1793.

Le 20 mars 1654, un certain frère Jean Collard qui s'intitulait prêtre de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, docteur ès droits, protonotaire du Saint-Siége apostolique, natif de la ville de Lille en Flandre, avait adressé une requête au roi Philippe IV, dans laquelle semblent réunis en un seul faisceau tous les griefs allégués contre les commandeurs français en Belgique depuis un grand nombre d'années. Cette fois on ne voulait rien moins que le démembrement de toutes les commanderies belges et l'érection d'une langue de Flandre ou tout au moins d'un grand prieuré particulier. Le baron Le Roy a reproduit cette requête dans sa *Topographie du Brabant wallon*, p. 20. Il nous suffira d'en donner ici la substance. On verra quel but se proposaient les ennemis non pas de l'ordre de Saint-

Jean de Jérusalem, mais du grand prieuré de France. C'était pour eux une question de bénéfices.

« Frère Collard prétend que le grand nombre de chevaliers qui font partie du grand prieuré de France empêche les nobles des Pays-Bas d'arriver à la jouissance des commanderies, n'y ayant, dit-il, de mémoire d'homme aucun sujet des Pays-Bas qui en ait possédé.

» Les commanderies sont au nombre de huit, y compris celle de Villers-le-Temple : il y en a de 40,000, de 36,000, de 26,000, de 20,000, de 16,000 fr. de rente.

» On pourrait faire de ces huit commanderies 20 ou 24 commanderies de 18,000, 10,000, 8,000 et 6,000 francs de revenu, avec agréation de Sa Sainteté, qui permettrait à Sa Majesté d'ériger un grand prieuré séparé de celui de France. Les avantages seraient ceux-ci :

» 1° On pourvoirait un grand nombre de jeunes gentilshommes des Pays-Bas qui s'emploieraient au service du roi;

» 2° Les commanderies seraient entretenues, tandis qu'aujourd'hui elles sont en ruines, parce que les titulaires n'y résident pas;

» 3° Les bénéfices, cures et chapelles seraient remplis et les fondations observées. Aujourd'hui les commandeurs retiennent pour eux les revenus;

» 4° Les revenus se dépenseraient aux Pays-Bas, puisque les commandeurs y résideraient. Aujourd'hui ils se dépensent en France;

» 5° Les aumônes et l'hospitalité qui doivent se faire auxdites commanderies se feraient;

» 6° Les commandeurs français ne pourraient plus avec leurs grands revenus enrichir leurs parents et leur acheter des offices dans les armées pour servir contre le roi d'Espagne;

» 7° Les commandeurs et chevaliers français sont ceux qui prennent les navires du roi allant et venant d'Espagne en Italie, quoique les statuts de l'ordre défendent de se mêler de la guerre des princes chrétiens;

» 8° L'Ordre serait une excellente école pour les officiers de la marine du roi. On remarquera que le roi de France donne presque toujours le commandement de ses vaisseaux à des chevaliers de Malte, à cause de leur grande expérience, comme à présent au commandeur de Neufchaise, lieutenant du duc de Vendôme, amiral de France, aux chevaliers Paul, de la Carte, de Verdille, de Ferrières et autres;

» 9° En érigeant un grand prieuré on fortifierait à Malte, dans les affaires de l'Ordre, les intérêts de toutes les nations et prieurés des royaumes et seigneuries d'Espagne et d'Italie, contre la multitude de prieurés qui composent les langues de France, de Provence et d'Auvergne.

» Enfin ce serait pour la cour des Pays-Bas un grand lustre que d'y avoir un grand prieur. »

A coup sûr il y aurait eu bien des abus d'atteints par la réforme que proposait le frère Collard; mais ces abus n'avaient pas lieu seulement dans le grand prieuré de France ni au profit du roi de France. Le roi d'Espagne faisait la même chose dans ses États, ainsi que tous les autres souverains. Il est donc probable que la requête du frère Collard n'avait pas beaucoup de chance de succès auprès de lui et que l'Ordre eut grand tort de s'en émouvoir comme il le fit.

Cependant nous devons croire que le frère Jean Collard ne se tint pas pour battu, puisque nous trouvons à la Bibliothèque royale un petit in-4° sans lieu ni date, mais qui doit avoir été composé en 1658 ou 1659, et qui a pour

titre : *Remonstrance de l'ordre de Saint-Jean de Hiérusalem à Sa Majesté Catholique et à nosseigneurs de son conseil d'estat aux P. B., contenant la réponse au libelle présenté à Son Altesse don Juan d'Austriche par frère Jean Collard, chapelain d'obédiance de cet Ordre, sur la proposition par luy faite de l'érection d'une langue de Flandres et d'une auberge à Malte, ou en tout cas d'un grand prieuré en Flandres.* Comme dans cette réponse on fait mention de plusieurs faits qui ne se trouvent point dans la première requête, nous en donnerons aussi l'analyse. On verra quelle était l'opinion de l'avocat du grand prieuré sur ce détracteur acharné des commandeurs français et sur les plans qu'il proposait.

« Suivant lui, le frère Jean Collard était un ancien carme déchaussé, qui, après avoir abandonné une cure de son ordre, s'était emparé du prieuré de Lhomme, membre dépendant de la commanderie de Castres, ce qui lui avait attiré une procédure tant à Malte que devant le grand prieuré, où des personnes influentes finirent par lui obtenir sa réconciliation. Il proposait d'exclure les chevaliers français de la possession des commanderies de Flandre et de rompre la vieille agrégation des chevaliers flamands au grand prieuré de France.

» Les moyens de Collard pour atteindre ce but étaient : 1° de faire saisir et séquestrer tous les revenus, titres et papiers dépendants des commanderies de Flandre, à la requête des procureurs généraux, avec défense aux chevaliers français de s'immiscer dans la possession d'icelles, et d'empêcher les gentilshommes flamands de se présenter à l'assemblée du grand prieuré et à la langue de France ou à leurs députés, sous peine d'encourir l'indignation royale et de voir confisquer tous leurs biens;

» 2° De faire écrire par le roi à Sa Sainteté, pour qu'elle commandât à Son Éminence le grand-maître et aux langues étant à Malte, de procéder incessamment à l'érection d'une nouvelle langue et auberge particulière pour la Flandre; et, si les statuts de l'ordre et la petite étendue du pays ne pouvaient soutenir l'érection de cette langue ou auberge, de former et établir, en tous cas, un grand prieuré en Flandre, composé d'un nombre suffisant de commanderies, en y comprenant, outre les commanderies dépendantes du grand prieuré de France, le bailliage d'Utrecht et généralement toutes les commanderies des Provinces-Unies, qui ont toujours fait partie de la langue d'Allemagne.

» Collard s'appuyait sur ce que les seigneurs flamands qui avaient jadis donné des biens considérables aux chevaliers de l'hôpital de St-Jean de Jérusalem, ne s'en étaient dépouillés que pour des chevaliers originaires de Flandres; comme si les donations n'avaient pas été faites à l'ordre de St-Jean sans acception de personnes, pour subvenir aux grandes charges qui lui incombaient.

» Rien n'a été changé, poursuit l'avocat de l'ordre, à la division des langues et à la distribution des commanderies établies dès l'origine. On a eu dès lors des commanderies de différentes nations sous une même langue, et cette situation n'a point changé, bien que les limites des états aient subi mille vicissitudes. Ainsi l'on voit :

» 1° Que les chevaliers et les commanderies du comté de Nice font partie de la langue de Provence, bien qu'ils soient du domaine de Savoie;

» 2° Que les Bourguignons de la Franche-Comté et plusieurs sujets du duc de Savoie n'ont pas cessé d'appartenir à la langue d'Auvergne, malgré les changements qu'a pu subir leur état;

» 3° Que les chevaliers lorrains et flamands ont toujours fait partie de la langue de France;

» 4° Que la langue d'Arragon s'étend sur les commanderies du Roussillon, de la Basse-Navarre et du Béarn, qui sont sous la domination du roi de France;

» 5° Qu'enfin, sous la langue d'Italie sont comprises toutes les commanderies de Rome, de Venise, de Naples, de Sicile, de Savoie et de Toscane, malgré la différence des souverainetés temporelles.

» Collard veut exclure les Français de la possession des commanderies de Flandre, et il veut dégager les chevaliers flamands de la dépendance du grand prieuré de France, sous prétexte que cette agrégation leur est dommageable pour plusieurs raisons.

» Premièrement, dit-il, les commanderies de Flandres sont fortes en revenus.

» Secondement, les ordonnances des rois de France et les arrêts des parlements excluent les Flamands de la faculté de posséder des commanderies en France.

» Troisièmement, le nombre des chevaliers flamands est si petit en comparaison de celui des chevaliers français, qu'ils ne peuvent parvenir qu'à grand'peine à la possession des commanderies.

» On répond à tout cela : 1° que les Flamands peuvent, comme les Français, prétendre à cinquante commanderies plus riches que toutes celles de Flandres et, en outre, aux cinq dignités les plus importantes de l'Ordre, les grands prieurés de France, d'Aquitaine et de Champagne, le bailliage de la Morée et la trésorerie de l'Ordre à laquelle a été annexé le prieuré de St-Jean-en-l'Ile, près de Paris, riche de 15,000 livres de rente.

2° On nie que les lois du royaume de France s'opposent

à ce que des Flamands jouissent des commanderies de France. Par le droit du royaume, les étrangers ne sont point exclus ni privés d'y posséder et d'y administrer des commanderies. On cite comme exemple le grand maître d'heureuse mémoire, originaire du comté de Nice et sujet du duc de Savoie, qui, reçu dans la langue de Provence, a possédé plusieurs commanderies en France, et est enfin parvenu à la dignité suprême qu'il a glorieusement soutenue plus de vingt ans[1]. Son neveu, sénéchal de l'ordre, originaire du même lieu, possède en France deux commanderies de 12,000 écus de revenu. Deux chevaliers de la famille de Castelnau en possèdent deux autres d'un revenu très-considérable. Enfin un Flamand, frère Philippe de Namur, est pourvu de la commanderie de Villedieu en Brugesin.

» 3° Depuis la déclaration de guerre, il y a un statut particulier fait en faveur des Flamands, et qui les dispense du voyage de France pour leur réception, ils doivent seulement y faire admettre leurs preuves de noblesse. Si donc il y a dans l'ordre peu de chevaliers flamands, la faute en est à la noblesse de Flandre qui ne profite pas de toutes les facilités qu'on lui donne et qui aime mieux se dévouer à la défense de son pays que de s'exposer aux périls et aux fatigues de la mer.

» D'ailleurs, si les chevaliers de France possèdent quelques commanderies en France, ce n'est point le roi qui les leur confère; et, de même, si les chevaliers flamands poursuivent leur admission dans l'Ordre, ce n'est pas non plus le roi qui les reçoit.

[1] Frère Paul Lascaris de Castellar ou Castelnau, de la langue de Provence, fut grand maître de 1636 à 1657.

» La diversité de langage a existé dès l'origine d'une manière bien plus tranchée qu'aujourd'hui, et elle ne saurait être un prétexte de partage, puisqu'elle n'en fut pas un alors.

» On observe que les constitutions de l'Ordre défendent aux chevaliers de prendre du service militaire chez une nation quelconque; et s'il est arrivé que cela ait eu lieu de notre temps, les chevaliers français n'ont pas été les seuls à le faire. Encore à présent, frère Léonnet de Villeneuve, bourguignon, porte les armes au service du roi d'Espagne en Flandre.

» Collard voudrait former le grand prieuré de Flandre de toutes les commanderies du comté de Bourgogne et de celles des Provinces-Unies. A-t-il le consentement des chevaliers bourguignons qui font partie de la langue d'Auvergne et de celle de France? A-t-il le consentement des Allemands pour séparer ainsi de leur langue les commanderies des Provinces-Unies?

» Les Français ont contribué à l'élection du grand maître actuel, bien qu'il soit sujet du roi d'Espagne [1].

» Collard reproche que la commanderie de Hainaut, qui fait partie de celles qui sont situées en Flandre, ait été mise au rang des commanderies magistrales. Comme si l'Ordre n'avait pas le droit d'appliquer les biens qui lui appartiennent en la manière qui lui semble la plus avantageuse. D'ailleurs, il y a des commanderies magistrales dans toutes les provinces : il y en a cinq en France, cinq en Espagne, sept en Italie et deux en Allemagne [2]. »

[1] Martin de Redin, prieur de Navarre, fut élu grand maître en 1657, après Paul Lascaris de Castellar et mourut en 1660.

[2] A la fin de cet opuscule sont des listes extraites des registres des langues; on y voit :

Frère Claude Dandelot, commandeur de Baudes en France.

La suite des guerres de Louis XIV dans les Pays-Bas, nous présente une particularité curieuse pour l'histoire des commanderies belges, au milieu de ces attaques continuelles. Il n'était pas rare de voir alors les deux parties belligérantes violer tour à tour les priviléges de neutralité les mieux reconnus, sous les prétextes les plus spécieux. En 1687 pourtant, le marquis de Gastanaga se montra tout d'un coup plein de bienveillance pour les commandeurs du Brabant et du Hainaut. Il leur accorda des sauvegardes et ordonna que l'on cessât toute poursuite contre eux pour le payement des impôts. D'où venait un pareil changement? C'est que l'un était fils de Colbert et l'autre fils de Louvois!! Quelques années plus tard, la politique changea et l'on confisqua tout [1].

La lutte contre les commandeurs français avait repris de plus belle, et elle continua jusqu'à l'abolition des commanderies en Belgique, ainsi que nous l'avons déjà dit. On ne sera donc pas surpris qu'en 1730, le bailli de Menou de Charnessay, agent général de l'Ordre dans les Pays-Bas, ait encore été obligé de répondre à cette objection renouvelée sans cesse : Pourquoi les commanderies belges sont-elles toujours possédées par des étrangers? Nous extrayons les lignes suivantes d'un mémoire qu'il fit imprimer, pour éclairer le gouvernement et l'empêcher de céder aux vœux des ennemis des commandeurs français :

« Toutes ces provinces icy sont confondu avec le grand

Frère Ferdinand Dandelot, commandeur des Échelles en France.

Frère Philippe de Namur, commandeur de Villedieu en Brugesin.

Une attestation de frère dom Martin de Redin, grand maître des Hospitaliers de S[t]-Jean, pour les signatures des chevaliers qui ont donné ces extraits, détermine la date de l'opuscule. L'attestation est donnée à Malte, le 17 avril 1658.

[1] *Arch. du roy.* Comptes des confiscations de 1689.

prieuré de France jusqu'au Rhin, dit-il, en telle sorte qu'un chevalier du pays, sujet de S. M. Impériale et Catholique, peut posséder une commanderie dans ce grand prieuré sous domination de France, comme un sujet né français en peut posséder une dans ces provinces. Combien n'a-t-on pas vu du passé de chevaliers de ces provinces jouir de commanderies sous domination de France! MM. de Vignacourt, qui étoient originaires de cette même province de Haynaut et qui par la suite sont devenu dignes grand-maîtres de l'Ordre, n'y en ont-ils pas possédé? N'a-t-on pas vu pareillement M. des Fourneaux de Crukembourg, de cette même province, y en avoir une, et en dernier lieu son neveu, mort depuis un an, qui est parvenu, par son ancienneté, au grand prieuré de Champagne? »

Dieu sait combien de mémoires de cette sorte les chevaliers de Malte durent faire présenter au gouvernement pour tâcher de paralyser les moyens mis en usage contre eux. On en trouve dans les archives plusieurs qui sont imprimés, d'autres restèrent simplement manuscrits. Il faut convenir que, vers le milieu du XVIII[e] siècle, le rôle de l'ordre de S[t]-Jean de Jérusalem avait bien changé et que les priviléges obtenus à son origine ne pouvaient plus s'expliquer aussi bien. Si l'on ajoute à ces motifs le grand mouvement qui entraînait les esprits à demander l'égalité pour tous et la destruction des priviléges, même les plus recommandables, il sera facile de concevoir que l'opposition faite par les États aux demandes que l'Ordre ne cessait d'adresser pour obtenir des exemptions d'impôts, devait devenir chaque jour plus vive, et lui laisser moins de chances de réussite.

Un coup de tonnerre termina la lutte. La Belgique, devenue française, fut bientôt soumise à toutes les lois de la nation qui l'avait conquise, et les commanderies de l'ordre

de St-Jean de Jérusalem disparurent dans le grand naufrage où furent engloutis les biens de tant d'autres corporations religieuses. On les déclara propriétés nationales, puis on les vendit. Et aujourd'hui qu'un demi-siècle nous sépare de cette époque orageuse, à peine si l'on se rappelle en quels lieux étaient situés les siéges de ces antiques fondations. On ne se doute pas que bien des chapelles, bien des villages, encore placés sous le patronage de saint Jean, firent partie jadis des vieilles commanderies de l'Ordre; et les pèlerins nombreux qui viennent chaque jour de l'étranger visiter les plaines funéraires de Mont-St-Jean se contentent de leur demander des souvenirs de la lutte gigantesque dont elles ont été le théâtre. Personne ne songe que ce nom peut aussi rappeler bien des siècles de gloire et de dévouement héroïque, et que cette terre arrosée du sang de presque toutes les nations de l'Europe, servit longtemps à payer celui des chevaliers chrétiens qui défendaient sa foi et sa civilisation contre les barbares de l'Orient.

III.

Il y a dans l'édition de Miræus de 1723, tome II, page 1165, une liste des commanderies alors existantes sur le territoire des anciennes provinces belges, avec une indication vague du siége de chacune d'elles. Elles sont au nombre de huit : ce sont *Chantraine*, près de Jodoigne; *la Braque* ou *Brackel*, dans la mairie de Bois-le-Duc; *Piéton* en Hainaut; *Villers-le-Temple*, en Condroz, entre Liége et Huy; *Slype*, en Flandre, entre Bruges et Nieuport; *Castres* en Flandre; *Haut-Avesnes*, près d'Arras, et *Loyson*, près d'Hesdin.

De ces huit commanderies, quatre ont attiré principalement notre attention; ce sont celles dont le siége fait

encore partie du territoire actuel de la Belgique, savoir : *Chantraine*, *Piéton*, *Slype* et *Villers*. Pour comprendre dans nos recherches l'histoire des autres commanderies, il aurait fallu explorer les archives étrangères, et cela ne nous était pas possible. Notre travail a donc dû se restreindre, à notre grand regret; mais un autre le reprendra peut-être, et plus habile et plus heureux, il exécutera ce que nous n'aurons qu'ébauché.

Examinons donc maintenant les documents qui nous restent sur chacune de ces anciennes maisons de l'Hôpital. Nous commencerons par la plus importante à nos yeux, par la commanderie de Brabant, autrement dite Maison de Chantraine, puisque ses premiers commandeurs eurent en même temps la dignité de baillis d'Avalterre.

IV.

Cette commanderie n'a pas toujours eu le même siége, quoiqu'elle ait toujours gardé le même nom. On savait qu'elle devait avoir été dans le Brabant-Wallon, du côté de Jodoigne; mais il existe dans la contrée plus d'un endroit appelé Chantraine, et il devenait difficile de déterminer dans lequel se trouvait la commanderie.

Nous avons fini, après bien des recherches, par trouver l'endroit, que nous pouvons désigner aujourd'hui d'une manière fort exacte.

On trouve dans les diplômes de Miræus qu'en 1175, Gille, comte de Duras, établit les frères de l'hôpital de Jérusalem dans l'église de St-Médard de Jodoigne, et leur donna en outre toute la dîme d'Huppaye, ainsi que les droits qu'il avait sur la terre de Reinfroid.

Quelle était cette terre de Reinfroid? très-probablement celle où s'éleva depuis la maison de Chantraine, à une

demi-lieue d'Huppaye. Car, dans un livre censal sous Jodoigne [1], pour l'an 1390, à l'article de Jodoigne et Huppaing pour les cens des masures, on lit :

« Item chiaus de Chanterayne, sour leur maison et bins, iiij lib. et xij d. » En 1460, il est ajouté à cette somme viii setiers d'avoine.

Dans un autre registre des mêmes archives [2] pour les dénombrements de fiefs de l'année 1440, on trouve des indications qui précisent mieux encore la situation de Chantraine. Ainsi, à l'article du territoire de Huppaing, paroisse de St-Médard de Jodoigne, nous lisons :

« Deux bonniers de terre à St-Martin-Fontaine, joignant d'amont à ceux de Chantraine des deux côtés.

« Un bonnier de bonys qui solloit estre terre joignant des deux côtés à ceux de Chanteraine sur la piésente qui tient de Chantraine à Hédeingez. »

Et plus loin : « Trois journaux de bois gisant à St-Martin-Fontaine, joignant au bois du maître de Chantraine, du côté d'amont, et au vivier dudit maître du côté d'aval. »

Enfin, dans un livre censal de 1460 [3], on lit : « Une maison à Huppaing, assez près del hayze devant Chanteraine, joindant à la terre Monsieur de Chanteraine.

« Un moulin à Wesde, gisant à Huppaing, devant la taverne de Chanteraine. »

Dans un registre terrier des biens de Chantraine, fait en 1683, on trouve, au folio 664, une indication plus précise encore : « Le domaine de la cense de Chanteraine à Huppaye consistait : 1° en une chapelle couverte d'ardoises;

[1] *Arch. du roy.*, nr 325, *Chamb. des Comptes.*
[2] *Ibid.*, n° 548.
[3] *Ibid.*, n° 327.

2° en la maison de ladite cense bastie de briques et couverte aussi d'ardoises, avec cave, cuisine, trois chambres avec passage au milieu, et les greniers au-dessus, une escurie de briques voûtée et couverte pareillement d'ardoizes, les estables de bestes à cornes faites de placcages et couvertes de paille. Un autre bastimant de pierres et de briques au-dessus de l'entrée de ladite cense, couvert d'ardoizes en forme de pavillon; un poulailler proche la chapelle, deux granges basties de pierres et briques, l'une et l'autre de placcage, toutes deux couvertes de paille. Entre ladite grange et le corps du logis est un hangard pour mettre les bois à couvert, un autre au milieu de la cour. Derrière le jardin de ladite maison est la brassine et le fournil.

» De ladite cense dépend une franche taverne, qui consiste en une maison, grange et estable, le tout de placcage et couverte de tuilles. »

On a déjà reconnu dans cette franche taverne celle du livre censal de 1460, et désormais le doute n'est plus permis. Nous savons où était la maison de Chantraine à dater du XIVe siècle. Mais elle ne tarda point à tomber du rang où elle se trouvait depuis tant d'années. A la fin du XVIIe siècle, les commandeurs ou leurs agents ne s'y trouvaient plus convenablement, et ils avaient transporté leur domicile au château de Vaillenpont, près de Nivelles, où ils avaient une double seigneurie. En 1682, le commandeur de Chantraine ajoutait même à son titre celui de commandeur de Vaillenpont, et ses successeurs firent de même, jusqu'au jour où l'on forma trois commanderies de tous les biens qui constituaient celle de Chantraine. C'est en 1773 qu'eut lieu ce démembrement, par suite duquel le siége de la commanderie de Chantraine fut établi à Louvain, au Château-César; celui de la commanderie de Vaillenpont, au

château de ce nom, dans le village de Thines, près de Nivelles; et enfin celui de la commanderie de Tirlemont, dans une maison de ladite ville, appelée communément l'*hôtel de Malte*, et à laquelle on donne même le nom de Chantraine dans un acte de l'année 1600.

Nous ne placerons point ici l'énumération de tous les biens qui appartenaient à cette célèbre commanderie de Chantraine. Nous leur consacrerons un chapitre tout spécial. Il nous tarde maintenant de donner la chronologie des baillis d'Avalterre et des commandeurs de Chantraine, telle qu'elle résulte des documents que nous avons pu consulter.

An. 1177.

Si nous en croyons la charte de l'évêque de Liége Raoul, qui confirma en cette année la donation faite par Gilles, comte de Duras, aux frères de l'hôpital de Jérusalem et aux serviteurs de Saint-Jean, il y aurait eu dans les provinces belges à cette époque un *maître de l'Hôpital* dont le nom est inconnu. Comme pourtant les termes de la charte ne sont pas clairs, il est possible qu'il s'agisse du maître général de l'Ordre.

. . . .

An. 1368. — *Frère Houwe Prevost.*

Il était commandeur de la *baillie* d'Avalterre et maître de Chantraine de Saint-Jean de Jérusalem, et il figure dans un record passé entre le maire et les échevins de Flémalle et le bailli dudit lieu. Le chanoine Vanden Berch le cite dans une note qu'il a prise de ce record [1]. Il ajoute

[1] *MS. de la Bibl. de l'Université de Liége*, n° 188, folio 121. Voir notre analyse au tom. IX des *Bullet. de la Commission d'histoire.*

que ledit Houwe Prevost fut déposé par ses supérieurs.

...... *Frère Jean de Duysons.*

Il fut nommé maître de Chantraine après la déposition du précédent. Ce nom rappelle celui d'un des premiers grands maîtres de l'Ordre, Godefroid de Duisson, que les historiens disent originaire de Picardie. Peut-être aussi faut-il lire *Dison?*

An. 1371-.... — *Frère Henri de Saint-Trond.*

Commandeur en la *baillerie* d'Avalterre et maître de Chantraine, il est qualifié de conseiller de Wenceslas et de Jeanne en 1377, et de seigneur temporel de la ville de Flémalle. Le chanoine Vanden Berch cite plusieurs chartes où il est question de lui pour des démêlés avec les mambours des pauvres de la grande Flémalle. Le duc et la duchesse de Brabant lui accordèrent une protection particulière pour lui et pour tous ses frères, et déclarèrent que les Hospitaliers n'étaient justiciables que d'eux et de leur conseil. Ils confirmèrent tous les priviléges que leurs prédécesseurs avaient donnés à l'Ordre, en considération des bons services que frère Henri de Saint-Trond leur avait rendus. Nous le trouvons encore dans une charte de 1384, copiée par le chanoine Vanden Berch.

An. 1384. — *Frère Jehan Menart(?).*

Nous n'avons vu qu'une seule charte où il soit question de ce commandeur de Chantraine, et ce n'est même qu'un vidimus d'une lettre de la duchesse Jeanne, donnée en présence dudit commandeur par les échevins de Jodoigne. Cette charte se trouve en copie dans les liasses de l'ordre

de Malte, section des domaines, aux Archives du royaume. Il est à craindre pourtant qu'il n'y ait ici une erreur; car, dans les comptes des fiefs de Brabant de l'an 1385, f° 194, il est encore question de frère Henri de St-Trond, qui renonce à certains biens en faveur d'Abraham de Montferant.

An. 1386-1406. — *Frère Amel de Parfontrieu.*

Il avait été bailli de Flémalle au pays de Liége, en 1368, suivant une charte citée par Vanden Berch. Il releva le fief de Bisut, près de Stockoit, dans la paroisse d'Huppaye, en qualité de maître de Chantraine, en 1386, et il est dit dans les comptes de fiefs de cette année, qu'il était nouvellement élu. Il est appelé *Daneaul de Parfontrieu* dans le registre aux dénombrements de fiefs de Brabant, n° 555, f° 623. C'est une erreur évidente; au f° 677 elle se trouve rectifiée. Nous n'avons trouvé aucune pièce précise relative à l'époque de sa mort ou de sa renonciation.

Le baron Le Roy cite, d'après Hemricourt, dans sa *Topographie du Brabant wallon*, un commandeur de Chantraine du nom d'*Amiel de Ramey*, vers l'an 1400, et la simple lecture du texte de Hemricourt prouve que c'est le même qu'Amel de Parfontrieu. Hemricourt[1] dit en effet, que Jean de Ramey eut deux filles, et que l'une d'elles épousa, en Condroz, monseigneur Jean de Parfontrieu, chevalier. Celui-ci eut trois filles et deux fils. L'un d'eux appelé Amel, épousa Désirée de Warnant, dont il eut quatre filles et quatre fils. De ces derniers, Jakemars fut marié à N., et il fut le père d'Amel de Parfontrieu et de son frère Jean, qui furent l'un et l'autre de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Hemricourt dit en parlant d'Amel: *Il est à pré-*

[1] Page 184 de l'édit. de Salbray.

sent maître de Chantraine, à savoir bailhiers d'Avalterre. C'est sans doute à cause de ce texte de Hemricourt, que le baron Le Roy place Amel de Ramey (lisez *Parfontrieu*) vers 1400. Nous avons une charte qui le fait vivre beaucoup plus longtemps. Le 17 décembre 1407, la duchesse Jeanne accorde à son amé conseiller messire Amel de Parfontrieu, maître de Chantraine, le droit de chasse sur l'héritage de la religion en Brabant. Nous sommes pourtant disposé à croire que cette pièce n'est pas de 1407, puisque, suivant une charte donnée par le chanoine Vanden Berch, Jean de Parfontrieu, le frère d'Amel, était déjà commandeur d'Avalterre le 2 décembre 1406.

N'oublions pas de faire une autre rectification. Hemricourt dit, dans son chapitre de la généalogie de Waroux, page 38, que *Wilhelmes de Waroux est rendus en l'ordène Saint-Johan desoz le maistre de Chantraine.* Salbray a traduit : Guillaume est de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Chantraine. Il a entraîné dans son erreur Jean Blondeau, auteur des Commentaires sur le Brabant wallon, cités par le baron Le Roy. Suivant eux, Guillaume de Waroux aurait été commandeur de Chantraine vers 1390. Pourquoi le baron Le Roy hésite-t-il à dire que Blondeau s'est trompé ?

An. 1406-1409. — *Frère Jean de Parfontrieu.*

Dans la charte de 1406 dont nous avons parlé ci-dessus, Jean de Parfontrieu est appelé commandeur d'Avalterre de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et il est représenté par frère Jean de Bomale. En 1408 ou 1409 nous trouvons qu'il réclama auprès d'Antoine, duc de Brabant, pour obtenir exemption du payement de soixante corvées auxquelles

le maître de Chantraine et les frères de la *baillerie* de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem avaient été taxés précédemment, sur la cour et appartenances de Vaillenpont, sur celle de Vilroux, sur celle de Mont-St-Jean et sur celle de Walschberg, et qu'il fit valoir les pertes que les frères avaient éprouvées à Baeswilre, où la plupart d'entre eux avaient été tués ou pris. Le duc Antoine fit droit à sa requête, le 28 janvier 1409. On trouve dans ses lettres qu'indépendamment de cette charge de soixante corvées, Chantraine était tenue de payer tous les ans au couvent et trésor de l'Ordre, une somme de 600 ducats appelée *responsion*, pour aider la religion occupée alors à lutter contre les mécréants dans l'île de Rhodes et ailleurs. Dans cette pièce, Jean de Parfontrieu est appelé *commandeur et maître des maisons et commanderie de Chantraine assis en Brabant*. Nous n'avons point trouvé la date de sa mort.

Jean Blondeau, dans ses Commentaires sur le Brabant wallon, dit en parlant du village de Thines et du château de Vaillenpont : « Je trouve entre les chevaliers ou commandeurs de Vaillanpont : l'an 1414, frère Chrestien; l'an 1419, frère Libert de Castre; l'an 1446, Émond de Mechove, maistre de Chantraine[1]. » Comme la commanderie de Vaillenpont n'a existé que beaucoup plus tard, il est probable qu'il faut rapporter à la maison de Chantraine ces différents noms.

An. 1420-1468. — *Frère Émond d'Emmichoven.*

Le fief de Bisut fut relevé par frère Henri de Lummen, commandeur de Binckum, après la mort de Jean de Parfon-

[1] *Topographie du Brabant-Wallon*, par le baron Le Roy, p. 23.

trieu; c'est ce que prouve le registre aux dénombrements des fiefs de Brabant, n° 555, f° 677. La ferme de Binckum, qui a toujours été depuis un membre de la commanderie de Chantraine, était-elle à cette époque une commanderie séparée, sous l'obédience des maîtres de Chantraine? Cela est possible, et pourtant nous n'avons pas rencontré d'autre commandeur de Binckum que frère Henri de Lummen. Frère Henri de Lummen a relevé le fief de Bisut en l'absence de frère Émond d'Emmichoven.

Nous ignorons la date précise de l'élection de ce dernier. Dans une charte de 1429, il est question des services qu'il avait rendus à Jean IV, duc de Brabant, dans sa guerre contre le duc de Glocester, époque où il avait souffert de grands dommages dans les biens de sa commanderie. Edmond de Dynter raconte aussi, dans sa chronique, que ce maître de Chantraine avait été envoyé à Paris par les nobles du pays retirés à Louvain, pour tâcher d'obtenir la venue du comte de St-Pol en Brabant[1]. Ces deux faits suffisent pour que nous n'hésitions pas à placer la date de son élection entre 1420 et 1425. Comme ses prédécesseurs les maîtres de Chantraine, frère Émond d'Emmichoven fut honoré du titre de conseiller des ducs de Brabant. Il servit en cette qualité à la cour de Philippe, comte de St-Pol, qui, à sa requête, confirma les priviléges que l'Hôpital avait obtenus de Jeanne et de Wenceslas, et lui donna ses lettres en 1429, avec le consentement des trois États et en leur présence. Philippe-le-Bon le compta aussi parmi ses conseillers, et à sa demande, en 1431 et 1432, il confirma les différents priviléges octroyés précédemment à la maison

[1] Traduct. franç. de la Chron. d'Edm. de Dynter. MS. de la Bibl. roy., chap. 57, liv. 6.

de Chantraine. Dans tous les actes relatifs au Brabant, ce commandeur est toujours appelé maître de Chantraine. Dans une pièce de 1450, relative à ses possessions dans le pays de Liége, il prend le titre de *commandeur de la baillie d'Avaulterre, autrement dit maître de Chantraine.* Par cet acte, frère Émond d'Emmichoven se dessaisit de sa maison de Flémalle en faveur de frère Guillaume de Dalhem. Ce fut du temps de ce commandeur que l'on construisit l'église de St-Jean au château César de Louvain. Gramaye dit que la dédicace s'en fit en 1457. Cet auteur parle, dans le même passage de son livre, d'une commanderie particulière à Louvain, à laquelle il donne le nom de *Commendaria Nicolaï.* Il assure avoir vu dans les archives de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, une charte de 1140, par laquelle le duc de Brabant donna aux frères Hospitaliers une ferme dans ce même endroit, et il croit que c'est à raison de cette maison et de cette église que les commandeurs de Chantraine étaient de droit officiers de la maison ducale (*ex palatinis nobilibus ducum*). Nous n'avons point trouvé cette charte de 1140. Quant à la maison et à la chapelle, elles ont fait partie de la commanderie de Chantraine jusqu'à la fin, comme on le verra plus tard. Le baron Le Roy en parle d'après Gramaye, *op. cit.*, p. 22, et il reproduit même le dessin d'une tombe qui était au milieu de l'église et sur laquelle on lisait :

> IN 'T JAER ONS HEEREN DOE MEN SCHREEF MCCCCLXVIII QUAM VAN LIEVE TE DOIT HER EMONT VAN EMMECOVE, HOSPITALIER VAN RODES, MEESTER VAN SANTERAY, ENDE COMMANDEUR VAN MON DE SUSSOE, EN VERSCHIET VAN DESER WERRELT XXIX DAG IN JUNIO, EN WERT IN DESE TOMBE BEGRAVEN. BIDT GODE VOR DE ZIELE.

Dans son *Histoire de Louvain*, p. 40, M. Piot cite aussi,

d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Louvain, la tombe d'un maître de Chantraine du nom d'Emecoven, qui se trouvait dans cette même église St-Jean. Il reproduit le texte de l'épitaphe, et l'on va juger de la difficulté qui se présente pour la faire concorder avec celle qu'a imprimée le baron Le Roy.

Voici le texte du manuscrit de Louvain :

> HIER LEET BEGRAVẼ JAN ENMECOVẼ, IN SYN LEVẼ M^r VAN SANTECRIN EN MONT DE BILLOE, DIE VERSCHIET VAN DESER WERELD INT JAER ONS HEERẼ DOE MẼ SCHREEF MCCCCXLVIII, XXXI DAGẼ IN AUGUSTO, EN WERT IN DESE TOME BEGRAVE.

D'un côté comme de l'autre, il est question d'un maître de Chantraine (*Santeray* ou *Santecrin*), l'un appelé Émond Van Emmecove, décédé le 29 juin 1468; l'autre nommé Jan Enmecove, mort le 31 août 1448. Si, dans toutes les chartes qui sont antérieures à l'année 1448, le maître de Chantraine portait le nom de Jean d'Emmecoven, on pourrait croire à l'existence de deux commandeurs de la même famille. Mais les documents sont là qui nous prouvent que le maître de Chantraine qui a vécu depuis le règne de Jean IV, était appelé Émond et non pas Jean. De Dynter, son contemporain ne le désigne pas autrement, et le baron Le Roy a fait reproduire sa tombe avec soin. Malgré le manuscrit de Louvain, nous sommes donc forcé de nier l'existence de ce Jean. Car, nous ne saurions où le placer dans notre chronologie, puisque Émond d'Emmichoven fut maître de Chantraine, depuis 1420 environ, et qu'il est mort seulement en 1468.

An. 1468-1498.— *Messire Jacques Caillot.*

Le registre aux dénombrements de fiefs déjà cité, nous

apporte une nouvelle preuve qu'il n'y a pas eu de maître de Chantraine appelé Jean d'Emmicoven. Dans le relief du fief de Pinchart, f° 623, Jean de Parfontrieu a pour successeur immédiat messire Émond d'Emmichoven, et messire Émond est suivi de messire Jacques Caillot, qui fit son relief le 27e jour de mars 1468. Jacques Caillot est appelé commandeur des commanderies de Brabant, Liége et Hainaut, dans un acte de 1484; et dans une charte de 1487, il est nommé maître de Chantraine et des autres commanderies du pays de Liége, comté de Bouillon et comté de Looz. Désormais, nous ne trouverons plus le nom de la *baillerie* d'Avalterre. Mais l'autorité du bailli d'Avalterre se continue encore, on le voit, dans la personne de Jacques Caillot. Le grand prieur de France lui donna procuration, en 1491, pour rechercher les biens de l'Ordre, et en 1493, Maximilien d'Autriche et l'archiduc Philippe, son fils, confirmèrent, à sa demande, tous les priviléges dont l'Ordre jouissait en Brabant, en Flandre, en Hainaut et ailleurs. Jacques Caillot est qualifié dans cette pièce de conseiller et chambellan. Ce commandeur mourut en 1498, et son successeur ne fut pas immédiatement élu, puisque, le 24 novembre de cette année, le relief des fiefs appartenant à Chantraine fut fait par maître Jean de Witte, secrétaire du duc de Brabant, *pour et au nom de celuy qui sera ou qui est esleu commandeur de Chantraine.*

An. 1499. — *Frère Sarazin de Peaige.*

Le registre aux dénombrements des fiefs le cite comme élu de Chantraine, après Jacques Caillot, et il a vécu si peu de temps, que l'on ne trouve aucun document qui porte son nom.

An. 1499-1519. *Frère Charles de Brumyères.*

Il s'était trouvé à Rhodes en 1480, lorsque le grand-maître d'Aubusson la défendit; son nom est sur la liste des chevaliers qui prirent part à ce fait d'armes; Vertot l'a publié. Charles de Brumyères releva le fief, près de Louvain, le 26 octobre 1499, comme successeur de Sarazin de Peaige, et en qualité de commandeur de Chantraine. Philippe-le-Beau lui confirma, en 1501, le privilége d'avoir des *conservateurs* pour les biens appartenant à Chantraine.

An. 1519-.... — *Frère Jérôme de Hombelyères.*

Il releva le fief, près de Louvain, après la mort de frère Charles de Brumyères, le 15 janvier 1519. Lorsque Charles-Quint eut obtenu, des États réunis à Diest, le vote d'une aide et subside pour fournir aux charges de la guerre *contre le roi de France et autres*, il déclara, le 26 juin 1528, que la comparution du commandeur de Chantraine dans la ville de Diest et son consentement avec les gens du clergé ne pourraient tirer à conséquence pour l'avenir ni préjudicier aux priviléges de l'Ordre. Frère Jérôme de Hombelyères était, en 1532, trésorier général de l'ordre de S[t]-Jean de Jérusalem, commandeur de Chantraine et de Sours, ainsi que le portait un feuillet de parchemin placé en tête d'un missel donné par lui, à l'église de S[t]-Jean, près de Nivelles. Ce missel appartint plus spécialement à la chapelle S[te]-Marie de Lorette, dans la même église, à dater du 14 mai 1533, époque où cette chapelle fut déliée et sacrée. Le feuillet de parchemin porte en tête les armes de Jérôme de Hombelyères : au chef de gueules

à la croix d'or qui est l'étendard de l'Ordre, le reste de l'écu écartelé au 1 et 4 d'azur à la croix d'or cantonnée de douze croix recroisettées de même, et au 2 et 3 d'azur au sautoir d'or cantonné de douze billettes de même. Vertot cite Jérôme de Hombelyères dans la liste des chevaliers de l'Ordre, et il lui donne seulement pour armes, le sautoir d'or et les douze billettes de même sur champ d'azur. Il était d'une ancienne famille de Picardie, suivant La Chesnaye-des-Bois.

Nous sommes tenté d'attribuer à l'époque de ce commandeur une lettre du 6 juin 1536, par laquelle Marie de Hongrie prie le comte de Nassau, de la part de l'Empereur, de ne point confisquer par droit de guerre les biens de Chantraine, lesdits biens ayant toujours été neutres.

An....-1547. — Frère Philippe Karleau.

Les dispositions qu'avait l'Empereur, en 1536, changèrent bientôt, comme nous l'avons vu. En 1542, lors de sa nouvelle guerre contre François Ier, les biens de Chantraine furent confisqués, et à la paix, en 1545, Charles-Quint ne consentit à accorder mainlevée qu'à la condition que Chantraine cesserait d'être une chambre priorale. Philippe Karleau, grand-prieur de France et commandeur de Chantraine, se vit obligé de faire ce que demandait l'Empereur : il promit que les biens de Chantraine seraient séparés du grand prieuré à sa mort. Le grand-maître d'Omedès en fit la déclaration le 3 juillet 1545, et le 22 décembre de la même année, Charles-Quint donna mainlevée, ainsi qu'on a pu le voir par les documents que nous avons publiés ci-dessus. Nous ignorons l'époque précise à laquelle Philippe Karleau devint commandeur de Chantraine. Les

comptes des fiefs nous montrent qu'il était mort le 16 février 1547, puisque Pierre de la Fontaine releva, cette année-là, les fiefs que Chantraine tenait du duc de Brabant.

An. 1547-1568. — *Frère Pierre de la Fontaine.*

Suivant le père Anselme, il était le troisième fils de Pierre de la Fontaine, écuyer-seigneur des Fontaines et de Berthinval et de Jeanne Bauldry, dame d'Oignon, de Malgenestre, de Villers-St-Frambourg et de Villers-le-Bel; il fut reçu chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem au Temple à Paris, le jour de St-Barnabé 1512; fut fait grand prieur de France en 1563, général des galères de la religion en 1565, et mourut le 30 novembre 1572, âgé de 83 ans. Son tombeau est à Moisy-le-Temple, près la Ferté-Milon.

A cette courte notice ajoutons qu'il devint commandeur de Chantraine en 1547 et qu'il fut maintenu, par sentence du chancelier de Brabant, en 1554, en possession de conférer tous les bénéfices de la commanderie fondés dans les limites du duché de Brabant. Un acte de 1557 lui donne le nom de *Pierre de Félizes;* mais c'est évidemment une erreur de copiste. Le 25 septembre 1568, il abandonna la commanderie de Chantraine, qu'il n'aurait plus dû occuper depuis 1563, en vertu des résolutions prises par son prédécesseur en 1545, puisqu'il était devenu grand prieur de France. Nous le retrouverons, quelques années plus tard, dans la commanderie magistrale du Piéton.

An. 1568-.... — *Christophe le Bouleur, dit de Montgauldry.*

Nous ne connaissons d'autre acte contenant le nom de ce commandeur, que deux reliefs des fiefs tenus par

Chantraine, en 1568. On ne sait pas jusqu'à quelle époque il fut en possession de la commanderie, à cause des lacunes et des erreurs qui se rencontrent dès ce moment dans les comptes des fiefs du Brabant. En 1574, Requesens, défendant à ses troupes d'entrer sur les possessions de Chantraine, et accordant une sauvegarde à cette commanderie, donnait pour principale raison de cette faveur que le commandeur de cette maison était alors dans le Levant comme général des galères de l'ordre de St-Jean. Ce général des galères, était-ce encore Christophe le Bouleur, dit Montgauldry? Nous n'avons pu résoudre cette question.

An. 1578-1600.—*Frère Antoine Deshaies d'Epinay St-Luc.*

Ce commandeur vécut au milieu de l'agitation et des troubles des Pays-Bas. Aussi trouvons-nous bon nombre de sauvegardes accordées à Chantraine par les gouverneurs du pays, à sa sollicitation. Il y en a même du parti rebelle; ce qui n'empêche point que les possessions de la commanderie n'aient souffert de graves atteintes. Le feuillet de parchemin qui provient du missel donné à l'église St-Jean, près de Nivelles, par le commandeur Jérôme de Hombelyères, en porte une preuve irréfragable. On y trouve la note suivante :

Raison est mon timon.

« L'an mil cinq cens et quatre-vingts, 25 janvier, les Pays-Bas estant allumé des guerres civilles, entre autres villes fust pillé la ville de Nivelles, avec les lieux circonvoisins soubs la conduicte d'Olivier Vanden Tymple, lors

gouverneur de Bruxelles. Jean Thimon, marchant-libraire dudict Bruxelles, natif de Limalle, voyant ce présent missel, le cognoissant aux armories avec la subscription, estant deschiré, poignardé et fort vilainement traicté, a esté de son zèle ordinaire esmeu pour le faire nouvellement relier et réparer, comme il appert, avec intention de le présenter au lieu compétent, tellement qu'il faict de l'heur, et a faict souventefois ès cas pareilles, au lieu de sa résidence. Pour récompense se recommande aux services divines. THIMON. »

Le commandeur de St-Luc avait beau obtenir des sauvegardes, il avait beau mettre à toutes les places où il le jugeait convenable, sur les biens de la commanderie, les bâtons, blasons et pennonceaux armoyés des armes du souverain, les fureurs de la guerre ne s'arrêtaient point pour si peu. Le dernier acte qui porte son nom est du 25 janvier 1600. Vertot donne son nom et ses armes dans la liste des chevaliers, sous l'année 1536. C'est sans doute la date de sa réception.

Les comptes des fiefs de Brabant ne le font mourir qu'en 1609. C'est une erreur que démontrent d'une manière évidente les actes que nous avons au nom de son successeur, à dater de 1600.

An. 1600-.... — Frère Jacques de Mesmes de Marolles.

Vertot fixe la date de sa réception dans l'Ordre à 1579. Nous avons un acte du 7 avril 1600, où il figure déjà en qualité de commandeur de Chantraine. Nous en trouvons plusieurs autres jusqu'en 1602. Dès lors on ne parle plus dans toutes les pièces que du commandeur de Chantraine sans le nommer. Et, en 1607, on rencontre au lieu du

commandeur, un admodiateur de la commanderie nommé Marc-Antoine Du Four, ce qui annonce l'absence du titulaire. Il est probable que les absences fréquentes des commandeurs sont cause des nombreuses erreurs du receveur des fiefs. Lorsque, le 5 octobre 1609, il fait, par exemple, relever les fiefs appartenant à Chantraine, par le frère Jacques de Mesmes de Marolles, après la mort de frère Antoine Deshaies d'Épinay St-Luc, n'y a-t-il pas là une simple substitution de noms, et le relief n'aurait-il pas eu lieu plutôt, à cause de la mort de frère Jacques de Mesmes? D'après cette supposition, le frère Jacques de Mesmes aurait été commandeur de Chantraine jusqu'en 1609. Toutefois nous ne pouvons rien affirmer.

An. 1620-40. — *Frère Jacques Martinet, dit Pinabau.*

Vertot cite deux chevaliers du même nom, et portant les mêmes armes, l'un reçu en 1583, l'autre en 1596. C'est du premier sans doute qu'il est question ici, surtout si nous devons le considérer comme successeur immédiat de frère Jacques de Mesmes. Depuis 1609 jusqu'à 1620, c'est l'admodiateur Du Four qui régit les biens de la commanderie, et frère Jacques Martinet ne paraît que le 1er octobre de cette dernière année. Sa jeunesse lui avait peut-être imposé jusqu'alors le devoir de servir activement sur les galères de la religion. En 1637, il obtient de l'infant gouverneur des Pays-Bas une sauvegarde pour les biens de sa commanderie et particulièrement pour sa terre et seigneurie de Thines. Cette mention spéciale semble indiquer que Vaillenpont était devenu la résidence habituelle des commandeurs. Jacques Martinet mourut en 1640, comme le prouve une requête du chevalier de Boissy,

agent de l'ordre de Malte pour les Pays-Bas, à l'effet d'obtenir mainlevée des dépouilles et biens meubles délaissés par ce défunt commandeur de Chantraine.

. . . .

An. 1647-.... — Frère François de Rochesuart.

Les comptes des fiefs de Brabant font mention de ce commandeur. Le 12 octobre 1647, il releva le fief de Longchamp, près de Louvain, dit le registre, après la mort de frère Jacques de Mesmes de Marolles (!). Ainsi on passe par-dessus frère Jacques Martinet, et peut-être pardessus un autre, car il y a ici une lacune de sept années qui n'est point expliquée. Nous n'avons pu découvrir jusqu'à quelle époque frère François de Rochesuart fut titulaire de Chantraine. Vertot cite sous l'année 1607 un frère François de Rochechouart de Jars, qui pourrait bien être le même.

An. 1655-59. — Frère Michel de Biancourt Poutrincourt.

D'une famille de Picardie, suivant la Chesnaye des Bois. Les Archives générales du royaume possèdent un registre terrier de Chantraine de l'an 1683, où on lit au 1er feuillet : « Extrait du terrier de la commanderie de Chantraine et de ses dépendances, fait à la diligence de feu monsieur le chevalier frère Michel de Biancourt Poutrincourt, vivant pourveu d'icelle et de celle de Fieffes, ès années 1655-59 ». Ses lettres de terrier lui furent données par le roi d'Espagne, le 9 octobre 1655. Vertot donne la date de sa réception en 1611. Il semble avoir eu pour successeur immédiat frère Gabriel Dauvet.

An. 1662-1672. — *Frère Gabriel Dauvet Desmarest.*

Il était le troisième fils de Gaspart Dauvet, seigneur et comte Desmarest, et d'Élisabeth Brulart. Vertot assure qu'il était déjà chevalier de Malte le 14 mai 1619. Le 25 août 1662, il conclut un accord, à Nivelles, au sujet de la délimitation des bois de la commanderie, avec les baillis des bois du chapitre de Nivelles et de Sa Majesté, contre lesquels il avait intenté une action. En 1668, les comptes des fiefs commettent à son sujet une nouvelle erreur qui ne se comprend pas. Le 17 septembre, le relief se fait, suivant l'usage, au nom d'un commandeur qui n'est pas désigné et qui succède, dit-on, à messire Jacques de Mesmes de Marolles. Et voilà ce dernier mort pour la troisième fois! Or, comme nous avons encore de frère Gabriel Dauvet une requête du 16 janvier 1672, adressée aux États de Brabant, on ne sait trop à l'occasion de quelle mort a eu lieu ce relief. C'est probablement après 1672 qu'il devint grand prieur d'Aquitaine et commandeur de Saint-Étienne de Renneville. La Chesnaye des Bois dit qu'il a fait bâtir le portail du grand prieuré à Poitiers. Nous sommes assez disposé à croire que Gabriel Dauvet résigna la commanderie de Chantraine lorsqu'il fut élu grand prieur d'Aquitaine.

An. 1673-83. — *Frère Jacques de Bretel Grimonville.*

Ce commandeur était le septième fils de Raoul et d'Isabeau Groulart, et fut reçu en 1631. Il donna des preuves de sa valeur et de son habileté en quantité d'occasions, fut, pendant plus de dix ans, général des Vénitiens en Candie, et depuis ambassadeur extraordinaire de France à la cour de Vienne. C'est pendant cette mission qu'il publia un discours au conseil d'État de S. M. I., qui fut réimprimé en

Hollande avec une réponse, en 1673.[1] Il fit exécuter, en 1683, un registre terrier de la commanderie de Chantraine, qui se conserve encore aux Archives générales du royaume, à Bruxelles. Nous ignorons la date de sa mort. Il paraît avoir résidé à Vaillenpont, et depuis lui, cette maison fut érigée en commanderie.

An. 1687-1689. — *Antoine-Martin de Colbert.*

Il était le troisième fils de J.-B. Colbert, le célèbre contrôleur général des finances de France, et fut reçu chevalier en 1667. Nommé commandeur de Chantraine, il ne vint pas y résider. Le sieur De l'Au, écuyer, seigneur de Bettembourg, tenait en admodiation tous les biens et habitait même le château de Vaillenpont à Thines; cela excita bientôt des plaintes de la part des États de Brabant.

Le chevalier De Fourneau, agent général de l'Ordre, ayant demandé au gouvernement qu'il fût interdit aux communes, où les biens des commanderies étaient situés, de les exécuter, les États consultés, donnèrent un avis contraire, le 10 avril 1687. Malgré cela, le 24 juin, le marquis de Gastanaga déclara, *pour des raisons particulières*, que la commanderie de Chantraine serait exemptée du payement des vingtièmes et autres charges réelles, etc. Les États de Brabant remontrèrent, le 12 août, que cette exemption ne profitait qu'au sieur De l'Au, qui tenait tous les biens en admodiation; mais Gastanaga leur répondit, le 6 septembre, que la mesure avait été prise *pour des raisons d'État*, et cela se comprend de reste. Le fils de Colbert avait droit à certains ménagements. Il ne jouit pourtant pas longtemps des faveurs de la fortune et des dignités qu'il avait

[1] La Haye, in-12, *à la Sphère.*

obtenues. Bailli et grand'croix de Malte, général des galères de l'ordre et commandeur de Boncourt, il était, de plus, colonel du régiment de Champagne et brigadier des armées du roi. Le 5 août 1689, il fut blessé à Valcourt, et mourut de ses blessures le 2 septembre suivant. Quelques mois avant sa mort, les raisons d'État n'existant plus, on avait confisqué les biens de sa commanderie.

Après lui, nous trouvons une lacune que des conjectures seules permettent de combler.

Le 3 janvier 1693, le sieur Charles-Antoine de Fourneau, chevalier et agent général de l'ordre, fit le relief ordinaire des fiefs, *au nom et de la part de la commanderie de Chantraine*, sans autre désignation du titulaire; et ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'il fit ce relief à cause de la mort de messire Gabriel Dauvet Desmarest. On voit que les erreurs continuent dans les comptes des fiefs et qu'il n'est pas bon de s'y fier. Pendant ces temps d'orages et de guerres, alors que la Belgique ne savait à qui elle appartenait, les comptes des fiefs pouvaient-ils être soigneusement tenus? On ne payait pas, ou bien on payait tard, comme le prouvent les comptes du 5 novembre 1693. Alors on solda en une seule fois les droits dus pour le décès de deux commandeurs de Chantraine : frère Jacques de Bretel de Grimonville et le chevalier de Colbert.

An. ....-1700. — Le commandeur de Luxembourg.

Successeur probable du chevalier de Colbert, il n'a laissé, à notre connaissance, aucune trace de son passage à Chantraine. Nous ne saurions même pas son nom si les comptes de fiefs ne le mentionnaient pas lors du relief fait par son successeur le 17 juin 1700. Vertot cite en 1676 la réception de Chrétien-Louis Montmorency. — Luxembourg. Est-ce le nôtre?

An. 1700-06. — *Le chevalier de Courcelles.*

Il est nommé commandeur de Chantraine et de Vaillenpont dans l'acte de relief de 1700, et d'après Vertot il aurait été reçu en 1662 sous les noms de François d'Abancourt de Courcelles. Le 20 décembre 1701, il obtint une exemption de toutes charges pour les biens de l'Ordre, et, le 20 mars 1702, il fit défendre à tous les fermiers et censiers de Chantraine de se mêler des affaires des communes et de contribuer au service de la milice sur le plat pays, à raison des franchises de la commanderie. Le chevalier de Courcelles était maréchal de camp de S. M. T. C. Il n'est pas difficile de comprendre dans quelles intentions il faisait à ses fermiers une telle défense. Il mourut dans le cours de l'année 1706.

An. 1707-09. — *Le sieur d'Osmond, commandeur.*

Il fit le relief ordinaire des fiefs tenus par Chantraine, le 24 septembre 1706, après la mort du commandeur de Courcelles. Nous n'avons point trouvé d'autres détails sur ce titulaire. Vertot donne plusieurs chevaliers de ce nom.

An. 1709-29. — *Frère Robert Le Fèvre de Caumartin.*

Ce commandeur était, suivant le père Anselme, le quatrième fils de Jacques et de Géneviève de la Barre. Sa famille était de Normandie. Lorsqu'à la mort du commandeur d'Osmond, le relief ordinaire des fiefs fut fait par procuration le 28 septembre 1709, on ne mentionna point dans l'acte le nom du nouveau titulaire, que nous supposons avoir été dès lors Robert Le Fèvre de Caumartin, parce que les actes de relief qui suivent ne nous en

présentent point d'autre. Il fut, comme ses prédécesseurs, commandeur de Chantraine et de Vaillenpont; il l'était aussi de Loyson. Quand sa mort arriva, le 24 décembre 1729, il était parvenu à sa quatre-vingt-dixième année. Il ne paraît pas qu'il ait résidé dans sa commanderie. Nous trouvons qu'en 1729, un sieur Boscheron était son procureur général et spécial. Les archives du royaume possèdent un terrier de Chantraine, dans lequel est un livre censal commencé de son temps.

An. 1730-31. — *Le sieur Eustache d'Avernes.*

C'est le 21 juin 1730 que ce commandeur fit les reliefs des fiefs tenus par Chantraine. Nous ne connaissons rien de plus sur sa personne. Cette famille compte beaucoup de chevaliers.

An. 1731-33. — *Le Sr François de Commenge.*

Il fit les reliefs de ses fiefs, comme commandeur de Chantraine et de Vaillenpont, le 30 mai 1731. La Chesnaye des Bois parle d'un Commenge du même surnom qui était le troisième fils de Gaston-Jean-Baptiste. Il fut, dit-il, chevalier de Malte, abbé de Lauroux, enseigne de vaisseau, puis capitaine de cavalerie, et mourut après 1726. C'est bien là, croyons-nous, notre commandeur de Chantraine qui mourut effectivement en 1733.

An. 1733-68. — *Messire Louis-Gabriel de Froulay de Thessé.*

Le 8 juin 1733, il fit relief, par procureur, comme commandeur de Chantraine et de Vaillenpont. La Chesnaye des Bois lui a consacré un article assez étendu en considération de ses importants services; en voici le résumé : Il

était le deuxième fils de Philippe Charles et de Marie-Anne de Megaudais. Né en 1694, il fut reçu chevalier de Malte au grand prieuré d'Aquitaine, en 1710 ou 1711. Plus tard, il fut créé grand'croix et commandeur de l'ordre. On le nommait bailli de Froulay. Élu capitaine général des escadres de la religion en 1728, pour servir en 1729 et 1730, il fut continué dans la même charge en 1731 et 1732. Il eut la commanderie de Nancy, après son premier généralat, et celle de Chantraine, après le second. On l'envoya en France comme ambassadeur extraordinaire de la religion, en 1741, et, la même année, il devint commandeur de Nantes par droit d'ancienneté. Il le fut aussi de Sommereux en 1745. Il avait été ministre plénipotentiaire pour la paix en 1741, et on l'avait envoyé auprès du roi de Prusse en 1753. La Chesnaye des Bois ajoute qu'il mourut en 1766. Il existe aux archives du royaume un terrier de Chantraine, dressé par son ordre en 1740. On y voit des armoiries, qui sont peut-être celles de son procureur général, Guillaume-Joseph de Boscheron, écuyer, seigneur de Scailmont.

An. 1768-.... — *Frère Jean-Charles de Rupière*,

D'une très-ancienne famille de Normandie. Il fit ses reliefs par procureur en qualité de commandeur de Chantraine et de Vaillenpont, après la mort de messire Louis de Froulay, et le comte Lardenois de Ville, administrateur général de l'ordre aux Pays-Bas, lui servit de représentant. Dans cet acte, qui fut fait le 20 juillet 1768, Jean-Charles de Rupière est qualifié de chevalier de l'ordre de Saint-Jean, et en outre de commandeur des commanderies de Louviers et Vaumont, et de St-Étienne de Renneville. Nous ne savons rien de plus à son sujet.

An. ....-1774. — Frère Pons-François de Rosset, bailli de Fleury.

Il se qualifie de chevalier grand'croix, ci-devant capitaine général en mer, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies de Vaillenpont, Chantraine et Tirlemont. Nous n'avons point trouvé de reliefs faits par lui. De son temps eut lieu le démembrement complet de la grande commanderie de Chantraine. Tirlemont avait été précédemment donné au commandeur de Lancry, qui résigna sa commanderie en faveur du bailli de Fleury, moyennant une pension de 12,000 livres par an qu'il s'était réservée. Nous avons l'acte de démembrement de Chantraine, tel qu'il fut fait, en 1773, par le bailli de Fleury et le chevalier d'Argenteuil. Il se trouvera plus loin. Fleury mourut en 1774. Un chevalier du même nom avait possédé la commanderie du Piéton, en 1758-66; nous ne savons si c'est le même.

. . . .

An. 1781-.... — Frère Barthélemi de Bar.

Nous n'avons de lui qu'un relief de fiefs, fait le 19 avril 1781, en qualité de commandeur de Chantraine, et dans lequel il ne nomme pas son prédécesseur, ce qui fait supposer une lacune, puisque le bailli de Fleury est mort en 1774.

An. 1787-1797. — Le bailli Alexandre-Emmanuel de Crussol.

Dernier commandeur de Chantraine. St-Allais a donné son nom sous l'an 1787, dans son ouvrage sur l'ordre de

Malte. N'ayant aucun autre renseignement, nous avons pris cette date. Le bailli de Crussol est-il le successeur immédiat de Barthélemi de Bar? Nous le croyons. Les revenus de Chantraine paraissent avoir été payés jusqu'en 1797. Nous trouvons par exemple que le fermier de la cense de Chantraine paya encore un terme, le 7 mars de cette année. C'est pour cette raison que nous avons cru pouvoir conduire jusque là l'histoire de cette commanderie.

V.

An. ..... — Le commandeur de Lancry, à Tirlemont.

Nous avons vu qu'en 1775, le bailli de Fleury (frère Pons François de Rosset) se trouvait commandeur de Vaillenpont, de Chantraine et de Tirlemont. C'était par suite du démembrement des biens de Chantraine qui formaient déjà, en 1682, deux commanderies sous un seul bénéficiaire.

Du temps de Fleury, la commanderie de Tirlemont était déjà séparée. Le commandeur de Lancry, qui en était titulaire, la résigna en faveur de ce dernier, comme nous l'avons dit plus haut, et après lui, les trois maisons eurent chacune un commandeur particulier. Nous ne savons rien de plus au sujet du commandeur de Lancry. St-Allais cite, dans sa liste des chevaliers, le sieur François de Lancry Pronleroy. Nous ignorons si c'est le même.

An. 1774-.... — Le chevalier François-Pierre-Marie de Boniface du Reel, commandeur de Tirlemont.

Lorsqu'il parvint à la commanderie de Tirlemont, il la trouva dans un si triste état, qu'il dut faire une levée de 80,000 livres sur les biens de la commanderie pour la

restauration des bâtiments et des presbytères. Le conseil de Brabant lui en donna la permission par un octroi du 30 janvier 1784. Mais le grand maître de l'Ordre voulut s'assurer de l'emploi de cette somme, et fit citer à Malte le chevalier de Boniface. Le commandeur de Nieuport, accrédité auprès du gouvernement des Pays-Bas, pour les affaires de l'Ordre, poursuivit même devant le conseil privé, le commandeur de Tirlemont, pour avoir levé une somme considérable sur les biens de sa commanderie, sans le consentement de l'Ordre. Nous n'avons point trouvé quelle fut l'issue de ces poursuites. Le chevalier de Boniface semble avoir été titulaire de Tirlemont jusqu'à la fin, s'il faut en croire St-Allais.

. . . .

VI.

1785-97. — *Charles-François le Prud'homme d'Hailly, chevalier de Nieuport, commandeur de Vaillenpont.*

Nous ignorons quels furent ses prédécesseurs à la commanderie de Vaillenpont depuis l'année 1774. Le lecteur a sans doute remarqué en suivant cette longue liste chronologique, combien étaient fondées les réclamations de ceux qui se plaignaient de ne voir donner les commanderies qu'à des étrangers. En effet, de tous les dignitaires de l'ordre de Saint-Jean qui ont passé sous nos yeux, les premiers seulement appartenaient à la Belgique. Chose remarquable! il nous a fallu arriver au dernier commandeur de Vaillenpont, pour trouver encore un Belge. Bien des contemporains se rappellent sans doute avoir vu ce vieillard vénérable, qui avait survécu à la grandeur de son ordre et qui avait trouvé dans l'étude un soulagement à ses re-

grets. M. Quetelet lui a consacré une notice biographique dont nous citerons un extrait [1] :

« Il naquit à Paris, le 13 janvier 1746, pendant que la maison de ses parents, à Gand, était occupée militairement par le maréchal de Saxe. Reçu dès le berceau dans l'ordre de Malte, il fut élevé au collége de Louis-le-Grand, où il fit de brillantes études. Au sortir du collége, il passa au service d'Autriche, sous le règne de Marie-Thérèse, et fut nommé lieutenant au corps du génie. Quelque temps après, il obtint un congé et alla faire ses caravanes à Malte. »

Le 7 février 1785, il fut accrédité auprès du gouvernement des Pays-Bas, pour les affaires de l'Ordre, et ce fut lui qui se chargea de poursuivre le commandeur de Boniface devant le conseil privé pour les raisons dont nous avons parlé plus haut.

Décidé à se fixer dans sa patrie, il échangea une commanderie qu'il avait obtenue dans la Brie, contre celle de Vaillenpont. Nous ne suivrons pas M. de Nieuport dans tous les détails de sa carrière politique ou scientifique. M. Quetelet s'est trop bien acquitté de ce soin, et l'on peut recourir à sa notice. Nous croyons pourtant devoir faire ici une petite rectification. M. Quetelet dit qu'à l'époque où les commanderies furent supprimées, M. de Nieuport perdit la sienne sans obtenir aucune indemnité. Les comptes des domaines de la commanderie de Vaillenpont, qui sont actuellement aux Archives du royaume, nous prouvent qu'en 1797, il fut payé à M. le chevalier de Nieuport (Prud'homme d'Hailly), pour une année de pension échue le 30 avril, la somme de 796 liv. 4 s. !! Certes, il y

[1] *Annuaire de l'Académie de Bruxelles*, pour l'année 1835, p. 95.

avait bien loin d'une pareille pension à celle que rapportaient au commandeur les revenus de Vaillenpont; mais l'exactitude exigeait que nous fissions cette remarque.

Une particularité que M. Quetelet semble n'avoir pas connue et qui nous est révélée par M. le baron de Reiffenberg, c'est que, vers la fin de sa carrière, le commandeur de Nieuport reçut du grand maître de l'Ordre une nomination *in partibus*, dont il garda le brevet dans son portefeuille : c'était celle de bailli de Morée.

Il mourut dans sa 81e année, le 20 août 1827.

VII.

Dans les premiers temps, les biens de Chantraine consistèrent dans toutes les propriétés du bailliage d'Avalterre, qui s'étendait aussi, comme on l'a vu, dans la principauté de Liége. Plus tard, lorsque la commanderie de Liége eut été formée, Chantraine ne garda plus que ses biens du Brabant, à quelques exceptions près; si bien qu'au XVIIIe siècle, on disait dans un mémoire publié par l'ordre de Malte[1], qu'il n'y avait pas dans tout le Brabant la valeur d'une seule commanderie. Or, nous verrons que la somme des revenus de Chantraine était de plus de 60,000 livres en 1773. On doit donc supposer que la plupart des autres commanderies de l'Ordre étaient encore plus riches. Souvenons-nous qu'au commencement du XVe siècle, Chantraine payait 600 ducats de responsion à l'Ordre.

Laissant donc de côté les possessions de Chantraine dans le pays de Liége au XIVe et au XVe siècle, voyons en quoi purent consister les autres.

[1] *Archives du conseil des finances*, carton 1339.

Il nous a été impossible de constater la position des terres de Montboire et de Monalem, données à l'hôpital par Godefroid de Bouillon.

La possession de l'église de S[t]-Jean et de la cour de Louvain date de 1140, suivant Gramaye [1]; c'est là que le siége de Chantraine fut transféré au XVIII[e] siècle.

La ferme de Chantraine et les biens qui en dépendaient, semblent provenir des donations faites en 1175 et en 1178, par Gille, comte de Duras, et par Éverard du Rœux. Là se trouvait sans doute la terre de Rainfroid, qui est mentionnée dans les chartes.

La cense de Walsberg appartenait aussi déjà aux Hospitaliers en 1310.

Au commencement du XIV[e] siècle, les biens des Templiers vinrent augmenter ceux de l'ordre de S[t]-Jean; c'est là l'origine de la propriété de la cense du vieux Turnhout, qui fut primitivement un membre de Chantraine, et qui passa ensuite à la commanderie de la Braque ou de Brackel, dans le Brabant septentrional [2].

La seigneurie de Thines et celle de Vaillenpont pro-

[1] M. Piot nous rapporte au sujet de cette église un fait assez curieux pour l'histoire des mœurs. Il y avait à Louvain, dans l'église de S[t]-Jean, qui a été détruite, un tableau représentant saint Jean dans l'huile. Le peuple avait pris ce saint en grande estime, et l'appelait S[t]-Jean-le-Pleureur, à cause de la mine piteuse que lui avait donnée le peintre. Les mères conduisaient leurs enfants devant ce tableau pour faire cesser leurs cris, et il en résultait quelques aumônes pour le chapelain. M. Piot ajoute qu'après la démolition de l'église, le dernier chapelain étant resté détenteur de ce tableau, le peuple continua à porter les enfants chez lui et à lui payer sa petite rente. Depuis la mort du chapelain, une dame veuve l'a en sa possession, et c'est chez elle qu'on porte aujourd'hui les enfants.

[2] On lit dans un dénombrement des biens de Chantraine, parmi les fermiers de la commanderie de la Braegh, *membre de Chantraine :* La veuve Jean Bleys, fermier de la commanderie à Turnhout.

venaient aussi des Templiers. Le rédacteur du terrier de Chantraine en 1683, s'exprime ainsi :

« Au village de Thines, près Nivelles, appartient à ladite commanderie, seigneurie avec pouvoir d'y établir un maieur, sept eschevins, greffier et un sergent. Item les droits de congés et amendes, quand le cas y eschet, y ayant le seigneur commandeur haute, moyenne et basse justice, faisant le procès au criminel, et icelui, estant condamné est livré ès mains du seigneur grand bailly de Brabant, qui est obligé d'en faire faire l'exécution à ses dépens [1]. »

« Toutes les amendes et forfaitures, dit un autre, s'y jugent selon la cour de Lothier de Genappe [2]. »

Le commandeur de Chantraine avait encore, selon le terrier cité plus haut : « Au Temple de la Neuve rue, au faubourg de Nivelles, seigneurie, mayeur, sept eschevins, greffier et un sergent et congé, quand le cas y eschéoit [3]. »

A Witerzé, il avait droit de mayeur et pouvait prendre pour échevins ceux d'Afflighem et d'Assonville [4].

En 1497, il percevait le quart de 12 muids de blé de mouture, payés en arrentement pour le moulin de Charnier, près Nivelles [5].

Dans les comptes de fiefs du Brabant de l'an 1372, page 30, on lit : « *Item de magistro de Chanterain de duobus jurnalibus prati, ji mũt.* » Il est probable qu'il s'agit ici des deux bonniers, formant le fief de Bisut, près de Stockoit, dans la paroisse d'Huppaye, qui furent la propriété de l'Ordre jusqu'à la fin.

[1] Terrier de Chantraine de 1683, au f° 21.

[2] *Archives de la Chambre des Comptes*, n° 12815.

[3] Terrier de 1683, f° 67.

[4] Ibid., f° 95.

[5] *Arch. de la Chamb. des Comptes*, regist. n° 136, f° 358.



La commanderie possédait aussi, dès le XIVᵉ siècle, le fief de Pinnechart, qui lui resta jusqu'au XVIIIᵉ siècle, et dès le XVᵉ, celui de Longchamp ou Langvelt, près Louvain.

Dans les livres censaux sous Jodoigne, nous avons trouvé dès l'an 1389, la trace de quelques propriétés de Chantraine. Ainsi on lit au registre nº 324 :

« Rendut à Bodart-le-Saige le molin de Chanteraine une scuite de trois ans entrant alle Saint-Johan-Baptiste, l'an 1389, parmy xii muids, mesure de Halet, l'an. »

Dans le registre nº 325, pour l'an 1390, à l'article de Jodoigne et Huppaing pour le cens des masures, on lit :

« Item chiaus de Chanterayne sour leur maison et bins, iiii lib. et XII d.

En 1460 (registre nº 327), il est ajouté à cette somme viii setiers d'avoine.

» A Stocoi, Jean Lienars tenoit deux bonniers de pret joindant à chiaux de Chanteraine. »

Le maître de Chantraine payait de cens pour une maison hors des portes de Jodoigne. . vj chap. VI liégeois.

Pour une autre. . . . . . XI — XI —

Pour le molin de Clappetial . II — IIII —

En 1422, dans le registre nº 322, il est dit que pour tous leurs biens et masures, et pour Noullet, ils payaient IIII lib. XII d. de bonne monnaie.

Enfin, en 1460 (registre nº 327) « Le maître de Chanteraine doit de cens au lieu de Frankart-Bade, pour une maison à Huppaing, qui est preit au présent, joindant à le couture dudit Chanteraine, XII d. de Lovain.

Toutes ces citations déterminent suffisamment la position de la ferme de Chantraine, sur laquelle nous n'avions émis que des conjectures dans notre analyse des chartes d'un manuscrit de Liége. Il est évident que c'est dans la

paroisse d'Huppaye qu'elle était située, et l'indication de Miraeus, qui la plaçait près de Jodoigne, n'était ni assez nette ni assez précise. Nous croyons pourtant devoir ajouter ici un extrait des dénombrements de fiefs pour l'an 1440. Les noms et les indications d'une foule de lieux voisins serviront mieux encore, à défaut de plan topographique, pour faire retrouver la vraie situation des biens de Chantraine.

Territoire de Huppaing, paroisse de St-Médard de Jodoigne[1].

« Deux bonniers de terre à St-Martin-Fontaine, joignant d'amont à ceux de Chantraine des deux côtés.

» Un bonnier de bonys qui solloit estre terre joignant des deux côtés à ceux de Chantraine, sur la piésente qui tient de Chantraine à Hédeingez.

» Une maison et une pièce de terre à Huppaing, en la rue de Frêne, tenant aux viviers de St-Martin-Fontaine.

» Un bonnier de terre gisant à Popplir, vers le Strayal, joignant aux terres de Chantraine.

» Un journal derrière Faconval, joignant au cortil Gilba de Faconval et à la terre de Chantraine.

» Un bonnier sur le bois de St-Martin, joignant aux terres de Chantraine et de Biaulieu.

» Trois journaux de bois gisant à St-Martin-Fontaine, joignant au bois du maître de Chantraine du côté d'amont, et au vivier dudit maître du côté d'aval.

» Trois journaux de courtil gisant à St-Martin-Fontaine, joignant au chemin qui va de Huppaing à St-Martin-Fontaine, d'un côté vers Chantraine.

» Al Busse, environ un bonnier de bois joignant as Bruwières.

[1] *Archives du royaume, Chambre des comptes*, n° 548.

» Dix-huit verges en le coulture del Coreye.

» Un bonnier à Huppaing al Hopée.

» Un bonnier devant le Motte.

» Un journal et demi aux Ruaulx.

» Quinze bonniers de bois gisant en la paroisse de Jodoigne, qu'on dit à Bombaert, joignant d'un côté à l'hôtellerie du bois de Jodoigne.

» En 1440, Jean de Parfonriwe demeurant à Huppaing, tenoit en fief du duc de Brabant plusieurs héritages et pièces de terre gisants sur les territoires de Huppaing et de Petit-Bomale, paroisse de Jodoigne, dont un bonnier nommé le Longhe voie gisoit sur la voie de Biessut.

» Viers le Chaysnal.

» Joignant al voie des moynes.

» A Tiege de Hedenges.

» Al Sache, jadis nommeit le terre de Temple.

» Vers le Gothar.

» Al pisent tendant del Mot à Huppaing.

» A Huppaing, mess^e de Chanterain debvoit de cens sur une maison et tenure qui étoit gisant devant le Corey de Myelmont, joindant al coulture de Grans-Chestiaulx et à wérischey, iii s. de bonne monnoie et iii cappons.

» Le même debvoit de cens sur une pièce de terre gisant al voie tendant à Jodoingne, chinq deniers et obole de bonne monnoie.

» Le même sur demy-journal de terre derier Fauconval, une obole de bonne monnoie.

» Sur le preit gisant devant le maison, ix sous monnoie en bourse.

» Ernar tenoit en fief le tenure et taverne de Rwauz, gisant et séant devant le riwe.

» Une pièce de terre gisant derier Fauconvaule, à chemin tendant de Jodoingne à Namur.

» Maison et tenure à Frayne, joindant al tenure de Bialiwe.

» Le court de Chestiaulx.

» La tenure de Castialx, occupée par Jean de Parfontriewe, au territoire de Huppaing, contenant un bonnier et ½, joignant au pré de Chantraine et al tenure de Bialieu.

» Le long preit Madame.

» Bos joindant d'aval au bos appartenant al chapelle du Pitraïn, et d'amont, à chemin tendant de riewe du Chanterain à Louvaing.

» Gertrud de Maricq avec Jehan Delevaul son mary, tenoient en fief plusieurs biens sur le territoire d'Huppaing et de Petit-Bomale :

» La maison, tenure, court et assize de Biaulieu à Huppaing, contenant iii journauls joindans à la voye;

» Des terres joindans à celles del Motte;

» Un bonnier à Chaisna ;

» Sept verges à Jonquer, derrière Faquonval;

» Un bonnier à St-Martin-Fontaine, joignant des deux côtés aux terres et bois de Chantrain;

» Trois journauls à Streya deseur Petit-Bomale;

» Jacquemin Maricle tenoit en fief.

» Cinq journaulx de terre entre les bois del Ramey et les biens del chapitle dou Saint-Pierre de Lige.

» Onze journaux gisant entre les bois de Gréez et les biens Piere le Cheruwier ;

» Un bonnier à lieu c'on dist à Cretiaul ;

» Demy-bonnier de terre en lieu qu'on dit à Coroye.

» Gilba de Faconval tenoit en fief :

» Sept journauls gisant deseure Bomale à Poillut-fosse.

» Autres fiefs tenus par divers :

» Vingt-deux verges gisant al Enblein, sur la voie tendant de Jodoigne à Namur.

» Quatre verges en Grand-Champ.

» Pierre de Donglebert, écuyer, tenoit en fief la terre et seigneurie de Bommelet, où il avoit mayeur, échevins et vorstiers, pour faire la justice de toutes choses, excepté de corps et de membre, auquel cas, quand il y avoit forfait, il devoit livrer au bailli de Jodoigne, en ses purs lingnes draps, au bout de sa terre.

» La cense de Bommelet valoit par an, le jour St-Étienne, 16 chapons, 2 sous de bonne monnoie, et sept setiers d'avoine.

» Il tient en outre six journaulx à la Marcelle, joindant d'un côté à la chavée de ladite Marcelle.

» Deux bonniers joignant d'un côté à wériseix de Bomelet;

» Six bonniers joignant à la bruyère de Grovignaul;

» Dix journaulx de terre gisant à Tryoval;

» Seize verges joignant aux terres de Fosse.

» Jacques de Glymes tient en fief la maison de Henbrumez et les terres qui en dépendent.

» Autres fiefs tenus par divers :

» Un bonnier de gardin gisant à Emon, à Geldenaken;

» Sept bonniers de bois gisant en Norwège, deseur Hembrumé;

» Les champs emprès le goye de Stockart et le goye de Gruenendale;

» Un bonnier de terre gisant emprès la Spynette;

» Un demi-bonnier de terre emprès le Musschen-wech;

» Deux bonniers à Grant-Molenbais, à la platse nommée Biermayuwe, *alias* Biermauwe;

» Un bonnier à la platse nommée à Surlès.

» Steven Gilis tenoit en fief à Jodoingne sept journauls de terre en un lieu appelé devers le vaul des Juys et assés près de la justice de Jodoigne, joignant à l'hôpital duditlieu.

» Autres fiefs en la paroisse d'Aymires, en lieu qu'on dit à Bronne, entre Aymires et Herbais, joignant aux terres qu'on dit del Conte.

» En 1474, Guillaume de Glymes tenoit quatre bonniers qui étoient nommés le bois le Paradis, entre Jodoigne et Jodoigne-Souveraine.

» Lambert del Cauchie tenoit demy-bonnier de terre gisant dessous la justice de Jodoingne delez le Busson.

» Guillaume Maillefer tient un bonnier en la paroisse de Jodoigne, au lieu qu'on dist sur le Chastillon.

» Isabeau de Hasselt tient trois bonniers entre Aymirez et le bois de Brone, sur la piésente de Herbays.

» Guillaume de le Berghe tient la vicomté de Jodoigne, en fief, savoir : maison, tenure, avec grange, étables, jardins, etc., gisans à Molenbisoul;

» Trois journaux de terre, joignant au bonnier qu'on dit Charipont;

» Un bonnier appelé le bonnier à le Croiset, sur le chemin qui va de St-Jean-Geest à Stocquoy;

» Quatre bonniers derrière St-Médard en le Champaingne;

» Un bonnier par delà l'Arbre à le Croix, passé le voye parmy qui va de Jodoigne à Hupain;

» Un bonnier gisant vers Prelles;

» A l'arbre à Molembisoul, demy-bonnier, entre le voye qui va de Jodoigne à Molembisoul, et à le voye qui va de Jodoingne à Piétrain, joignant aux terres Notre-Dame-la-Brûlée;

» Onze journées de terre, qu'on dit le Courtil, venant d'un côté à la ruelle de Vorspelart;

» Simon de Herbais, tenoit en 1495, les biens de Collard avec les tour, maison et cense, etc., contenant environ dix bonniers;

» En outre, un moulin sur la rivelette qui vient de Marilles à Nodenbais;

» Plus une cambe et brasserie, joignant d'aval aux biens de Jean Van Emmichoven;

» Ernoult Maillet de Hupain, tenoit un bonnier et demi deseur Crassebail.

» Cornile de Coensborch, tenoit au grand Molembais, 69 verges, gisant au lieu nommé sur les Aluwas.

» Autres fiefs tenus par divers :

» Trois et demi journaulx, nommé le courtil Hannon de l'abbye à Grand-Molembais;

» Un demi-bonnier delez Huppaing, au lieu dit à Byssut joindant au prés de Byssut;

» Un manoir à Hupaing qu'on dist Beaulieu;

» Un bonnier sur le mont delez le fontaine St-Martin;

» Le maître de Chantrain tient deux bonniers de prés au lieu qu'on dit Bisut delez Stockoit. »

Il ne nous reste plus à donner, pour compléter notre notice sur Chantraine et sa commanderie, que l'analyse du procès-verbal qui fut fait en 1773 par les commissaires chargés de former trois commanderies avec les biens de

Chantraine. Cette pièce fera mieux que tout le reste connaître l'importance de cette maison.

Démembrement de la commanderie de Chantraine, fait en 1773, par MM. les bailli de Fleury et chevalier d'Argenteuil, commissaires [1].

« Frère Pons-François de Rosset, bailli de Fleury, chevalier, grand'croix, ci-devant capitaine-général en mer de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies de Vaillampont, Chantraine et Tirlemont, ambassadeur extraordinaire de Malte près de Sa Majesté Très-Chrétienne, et :

» Frère Jacques-François le Basele d'Argenteuil, chevalier profès dudit ordre, commandeur de la commanderie de Saint-Mauvis, son procureur général et receveur de son vénérable commun trésor au grand prieuré de France, commissaires nommés par son Altesse Éminentissime le grand maître et sacré conseil, suivant leur décret du 4 janvier 1772, à l'effet de procéder à l'examen de tous les domaines et biens, composant cy-devant l'universalité de la commanderie de Chantraine, pour en faire le partage à chacune des trois qui en ont été formées sous les dénominations de Vaillampont, Chantraine et Tirlemont;

» Se sont transportés au château de Vaillampont, chef-lieu de la commanderie de ce nom, où ils ont trouvé le sieur Drion, agent général de l'ordre de Malte dans les Pays-Bas autrichiens, et le sieur vicomte de Lardenois,

[1] Archives du Royaume. *Papiers de Malte*, farde n° 10, copie d'un *Procès-verbal approuvé à Paris, par les commissaires, le 24 juillet* 1773. Elle fut collationnée sur l'original par le procureur général et receveur du grand prieuré de France à Paris, le 27 juin 1775.

administrateur général, qu'ils avaient mandés à l'effet de les assister dans leur dite commission, et après s'être fait représenter l'état de tous les sous-baux des membres et biens le plus à portée de la susdite commanderie de Vaillampont, ils ont arrêté, sous le bon plaisir de son Altesse Éminentissime et sacré conseil, que ladite commanderie serait composée des domaines, dîmes et cens et rentes suivants :

Commanderie de Vaillampont.

« 1° *Château de Vaillampont,* situé au village de Thines, dans lequel la commanderie a la haute, moyenne et basse justice. Le commandeur est cependant obligé, dans les affaires criminelles, de remettre le délinquant entre les mains du grand bailli du roman pays de Brabant, qui doit en faire justice à ses dépens. La commanderie a aussi droit de pêche, de chasse et de nomination aux charges municipales. Quant à la cure, la collation en appartient aux trois curés de la ville de Nivelles.

» Le château consiste en divers bâtiments, avec cour, avant-cour, jardin et potagers, contenant ensemble un journal, 98 verges, dont le commandeur se réserve la jouissance, ainsi que d'une houblonnière, un verger nommé la Garenne, et trois étangs, contenant ensemble 4 bonniers 10 verges.

» Dans l'avant-cour dudit château existe une brasserie avec tous les ustensiles, produisant année commune. fl. 13

» Plus, une forge à maréchal, louée à Hubert Tournay, en 1768, consistant en une maison et un terrain de 3 bonniers, 1 journal, 76 verges, partie en jardin et partie en terres labourables, le tout affermé au prix de 70 florins, argent courant de Brabant . . . . fl. 70

» Attenant le susdit château est une chapelle où l'on a réuni diverses fondations. On y célèbre tous les jours la sainte messe et cette desserte coûte annuellement au commandeur. . . . . fl. 280

» *Domaines, dîmes, cens et rentes.* — 1° Les droits de congé et amendes, plusieurs cens et rentes, tant en argent qu'en chapons, poules et grains, dus à la commanderie dans le village de Thines, aux environs de Nivelles, à Baulers, Gempioul, Houtain-le-Mont, Houtain-le-Val et Witterzé, au Temple de la neuve rue et au village de Seneffe; dans lesquels deux derniers endroits, la commanderie a le droit de nommer les mayeur, échevins, greffier et sergeants. Tous ces articles de cens, rentes, etc., produisent année commune . . . . . . fl. 480 17 s.

» 2° *Cense de la Basse-Cour,* louée à Pierre-François Charlier, en 1769, joignant le château de Vaillampont, contenant 165 bonniers, 27 verges de terres labourables, et 10 bonniers, 29 verges de jardins et prairies; affermée au prix de 1,880 florins, 700 bottes de paille de froment en nature, etc. . . . . fl. 1,880

» 3° *Cense de la Brassine,* louée à Joseph Denis, en 1768, contiguë au susdit château, contenant 80 bonniers, 191 verges de terres labourables, et 11 bonniers, 194 verges de jardins et prairies; affermée au prix de 1,125 florins et six rasières de vesces, 30 rasières d'avoine, 200 bottes de paille de froment et 200 de seigle. . . . . fl. 1,125

» 4° *Cense de la Vieux-Cour,* louée à Joseph Tumerelle, mari de la veuve de Godevroit Bomal, en 1770, distante d'un quart de lieue dudit château, contenant 193 bonniers, 3 journaux, 87 verges de terres labourables, et 28 bonniers, 1 journal, 48 verges de jardins et prairies; affermée au prix de. . . . . fl. 2,200

» 5° *Cense de Giraucourt*, louée à Nicolas-Joseph Thomas, en 1771, distante de deux lieues de Vaillampont, contenant 79 bonniers, 166 verges de terres labourables, et 15 bonniers, 135 verges de jardins et prairies; affermée au prix de . . . . fl. 850

» 6° *Cense du Bois St-Jean*, distante de 2 lieues de Vaillampont, contenant 73 bonniers, 3 journaux, 56 verges de terres labourables et 9 bonniers, 3 journaux, 2 verges de jardins et prairies, affermée à Frédéric Dumont, en 1768, au prix de . . . . fl. 500

» 7° *Cense de Fleurus*, distante de 3 lieues et demie de Vaillampont, contenant 48 bonniers, 32 verges de terres labourables, 5 bonniers, 2 journaux, 27 verges de jardins et prairies, affermée à Henri Joseph Godefroid, en 1770, au prix de. . . . . fl. 930

» 8° Maison à Nivelles, appelée communément le *Refuge*, située à Nivelles, distante environ d'une lieue du château de Vaillampont, consistant en quelques vieux bâtiments, cour et jardin, affermée au sieur Bouquau, receveur de la commanderie, au prix de. . . . . fl. 120

» 9° Les dépendances de l'ancienne *chapelle de St-Jean de Rhodes* supprimée, distante d'environ ³/₄ de lieue de Vaillampont, consistant 1° en l'emplacement de ladite chapelle, un jardin, un petit pré et une closière, contenant ensemble 1 bonnier, 3 journaux, 64 verges, affermés à Hubert Piersaux, en 1772, au prix de fl. 40; 2° en deux prairies, contenant ensemble 3 bonniers, 48 verges, affermés, en 1768, à Jean Daniel, au prix de fl. 90; 3° et finalement, en deux petits prés, contenant ensemble 201 verges, affermés à la veuve Ignace de Launoy de Nivelles, en 1768, au prix de fl. 143.

» 10° *Terres égrenées, affermées en* 1768. Près de Ni-

velles, 23 bonniers, 299 journaux de terres labourables, loués à Alexis Meroier . . . . fl. 230

» A Baulers, 2 bonniers, 121 journaux de terres labourables, loués à Mathieu . . . . fl. 26

» Sous Nivelles et Baulers, 3 bonniers et demi de terres labourables, loués à Pierre-Joseph Charlier . . fl. 30

» A Witterzé et Wautier-Braine, 14 bonniers, 2 journaux, 83 verges de terres labourables, et un demi-bonnier, 80 verges de prairies, loués à Albert Dineur. fl. 170

» A Promelle et Gempioul, 16 bonniers, 29 verges de terres labourables, et 2 journaux, 10 verges de prairies, loués à Melchior Lutte . . . . fl. 170

» A Houtain-le-Mont et Houtain-le-Val, 10 bonniers, 158 verges de terres labourables, loués à J.-B. Du Ry. fl. 100

» A Obay, 1 bonnier, 38 verges de terres labourables et une masure, loués à Emmanuel Hanon . . . fl. 14

» A Hériamont, 6 bonniers, 2 journaux, 20 verges de terres labourables, loués à Joseph Scalquin. fl. 75

» A Glabay, 2 bonniers, 3 journaux, 84 verges de terres labourables, loués à Jean Maubille . . . fl. 30

» A Way et Thy, 3 bonniers, 1 journal, 55 verges de terres labourables, 2 journaux, 80 verges de prés et 4 bonniers, 89 verges de bosquets, loués à François Servais. . . . . fl. 170

» A Marbais-St-Amand et Wagnelée, 7 bonniers, 2 journaux, 32 verges et demie de terres labourables, et 3 journaux, 23 verges de prairies et vergers, loués à Emmanuel-Joseph Grégoire . . . . fl. 80

» Près de la *cense de Montifaux*, 3 journaux, 68 verges de prairies, loués à Pierre-Joseph Du Sausoy . . fl. 18

» Le tout formant ensemble 92 bonniers, 1 journal, 12 ½ verges de terres labourables, 3 bonniers, 2 jour-

naux, 61 verges de prairies et 4 bonniers, 89 verges de bosquets, qui produisent par an . . . . . . fl. 1113

» 11° *Terres à Vieux-Genappe*, distant d'une lieue et demie de Vaillampont, provenant du bénéfice de Sainte-Catherine, dont la fondation a été remise à la Chapelle susdite du château, 6 bonniers de terres labourables affermés à Barthélemy Duhorez, en 1768, au prix de fl. 60

» 12° *Terres égrenées*, *affermées*, *en* 1768. A Villeroux, distant de 4 ½ lieues de Vaillampont :

» 78 bonniers de terres labourables, 3 bonniers de prairies, plus la dîme compétente à la commanderie, loués à Michel Thirion . . . . fl. 1150

» 1 bonnier, 1 journal, 16 verges de terres labourables, loués à François Renot . . . . fl. 12

» 5 bonniers, 1 journal, 16 verges de terres labourables et 1 journal de prairies, loués à Joseph Romain. fl. 60

» 2 bonniers, 1 journal de terres labourables, 15 setiers de bled, 10 setiers d'avoine de rente, loués à Joseph Boulfioux en qualité de clerc marguillier de la paroisse.

» 2 journaux de terre, loués à Martin Filée . fl. 5

» 1 journal, 30 verges de terres labourables, loués au sieur Vientour, curé de St-Géry. . . . . . . fl. 6

» 3 bonniers, 3 journaux, 59 verges de terres labourables, loués à Martin Colson . . . . fl. 46

» 10 journaux de bruyères, loués au même . fl. 5

» 4 bonniers, 1 journal, 10 verges de terres labourables, loués à la veuve Benoît Englebert, représentée par Martin Colson . . . . fl. 46

» Le tout formant un ensemble de 95 bonniers, 2 journaux de terres labourables, 5 bonniers, 1 journal de prairies et 2 bonniers, 2 journaux de bruyères, qui produisent . . . . fl. 1330

» 13° *Cense et rentes à Villeroux*. Les cens seigneuriaux dus audit village de Villeroux, sont évalués, année commune, à 10 fl., indépendamment des rentes en grains perçues par le clerc marguillier, comme il est dit ci-dessus . . . . fl. 10

» 14° *Bois de Villeroux*, 3 bonniers de bois taillis dont la coupe se fait tous les huit ans, évalués, année commune . . . . fl. 30

» 15° Dimes perçues aux villages de Corroy-le-Château et à Bothée distant de 4 3/4 lieues de Vaillampont, affermées à la veuve Deville, au prix de. . . fl. 148. 10 s.

» 16° Un demi-bonnier de prairies situé au village de la Chapelle St-Lambert, 1 journal de closière et un demi-journal de bois et broussailles à Witterzé; tous les droits seigneuriaux dus audit village de St-Lambert, consistant en droits de congés et cens, affermés à Ferdinand Cornet . . . . fl. 20

» 17° Les coupes annuelles des bois taillis, savoir :

» 31 bonniers, 34 verges, à un 1/4 de lieue de Vaillampont;

» 63 bonniers, 112 verges à la Bruyère, distant d'une 1/2 lieue de Vaillampont. Lesquelles coupes se font tous les 14 ans et produisent, année commune . . fl. 2200

» Ces dix-sept articles ont été réunis par les commissaires à la commanderie de Vaillampont pour en former dorénavant le revenu annuel de 13,190 florins 7 sols argent de Brabant, faisant en argent de France, à raison de 36 s. 8 d. 10/12, 24228 liv. 1 s. 3 d.

Charges locales de la commanderie de Vaillampont.

» 1° Desserte de la chapelle du château . . fl. 280

» 2° Gages du concierge du château	80
» 3° Gages du garde-bois de Vaillampont et de la Bruyère, non compris son vêtement et bandoulière. . . . . fl.	140
» 4° Appointements de l'arpenteur pour le mesurage des coupes.	16
» 5° Portion congrue du curé de Villeroux. .	450
» En outre, pour le pain, vin, luminaire et blanchissage des linges	40
Total. . . . fl.	1006

» Faisant en argent de France 1830 liv. 3. s. 10 d.

» Indépendamment des susdites charges, les commissaires ont reconnu que la commanderie était obligée à toutes les reconstructions et réparations de l'église paroissiale de Villeroux, de son presbytère, cloches et cimetière, à la contribution pour un quart et ½, à de pareilles reconstructions et réparations de l'église paroissiale de Corroy-le-Château et de Bothée, quoique la collation de ces trois cures n'appartiennent pas au commandeur, et à celles de plusieurs maisons et censes qui en dépendent.

Commanderie de Chantraine.

» Les commissaires s'étant transportés ensuite à la *cense de Chantraine*, en compagnie des sieurs Drion et Lardinois, ont reconnu, après avoir parcouru tous les membres qui doivent composer cette commanderie, que ladite cense, habitée par le fermier, ne pouvait servir de logement pour

le commandeur et que son domicile ne pouvait être établi qu'au *château César*, situé à Louvain, distant de 6 lieues de ladite cense, auquel endroit, moyennant quelques réparations, il y aurait un logement décent. Ils vérifièrent, en outre, que, dans tout l'arrondissement de cette commanderie, l'Ordre ne possède aucune justice, et que les cures des églises paroissiales de Dongelberg, d'Hupaye et de Jodoigne, distantes d'environ une lieue de Chantraine, sont à la pleine et entière collation du commandeur, ainsi que vingt-deux chapellenies ou bénéfices érigés tant dans la ville de Jodoigne que lieux circonvoisins, dont les commandeurs ont disposé jusqu'à présent en faveur des curés, à portions congrues, répartis dans l'universalité des trois commanderies, à l'effet d'éviter de leur part des réclamations pour une augmentation de traitement que le gouvernement de Bruxelles favorise toujours. Sur quoi les commissaires observent qu'il conviendrait de répartir la collation des susdits bénéfices aux trois commanderies susdites, en proportion de compétence des curés dont elles sont respectivement chargées, soumettant, du reste, cette idée aux lumières de Son Altesse Éminentissime et du sacré conseil.

» Ils ont ensuite réuni à la commanderie de Chantraine les objets ci-après :

» 1° La *cense de Chantraine* (112 bonniers, 2 journaux, 56 verges de terres labourables et 25 bonniers, 10 verges ³/₄ de prairies et vergers) affermée, en 1769, à Charles Hiquet, au prix de . . . . fl. 1225

» 2° La *cense de Jancourt*, située au village de Betz, à 3 ¹/₂ lieues de Chantraine (89 bonniers, 132 verges de terres labourables, 9 bonniers, 138 verges de prairies et vergers, plus quelques portions de dîmes dans les vil-

lages de Betz, Wezerin, Genglegen et aux environs d'Altenhoven, Landen, Warmont, Houtain-l'Évêque et Rumsdorf, un moulin à eau et neuf petits articles de rentes seigneuriales); le tout affermé à Nicolas Van Borrewaert, en 1768, au prix de . . . . fl. 1460

» 3° La *cense de la Bruyère* à 4 1/2 lieues de Chantraine, contenant 195 bonniers, 1 journal, 15 verges de terres labourables et 42 bonniers, 2 journaux, 67 verges de prairies et jardins, 10 journaux de bosquets et divers cens et rentes en plusieurs lieux, consistant en trente-sept articles, tant en argent que grains, chapons et poules; le tout affermé, en 1768, à Charles-François Hiquet, au prix de . . . . fl. 1200

» 4° Terres de ladite cense de la Bruyère démembrées :

» A Beuzet (Hainaut), 5 bonniers, 1 journal, 60 verges de terres labourables et 71 verges de prés, loués à Nicolas Thomas . . . . fl. 45

» A Waret-la-Chaussée (Namur), 17 bonniers, 9 verges de terres labourables et 3 bonniers, 3 verges de prés, loués à Guilain Nihoul . . . . fl. 120

» A Bourdinne et Acos (Liége), 27 bonniers, 2 journaux, 66 verges de terres labourables et 3 journaux, 30 verges de prés, loués à Amand Boulet . . . . fl. 280

» A Florifoux (Namur), 1 bonnier, 10 verges de terres labourables, loués à Ant.-Jos. Legrain . . . . fl. 10

» A Noville-le-Bois (Namur), 1 bonnier de terres labourables, loué à Godefourneau . . . . fl. 10

» A Wauforzée (Hainaut), 1 bonnier, 1 journal de terres labourables, loués à Claude Vincent. . . . . fl. 12

» Au dit lieu, 5 bonniers, 93 verges de terres labourables et 2 bonniers, 95 verges de prés, loués à Philippe Garot . . . . fl. 45

» Le tout, formant 58 bonniers, 2 journaux, 58 verges de terres labourables et 6 bonniers, 99 verges de prés et vergers, qui produisent . . . . fl. 522

» 5° La *cense des Templiers* à Corswarem (Limbourg), distante de 5 ½ lieues de Chantraine (119 bonniers, 525 verges de terres labourables, 25 bonniers, 18 verges de prés et jardins avec une petite dime à Obay, et trente et un petits articles de cens seigneuriaux; le tout affermé à Joseph Thone, en 1769, au prix de . . . . fl. 1500

» 6° Terres à Lincent (Liége), distant de 2 ½ lieues de Chantraine; 44 bonniers, 2 journaux, 75 verges de terres labourables, affermées à J.-B. Gozin, au prix de . fl. 499

» 7° Terres à Hannut (Liége), 2 ½ lieues de Chantraine; 20 bonniers 3 journaux, 92 verges de terres labourables, affermées à J.-Jos. Hacourt, au prix de . fl. 245

» 8° Terres égrenées sous plusieurs juridictions, à environ une ½ lieue de Chantraine :

» A Huppay, 1 bonnier de terres labourables avec petite maison, loué à Philippe Volant . . . . fl. 30

» A Jodoigne, 15 bonniers, 58 verges de terres labourables et 4 bonniers, 3 journaux, 8 verges de prés et vergers, loués à la Ve Vlemincx . . . . fl. 240

» A Saint-Jean-Geest, 5 bonniers, 3 journaux, 29 verges de terres labourables, loués à Joachim Froment . fl. 50

» Audit lieu, 1 journal de terres labourables, loué à Simon Barrette . . . . fl. 4

» Le tout composant 20 bonniers, 67 verges de terres labourables et 4 bonniers, 3 journaux, 8 verges de prairies, qui produisent. . . . . fl. 324

» 9° *Terres égrenées sous diverses juridictions*, distantes depuis une demi-lieue jusqu'à 3 de Chantraine :

» A Jandrain, 2 journaux, 60 verges de terres labou-

rables, loués à demoiselle Grégoire. . . . . fl. 111

» A Ramillies, 7 bonniers, 1 journal, 95 verges de terres labourables, loués à Léon Hellin. . . . . fl. 77

» A Torrembais-les-Béguines, 3 journaux, 48 verges de terres labourables, loués à Simon Milaire . . fl. 12

» A Jaucelette-l'Abbesse, 1 bonnier, 57 verges de terres labourables, loués à Marie Bezançon . . . fl. 12

» A Jodoigne-Souveraine, 2 journaux, 34 verges de terres labourables, loués à Bernard Vanden Brouck.. fl. 7

» A Glimes, 3 journaux de terres labourables, loués à Martin Des Nœux . . . . fl. 7

» A Dongelberg, 1 journal 33 1/3 verges de prés, loués au curé du lieu . . . . fl. 4

» A Dongelberg, Glimes et Jaucelette, 14 bonniers, 3 journaux, 19 1/2 verges de terres labourables, loués à la Ve Gabriel. . . . . fl. 180

» Auxdits lieux, 14 bonniers, 3 journaux, 19 1/2 verges de terres labourables, loués à Remeri Goes . . fl. 180

» A Dongelberg, 2 journaux de terre inculte, loués à J.-B. Daourt . . . . fl. 3

» A Roux-Miroir, 3 bonniers, 2 journaux, 18 verges de terres labourables, loués à Charles Henrot. . fl. 50

» A Incourt, 4 bonniers, 2 journaux, 99 1/3 verges de terres labourables, loués à Hermand Bouvier . . fl. 42

» A Lathuy, 21 bonniers, 1 journal, 30 verges de terres labourables, loués à Balthasar Parein . . . . fl. 240

» A la Wastine, 3 bonniers, 3 verges de terres labourables, 1 bonnier, 18 verges de prés, 1 bonnier, 1 journal, 82 verges de bois, et à Risbart, une partie de dîme, loués à J.-B. Louvet [1] . . . . fl. 300

[1] Une carte de la dîme de la Waestine, appartenant à Chantraine, figure sous le n° 1146 dans l'Inventaire des plans aux Archives du royaume.

» A Lathuy, 3 bonniers, 2 journaux de terres labourables, loués à Simon Charlot (pour bénéfice érigé dans la chapelle de Vaillampont) . . . . fl. 45

» Le tout formant 86 bonniers, 3 journaux, 33 ¹/₃ verges de terres labourables, 1 bonnier, 1 journal, 51 ¹/₃ verges de prés et vergers, 1 bonnier, 1 journal, 2 verges de bois taillis, affermés avec la dîme de la Wastine, qui produisent . . . . fl. 1268

» 10° *Cens seigneuriaux à Jodoigne*, énoncés en détail au livre censier dudit lieu et percevables à Chantraine, savoir :

» 99 chapons, fixés à 12 den. de Brabant l'un, montant à	fl.	49	10 s.
» 122 mesures de seigle, à 20 sous . . .		122	»
» 7 setiers d'avoine, évalués à 4 fl. 4 s. . .		4	4
» 7 muids d'épeautre, évalués à 5 florins le muid		35	»
» En argent		12	»
» 20 setiers de froment		37	»
Total. . . .	fl.	259	14 s.

» 11° *Dîmes de Huppay*, distant d'une demi-lieue de Chantraine, fixées, année commune, à la somme de fl. 1386

» 12° *Dîmes* percevables dans la paroisse de Dongelberg, distante de 1 et ¹/₂ lieue de Chantraine, année commune . . . . fl. 1003

» 13° *Cens et redevances à Louvain*, annexées au château César, distant de 6 lieues de Chantraine, énoncés en détail dans le livre de recette desdits objets, consistant, savoir : en chapons, menus cens stipulés en deniers artois, deniers boon-lowens, thinois, tournois et deniers oboles,

pains, rentes héritables, corvées et autres, montant ensemble en argent courant de Brabant, à. . fl. 87 19 s.

» Plus 218 mesures de seigle, à 1 fl. 5 s. l'un. 272 10

4 setiers ½ froment . . . . . 9 »

6 — ¼ avoine. . . . . . . » 9

» En paille, évaluée à . . . . 7 »

Total. . . fl. 376 18 s.

» 14° *Cense au Bourghet* près le château César. On y comprend 5 pièces de terre contenant 3 bonniers, 2 journaux, 81 verges, le tout affermé à Guillaume Everaert, en 1769, au prix de . . . . fl. 200

» 15° *Une maison au Bourghet* et deux petits jardins, contenant 2 journaux, 58 verges de prés et jardins, affermés à Philippe Geraerts, 60 florins. Plus 2 chambres au château César, louées l'une, à Jean Pardon, 24 florins, l'autre à Bacleux, 3 florins 10 sous.

» Le tout produisant. . . . . fl. 87 10 s.

» 16° *Terres au château César :* 2 journaux, 87 verges de prés, affermés, savoir : 1 journal, 44 verges à la veuve Jean Sterckmans, pour 30 florins, et le restant à Clément Sterckmans, pour. . . . . fl. 28 5 s.

» 17° Terres sous Louvain : 62 verges de prés, loués à Pierre Goetens . . . . fl. 8

3 bonniers, 1 journal, tenus par Pierre Donck. fl. 100

» 18° Rente sur la ville de Louvain :

Elle est affectée sur le canal et fixée invariablement à . . . . fl. 129

» 19° Les coupes réglées du bois de la Bruyère, distant de 4 ½ lieues de Chantraine, contenant 100 bonniers environ, évaluées, année commune, à . . . fl. 568 16 s.

» 20° Bois de Jodoigne et Hupay : environ 80 bonniers en taillis, produisant, année commune. . fl. 747 18 s.

» Sur quoi les commissaires, ayant considéré que lesdits bois sont séparés en deux portions égales dans toute leur longueur par une grande allée de bois blancs, ils ont cru devoir assigner, sous le bon plaisir de S. A. E. et sacré conseil, la moitié desdits bois située du côté de Tirlemont, distant de 3 et $\frac{1}{2}$ lieues, à la commanderie de ce nom, attendu la quantité de bâtiments qui s'y trouvent à entretenir et du peu de bois qui est dans son arrondissement, de manière qu'ils n'ont assigné à la commanderie de Chantraine que la moitié située de son côté, laquelle, suivant le produit ci-dessus, forme un revenu annuel de . . . . fl. 373 4 s.

» Les susdits vingt articles ont été réunis par les commissaires à la commanderie de Chantraine, pour en former dorénavant le revenu annuel, montant à 12598 fl. 7 s., argent de Brabant, soit, à raison de 36 s. 8 d. $\frac{10}{12}$, en argent de France, 23,207 liv. 8 s. 8 d.

Charges locales de la commanderie de Chantraine.

» 1° Au recteur ou curé d'Hupay, 18 mesures de seigle, la valeur de . . . . fl.	48	»
» 2° Au curé de Jodoigne en seigle et avoine, la valeur de.	91	16 s.
» 3° Au vicaire de Jodoigne, une compétence de	280	»
» 4° Au clerc de Dongelberg, de portion congrue	500	»
» 5° Pain, vin et luminaire, à Dongelberg	31	10

» 6° Au clerc marguillier, *ibid.* 16 mesures de seigle	16	»
» 7° Au curé de Betz, 192 mesures de seigle en augmentation de sa compétence.	192	»
» 8° Desserte de la chapelle du château César à Louvain.	110	»
» 9° Aux gardes-bois d'Hupay et Jodoigne, indépendamment de leur habillement, la moitié de leur gage	15	»
» 10° A l'arpenteur pour son droit de mesurage des bois en coupes réglées. . .	18	»
» 11° En diverses rentes dues au quartier de Louvain	25	10
Total. . . fl.	1,327	16

Soit, en argent de France . . . 2437 liv. 8 s. 8 d.

» Outre ces charges annuelles, les commissaires ont observé qu'il pourroit en survenir une accidentelle de 400 florins, une fois payés, pour le droit d'homme vivant et mourant, dont il est possible qu'on élève la prétention. En outre, que la commanderie de Chantraine est dans le cas d'être forcée de pourvoir à toutes les reconstructions et réparations des églises paroissiales et leurs dépendances de Hupay, La Wastine, Dongelberg et partie de celle de Betz, dont les cures sont à la collation de l'ordre, ainsi qu'à la chapelle du château César à Louvain.

Commanderie de Tirlemont.

» Les commissaires se sont ensuite transportés à Tirlemont et ont parcouru tout l'arrondissement de cette com-

manderie. Ils ont vérifié et reconnu que l'Ordre n'y possède aucune haute, moyenne, ni basse justice; qu'il y a dans la ville de Tirlemont une maison appelée communément l'*hôtel de Malthe*, avec un très-beau jardin, occupée actuellement par le sieur de Lardenois, laquelle maison servira d'habitation au commandeur, étant très-décente et dans le meilleur état possible; et qu'enfin l'Ordre a la collation des cures des trois paroisses de Haute-Espine, Binckum et Kieseghem. Ils ont ensuite procédé à la désignation des biens qui seront destinés, sous le bon plaisir de son Altesse Éminentissime et sacré conseil, à composer les revenus de la commanderie de Tirlemont, et ils ont arrêté qu'ils consistaient dans les objets suivants :

» 1° La *cense de la Boscaille*, située au village de Hackendoren, distant de trois quarts de lieue de Tirlemont, contenant 70 bonniers, 1 journal, 69 verges de terres labourables, 28 bonniers, 1 journal, 243 verges de prairies et vergers, plus 17 articles de rentes et cens seigneuriaux, tant en argent que grains, poules, chapons et pailles, le tout affermé au sieur de Lardenois, en 1769, au prix de 1250 florins.

» 2° La *cense de la Walsberg*, située à une lieue et demie de Tirlemont, contenant 97 bonniers, 2 journaux, 12 verges de terres labourables, 94 bonniers de prairies, vergers et bois taillis, 95 verges de closières au village de Wommersom, 167 articles de cens et rentes seigneuriales avec partie de grosse et menue dîme sur les villages d'Orsmael, Weseheelem et Haute-Espine, le tout affermé à Pierre Louvet, en 1769, pour . . . . fl. 1990

» 3° La *cense de Binckum*, située à deux lieues de Tirlemont, contenant 34 bonniers, 2 journaux, 92 verges de terres labourables, 15 bonniers, 3 journaux, 33 verges

de prés et vergers, 20 bonniers, 2 journaux, 74 verges de bois taillis, avec la moitié de la dîme dudit lieu, appartenant à la commanderie, le tout affermé à Jacques de Cupere, en 1768, pour . . . . fl. 798

» 4° La *cense de Molembeeke*, distante de trois lieues et demie de Tirlemont, contenant 8 bonniers, 3 journaux, 74 verges de terres labourables, 6 bonniers, 1 journal, 77 verges de bois taillis, le tout affermé à Reysermans, en 1768, pour . . . . fl. 174

» 5° La *cense des Templiers-lez-Wavres*, distante de cinq lieues et demie de Tirlemont, consistant en 90 bonniers, 1 journal, 93 verges de terres labourables, 12 bonniers, 3 journaux, 69 verges de prés et vergers, affermés à Louis Stevens, en 1769, pour . . . . fl. 1306

» 6° La *cense de la Terbruyne*, au village de Duffel, distant de neuf lieues de Tirlemont, consistant en 22 bonniers de terres labourables et 2 bonniers de prés et vergers, 1 bonnier 227 verges de bosquet, le tout affermé à Jean Pieters, en 1769, au prix de . . . . fl. 672

» 7° La *cense de Terbruyten*, au susdit village, contenant 16 bonniers de terres labourables, 2 bonniers de vergers et prairies, plus une petite dîme sur ledit village de Duffel et 15 articles de petites rentes, le tout affermé, en 1769, à Pierre Sommers, au prix de . . . . . . fl. 472

» 8° *Plusieurs terres égrenées* sous diverses juridictions distantes depuis une demi-lieue jusqu'à trois de Tirlemont, savoir :

» 1° A Tirlemont, deux journaux de terres labourables, tenus par Guillaume Devitte . . . . . fl. 15

» 2° A Lacour, 1 bonnier, 3 journaux, 23 verges de terres labourables, tenus par Antoine Cloets. . fl. 28

» 3° Audit lieu, 2 journaux, 3 verges de terres labou-

rables, tenus par Jean Cloets . . . . fl. 12

» 4° A Overwinghe, 3 bonniers, 1 journal, 69 verges de terres labourables, tenus par Jean Vande Can fl. 48

» 5° A Neerwinghe, 1 bonnier, 2 journaux, 66 verges de prairies, tenus par Adrien Hendrick . . . fl. 27

» 6° Audit lieu, 12 bonniers, 3 journaux, 98 verges de terres labourables, et 80 verges de prés, tenus par Matthieu Vandionand . . . . fl. 202

» 7° A Wanghe, 10 bonniers, 2 journaux, 40 verges de terres labourables, tenus par Gabriel Denis . fl. 160

» 8° A Basse-Espine, 2 journaux, 85 verges de terres labourables, tenus par Laurent Sauvé. . . . fl. 11

» 9° Audit lieu, 2 bonniers, 1 journal, 55 verges de terres labourables, tenus par Étienne Loyaerts . fl. 36

» 10° A Elexcim, 2 journaux, 65 verges de terres labourables, tenus par Daniel Lambreck . . . fl. 13

» 11° A Wanghe, 1 bonnier, 1 journal, 27 verges de terres labourables, tenus par Lambert Mouton . fl. 20

» 12° A Weseren, 2 bonniers, 30 verges de terres labourables, tenus par Guillaume Donioul . . . fl. 30

» 13° A Heylissem, 3 bonniers, 3 journaux, 69 verges de terres labourables, tenus par Joseph Dujardin . . . . fl. 48

» 14° A Basse-Heylissem, 11 bonniers, 2 journaux, 65 verges de terres labourables, tenus par Jacques Dubois . . . . fl. 148 10 s.

» 15° A Basse-Espine, une petite dime produisant 50 setiers de seigle, 20 d'orge et 20 d'avoine, affermée fl. 80

» Le tout composant ensemble 50 bonniers, 2 journaux, 4 verges de terres labourables et 4 bonniers 70 verges de prairies, qui produisent. . . . . fl. 878 10 s.

» 9° *Plusieurs autres terres égrenées* sous diverses juri-

dictions, depuis une demi-lieue jusqu'à trois de Tirlemont, savoir :

» 1° A Utechard, 5 bonniers, 28 verges de terres labourables, loués à Jean-Charles Lebègue. . . . fl. 75

» 2° A Hougard, 1 bonnier, 2 journaux, 42 verges de terres labourables, loués à Théodore Linon . . fl. 24

» 3° Audit lieu, 1 bonnier, 22 verges de terres labourables, loués à Jean Doutremont . . . . . fl. 25

» 4° A Willebringhe, 2 journaux de terres labourables, loués à François Jochmans . . . . fl. 6

» 5° Audit lieu, 2 journaux de terres labourables, loués à Henri Ghemis . . . . fl. 6

» 6° Audit lieu, 3 journaux de terres labourables, loués à Pieters . . . . fl. 10

» 7° A Neerlinter, 4 bonniers, 1 journal, 90 verges de terres labourables et 2 bonniers, 2 journaux, 54 verges de prairies, loués à la veuve Germain Daeck. . . . fl. 70

» 8° A Oplinter, 1 journal, 66 verges de terres labourables, loués à Jean Desam . . . . fl. 5

» 9° Audit lieu, 1 journal, 45 verges de prairies, loués à Jean Holstem . . . . fl. 4

» 10° Audit lieu, 1 journal, 40 verges de prairies, loués à François Vander Geken . . . . fl. 3 10 s.

» 11° A Neerbeke, 6 bonniers, 26 verges de terres labourables, loués à Georges Vanden Poul . . . fl. 72

» 12° A Haute et Basse-Dorsmael, 1 bonnier, 2 journaux, 97 verges de terres labourables et 2 journaux de prairies; plus une petite dîme audit lieu, loués à François Nelis . . . . fl. 100

» 13° A Haute et Basse Dorsmael, 1 journal, 70 verges de terres labourables et 1 journal de prairies, loués à la veuve Remy Thoeten. . . . . fl. 8

» 14° A Jodoigne, 3 bonniers, 2 journaux, 10 verges de terres labourables, loués à Guibert Lathuy. . fl. 36

» 15° A Nodewez, 1 bonnier, 2 journaux, 98 verges de prairies et vergers, loués à Guillaume Billiau . . fl. 26

» Le tout composant 28 bonniers, 40 verges de terres labourables, 4 bonniers, 2 journaux, 39 verges de prairies et environ 1 journal de bosquet, qui produisent fl. 466 10 s.

» 10° *Terres égrenées* dont les fermages se perçoivent à Saint-Trond, distante de 3 à 4 lieues de Tirlemont, savoir :

» 1° A Hal, 2 bonniers, 3 journaux, 74 verges de terres labourables, loués à Henri Roogen. . . . . . fl. 4

» 2° Ibid., 1 journal, 15 verges de terres labourables, loués à Médard Verven . . . . fl. 4 4 s.

» 3° Ibid., 2 bonniers, 3 journaux, 94 verges de terres labourables, loués à Guillaume Vanoir . . . . fl. 35

» 4° Ibid., 2 bonniers, 10 journaux de terres labourables, loués par Renier Van Ryet. . . . . . fl. 28

» 5° Ibid., 1 bonnier, 34 verges de terres labourables, loués à Renier Goossens . . . . fl. 14

» 6° Ibid., 2 bonniers, 2 journaux, 23 verges de terres labourables, loués à Jean Goessens . . . . . fl. 37

» 7° Ibid., 3 journaux, 37 verges de terres labourables loués à Henri Lammens . . . . fl. 13

» 8° Ibid., 1 bonnier, 60 verges de prairies, loués à Guillaume Vander Pute. . . . . fl. 12

» 9° Ibid., 1 bonnier, 2 journaux de terres labourables, loués à Pierre Pieters . . . . fl. 17

» 10° Ibid., 1 bonnier de terres labourables, loué à la veuve Janssens . . . . fl. 10

11°—19° Plus neuf autres articles que nous omettons ici, mais qui seront comptés ci-après dans l'addition.

» 20° Un demi-muid de seigle et un demi-muid d'orge,

déclarés être dus par le curé de Hal, évalués à 8 florins;

» 21° Un muid de seigle et un muid d'orge, déclarés être dus par l'abbé de Saint-Trond, évalué à . . fl. 16

» Le tout composant 39 bonniers, 1 journal, 17 verges de terres labourables et 1 bonnier, 60 verges de prairies, qui produisent en totalité avec les cens ci-dessus. fl. 462 14 s.

» 11° Cens à Binckum, 2 lieues de Tirlemont, montant à . . . . fl. 258 13 s. 3 l.

» 12° Divers cens à Molembeek, 3 ½ lieues de Tirlemont . . . . fl. 34

» 13° Cens à Tirlemont et Monon . . . . fl. 132

» 14° Prairies éparses en divers lieux, à 3 ou 4 lieues de Tirlemont, savoir : à Tildine, à Viloel, à Erschot, sous Linden, sous Wespeler, sous Bierbeck, à Henet, le tout, formant 11 articles, qui composent 15 bonniers, 2 journaux, 84 verges de prés et produisent. . fl. 259 10 s.

» 15° Diverses autres pièces de prés et terres en différents endroits, distants de 3 lieues de Tirlemont, savoir : à Waekerseel, à Campenhout, sous Aerschot, à Verchter, à Corbeek-Overloo, lesquelles composent 5 bonniers, 57 verges de terres labourables et produisent en totalité . fl. 575

» 16° Les coupes réglées dans les bois taillis de Templiers-lez-Wavre, à 5 lieues et demie de Tirlemont, contenant 73 bonniers, qui sont évaluées, année commune, à. . . . . fl. 568 18 s.

» 17° La portion assignée à la commanderie de Tirlemont, des bois de Jodoigne et Huppay, à 3 et ½ lieues de Tirlemont, laquelle consistant dans la moitié desdits bois situés du côté du chef-lieu, monte, année commune, à . . . . fl. 373 4 s.

» Lesquels dix-sept articles de rentes ont été réunis et incorporés par lesdits commissaires dans la susdite com-

manderie de Tirlemont, sous le bon plaisir de Son Altesse Éminentissime et sacré conseil, pour en former dorénavant le revenu montant à 10,570 fl. 19 s. 3 l. argent de Brabant, soit à raison de 36 s. 8 d. $^{10}/_{12}{}^{e}$ l'un, 19,416 liv. 9 s. 2 d., argent de France.

Charges locales de la commanderie de Tirlemont.

» Les commissaires ont reconnu qu'elles consistaient dans les articles suivants :

» 1° Supplément de compétence au curé de Binckum. . . . . fl.	100	
» 2° Supplément de compétence au curé de Haute-Espine.	224	
» 3° Rente payable au quartier de Jodoigne.	94	6 s.
» 4° Gages des gardes-bois de Templiers-lez-Wavre, Jodoigne et Linden, indépendamment de leur habillement et bandoulière	54	
» 5° A l'arpenteur pour le mesurage annuel des coupes	18	
Total. . . fl.	490	6 s.

» Lesquels cinq objets montant ensemble en argent de France à . . . . 900 liv. 11 s. 7 d.

» Outre lesdites charges, les commissaires ont observé qu'il peut en survenir une accidentelle, comme à Chantraine, pour raison du droit d'homme vivant et mourant, qu'il est à craindre de voir prétendre par la cour souveraine féodale de Brabant. En ce cas, ce serait une somme de 400 fl. une fois payée.

» Ils ont de plus vérifié que, dans les paroisses de Haute-Espine, Binckum et Kieseghem, où la collation des cures appartient au commandeur, ce dernier est obligé, suivant l'édit de l'Impératrice du 19 septembre 1769, à toutes les reconstructions et réparations d'églises, de presbytères, de clochers et cimetières; qu'en outre, il est soumis pour un sixième de pareilles dépenses pour les églises paroissiales de Heelen, Dorsmael, Domael, et pour 1/4 à celle de Basse-Espine, quoique la collation de ces quatre dernières cures ne lui appartienne pas.

Résumé et récapitulation du procès-verbal.

» *Vaillampont.* — Les dix-huit objets de rentes y assignés, y compris celle qui se perçoit dans l'enclos du château, forment un revenu annuel de 24,228 liv. 1 s. 3 d., argent de France, qui, avec défalcation des charges locales, se réduit à . . . . 22,377 liv. 17 s. 5 d.

» *Chantraine.* — Les vingt objets de rente y assignés, forment un revenu annuel de 23,207 liv. 8 s. 8 d., argent de France, qui, avec défalcation des charges locales, se réduit à . . . . 20,770 liv.

» *Tirlemont.* — Les dix-sept objets de rente y assignés forment un revenu annuel de 19,416 liv. 9 s. 2 d., argent de France, qui, avec défalcation des charges locales, se réduit à . . . . 18,515 liv., 17 s., 7 d.

» Lesquelles trois sommes réunies, s'élevant à 61,663 l. 15 s., formaient en 1773 l'universalité du revenu dépendant de l'ancienne commanderie de Chantraine. »

Extrait du deuxième volume de la visite prieurale de la commanderie de Chantraine. — Répartition des bénéfices [1].

« Le 16 juin 1787, le chapitre du grand prieuré de France chargea, au lieu et place du chevalier de Saint-Simon et de feu le bailli d'Argenteuil, de nouveaux commissaires de faire la répartition des bénéfices aux trois démembrements de l'ancienne commanderie de Chantraine. Voici le résultat de leur mission :

» *Vaillampont.* — L'autel de Ste-Catherine, à St-Médard de Jodoigne, chargé d'une messe par semaine.

» L'autel de Sainte-Barbe, à Saint-Médard de Jodoigne, chargé d'une messe par mois.

» L'autel de Saint-Pierre et Saint-Paul, à Saint-Médard de Jodoigne, chargé d'une messe par semaine.

» L'autel de Saint-Jean l'Évangéliste, à Saint-Médard de Jodoigne, une messe par semaine.

» La chapelle Notre-Dame, à Saint-Médard de Jodoigne, une messe par quinzaine.

» Le bénéfice de Sainte-Croix dont on ignore le lieu.

» Le bénéfice de Saint-Sébastien et Saint-Antoine, une messe par quinzaine.

» L'autel de Saint-Job, à Molembaix, une messe par semaine.

» L'autel Saint-André, à Saint-Médard de Jodoigne, une messe par quinzaine.

» *Chantraine.*—L'autel de Saint-Jean de Halibreux, deux messes acquittées dans une grande chapelle près de Lathuy.

» L'autel Notre-Dame, à Saint-Médard de Jodoigne, chargé de deux messes par semaine.

[1] Ce document est, comme celui qui précède, parmi les papiers de l'ordre de Malte, aux Archives du royaume.

» L'autel de Saint-Jean l'Évangéliste, à Saint-Médard de Jodoigne, chargé d'une messe par semaine.

» L'autel de Saint-Nicolas, à Saint-Médard de Jodoigne, chargé d'une messe par quinzaine.

» L'autel Saint-Jacques, à Saint-Médard de Jodoigne, chargé d'une messe par semaine.

» L'autel de Notre-Dame, dans la chapelle, sur le marché, chargé d'une messe par quinzaine.

» *Tirlemont.* — L'autel Saint-Martin, à Saint-Médard de Jodoigne, une messe par semaine.

» L'autel Saint-Jean-Baptiste à Saint-Médard de Jodoigne, une messe par quinzaine.

» L'autel du petit Saint-Médard, dans la même église, une messe par quinzaine.

» L'autel Saint-Léonard, à l'église Saint-Médard de Jodoigne, une messe par quinzaine.

» L'autel Saint-Aubin, une messe par semaine.

» La chapelle de Hupaye, une messe par semaine.

» La chapelle de Sainte-Catherine, dans l'église de Hupaye, une messe par semaine.

» La chapelle Sainte-Catherine, à Dongelberg, une messe par semaine.

» Tous ces bénéfices à la nomination de chaque commanderie, devaient aider le commandeur à diminuer le fardeau des pensions congrues de ses curés.

» L'original de la visite prieurale fut déposé aux archives, par le commandeur de Baugis, chancelier du grand prieuré de France, le 26 juin 1787. La copie est certifiée par le commandeur Crepel. »

(Nous donnerons la suite de cette notice sur les commanderies de S[t]-Jean de Jérusalem, dans le prochain bulletin.)

—

SUITE DES SOUVENIRS HISTORIQUES SUR LES ARCHIVES DES ANCIENNES INSTITUTIONS JUDICIAIRES DU HAINAUT; par M. Alexandre Pinchart.

§ II. *Institution de la Commission pour le triage des titres; réunion dans le même dépôt des archives qui appartenaient aux anciennes institutions judiciaires; sort des archives jusqu'en* 1848 [1].

Les archives du conseil souverain se trouvaient donc, à l'époque de l'invasion française, en partie au château, en partie à l'hôtel du conseil, rue de Nimy. Il est assez probable que les papiers déposés à la trésorerie de la chapelle de St-Étienne, papiers que les chanoinesses du chapitre de Ste-Waudru, dans le but de conserver *l'octorité de ladite chapelle*, n'avaient pas permis qu'on enlevât, en 1564 [2], furent réunis au reste des archives du conseil, lorsque ce corps alla siéger, en 1718, dans l'hôtel de la rue de Nimy [3].

[1] Tous les faits relatés dans cette notice, depuis 1796 jusqu'à 1826, sont extraits des *Papiers de la Commission du triage des titres*, qui furent déposés aux Archives de l'État, en vertu d'une dépêche du Ministre de l'intérieur, du 30 avril 1845. Ces papiers, qui se composent d'inventaires, des minutes de la correspondance des préposés au triage, et des lettres originales relatives à leurs opérations, faisaient partie des archives du gouvernement provincial; ils sont aujourd'hui reliés en cinq gros volumes in-folio. Nous en devons la communication, ainsi que celle des autres documents des archives de l'État à Mons, à l'obligeance de M. Lacroix.

[2] V. § Ier.

[3] Un *Inventaire des titres de la Commanderie du Piéton* (ordre des Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem), conservé aux archives judiciaires, prouve que les anciennes archives de la cour se trouvaient encore à l'église de Ste-Waudru en 1686.

A l'approche des armées de la République, en juin 1794, les états et le conseil firent transporter au delà du Rhin leurs archives les plus précieuses; ces papiers ne revinrent à Mons que dans les commencements de l'année 1799 [1]. Une fois le nouveau gouvernement établi, on sentit la nécessité de prendre des mesures par rapport aux archives de tous les corps supprimés, tant ecclésiastiques qu'administratifs et judiciaires. La loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796) décréta la réunion dans le chef-lieu de chaque département, des titres et papiers qui avaient appartenu à ces corporations, et autorisa leur placement provisoire dans des édifices nationaux. L'arrêté prescrivait, en outre, de nommer le nombre de préposés nécessaire pour faire « procéder immédiatement au triage des » dépôts existant dans les départements réunis, à l'effet » de recueillir des renseignements sur la consistance des » domaines nationaux. » On voit que le véritable but de cette disposition était de parvenir à connaître les propriétés sur lesquelles on n'avait point encore fait main basse.

L'administration centrale du département de Jemmapes s'occupa aussitôt de mettre la nouvelle mesure à exécution, et fit choix de trois personnes versées dans la pratique des anciennes coutumes, qui furent chargées du triage par arrêté du directoire du 22 prairial an VI (10 juin 1798).

Les employés se mirent à l'œuvre le 3 thermidor (21 juillet) à l'hôtel du gouvernement, où les papiers

[1] C'est alors aussi que revinrent une partie des archives des états de Hainaut, qui avaient fait le voyage d'outre-Rhin. Une commission fut nommée par arrêté du 1er jour complémentaire an VI (17 septembre 1798), pour veiller au retour de ces documents et pour en opérer le triage.



avaient d'abord été réunis dans deux petites mansardes, en attendant qu'ils pussent établir le siége de leurs opérations dans le couvent des Filles de Notre-Dame, que l'administration avait résolu (séance du 12 messidor-20 juin) d'approprier au dépôt des titres, comme l'on disait alors. Leur bureau prit le nom de *bureau du triage*. Le dépôt ne se composait que des archives de quelques corporations religieuses, que leurs anciens propriétaires n'avaient pu soustraire aux actives recherches des agents du gouvernement.

Les préposés au triage s'installèrent le 22 germinal an VII (11 avril 1799), dans leur nouveau local des Filles de Notre-Dame. Ils s'occupèrent dès lors plus activement à séparer les titres des biens et des propriétés des documents historiques. Le Ministre des finances avait ordonné d'envoyer ces derniers à Paris, pour y aller enrichir la *Bibliothèque nationale* : aucun autre papier ne pouvait être distrait sans une disposition du directoire exécutif [1]. Une foule de pièces originales furent alors adressées à Paris : c'est à cette époque qu'il faut faire remonter la présence des chartes, des diplômes et des autres manuscrits qui existent aujourd'hui dans les dépôts de la capitale de la France, et qui proviennent des corporations religieuses de la Belgique [2].

[1] Lettre du Ministre des finances à l'administration centrale, en date du 28 floréal an VII (17 mai 1799).

[2] Dans l'inventaire des archives de l'abbaye de St-Ghislain, envoyé à l'administration centrale le 14 nivôse an VIII (4 janvier 1800), sous le no 39, figure un nécrologe des abbés depuis 1009 jusqu'à 1600, avec le récit des faits arrivés pendant ces années : une note attribue ce manuscrit à D. Jean Carlier, prieur, mort en 1600. Sous le no 35. on lit : « Fragment de 52 feuillets in-folio d'un registre en parchemin, contenant la transcription des actes passés vers 1310, les uns en latin, les autres en idiome gaulois. » Cet inven-

Si le conseil souverain avait été si défiant lorsque les états voulurent faire opérer à leurs frais, en 1775, en 1782 et en 1786, le classement de ses archives, le tribunal civil qui lui avait succédé dans une partie de ses attributions, ne se montra guère mieux disposé, quand la commission du triage essaya d'y pénétrer. Vainement le préfet ordonna-t-il à plusieurs reprises de livrer les clefs du dépôt du château, le tribunal ne voulut pas céder.

Un arrêté des consuls du 13 germinal an IX (3 avril 1801) apporta quelques modifications à l'ordre des choses existant : les préposés au triage des titres furent remplacés dans chaque département par deux commissaires. Ces derniers furent eux-mêmes supprimés et cessèrent toutes fonctions à dater du 1er floréal an X (21 avril 1802).

Cependant, le dépôt central des Filles de Notre-Dame s'était, depuis la publication de la loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796), successivement accru des archives de la châtellenie d'Ath (floréal an VIII-mai 1800), des greffes de la navigation, de la judicature des domaines et de la cour des mortemains; des archives du chapitre de Ste-Waudru (brumaire an IX-octobre et novembre 1801); d'une partie des papiers qui se trouvaient au château (messidor an IX — juillet 1801) [1]; et du greffe de la prévôté de

taire comprend encore l'analyse de quarante chartes originales des XIe, XIIe et XIIIe siècles; la plus ancienne, avec date, est de 1056. Ces chartes sont pour la plupart rapportées dans l'ouvrage de D. P. Baudry, intitulé : *Histoire de l'abbaye de St-Ghislain*, manuscrit de la bibliothèque publique de Mons. Toutes ces pièces curieuses ont été envoyées à Paris, en nivôse an VIII (décembre 1799-janvier 1800).

[1] Lettre du préfet du 24 messidor an IX (13 juillet 1801) aux commissaires du triage pour s'entendre avec le greffier du tribunal, afin de faire transporter au dépôt central les papiers placés dans la cinquième chambre du château, que l'on se disposait à affecter au service de l'hospice des insensés.

Mons (fructidor an IX-août 1801). En brumaire an IX (novembre 1802), ordre fut donné aux détenteurs des greffes féodaux et scabinaux d'en faire la remise à l'hôtel de la préfecture. Cette remise commença le 29 du même mois (20 novembre), et dès le 12 pluviôse (31 janvier 1803), la plus grande partie était rentrée. Des bureaux de la préfecture ces greffes furent peu de temps après transférés au dépôt des Filles de Notre-Dame.

Le 26 janvier 1809 parut un décret qui ordonnait la création d'un dépôt de mendicité pour le département de Jemmapes. L'ex-couvent des Filles de Notre-Dame fut désigné pour servir à cet établissement : c'était, en effet, le bâtiment national le plus propre à remplir ce but. On transporta les archives [1] dans les locaux du palais de justice, rue de Nimy, où elles restèrent avec celles du conseil souverain sous la garde du greffier du tribunal. Les archives judiciaires ne se trouvèrent donc plus alors dispersées que dans deux dépôts : celui du château et celui du palais de justice. Le premier était encore dans le même état que nous l'a montré le comte J. de Saint-Genois; le second s'était considérablement accru par l'adjonction des archives des greffes scabinaux et féodaux [2], et des greffes

[1] Quelques parties d'archives restées, faute de local, dans les greniers du nouvel établissement de mendicité, furent envoyées, plusieurs années après, à l'hôtel du gouvernement. En 1844, M. Liedts, gouverneur de la province, chargea M. Lacroix, archiviste de l'État, de les classer et d'en dresser un inventaire, afin de connaître la nature de ces documents. D'après le rapport de M. Lacroix (voir le *Rapport de la députation permanente du Hainaut de* 1845), une partie de ces archives est destinée au dépôt de l'État à Mons, et une autre partie, qui se compose de comptes de saisies opérées par la prévôté de Binche et de fragments de greffes scabinaux, doit être réunie aux archives judiciaires.

[2] Il existe aux archives judiciaires un registre intitulé : *Inventaire général*

de plusieurs juridictions subalternes, sans compter une foule d'archives de communautés religieuses. Celles-ci furent envoyées à Bruxelles en 1825 : elles font actuellement partie des archives du royaume. Le dépôt du tribunal se trouva ainsi réduit aux seules archives des anciennes institutions judiciaires du Hainaut.

En 1835, l'administration des hospices résolut d'utiliser les vieux bâtiments du château, et de les employer à l'agrandissement de l'hospice des aliénés. Au mois d'août de l'année suivante, on délogea les archives de la cour qui y étaient restées, et on les plaça dans une petite maison, contiguë au palais de justice, que la députation permanente avait achetée à cet effet.

En 1843, on retira des archives judiciaires, pour les réunir au dépôt des archives de l'État, en vertu de l'arrêté royal du 15 octobre 1832, plusieurs collections de registres et une quantité de documents précieux pour l'histoire du pays.

Cependant, le palais de justice tombait en ruines : l'ancien refuge de l'abbaye de Cambron était à la veille de disparaître. Le conseil provincial (session de 1843) vota un crédit pour la construction d'un nouveau palais sur l'emplacement de l'ancien, et pour celle d'un bâtiment spécial destiné aux archives. Le plan qui fut adopté rejetait l'idée de ce dernier bâtiment : les archives étaient reléguées dans les entresols, les greniers et les souterrains [1].

des greffes scabinaux et féodaux qui sont aux archives du tribunal séant à Mons (par L.-C.-J. Scauflaire).

[1] Si la cour, et plus tard le conseil souverain, avaient aussi été obligés de reléguer les archives dans des caves à l'hôtel de Naast, dans de mauvaises chambres et dans des greniers délabrés, à l'hôtel du refuge de St-Ghislain, rue d'Havré, au château et à l'hôtel du refuge de Cambron, rue de Nimy; l'on avait un peu obvié au danger que présentaient de tels

Les tribunaux allèrent siéger à l'hôtel de ville, et les archives furent transportées, au mois de juin 1844, dans deux grandes salles à la caserne de cavalerie, dite caserne Léopold. On profita de la circonstance de ce déplacement pour faire classer les archives judiciaires, et, le 29 janvier 1846, le Ministre de l'intérieur arrêta des dispositions pour effectuer ce classement. Aux mois de mars et d'avril 1848, les archives furent placées dans les locaux qui leur étaient destinés au nouveau palais de justice [1].

locaux en cas d'incendie, par des dispositions particulières. C'est ainsi que l'art. 47 du LXIX[e] chap. des chartes de 1619, statuait que « advenant » quelque fortune de feu ou autre danger en la ville de Mons, tant les » huissiers que sergents de la cour et du grand bailliage seront tenus de se » trouver en la maison du grand bailly, ou en son absence, de ceux le repré» sentant, tant en ladite cour qu'au conseil ordinaire, afin de recevoir leur » ordre pour l'assurance et conservation des papiers et escrits, tant de ladite » cour que dudit conseil. »

[1] *Erratum.* Nous avons dit, dans le § 1[er], que le Gouvernement acheta, en 1754, l'hôtel du refuge de l'abbaye de Saint-Foillian, rue d'Havré (aujourd'hui la caserne de gendarmerie), pour y transférer les séances du conseil souverain et le dépôt de ses archives. Nous avons depuis trouvé la preuve que nous avions commis une erreur de nom, et que l'hôtel acheté par le conseil fut celui du refuge de l'abbaye de S[t]-Ghislain. Voici l'analyse de quelques documents relatifs au délogement du conseil :

Lettre de Charles de Lorraine du 31 juillet 1754, notifiant au conseil souverain la nomination faite par Marie-Thérèse le 13 juillet, de la princesse Anne-Charlotte de Lorraine à la charge d'abbesse séculière du chapitre noble de S[te]-Waudru. *Registre aux édits et placards, de* 1752 *à* 1766, fol. 64 r° (collection du conseil de Hainaut aux Archives du royaume).

Contrat passé le 31 juillet 1754, entre Jean-François-Dominique Cornet, seigneur de Wawenbroeck, et Jean-François, marquis de Chasteler, président du conseil, pour l'acquisition de sa maison rue d'Havré, en arrentement perpétuel, à charge d'une rente franche de 1,000 florins argent courant. *Ibid.,* fol. 67 v°.

Charles de Lorraine ordonne par lettre du 26 juillet 1755, de payer les réparations faites à l'hôtel du conseil, rue d'Havré, sur la recette de la dépositairerie générale de Hainaut. *Ibid.*, fol. 108 v°.

Il existe aux archives du royaume un plan de cet hôtel, dressé en 1774,

§ III. *Liste sommaire des collections que renferme le dépôt des archives judiciaires.*

Après avoir tracé l'historique des archives judiciaires, il nous reste à faire connaître un peu plus en détail les collections que ce dépôt renferme.

et intitulé : « Plan de l'hôtel de Saint-Ghislain, situé à la rue d'Havré, où le » conseil de Hainaut a tenu ci-devant ses séances ; lequel a été levé et dressé » par F.-J. Merlin, architecte et contrôleur des domaines de Sa Majesté au » département de Binch, ensuitte d'ordre des messeigneurs à la chambre des » comptes, par lettres adressées à monsieur le chevalier Brouwet, conseiller, » receveur général de Sadite Majesté, le 29 mars de l'année 1774. Mons, » le 27 avril 1774. » *Inventaire des cartes et plans*, n° 1849 (archives du royaume).

Marie-Thérèse, informée que le nouveau bâtiment (l'hôtel de la rue de Nimy) était achevé, ordonne au conseil, le 8 août 1771, d'y transférer ses séances le plus tôt possible. *Registre aux édits, etc.*, *de* 1766 *à* 1775, fol. 144 v° (coll. du conseil de Hainaut aux arch. du royaume). Cet hôtel de la rue de Nimy fut acheté par acte passé en août 1717 par-devant les féodaux de Hainaut, et conclu entre D. Modeste de Ghorain, boursier, et l'avocat Losson, munis du pouvoir des abbé et religieux de Cambron ; et les conseillers Tahon et Cornet, seigneur de Peissant, députés du conseil de Hainaut, et l'avocat de Sa Majesté ; par lequel acte l'abbaye de Cambron cède en arrentement perpétuel au conseil pour 2,000 livres de rente, le refuge de la rue de Nimy. (*Registre aux édits, etc.*, *de* 1711 *à* 1732, fol. 133 v°. V. *Ibid.*, d'autres actes relatifs à cette acquisition, fol. 137 v°, et 239.)

L'histoire de l'abbaye de St-Ghislain, par D. P. Baudry (manuscrit de la bibliothèque de Mons), nous explique comment le refuge de cette abbaye, rue d'Havré, passa en la possession du conseiller Cornet. L'abbaye le lui vendit, le 17 février 1725, pour une somme de 1,500 pistoles, et acheta, l'année suivante, une maison, rue du Kiévroi (rue des Ursulines), pour 20,361 livres, argent courant, où l'on bâtit depuis un autre refuge avec une magnifique chapelle, qui fut bénite le 7 octobre 1729. Le même ouvrage rapporte que ce fut l'abbé Quentin Benoit qui fit construire, en 1507, l'hôtel de la rue d'Havré, *pour servir d'asile*, et que la chapelle en fut achevée en 1513.

Ce dépôt se compose aujourd'hui :

1° Des archives du conseil ordinaire, composé des siéges du grand-bailliage, de l'audience et du terrage; des archives de la cour et du conseil souverain; et de celles de l'office fiscal, de la cour des mortemains, de la dépositairerie, des bailliages des bois, de la judicature des droits et d'autres juridictions dépendantes de la cour [1];

2° Des archives de quelques juridictions inférieures, telles que les châtellenies d'Ath et de Braine-le-Comte, les prévôtés de Mons, de Binche et de Soignies, les bailliages d'Enghien, du Rœulx, de Chièvres, etc.;

3° Des archives des juridictions seigneuriales, ou greffes féodaux et scabinaux des communes de l'arrondissement de Mons;

4° Des doubles des registres de l'état civil; et

5° Des archives des différents corps judiciaires qui ont été successivement établis dans l'arrondissement de Mons depuis 1794.

La liste sommaire que nous faisons suivre ici des collections qui forment chacune de ces grandes divisions, présente l'état des archives en 1843, avant qu'une partie des documents, les plus curieux pour l'histoire, ne fussent allés augmenter les dépôts des archives du royaume et des archives de l'État à Mons. L'état actuel des archives ne nous a permis que d'indiquer sommairement les catégories, sans pouvoir entrer dans les détails qu'une pareille nomenclature exige. Nous espérons cependant que cette liste ne sera pas inutile.

[1] Nous préparons un grand travail sur les anciennes institutions judiciaires du Hainaut.

PREMIÈRE CATÉGORIE.

Greffe du siége du grand-bailliage.

Correspondance des grands-baillis, tant en leur qualité d'officiers justiciers qu'en leur qualité de gouverneurs généraux de la province. — Vingt registres aux édits, ordonnances et placards, depuis le 10 décembre 1526 jusqu'au 7 janvier 1794 [1]. Soixante-sept registres aux octrois accordés aux villes et villages, pour lever de l'argent, établir un impôt, percevoir des droits de barrière (péage) sur des chaussées, droits de pontenage, etc., etc., depuis le 1er novembre 1566 jusqu'au 26 juin 1794 [2]. Ces octrois furent enregistrés jusqu'à la fin de 1717, dans les registres communs aux octrois, dépêches, etc.; à dater de cette époque, ils furent enregistrés à part : cette nouvelle collection forme six volumes, depuis le 25 janvier 1718. Il existe aussi un recueil analytique pour les années 1620 à 1655. — Comptes de ces octrois rendus par les villes et communes qui les avaient obtenus, au grand-bailli et plus tard au conseil souverain. Il existe plusieurs registres ou inventaires chronologiques pour ceux rendus au conseil. — Quelques comptes du grand-bailli en sa qualité d'officier de justice : ces comptes étaient appelés, dans les derniers temps, *comptes des exploits du grand-bailliage*. Plusieurs appartiennent au XVIe siècle. — Pièces relatives à l'administration des mineurs, orphelins et autres personnes mises en curatelle, et comptes de ces biens. — Pièces relatives à la rémission de peine de mort, à l'élargissement des prisonniers, et autres droits qui appartenaient au grand-bailli, en sa qualité d'officier souverain (V. le chap. LX des chartes de 1619). — Chartes originales [3].

[1] *Archives du royaume.*

[2] *Archiv. de l'État*, § VIII.

[3] Dans l'*Inventaire des escriptz reposantz ès coffres de l'office du bailliage de Hainaut* (1611), que nous avons cité § 1er, nous voyons figurer, entre autres,

Greffe du siége de l'audience.

Procès d'appel du chef-lieu de Valenciennes. — Fardes d'informations. — Procès des corporations de métiers. — Procès en matières bénéficiales. — Titres de bénéfices. — Registres aux plaids de l'audience. — Registres aux procès jugés. — Registres aux procès mis en rapport. — Complaintes et requêtes. — Rapports et relations des sergents. — Registres aux biens confisqués sur les personnes bannies et exécutées. — Procès criminels pour crime de lèze-Majesté, troubles, rébellion, etc. — La collection de procès du conseil ordinaire, depuis 1617 jusqu'à 1702, c'est-à-dire, depuis la nouvelle séparation des siéges de l'audience et du terrage, de la cour avec laquelle ils avaient été réunis en 1611, jusqu'à la réunion définitive du conseil ordinaire et de la cour en 1702, sous le nom de conseil souverain.

Greffe du siége du terrage.

Procès pour terrage. — Procès pour tailles et impôts. — Baux de terrage. — Requêtes.

Greffe féodal [1].

1° *Cartulaires ou chassereaux des fiefs.*

Divers cartulaires généraux des fiefs, des années 1410, 1473 et 1566 [2].

deux chartes qui se trouvent aujourd'hui déposées aux archives de l'État à Mons : celle du 6 juillet 1570, sur la justice criminelle, et celle du 9 juillet de la même année, pour l'ordre de la procédure criminelle.

[1] Tout ce qui est compris ici sous cette catégorie se trouve aujourd'hui aux archives de l'État à Mons.

[2] Un hasard a fait acquérir, chez le libraire Landa, aîné, à Mons, il y a quelques années, le cartulaire original de 1265. Il en existe une copie faite en 1770, aux archives du royaume, n° 1307 de l'Inventaire de la chambre des comptes.

Cartulaire des fiefs relevant de la seigneurie de Leuze, 1569.

Cartulaire des fiefs-liges, 1609.

Cartulaire des fiefs relevant de la châtellenie de Beaumont, 1623 à 1625.

Quelques autres moins importants.

2° *Dénombrements de fiefs.*

Collection de registres aux dénombrements de fiefs, depuis le XVIe siècle; plusieurs sont formés d'actes originaux en parchemin accompagnés de leurs sceaux.

3° *Criées, procurations, requêtes.*

Vingt-huit registres de procurations données par les possesseurs de fiefs pour les relever, les charger en leur nom et s'en déshériter, et requêtes adressées au grand-bailli relatives à ce sujet; depuis 1616 jusqu'à 1794.

4° *Déshéritances, adhéritances, reliefs et rapports de fiefs.*

Trente-quatre registres aux adhéritances et déshéritances, de 1559 à 1582 et de 1601 à 1793.

Vingt registres aux reliefs et rapports, de 1574 à 1794.

Deux registres de reliefs, déshéritances, etc., faits à Ath, de 1691 à 1696, et de 1708-1709.

5° *Arrêts sur fiefs.*

Huit registres aux insinuations d'arrêts faits sur fiefs, de 1579 à 1794.

6° *Hommes de fiefs.*

Dix-sept registres contenant les créations des hommes de fiefs, de 1566 à 1794.

7° *Francs-alleux.*

Registre aux actes d'aliénations des biens dits *francs-alleux*, de 1627 à 1794.

Ces registres furent tenus à la suite de l'ordre intimé par Isabelle, dans une lettre datée du 17 décembre 1626 et adressée au grand-bailli. Voici ce qu'elle prescrivait :

« Plainctes m'ont esté faictes de ce que au pays et comté de » Haynau, se comettent beaucoup d'abus au regard des aliénations des francqs-alleux, procédant de ce qu'il n'y a nul greffier par-devant lequel les ventes et aultres dispositions s'en » passent, ains seulement quatre personnes tenans semblables » francqs-alleux, qui sont en nombre presque infiny audit pays, » et que les choses passées par-devant eux, personne ne tient » aucun registre auquel on puisse avoir recours comme l'on a » bien au regard des fiefs et mainfermes.... Je vous fais ceste » afin que vous faciez incontinent publier en tous lieux dudit » pays et comté de Haynnau, que tous ceux qui d'icy en avant » vendront, donneront, aliéneront, chargeront ou conditionneront, lesdits francqs-alleux, ou autrement en disposeront par » devant lesdits francqs-allotiers, seront tenus un mois après en » présenter les actes au greffier féodal du comté de Haynnau, » pour les enregistrer au registre qui pour ce sera tenu à part » par ledit greffier, sous peine de nullité desdites actes. »

Archives de la cour et du conseil souverain.

Registres aux plaids de la cour, qui remontent au milieu du XIV[e] siècle. — Registres aux arrêts de la cour, dont plusieurs appartiennent aussi au XIV[e] siècle. — Registres aux résolutions sur procès. — Farde de procès [1]. Les archives renferment une infinité d'énormes rouleaux en parchemin, qui ne sont rien moins

[1] Les procès renferment souvent des documents de différente nature fournis comme preuves dans le cours de la procédure. C'est ainsi que nous avons trouvé beaucoup de chartes originales, parmi lesquelles plusieurs des XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles; les cartulaires des abbayes de S[t]-Denis-en-Broqueroye et de Ghislenghien, etc., etc. On a déjà retiré des sacs à procès plus de cent et cinquante cartes et plans manuscrits : ce sont pour la plupart des plans d'églises et de charbonnages.

que des procédures, dont les plus anciens (autant que nous avons pu nous en assurer) sont de la première moitié du XVe siècle. — Registres aux dictums ou sentences de la cour, depuis sa réformation en 1617. — Registres aux rôles. — Registres aux procès jugés. — Registres aux procès mis en rapport. — Registres aux comparutions. — Registres aux apostilles. — Registres aux enquêtes. — Registres aux informations et rapports. — Fardes de comparutions, de procès mis en rapport et d'enquêtes. — Registres aux actes des notaires établis en Hainaut en 1704 et supprimés par décret du 28 septembre 1713. — Quelques registres aux résolutions secrètes de la cour. Ces registres, d'un grand intérêt, contiennent les résolutions prises pour le deuil de la cour, pour sa présence dans les cérémonies publiques, pour la nomination des nouveaux membres, etc. Il est à regretter qu'ils ne remontent pas au delà du milieu du XVIIe siècle. — Registres aux procès d'appel du siége de l'audience (le dernier procès est du 26 septembre 1702). — Registres aux procès d'appel des conseils de Namur et de Luxembourg. — Registres aux appels des juridictions subalternes. — Registres aux appels de la judicature des impôts et moyens-courants. — Registres aux amendes. — Comptes de saisies [1]. — Registres aux mainmises des saisies. — Registres aux commissions des huissiers chargés de mettre en saisie. — Registres aux préférences ou sentences

[1] Parmi ces comptes il se trouve une grande quantité de comptes de seigneuries dont quelques-unes sont restées en saisie pendant plus de deux siècles.

Il y avait des saisies opérées par différents siéges ou cours de justice, selon la qualité du motif pour lequel le demandeur requérait la mise en saisie. Les saisies s'opéraient sur meubles, fiefs, droits seigneuriaux, terres (mainfermes) ou autres immeubles. Toutefois l'usage ne permettait, en Hainaut, que de vendre les meubles. C'était un huissier ou un sergent qui avait l'administration ou la maniance de la saisie jusqu'à extinction des créances, ou jusqu'à ce qu'un accord eût lieu entre le saisi et ses créanciers; il devait rendre annuellement compte de sa gestion à l'office qui l'avait commis à cet effet, et le numéraire était consigné à la dépositairerie générale.

d'ordre entre les créanciers. — Registres aux recharges ou aux apaisements des obligations pour lesquelles les meubles ou les immeubles saisis ont été mis en curatelle. — Registres aux surrogations d'huissiers. — Fardes d'apaisements servis (pièces fournies) pour obtenir mainlevée de saisie. — Registres aux avis de père et de mère, testaments et actes de dernière volonté, depuis 1620 jusqu'à 1794 [1]. — Fardes d'avis rendus au gouvernement sur différentes matières, depuis le milieu du XVIe siècle, avec 4 volumes de tables des avis rendus de 1698 à 1789 [2]. — Huit registres aux lettres et missives adressées, du 1er janvier 1603 au 13 juin 1794, aux officiers du comté de Hainaut, par le grand-bailli et le conseil ordinaire, et plus tard le conseil souverain : ce sont, pour la plupart, des lettres de convocation pour les assemblées des états, des lettres missives pour la promulgation des édits, placards et ordonnances, etc. [3]. — Trois registres contenant l'enregistrement des patentes ou nominations des conseillers, greffiers, secrétaires du conseil, etc., du 20 mai 1765 au 30 novembre 1793 [4]. — Neuf registres contenant l'enregistrement des patentes ou nominations des officiers particuliers des seigneurs, de 1772 à 1794; ces registres furent tenus en exécution de l'ordonnance du 12 janvier 1746, republiée le

[1] De semblables registres avaient dû être tenus en exécution d'un placard du 6 septembre 1586, mais la collection des archives ne remonte qu'au commencement du XVIIe siècle. Il paraît qu'à diverses époques on se relâcha de cette obligation d'enregistrer les actes personnels; car, par rescription du conseil ordinaire du 22 novembre 1680, adressée au gouvernement à Bruxelles, il demande la stricte exécution du placard de 1586, qui n'avait pas été bien observé à cause des guerres, en ce qui concerne l'enregistrement des testaments et actes de dernière volonté par les exécuteurs testamentaires, comme cela se pratiquait pour les avis de père et de mère.

[2] *Arch. de l'État*, § III et § VII. Ce dépôt possède ces avis depuis 1568; il est probable que les quelques lacunes qui s'y font remarquer seront comblées lorsque les archives judiciaires seront entièrement classées.

[3] *Ibid.*, § V.

[4] *Ibid.*, § IV.

29 mars 1772 [1]. — Trois registres aux vidimus ou condamnations volontaires, de 1647 à 1787 [2]. — Chartes, lettres-patentes, édits, ordonnances, etc., originaux [3]. — Cartulaires [4].

Trésorerie de l'office fiscal.

Registres aux causes fiscales et affaires publiques. — Registres aux octrois accordés aux gens de mainmorte depuis 1753. — Fardes de placards, décrets, lettres et mémoires, regardant les gens de mainmorte. — Déclarations des biens de gens de mainmorte, faites en exécution de l'édit du 15 septembre 1753. — Registres contenant les biens vendus par les gens de mainmorte. — Registres aux rentes dues par les communautés religieuses. — Fardes de procédures intentées par le conseiller-avocat-fiscal contre des communautés religieuses, pour défaut

[1] *Archiv. de l'État*, § VI.

[2] Ces registres aux vidimus contiennent la transcription d'actes dont l'on désirait posséder des copies authentiques, ou d'actes dont le mauvais état de conservation pouvait faire craindre pour leur entière destruction. La plupart des actes y transcrits sont des contrats de mariage, des testaments, des avis de père et de mère, etc. Nous ferons connaître, dans nos extraits, les actes historiques que ces volumes renferment.

[3] *Archiv. de l'État*, § Ier, et *Archiv. du royaume*. Sous la rubrique *Chartes originales et cartulaires,* ne sont point compris les chartes et cartulaires trouvés dans les procès, car ces documents font nécessairement partie des procès, puisqu'ils ont été fournis pour appuyer les prétentions des demandeurs ou des défendeurs. En Hainaut, ces pièces restaient pour toujours annexées aux dossiers.

[4] *Arch. de l'Ét.*, § VII. Les seuls cartulaires trouvés jusqu'à ce jour sont :

1° Un cartulaire contenant une foule de chartes, d'ordonnances, de règlements, etc., dont beaucoup sont inédits. Ce volume, intitulé : *Carta Maria,* est d'une écriture du commencement du XVIe siècle : une copie du XVIIe siècle existe à la bibliothèque publique de Mons. Nous avons analysé ce cartulaire d'après cette copie, qui est faite avec la plus grande exactitude ; nous en publierons l'analyse dans notre travail sur les manuscrits de la bibliothèque de Mons ;

2° Un cartulaire contenant la copie de toutes les chartes et privilèges de la ville d'Ath, écriture du XVIIe siècle. Il faut noter que l'original de la charte du 14 mai 1406, établissant le conseil de ville, se trouve à la bibliothèque publique de Mons.

d'amortissement de leurs biens. — Procès criminels. — Correspondance et pièces relatives aux vols d'églises, sacriléges, etc. — Fardes concernant les personnes exerçant illégalement la chirurgie, la médecine, l'arpentage, etc. — Fardes de pièces concernant la curatelle des églises, les fondations pieuses, les pauvres, les communautés, etc. [1]. — Fardes d'avis rendus au conseil privé par le fiscal, concernant les canonicats, les bénéfices et autres collations. — Fardes d'avis rendus au conseil des finances et à la chambre des comptes. — Fardes d'avis concernant l'administration de la police, c'est-à-dire les serments à prêter par les gens de loi et par les orfévres; les maladies contagieuses; la censure des livres; les voleurs; les vagabonds; etc. — Procès civils où le fiscal remplissait l'office de ministère public. — Fardes de règlements, avis et mémoires, concernant la réparation et la construction des bateaux et des écluses, et la navigation des rivières. — Registres aux épices des causes fiscales [2].

[1] Le 3 décembre 1729, le conseil souverain publia une ordonnance par laquelle, afin de pouvoir veiller à l'administration et à la destination des biens des pauvres et des institutions de bienfaisance, il est enjoint « à tous » officiers, magistrats, échevins, gens de loy, intendants, directeurs, » exécuteurs testamentaires et autres administrateurs des biens affectés aux » pauvres et aux fondations pieuses, de remettre par inventaire en mains » du conseiller et avocat de Sa Majesté, Simon Huet, les testaments, » codicilles, actes des donations, et autres titres desdits biens et fondations » pieuses, destinés et affectés aux pauvres, avec le dernier compte qui en » aura été rendu : lesquels titres et documents ils pourront retirer au » terme que ledit conseiller et avocat leur désignera lorsqu'ils lui en feront » la délivrance. » Cette remise devait être faite dans le délai d'un mois, après la publication de l'ordonnance, sous peine d'une amende de cinquante florins. (*Registre aux octrois et dépêches du grand bailli, etc.*, Archives de l'État à Mons.)

Le 21 décembre suivant parut un décret de Marie-Élisabeth, gouvernante des Pays-Bas, interprétant et modifiant la précédente ordonnance. (V. Bivort, *Analyse chronologique des chartes, coutumes, édits, etc.*, Brux., 1846.)

[2] Les archives de l'État possèdent les papiers des avocats-fiscaux Losson, mort le 15 janvier 1745, et de Zomberghe, mort le 10 septembre 1777, et ceux de substitut-avocat-fiscal Fontaine, mort le 20 juillet 1767.

Greffe de la dépositairerie générale.

Registres aux consignations. — Registres aux nantissements des huissiers et sergents, de l'argent provenant de la vente ou de la maniance des biens saisis. — Registres aux cautions personnelles des huissiers et des sergents. — Registres aux avertances données par le dépositaire général, par rapport aux biens saisis. — Registres aux lettres de répit ou de rémission pour payer. — Registres aux exploits de la dépositairerie générale.— Registres aux nantissements du dépositaire général.

Greffe de la judicature des impôts et moyens-courants.

Procès pour contraventions et difficultés à cause du péage des barrières, tailles, et autres parties des revenus des états. — Registres aux procès. — Registres aux procès mis en rapport. — Registres aux accords faits à cause des fraudes. — Registres aux sentences criminelles pour fraudes. — Registres aux apostilles.

Greffe de la judicature ou cour des mortemains[1].

Registres aux plaids, dont plusieurs datent de la seconde moitié du XIVe siècle. — Registres aux arrêts. — Procès. — Registres aux rôles. — Comptes du receveur général.

Greffe de la judicature des domaines ou recette générale.

Pièces relatives à la visite des chemins vicinaux et des rivières non navigables par le maître-fosseur. — Rapports et contestations pour défaut de payements ou défraudations des droits

[1] Avant l'aliénation de cette partie du domaine souverain à Marguerite, comtesse de Berlaymont, en 1630, c'était le receveur qui était juge des contestations qui survenaient pour la levée de cette imposition ; après cette époque, ce fut un conseiller délégué de la cour.

domaniaux [1]. — Registres de l'administration des biens des couvents supprimés par Joseph II.

Greffe de la navigation.

Comptes de la navigation sur la Haine et la Dendre. — Pièces relatives au curement des rivières et des eaux navigables.

Greffe du grand-bailliage des bois.

Comptes des amendes, fourfaitures, confiscations, etc., pour pacage ou tout autre délit commis dans les bois domaniaux, tels que les forêts et bois de Vicogne, Mons, Haye-le-Comte, Baudour, Mormal, la Houssière, Naast, Hal, etc. — Procès. — Registres aux plaids. — Registres aux exploits des sergents forestiers.

2e CATÉGORIE.

Greffe de la prévôté de Mons.

Procès civils. — Procès criminels. — Registres aux plaids. — Papiers ayant trait à la répartition des frais d'imposition sur les communes du ressort de cet office. — Comptes de saisies. — Collection d'édits, placards et ordonnances imprimés, depuis la fin du XVIIe siècle (incomplète).

Greffe de la châtellenie d'Ath.

Procès. — Comptes de tutelles. — Registres aux plaids du bailliage des bois de la melte d'Ath, depuis le XVIIe siècle. — Comptes de saisies et de ventes d'immeubles. — Quelques comptes du domaine d'Ath.

[1] V. chap. LXII des chartes de 1619, pour les matières compétentes de la juridiction du receveur général.

Les greffes de la prévôté de Binche, de la châtellenie de Braine-le-Comte et des bailliages de St-Ghislain, de Soignies, de Chièvres, d'Enghien et du Rœulx, ne renferment que peu de pièces.

3e CATÉGORIE.

Greffes féodaux et scabinaux.

La collection des greffes féodaux n'est pas considérable : elle est loin d'être complète. Les quelques pièces qui existent aux archives judiciaires, sont en quelque sorte là par hasard, par cela seul qu'elles se trouvaient chez le même individu, aussi dépositaire de greffes scabinaux, au moment de la remise des greffes en frimaire et nivôse an XI (novembre et décembre 1802-janvier 1803); car l'on sait que les pièces de nature féodale appartenaient au seigneur, puisqu'elles regardaient des attributions qui lui étaient propres. Parmi les séries les moins défectueuses, il faut citer les greffes d'Enghien et de Chièvres. La première renferme les registres aux reliefs, dénombrements et déshéritances de fiefs, depuis 1582 jusqu'à 1795; et la seconde, de semblables registres pour les années 1568 à 1794 avec lacune de 1720 à 1748.

La collection des greffes scabinaux est bien autrement intéressante que celle des greffes féodaux, surtout pour le public. C'est là, en effet, que chaque jour l'on va consulter une constitution de rente, un bail emphytéotique, un acte de partage ou de vente, un avis de père et de mère, ou tout autre acte personnel, etc. Les greffes scabinaux se composent donc particulièrement d'embrefs ou d'actes d'adhéritances et de déshéritances volontaires; de criées ou d'actes de ventes publiques; d'actes personnels, tels que contrats de mariage, testaments, avis de père et de mère, etc.; et d'autres actes à loi, passés par-devant mayeur et échevins.

Nous n'entrerons point ici dans le détail de tous les greffes

scabinaux, dont les séries sont plus ou moins complètes [1]. Il nous suffira d'avoir indiqué sommairement leur composition en général. La ville de Mons ayant toujours eu des priviléges beaucoup plus étendus, et une administration plus compliquée, nous avons cru devoir donner à cet article quelque développement. A Mons, il y avait deux greffes : 1° *le greffe du jeudi,* ou le greffe du chef-lieu : c'étaient les archives du tribunal des échevins qui jugeaient en appel toutes les causes plaidées par-devant les juridictions scabinales subalternes de l'étendue de leur chef-lieu ; 2° *le greffe du mardi*, ou le greffe ordinaire des échevins proprement dit.

Greffe du chef-lieu de Mons, ou greffe du jeudi.

Fardes de procès plaidés en appel au chef-lieu. — Fardes de procès vidés. — Registres aux rôles des procès. — Registres aux charges et sentences. — Registres aux plaids. — Registres aux charges d'enquêtes. — Registres aux apostilles. — Registres aux plaids de rallongements ou plaids du samedi, qui remontent au XVe siècle. — Liquidations. — Registres aux procures. — Fardes de procures. — Fardes d'apaisements d'autorisations. — Fardes de cautions. — Fardes de procès pour conflits de juridiction, soit avec le chef-lieu de Valenciennes, soit avec la cour, ou d'autres juridictions.

Greffe des échevins de Mons, ou greffe du mardi.

Collection de plus de 10,000 actes d'adhéritances et de déshéritances (embrefs) en parchemin, depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'au XVIIe. — Registres aux embrefs et registres aux criées

[1] Il ne manque, aux archives judiciaires, que le greffe du village d'Hennuyères, qui se trouve au greffe du tribunal de première instance à Nivelles.

On doit remarquer que, pour certains villages, il existe quelquefois trois, quatre, et jusqu'à six greffes particuliers ; en un mot, autant de greffes qu'il y avait de juridictions différentes dans l'étendue de ce village ; car chacune d'elles établissait son mayeur et ses échevins, par-devant lesquels se passaient les actes de leur ressort. Il en est de même pour les greffes féodaux.

qui remontent au XIV[e] siècle [1]. — Registres des massards ou tuteurs d'orphelins [2]. — Registres aux mises hors de pain ou hors de tutelle. — Comptes de tutelles d'orphelins. — Registres aux dénoncements ou mises en vente d'immeubles. — Procès civils et criminels [3]. — Registres aux plaids et aux rôles des procès. — Fardes de liquidations. — Fardes de plaintes à loi. — Registres aux rapports des sergents ou contraventions de police. — Registres aux ajours de payements. — Comptes des greffiers. — Fardes de partages [4]. — Fardes de contrats de mariage, testaments, etc.

4[e] CATÉGORIE.

Registres de l'état civil.

La collection des doubles des registres de baptêmes, mariages et décès des communes de l'arrondissement de Mons [5], se compose : 1° pour quelques paroisses, des doubles tenus en vertu de l'édit du 6 mars 1754; 2° pour la plupart des paroisses, des dou-

[1] Ces registres et les actes originaux sont une source précieuse pour l'histoire de la topographie ancienne de Mons.

[2] Cette collection de registres, si intéressante pour les familles, fait aujourd'hui partie des archives de la ville. Nous croyons devoir noter ici, à titre de renseignement, que les archives communales de Mons sont complètes, à partir de la fin du XIII[e] siècle. Parmi les documents les plus précieux qu'elles renferment, il faut citer plusieurs anciens cartulaires et la série de registres aux résolutions du conseil de ville.

[3] Parmi les procès criminels on en trouve un grand nombre pour crime de magie, de sorcellerie, d'hérésie, etc.

[4] Il y a un inventaire de ces fardes de partages dressé au siècle dernier, qui prouve qu'il doit en exister depuis la seconde moitié du XIII[e] siècle.

[5] Par lettre du 26 thermidor an IV (13 août 1796), Lambrechts, commissaire du pouvoir exécutif près du département de la Dyle, demanda à l'administration du département de Jemmapes la restitution des doubles des registres des communes de l'ancien Hainaut, enclavées dans le département de la Dyle par la loi du 9 vendémiaire an IV (1[er] octobre 1795), et qui existaient aux archives de l'ex-conseil souverain de Hainaut.

bles tenus en exécution de l'ordonnance du 6 août 1778 [1]; et 3° des doubles des registres de l'état civil tenus depuis 1794, c'est-à-dire depuis l'établissement du gouvernement de la République française en Belgique [2].

5e CATÉGORIE.

Archives modernes.

Cette catégorie d'archives, que l'on appelle *archives modernes*, comprend, comme nous l'avons déjà dit, les archives des différents corps judiciaires qui ont successivement été établis dans l'arrondissement de Mons, depuis la conquête de la Belgique par les armées de la République française. Inutile de dire qu'elle ne renferme, par conséquent, que des procès et les registres y relatifs. Il faut comprendre dans cette catégorie les doubles des répertoires des notaires de l'arrondissement.

[1] On conserve aux archives judiciaires divers inventaires de ces registres, entre autres :

a. *Registre des états civils remis au conseil de Hainaut en exécution de l'édit de* 1778.

b. *Inventaire. par ordre alphabétique, des doubles des registres de baptêmes, mariages et morts, des villes et villages formant le ci-devant Hainaut belgique, déposés au greffe de la ci-devant cour à Mons, ensuite de l'ordonnance du* 6 *août* 1778, *et remis par le greffier du tribunal civil du département de Jemmapes sous la garde de l'administration dudit département, conformément à l'ordonnance rendue par ledit tribunal civil, le* 21 *pluviôse an VII* (9 février 1799).

c. *Inventaire des registres de l'état civil déposés au greffe du tribunal de Mons, à la date du* 22 *mai* 1828, *formé en exécution de la circulaire de M. le procureur général, en date du* 4 *avril* 1828.

[2] Le comte Joseph de Saint-Genois se proposait de publier une analyse des actes de l'état civil du département de Jemmapes, travail dont il s'occupa, comme il le dit lui-même, d'après le désir que le Ministre de l'intérieur, comte de Montalivet, lui exprima en audience particulière. (V. *Monuments anciens*, tome II, page 290.)

Suite de la Notice des manuscrits conservés soit dans des dépôts publics, soit dans des bibliothèques particulières, et qui ont rapport aux travaux de la Commission.—Publications récentes envisagées sous le même point de vue; par M. le baron de Reiffenberg.

I. MANUSCRITS.

BRUXELLES.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

Suite des Mémoires des sculpteurs et architectes des Pays-Bas; par Ph. Baert, bibliothécaire du marquis du Chasteler [1].

JEAN VAN SANTEN, FRANÇOIS AGUILLON, JACQUES FRANQUART, *architectes.*

Jean Van Santen, nommé *Vesanzio*, ou *Giovan Fiamingo*, par les Italiens, naquit à Utrecht et apprit l'architecture à Rome chez Flaminio Ponzio, premier architecte du pape Paul V. Ponzio étant mort, Van Santen fut nommé pour le remplacer. Il fit travailler au palais du Vatican, et eut beaucoup de part au palais Borghèse; il fit achever la basilique de St-Sébastien, une des sept principales de Rome, qu'il décora d'un dôme et d'un portique, soutenu par des colonnes accouplées.

Van Santen bâtit ensuite le palais de la villa Borghèse,

[1] Voir *Bull. de la Comm. roy. d'Hist.*, tome XIV, pag. 528.

hors la porte Pinciane, et celui de la villa Mondragone, situé à une demi-lieue de Frascati, sur une hauteur, et qui appartient encore à la maison Borghèse.

François Aguillon naquit à Bruxelles en 1567, et entra dans la Société des Jésuites à l'âge de 19 ans. Il se rendit fort habile dans l'intelligence des langues et dans les mathématiques, que le père Clavius lui enseigna à Rome. Il fut ensuite recteur du Collége des Jésuites à Anvers, et donna, en 1614, le plan de l'église de la maison professe [1], laquelle fut brûlée par la foudre, le 18 juillet 1718. Avant ce désastre, elle passait pour une des plus belles et des plus magnifiques de toute la société. Elle avoit trois nefs et deux galeries hautes, qui étoient soutenues par trente-six colonnes de marbre blanc; les voûtes des petites nefs et des galeries étoient fermées par trente-six tableaux, en plafonds, peints par Rubens, qui ont été gravés par J. Punt.

Cette église, dit M. Renard, dans son *Voyage de Flandre, etc.*, ne le cède en magnificence à pas « une de toutes » celles que j'ai vues en Italie, et est d'autant plus su- » perbe, que le marbre dont elle est toute bâtie, y a été » apporté de fort loin et avec une grande dépense. Il est » aisé de juger de la magnificence de cette église, quand

[1] Le Comte dit que le père Huyssens, jésuite, fut l'architecte de cette église, en quoi il se trompe, selon le père Henschenius, un des collecteurs des Actes des saints, qui marque à la page 24 du premier volume de mars des Acta sanctorum : *habet Antverpia Societas Jesu ad domum professam, ut vocamus, templum magnificum, ligustico marmore aedificatum, cujus specimen secundum Vitruvianas praeceptiones delineavit et fundamenta fecit F. Aguillon, rector postremus collegii.*

» on dira que le seul balustre de marbre qui ferme le » maître-autel, coûte plus de quarante mille livres. »

Le père Aguillon mourut le 20 mars 1617, âgé de 50 ans. Il a publié un traité d'optique, en latin, imprimé à Anvers, en 1613, in-folio. La mort l'empêcha de publier deux autres traités, l'un de catoptrique, l'autre de dioptrique.

Jacques Franquart naquit à Bruxelles en 1577 [1]. Il étudia l'architecture à Rome, et devint architecte de l'archiduc Albert. Cet artiste bâtit l'église des Jésuites à Bruxelles, dont la première pierre fut posée par l'archiduc, le 23 juin 1606. Cet édifice fut achevé en 1621.

Il donna, en 16.., le plan de l'église du grand Béguinage [2], à Malines, et ajouta plusieurs embellissements au château de Barbançon, dont on admire la chapelle qu'il y construisit.

Franquart publia un ouvrage intitulé : *Pompa funebris opt. potentissimique principis Alberti pii, archiducis Austriae, ducis Brabantiae, etc.*, à Bruxelles, 1622, in-folio, avec 64 estampes gravées par Corneille Gallé.

[1] M. Descamps, dans sa *Vie des peintres français, etc.*, dit, à la page 413 du tome Ier, qu'il naquit en 1593, erreur! il naquit en 1577, selon l'inscription de son portrait, gravé par Venceslas Hollar; on y lit :

D. Jacobus Franquart annos natus 45, a. D. Anna Francisca Bruyns cognata ac discipula sua depictus, 1622.

[2] On appelle béguinage une communauté de filles qui vivent dans un même enclos, la plupart séparées et cependant soumises à des règles; elles peuvent quitter à volonté ce genre de vie et se marier. Il y a plusieurs de ces communautés dans les Pays-Bas autrichiens.

ROBERT DE NOLE, ANDRÉ DE NOLE, HUBERT VAN DEN EYNDE, *sculpteurs*.

Robert de Nole florissoit, à Anvers, en 1620, fut admis, en 1591, à l'Académie de peinture et de sculpture, et mourut en 1636. Cet artiste a fait le magnifique maître-autel de la cathédrale; il est en marbre, décoré de statues. C'est le premier des Pays-Bas qui, par son architecture, ait mérité l'attention des connoisseurs. L'infante Isabelle en posa, le 2 de mai 1624, la première pierre. Cet ouvrage coûta 18,000 florins. Les autres ouvrages de cet artiste sont six figures, placées au frontispice de l'église des Jésuites : elles représentent saint Pierre, saint Paul et les quatre Évangélistes.

André de Nole, que nous croyons être le fils ou le neveu du précédent, naquit à Anvers; il fut admis, en 1621, à l'Académie de peinture et de sculpture, élu doyen en 1627, et mourut en 1639.

Van Dyck, qui estimoit les talents de cet artiste, peignit son portrait et le fit graver par Pierre de Jode.

Hubert Van den Eynde, né à Anvers, fut admis, en 1621, à l'Académie de peinture, etc., et mourut en 1656, dans un âge avancé. Van Dyck a peint son portrait; c'est le plus grand éloge de Van den Eynde. Cet artiste eut deux fils; l'aîné, nommé *Norbert*, exerça la sculpture et a fait plusieurs ouvrages à Anvers. Le puiné, nommé *Jean*, fut architecte; il bâtit l'église de l'abbaye d'Everbode, ordre des Prémontrés, à deux lieues de la ville d'Aerschot.

JEAN VAN MILDERT, *sculpteur.*

Van Mildert, Van Maldert, ou Malderus, florissoit à Anvers en 1620; on l'admit, en 1611, à l'Académie; il devint sculpteur de l'archiduc Albert, fut élu doyen de l'Académie de peinture d'Anvers en 1633, et mourut le 21 septembre 1638; on inhuma son corps dans l'église de l'abbaye de Saint-Michel à Anvers; sur son tombeau on lit cette inscription funèbre :

D. O. M.

Ick scheen onsterflyck door den lof
In const, in wercken ende t'hof,
Nu word ick, leser, stof.
Joannes Van Mildert vermaerden
ende constigen beeldsnyder van
Hunne Doorluchtigste Hoogheden, etc.,
sterft den 21 *september a°* 1638.
Ende Elisabeth Waegens, syne
huysvrouwe, sterft den 13 *mert a°* 1657.
Met de kinderen. Bidt voor de sielen.

Ses ouvrages.

A Bruxelles, dans la collégiale de Ste-Gudule, les statues de St-Pierre et de St-Paul, placées dans la grande nef.

A Anvers, dans la cathédrale, le grand portail en marbre, décoré de la statue de Jésus-Christ et de celles de deux anges.

L'épitaphe en marbre de la famille de De Moy, adossée contre un pilier, près la chapelle de la Vierge; ce monument est orné de trois statues qui représentent la Vierge, saint Jean l'évangéliste et sainte Catherine.

Dans l'église paroissiale de S[t]-Georges, une statue de la Vierge, en marbre, placée au retable de l'autel de S[t]-Roch.

Dans l'église de l'abbaye de S[t]-Michel, le maître-autel en marbre, fait en 1622.

Cinq statues en albâtre, qui servent de décoration au jubé; elles représentent Jésus-Christ en bon pasteur, saint Pierre, saint Paul et deux anges.

CLAUDE LESTOCARD [1], *sculpteur*,

Naquit à Arras et florissoit à Paris en 1630. Il a fait deux bas-reliefs en marbre, qui servent d'ornement au piédestal, sur lequel est posée la statue du cardinal de Berulle, dans l'église des Carmélites; ils représentent le sacrifice de Noé, après le déluge, et la célébration de la messe.

Un autre ouvrage qui fait honneur à Lestocard, c'est la chaire à prêcher de l'église de S[t]-Étienne-du-Mont; elle est ornée de six figures allégoriques et de plusieurs bas-reliefs; au bas de la chaire est une statue de Samson qui la soutient, et sur l'abat-voix, on remarque six anges qui tiennent des guirlandes, et un autre au milieu d'eux, qui semble appeler, au son de la trompette, les fidèles à la parole divine.

BALTHAZAR GERBIER, *architecte*,

Naquit à Anvers, en 1592. Il apprit l'architecture à Rome et s'établit à Londres. Charles I[er], passionné pour

[1] M. Le Virloys nomme cet artiste *Jean Lestocard* et lui a donné deux articles différents dans son *Dictionnaire d'architecture;* dans l'un, il le nomme *Claude Estocard* et dans l'autre *Jean Lestocard*.

les arts, le fixa auprès de lui par ses bienfaits. Ce prince l'anoblit, le créa chevalier, lui donna la charge de maître de cérémonies de sa cour et la survivance d'intendant général de ses bâtiments, et l'envoya, en qualité de son résident, à la cour de l'infante Isabelle, à Bruxelles.

Les troubles arrivés en Angleterre après la mort tragique de Charles Ier, ayant dérangé la fortune de Gerbier, il passa en Amérique; des circonstances fâcheuses s'étant opposées à ses projets, il revint en Angleterre, sous le règne de Charles II, et mourut, en 1667, âgé de 75 ans; Van Dyck a peint son portrait.

FRANÇOIS DU QUESNOI, *sculpteur*.

Cet homme célèbre, plus connu en France, sous le nom de *François Flamand*, et en Italie, sous celui de *Fiamingo*, ou de *Francesco Fiamingo*, naquit à Bruxelles, en 1594 [1]. Il annonça dès sa jeunesse les dispositions les plus heureuses pour la sculpture. Son père, assez bon sculpteur, lui apprit les premiers éléments de son art; et ce fut avec tant de succès, que ses premiers ouvrages le firent avantageusement connoître. L'archiduc Albert, informé du mérite du jeune artiste, voulut qu'il allât se perfectionner à Rome, et pour qu'il pût donner tout son temps à l'étude, il le gratifia d'une pension.

La mort de son illustre protecteur, survenue bientôt après, le mit dans une situation très-embarrassante. On ne peut avoir plus de peine qu'il en eut pour subsister à Rome, où la modicité de sa fortune le réduisit à faire des

[1] Sandrart marque sa naissance en 1592; nous avons suivi Bellori.

têtes de saints pour les reliquaires, et à restaurer des statues antiques, qu'on tiroit journellement des fouilles et des ruines.

En 1625, du Quesnoi se lia d'amitié avec le célèbre Poussin, dont la triste destinée approchoit assez de la sienne. Une estime réciproque soutint leur amitié assortie par la sympathie des inclinations et du travail. Ils logèrent ensemble, et dès lors leurs études et leurs gains devinrent communs.

Plusieurs années se passèrent sans qu'ils pussent faire éclater leur mérite. Ils ne perdirent point courage; les chefs-d'œuvre antiques les remplissoient d'une noble émulation; ils s'occupèrent entièrement à les étudier, étant persuadés que la source de toutes les beautés et de toutes les grâces venoient de ces excellents ouvrages, et que les anciens sculpteurs avoient épuisé celles de la nature, pour rendre leurs statues l'admiration de l'univers. Mais indépendamment de l'étude exacte d'après l'antique, ils se livrèrent encore avec ardeur à celle de la nature, qu'ils ont toujours regardée comme la plus essentielle à la sculpture et à la peinture.

Du Quesnoi ayant donné des preuves éclatantes de sa capacité, le marquis Vincent Giustiniani le prit sous sa protection, et voulut avoir de ses ouvrages, pour en orner sa superbe galerie [1]. Les principaux furent : une statue de la Vierge, en marbre, plus grande que nature; deux statues en bronze, Apollon et Mercure.

Ce fut à peu près dans ce temps-là qu'il fit le buste du cardinal Maurice de Savoie.

[1] Elle est composée de près de quinze cents statues ou bas-reliefs antiques. Elle a été gravée; les estampes forment un recueil divisé en deux volumes in-folio, ayant pour titre : *Galleria Giustiniana*, *etc.*

Un bas-relief qui représente des enfants qui jouent avec une chèvre, pour le cardinal François Barberino.

Un Amour adolescent, en marbre, dans l'attitude de former un arc, pour M. Van Uflen, célèbre amateur à Amsterdam [1].

Bientôt après, du Quesnoi fit la statue de sainte Suzanne, placée actuellement dans l'église de Notre-Dame de Lorette, près la colonne Trajane. Ce morceau étonna les plus habiles sculpteurs, et suscita l'envie. Sandrart et Bellori rapportent les intrigues et les tracasseries qu'on excita contre lui, pendant son séjour à Rome; elles fatiguèrent tellement cet illustre artiste, que sa santé en souffrit; il vécut quelques années dans un état de langueur, qui le conduisit enfin au tombeau. Du Quesnoi étoit certainement digne d'un meilleur sort pour les qualités de son âme; l'ambition et l'envie n'entrèrent jamais dans son cœur; sa modestie, sa probité et la douceur de ses mœurs le rendoient aussi cher à ceux qui le connoissoient, que ses talents le faisoient estimer et admirer de tout le monde.

L'amour de son art le transportoit. Sans cesse occupé, il ne quittoit le travail que par épuisement; il est vrai que ses ouvrages lui coûtoient beaucoup de peine, parce qu'il méditoit longtemps l'objet qu'il avoit à représenter, parce que l'idée du beau qu'il concevoit ne pouvoit jamais le satisfaire dans l'exécution, et qu'il ne négligeoit rien pour rendre son ouvrage également achevé dans toutes ses parties et pour y mettre la dernière main. Il répondit à quelqu'un qui l'exhortoit à ne plus retoucher une statue qui

[1] Après la mort de ce curieux, en 1637, le magistrat d'Amsterdam acheta ce morceau pour la somme de six mille florins, et le donna en présent à la princesse d'Orange.



lui sembloit être à sa perfection : *vous avez raison, vous qui n'avez pas l'idée de l'original; mais moi je suis mécontent de mon ouvrage, parce qu'il est encore bien éloigné du modèle que j'ai dans la tête.*

Cet aveu, dicté par la modestie, caractérise la connoissance parfaite qu'il avoit de la sculpture. Combien la manière de penser et d'opérer de l'illustre du Quesnoi n'est-elle pas plus vraie et plus noble que la routine usée des sculpteurs vulgaires? Ceux-ci ne se trouvent jamais embarrassés de faire un objet sacré ou profane; ils dérobent les beautés à une multitude de sujets différents : les formes, les contours, les attitudes, les pieds, etc., tous leurs efforts n'aboutissent d'ordinaire qu'à produire des ouvrages qui, au premier coup d'œil, ont quelque éclat, mais quand on les considère avec attention, on n'y trouve plus rien, qu'une composition maniérée, froide, sans génie, sans goût. D'ailleurs, par présomption, ils sont toujours contents de leurs ouvrages, ou affectent de l'être. Les éloges qu'ils se prodiguent sont encore plus insupportables que les mauvaises choses qu'ils ont représentées.

Le pape Urbain VIII ayant formé en 1630 le projet d'orner avec des statues colossales en marbre les quatre énormes pieds-droits qui soutiennent la coupole de Saint-Pierre, du Quesnoi fut chargé d'en faire une qui représente saint André. Cette statue a vingt-deux palmes romaines de hauteur, ou quinze pieds et quelques pouces, mesure de France. Elle lui coûta sept années du travail le plus assidu; cependant, par les intrigues et le grand crédit de ses ennemis, il ne reçut que trois mille *scudis* pour le prix de cet ouvrage, ou 16,680 livres de France.

Nous allons parler des éloges qu'on a consacrés à cette statue.

Extrait de la Description historique et critique de l'Italie, *etc.*, *par M. l'abbé Ricard, tome V, page* 362.

« La statue de saint André est traitée avec la pureté de style » et les beautés d'expression de l'antique le plus parfait; on y » voit la résignation et la joie de l'apôtre qui alloit au supplice » avec une satisfaction dont son cœur étoit pénétré, parce qu'il » étoit sur le point de se réunir à son divin maître. La draperie » est excellente, on peut la comparer avec tout ce que l'on con» noît de mieux dans ce genre, soit antique, soit moderne, » tant pour la vérité de la forme que la simplicité des plis, sous » lesquels le nud paroît autant qu'il doit sans affectation, sans » que, comme dans quelques antiques, on ait pris à tâche de faire » paroître toute la forme des membres à travers la draperie. »

Extrait du Dictionnaire des artistes, *par M. l'abbé de Fontenai, etc., article de François du Quesnoi.*

« On trouvera sans doute singulier qu'il n'ait fait, étant à » Rome, que deux grandes statues, l'une de sainte Suzanne, » l'autre de saint André. Mais si l'on fait réflexion que ces deux » ouvrages lui coûtèrent des peines infinies pendant plusieurs » années, qu'ils renferment tout ce que l'art peut imaginer de » plus parfait et qu'ils peuvent être mis en parallèle avec les plus » beaux de l'antiquité, on sera moins étonné. La statue de saint » André est surtout au-dessus de tout éloge. La dignité et le » grand qui règnent effraient, par le grand caractère du dessin, » tout artiste qui la considère. La beauté de l'attitude, le grand » caractère de la tête, si bien faite pour frapper de distance, » lui a mérité d'être nommée la première statue de Rome. »

Lettre écrite par Rubens à du Quesnoi, datée d'Anvers le 17 *avril* 1640, *extraite du* Dictionnaire des graveurs, *etc., par M. Basan.*

« Je ne puis vous exprimer, Monsieur, les obligations que je » vous ai pour les modèles que vous m'avez envoyés, ainsi que

» pour les plâtres de ces deux enfants admirables dont vous avez » orné l'épitaphe de M. Van Uflen, dans l'église de l'*Anima*. Ce » n'est point l'art, mais la nature même que l'on remarque dans » ce marbre ainsi attendri et plein de vie. Que dirai-je des ap- » plaudissements universels et bien mérités que vous attire la » statue de saint André? Votre gloire et votre célébrité, Mon- » sieur, rejaillissent sur notre nation entière. Si mon âge, et » une goutte funeste qui me dévore, ne me retenoient ici, je » partirois à l'instant, j'irois admirer de mes propres yeux des » choses si dignes d'admiration. Mais puisque je ne puis me » procurer cette satisfaction, j'espère du moins d'avoir celle de » vous revoir incessamment parmi nous, et je ne doute pas que » notre chère patrie ne se glorifie un jour des ouvrages dont » vous l'aurez enrichie. Plût au ciel que cela arrive avant que » la mort, qui va bientôt me fermer les yeux pour jamais, me » prive du plaisir inexprimable de contempler les merveilles » qu'exécute cette main habile que je baise du plus profond de » mon cœur. »

Ajoutons à ces éloges qu'aucun artiste, à l'exception de du Quesnoi, n'a représenté avec plus de perfection les statues des enfants; elles auroient seules été capables de l'immortaliser. Le jugement que porte à ce sujet Bellori est trop remarquable pour que nous négligions de le rapporter.

On sait, dit-il, que les anciens artistes grecs excelloient dans cette partie. Michel-Ange leur a donné des formes trop prononcées et trop ressenties : on les prendroit pour des Hercules. Raphaël a été le premier qui les ait formés avec des proportions convenables à la beauté de leur âge. Le Corrége et le Titien ont très-bien rendu la délicatesse de leurs membres. Annibal Carrache a emprunté la manière de chacun de ces grands maîtres. Le Dominiquin a réussi singulièrement à exprimer les mouvements des en-

fants dans l'accroissement de leur âge, jusqu'au commencement de l'adolescence. Du Quesnoi est regardé comme le plus parfait de tous; il a représenté les enfants avec des airs de tête, des mains, des pieds admirables, et a rendu avec toutes les grâces possibles la délicatesse de leurs formes et contours.

La réputation de du Quesnoi étoit parvenue depuis longtemps jusqu'au cardinal de Richelieu qui gouvernoit la France dans les dernières années du règne de Louis XIII. Ce grand ministre, le protecteur des arts, lui fit proposer, au nom du roi, en 1642, par M. de Chantelon, maître d'hôtel de Sa Majesté, les conditions les plus honorables et les plus avantageuses pour l'engager à venir s'établir à Paris. Le roi lui accordoit une pension de mille écus, le brevet de premier sculpteur, un logement au Louvre et mille écus pour les dépenses de son voyage.

Du Quesnoi, sensible à ces marques de distinction, accepta les propositions du cardinal-ministre, et partit de Rome en 1642. A peine fut-il arrivé à Livourne, qu'il y termina son illustre carrière [1]. Son corps fut inhumé dans l'église des Cordeliers.

Ainsi mourut à l'âge de 48 ans (empoisonné par ses en-

[1] La Combe et M. Descamps, dans son *Voyage pittoresque de la Flandre, etc.*, marquent, à la page 224, l'année de sa mort en 1644; mais il mourut en 1642, selon les archives du conseil privé de Sa Majesté Impériale à Bruxelles.

Le Comte dit qu'il fut brûlé pour ses crimes; seconde erreur! Il mourut de maladie à Livourne, selon les archives du conseil privé à Bruxelles. On débite aussi qu'il fut empoisonné par Jérôme du Quesnoi, son frère, et que celui-ci fut supplicié à ce sujet à Gand, erreurs! Jérôme du Quesnoi fut brûlé à Gand pour crime de sodomie; et, dans les pièces de son procès criminel, qui sont aux archives de Sa Majesté à Bruxelles, il n'y est fait nulle mention de ce fratricide.

vieux, selon l'opinion commune), le plus excellent sculpteur qui ait jamais existé depuis la renaissance des arts! Il n'y a guère que Michel-Ange qu'on puisse mettre en parallèle avec lui!

Cette assertion ne paroîtra point exagérée après que l'on aura lu le passage suivant extrait de Sandrart, qui dit : ..... *Ut adeo non Roma tantum sed tota praeterea Italia, imo totus jam fateri cogatur terrarum orbis, Quesnojum Belgam in arte statuaria et omnibus illius partibus non omnibus tantum aliarum nationum, sed et Italiae, ipsius artificibus tam antiquis et modernis longissime praeferendum et pro Phoenice sculptorum decantandum esse.*

Les principaux élèves de du Quesnoi, sont Artus Quillin, le vieux, Rombaut Pauwels, Louis le Doux, dont on parlera dans la suite de cet ouvrage, Pierre du Fresne [1] et Orphée Busselli [2].

Ses ouvrages.

A Rome, dans l'église de Saint-Pierre, la décoration en bronze, de quatre colonnes torses qui soutiennent le baldaquin du maître-autel. Elles sont cannelées jusqu'au tiers, et les deux autres tiers enrichis de pampres avec des enfants [3].

Quatre statues colossales d'anges, en bronze, de 17 pieds de

[1] Orfévre et ciseleur liégeois, mort en 1660, à l'âge de 48 ans. Christine, reine de Suède, l'honora de son estime et de ses bontés.

[2] On voit à Rome, dans l'église de Saint-Ambroise, dite *della Massima*, une statue de saint Ambroise faite par cet artiste, d'après le modèle de du Quesnoi.

[3] Ces ornements ont beaucoup souffert depuis qu'ils ont été regrattés et repolis en 1758. Les connoisseurs, dit M. Grosley, regardent cette restauration comme une dégradation véritable qui, en lui donnant un air de nouveauté, lui enlève la fleur de la ciselure, et cette précieuse *patine* que les Italiens estiment tant.

hauteur, placées au-dessus des chapiteaux des colonnes, et un groupe d'anges de même métal, placé sous le couronnement du baldaquin [1]. Ils soutiennent la tiare, les clefs et les autres marques distinctives du souverain pontife.

Dans l'église de Sainte-Marie, dite l'*Anima*, l'épitaphe en marbre, de N. Van Uflen, composée d'un voile funèbre soutenu par deux génies.

L'épitaphe d'Adrien Vryburg, composée dans le goût de celle-ci.

Dans l'église de Sainte-Marie *in Campo Santo*, l'épitaphe en marbre de Jacques de Hase, peintre d'Anvers. Ce monument est décoré d'un enfant assis, ayant le coude appuyé sur une tête de mort; il tient d'une main un flambeau renversé et de l'autre un mouchoir dont il essuie ses larmes. Le caractère de cette statue est charmant, et on ne pouvoit le faire pleurer avec plus de grâce, selon M. de la Lande.

Dans l'église de Saint-Laurent, hors des murs, l'épitaphe en marbre de Bernard Gabrieli.

A Naples, dans l'église de l'*Anima*, l'épitaphe en marbre de Gaspard de Vischer, décorée d'un buste et de deux génies.

Dans l'église des Saints-Apôtres, un grand bas-relief en marbre, qui représente des enfants qui forment un chœur de musique. Ce morceau est placé dans la chapelle de la famille de Filomarini. Il est du plus beau fini, dit M. Cochin, et il a toutes les vérités naïves que du Quesnoi a si bien rendues dans les enfants, en quoi il surpasse tous ceux qui en ont fait.

A Madrid, au Palais royal, deux bas-reliefs en marbre : l'un représente un jeu d'enfants, l'autre Hercule au berceau qui étouffe un serpent.

[1] Ce baldaquin est le plus grand ouvrage en bronze que l'on connoisse, il a 122 pieds de hauteur, depuis le pavé jusqu'au sommet de la croix. Il fut exécuté sur les dessins du cavalier Bernin; deux habiles fondeurs, Grégoire de Rossi et Ambroise Lucenti en dirigèrent la fonte, pour laquelle on employa 186,392 livres de bronze, ou 129,000 livres poids de marc. La façon seule coûta plus de cinq cent mille livres.



A Manheim, dans le Palais électoral, deux ouvrages en ivoire : l'un représente Jésus-Christ attaché à la colonne, l'autre est un saint Sébastien.

A Vienne, à l'hôtel du prince de Lichtenstein, un grand crucifix en ivoire.

On ignore où sont les ouvrages suivants :

Deux bustes en marbre, de Sophocle et de Xénophon; ils appartenoient, en 1728, à M. Ten Kate, amateur de tableaux à Amsterdam.

Un Amour adolescent en marbre, dans l'attitude de décocher une flèche. Ce morceau étoit, en 1728, dans l'hôtel de Kent à Londres.

Un bas-relief en marbre, représentant Silène endormi et enchaîné par des satyres, pendant qu'une nymphe barbouille son visage de mûres.

Un bas-relief en marbre, qui représente l'Amour divin, vainqueur de l'Amour profane, et couronné de laurier par un génie.

Comme les moindres productions des hommes célèbres sont précieuses, nous dirons un mot des modèles de du Quesnoi; ils sont très-recherchés et se vendent à des prix considérables. Le cardinal Camille Massimi paya quatre cents *scudi* un modèle en terre cuite, d'après le Laocoon antique.

Feu M. Crozat, baron de Thiers, si connu par son précieux cabinet de tableaux, dont une partie fut achetée par ordre de l'impératrice régnante de Russie, possédoit soixante-cinq modèles, tant en terre cuite qu'en cire; parmi lesquels on distinguoit un Bacchus copié d'après l'antique, le buste d'Antinoüs, celui d'Horace et la tête du Gladiateur.

Feu M. Mariette, célèbre amateur d'estampes à Paris, possédoit aussi plusieurs ouvrages en ce genre; les morceaux les plus considérables étoient une copie du torse an-

tique, une statue d'Agrippine et le buste de la femme de Nicolas Poussin.

GÉRARD VAN OPSTAL, *sculpteur*,

Naquit à Anvers [1] en 1595 [2]; il exerça son art à Paris, et fut admis à l'Académie royale de peinture et de sculpture de cette ville, lors de son établissement en 1648 [3]. Il parvint, en 1659, à la dignité de recteur, et mourut le 1er août 1668 [4].

Cet artiste est regardé comme un des meilleurs sculpteurs qui aient fait des bas-reliefs en marbre et en ivoire; et il donna des preuves qu'il ne possédoit pas moins la théorie que la pratique de son art, lorsque le grand Colbert, ayant proposé à l'Académie de tenir des conférences sur la peinture et la sculpture, ce qu'elle adopta, il prononça un discours, à l'ouverture de la troisième conférence, sur le Laocoon antique, qui fait partie des sept que Félibien a insérés à la fin de ses *Entretiens sur les vies des peintres*.

Ses ouvrages.

Quatre bas-reliefs en marbre, exécutés d'après les dessins de Rubens et gravés par Van Kessel : ils représentent : le triom-

[1] Le Comte et Félibien marquent sa naissance à Bruxelles; nous avons suivi M Guerin.

[2] M. l'abbé de Fontenai dit qu'il naquit en 1597; nous avons suivi M.Guerin.

[3] Les membres de cette Académie occupent des logements au Louvre, et font tous les deux ans une exposition de leurs ouvrages, le 25 août, jour de Saint-Louis. Ce moyen a été mis en usage en 1736 ou 1737.

[4] M. l'abbé de Fontenai fixe la date de sa mort en 1663; nous avons suivi M. Guerin.



phe de Galathée; une syrène entre les bras d'un triton; une nymphe accompagnée d'un dieu marin; un faune assis au bas d'un rocher, ayant à ses côtés deux enfants qui tiennent un bélier par le col.

Neuf bas-reliefs en stuc, pour le président de Torigni; ils représentoient les travaux d'Hercule, savoir :

Il étouffe le lion de la forêt de Némée;

Il est vainqueur de l'hydre de Lerne;

Il apporte le sanglier d'Érimanthe tout vivant à Euristhée, qui pense en mourir de peur;

Il arrête la biche aux cornes d'or du mont Menacle;

Il dompte un taureau furieux qui désoloit la Crête;

Il punit Diomède qui nourrissoit ses chevaux de chair humaine;

Il tue le dragon qui gardoit les pommes d'or du jardin des Hespérides;

Il enchaîne le chien Cerbère;

Il se repose après ses travaux.

On voyoit quelques ouvrages de Van Opstal à la porte St-Antoine à Paris, que le gouvernement a fait démolir en 1778; entre autres : un grand buste de Louis XIV, placé sur une console, qui servoit de clef au grand portique, et deux figures à demi couchées au-dessus du fronton; elles représentoient la France et l'Espagne qui se donnoient la main en signe d'amitié et d'alliance; l'Hymen, qui étoit placé au milieu de l'attique de cette porte, sembloit approuver et confirmer cette union, qu'il avoit fait naître; d'une main il tenoit un flambeau allumé et de l'autre un mouchoir.

PHILIPPE BUYSTER, *sculpteur*,

Nommé par les François *Bistel*, *Buister*, naquit à Bruxelles [1], en 1595. Il fut élève de Gilles Van Papenho-

[1] M. D'Argenville, dans son *Voyage pittoresque de Paris, etc.*, marque sa naissance à Anvers; nous avons suivi M. Dandré Bardon.



ven, et mourut à Paris, en 1688. Les connoisseurs, dit M. l'abbé de Fontenai, lui reprochent d'être un peu maniéré; ses draperies n'ont point cette simplicité, ce goût vrai de la nature. C'est peut-être le seul reproche, ajoute le même auteur, qu'on puisse faire à cet artiste.

Ses ouvrages.

A Paris, dans l'église de l'abbaye de Ste-Geneviève, le mausolée en marbre du cardinal de la Rochefoucault.

A l'hôpital des incurables, les bustes en marbre du même cardinal et de M. le Camus, évêque de Bellay; placés dans la salle des hommes.

Dans le jardin du Palais-Royal, une bacchante et un groupe de deux satyres.

A Versailles, une statue de Neptune, placée sur la balustrade du pavillon de l'aile gauche de la grande cour.

Deux statues, l'une de Cérès, l'autre de Bacchus, placées à la façade qui regarde le parc.

Les ouvrages suivants sont dans le parc :

Deux groupes, dont l'un est composé de deux satyres, l'autre d'une bacchante accompagnée d'un petit satyre.

Trois statues, la déesse Flore; un satyre qui d'une main tient des raisins et de l'autre un sifflet à sept tuyaux; le poëme satirique représenté par un satyre qui, par son sourire moqueur, fait connoître que cette poésie pique en faisant semblant de badiner.

JACQUES VAN KAMPEN, *architecte* [1],

Seigneur de Randebroeck ou Rambroeck, naquit à Har-

[1] M. Le Virloys le nomme *Van Copen;* son nom se doit orthographier *Van Kampen*, selon son épitaphe.

lem, vers la fin du XVI[e] siècle. Il s'appliqua à la peinture pour son amusement, et étudia ensuite l'architecture à Rome; cet artiste avoit une manière de penser noble et désintéressée. Il ne tira jamais aucun salaire des tableaux et de ses dessins d'architecture; il en fit toujours présent de la façon la plus généreuse.

Van Kampen mourut le 13 septembre 1657 [1]. Son corps fut inhumé dans le chœur de la principale église d'Amersfort. Sur son épitaphe, on lit cette inscription funèbre :

D'aerts Bouheer, uijt de stam
Van Kampen rust hier onder,
Die 't Rraadhuijs t'Amsterdam
Geboud heeft, 't achste wonder.
Jacob Van Kampen
Obiit 13 *septemb.* 1657.

Van Kampen donna, en 1648, le plan de l'hôtel de ville d'Amsterdam. Cet édifice majestueux que l'on regarde comme un des plus beaux des Pays-Bas, est fondé sur 13659 pilotis. Il fut achevé en 1655, et l'on prétend que les frais de sa construction montèrent à trente millions de florins.

Voici la description qu'en fait M. Algarotti :

« Son plan est une espèce de carré qui a deux cent quatre-
» vingt-deux pieds de long, sur deux cent cinquante-cinq de
» large, et cent seize de haut. Le rez-de-chaussée de la façade
» principale tient lieu d'une espèce de soubassement, sur
» lequel s'élève un ordre de pilastres corinthiens qui embras-
» sent deux rangées de fenêtres. Celles-ci sont d'un goût sim-
» ple; on en excepte quelques festons ou guirlandes, qui servent

[1] Algarotti et l'abbé de Fontenai marquent la date de sa mort en 1638, et M. Le Virloys dit, qu'il vivoit en 1660; il mourut en 1657, selon son épitaphe.

» à séparer les étages, en guise de plinthes. On voit aux angles » de cet édifice deux pavillons décorés par quatre pilastres, et » un avant-corps dans le milieu de la façade, où il y en a huit, » et qui fait plus de saillie que les pavillons. Il est terminé par » un fronton dont le timpan est orné d'un grand bas-relief. » A quelque distance de cette partie de l'édifice, s'élève une es- » pèce de dôme, où l'on a placé l'horloge. Sept portes d'une » hauteur médiocre tiennent lieu de la porte principale. On » prétend qu'elles font allusion à la petitesse des sept Provinces- » Unies. »

Ne pourrait-on pas conjecturer que l'architecte, en les substituant à une seule grande porte, qu'il auroit pu faire, a prévu et évité la confusion, l'embarras que se causeroient réciproquement ceux qui entrent ou qui sortent?

Le plan et la distribution de cet hôtel de ville, ont été gravés; les estampes, au nombre de trente, forment un volume in-folio, qui a pour titre : *Afbeelding van 't stadhuijs van Amsterdam, in dartig coopere plaaten, geordineert door Jacob Van Kampen, ende geteekent door Jacob Vennekool, tot Amsterdam by Frederic De Widt.* 1655.

PHILIPPE VINGBOONS, PIERRE POST, *architectes.*

Philippe Vingboons, que l'on croit être le fils de David Vingboons, peintre de paysages, florissoit à Amsterdam en 1640. Il y construisit nombre d'édifices qu'il a fait graver et qu'on a publiés, sous ce titre : *Gronden en afbeeldsels der voornaemste gebouwen van alle die Philips Vingboons geordineert heeft t'Amsterdam, by Clement Dejonge*, 1665. In-folio.

Cet ouvrage fut réimprimé à Amsterdam chez Juste Danckers, en 1680 et en 1688.

Pierre Vander Aa, libraire à Leyden, en donna une nouvelle édition en 1715, en deux volumes in-folio.

Pierre Post, fils de Jean Post, peintre sur verre, naquit à Harlem, et florissoit en Hollande vers l'an 1640. Il publia en 1651, la pompe funèbre de Frédéric-Henry, prince d'Orange; c'est un volume in-folio orné d'estampes gravées par P. Nolpe.

Ses ouvrages.

L'hôtel de ville de Maestricht.

Le château de Swanenburg, situé sur le chemin d'Amsterdam à Harlem, appartenant aux directeurs des digues.

Le château de Rijxdorp, à deux lieues de La Haye, appartenant à la noble famille de Wassenaer.

Le château de Vredenberg, situé dans la Nord-Hollande, dans le quartier nommée Beemster.

La maison du poids de la ville à Gouda.

Le palais du prince Maurice de Nassau, à La Haye [1].

Cet édifice fut détruit par un incendie le 22 décembre 1704. Il a été rebâti depuis, et sert à présent pour loger et traiter les ambassadeurs à leur entrée, jusqu'à ce qu'ils aient eu leur première audience.

La Salle d'Orange, magnifique château près de La Haye. Cet édifice est connu sous plusieurs noms : quelques-uns le nomment la *Maison du bois*, d'autres, la *Salle du bois*, la *Salle de la princesse*.

Pierre Vander Aa, libraire à Leyden, fit graver les bâtiments ci-dessus mentionnés. Les estampes, ainsi que leur description, forment un volume in-folio ayant pour titre : *Les ouvrages d'ar-*

[1] J. de Riemer, dans sa *Description de La Haye*, dit, à la page 753 du t. II, que ce palais a été construit sur les dessins de Jacques Van Kampen; on croit que c'est une erreur, selon l'œuvre de Pierre Post, publié par Pierre Vander Aa, à Leyden.

chitecture ordonnez par Pierre Post, architecte de Leurs Altesses les princes d'Orange, dans lesquels on voit les représentations de plusieurs édifices considérables en plans et élévations avec leurs descriptions, etc.

PIERRE SCHLEIFF, *sculpteur et architecte,*

Né à Valenciennes en 1601, mort dans la même ville, le 14 d'août 1641, âgé de 40 ans, enterré dans l'église des Carmes, où on voit son épitaphe, avec cette inscription :

D. O. M.

Cy gist honorable homme Pierre
Schleiff, bourgeois de cette ville, maistre
architecte et sculpteur, qui a conduit
et achevé le doxal et le grand
autel de l'abbaye de Vicogne, et il
a conduit cette nef avec les trois
pignons de cette église; lequel décéda
le 14e jour du mois d'aoust 1641;
et auprès de lui repose le corps de
Agnès Caremeaux, sa femme, laquelle
décéda le 16e jour dudit mois d'aoust
du même an.

Ses ouvrages.

A Valenciennes, dans l'église de l'abbaye de St-Jean, les statues des douze apôtres.

Les statues des quatre Évangélistes.

La chaire du prédicateur.

Dans l'église de l'abbaye de Vicogne, ordre des Prémontrés, à une lieue de Valenciennes, le jubé en albâtre, qui coûta vingt mille florins.

Le maître-autel en marbre. Ce magnifique ouvrage, orné d'ar-

chitecture et de plusieurs statues, a quatre-vingts pieds d'élévation; il fut achevé en 1643, les frais de sa construction montèrent à quarante mille cinq cents florins.

JÉRÔME DU QUESNOI, *sculpteur*,

Plus connu par sa fin ignominieuse que par ses talents, naquit à Bruxelles, en 1602. Il était frère du fameux François du Quesnoi. Il exerça longtemps la sculpture à Rome, d'où Philippe IV, roi d'Espagne, le demanda à Madrid. S. M. le nomma en 1645, son sculpteur.

Du Quesnoi ayant été convaincu du crime de sodomie, fut exécuté à Gand, le 24 octobre 1654, à l'âge de 52 ans.

Ses ouvrages.

A Anvers, dans l'église de l'abbaye de St-Michel, trois statues en albâtre, placées dans la grande nef; elles représentent les apôtres saint Mathias, saint Thadée et saint Simon.

A Bruxelles, dans la collégiale de Ste-Gudule, quatre statues en pierre, plus grandes que nature, placées dans la grande nef; elles représentent, les apôtres saint Paul, saint Thomas, saint Barthélemi, saint Mathias [1].

Dans l'église paroissiale de Notre-Dame de la Chapelle, une statue de saint Mathieu, placée dans la grande nef.

Dans l'église de Notre-Dame du Sablon, une statue de sainte Ursule, en marbre, placée au retable de l'autel qui est dédié à cette sainte.

Dans l'église des Jésuites, un groupe en marbre, placé dans une niche près le sanctuaire; il représente la Vierge et sainte Anne.

[1] M. Descamps, dans son *Voyage pittoresque de la Flandre, etc.*, dit, à la page 61, qu'elles furent faites par Henri du Quesnoi; cela est faux, si l'on s'en réfère à l'auteur de la *Basilica Bruxellensis*.

Dans la chapelle de Ste-Anne, on voit, au maître-autel, une répétition de ce groupe; mais il est en pierre.

On voyoit ci-devant dans l'église des Récollets, une épitaphe en marbre, décorée d'un buste et de quatre génies. Ce monument ayant été supprimé, l'impératrice régnante de Russie a fait acheter les quatre génies.

On voyoit aussi, il y a quelques années, dans le jardin de l'hôtel du prince de la Tour, une statue de Bellone, en marbre; on croit qu'elle est à présent à Ratisbonne.

A Gand, dans la cathédrale, le mausolée en marbre, de l'évêque Antoine Triest, érigé dès son vivant. Il est composé d'un sarcophage sur lequel est couchée la statue de ce digne évêque, revêtu de ses habillements épiscopaux, le coude droit appuyé sur des coussins : à ses pieds est la statue de Jésus-Christ, et à son chevet celle de la Vierge. Sur la face antérieure du soubassement, on voit deux génies qui tiennent un cartel où est l'inscription funèbre; sur les faces latérales, on en voit deux autres, dont l'un tient un flambeau renversé, et l'autre s'appuie sur un sable. L'écusson avec les armoiries de l'évêque, qui sert d'amortissement à ce monument, est soutenu par deux génies [1].

ARTUS QUILLIN, LE VIEUX, *sculpteur*,

Mérita, par l'excellence de ses ouvrages, de tenir un rang distingué parmi les plus illustres sculpteurs de son siècle. Il naquit à Anvers en 1609, d'Érasme Quillin, sculpteur, et d'Élisabeth Van Uden; il fut élève du fameux du Quesnoi à Rome, et fut admis, en 1640, à l'Académie de pein-

[1] Sanderus, dans sa *Flandria illustrata, etc.*, article de la cathédrale de Gand, dit que François du Quesnoi a fait cet ouvrage. En quoi il se trompe; il a été fait par Jérôme du Quesnoi, selon les archives du conseil privé de S. M. I. à Bruxelles.



ture et sculpture, à Anvers. Il mourut dans le célibat, le 24 août 1668, âgé de 59 ans.

Cet artiste a formé plusieurs bons élèves; entre autres: Artus Quillin, son neveu, Pierre Verbruggen le vieux, Louis Willemsens, le chevalier Gabriel de Grupello.

Ses ouvrages.

A Amsterdam, dans l'hôtel de ville, huit statues en marbre, plus grandes que nature, placées dans la grande galerie; elles représentent Saturne, Jupiter, Apollon, Mercure, Mars, Vénus, Diane, Cybèle. Chaque statue est posée sur un piédestal décoré des festons et des attributs relatifs à la fausse divinité qu'il porte.

Dans le salon où se jugent les affaires criminelles, quatre cariatides [1] en marbre, plus grandes que nature, et trois bas-reliefs, aussi en marbre, de huit pieds et demi de hauteur sur six de largeur; ils représentent le jugement de Salomon, celui de Seleuchus, fameux législateur, qui se fait arracher l'œil droit, et à son fils, l'œil gauche, celui de Junius Brutus, qui fait trancher la tête à ses deux fils.

Une statue en marbre, représentant la ville d'Amsterdam, ayant à ses pieds deux lions et deux statues de fleuve qui expriment l'Amstel et l'Y.

Dans le salon des Bourgmestres, sept bas-reliefs en marbre qui représentent le triomphe de Fabius Maximus; à la façade antérieure de l'hôtel de ville, trois statues en bronze de douze pieds de hauteur, placées sur la corniche du fronton; elles représentent la Paix, la Justice, la Prudence. Dans le fronton est un bas-relief en marbre de quatre-vingt-deux pieds de longueur sur dix-huit de hauteur, qui représente Neptune accompagné

[1] Statues de femmes vêtues en tout, ou en partie, placées au lieu de colonnes, pour soutenir un entablement.



de syrènes et de tritons, à qui il semble ordonner d'annoncer la renommée de la ville d'Amsterdam, représentée par une femme, qui s'appuie sur l'écusson de ses armoiries; elle tient de la main droite une branche d'olivier, symbole de la paix.

A la façade postérieure de l'hôtel de ville, trois statues en bronze, de douze pieds de hauteur, placées sur la corniche du fronton; elles représentent : Atlas, la Prudence, la Vigilance. Dans le fronton est un bas-relief de marbre de quatre-vingt-deux pieds de longueur sur dix-huit de hauteur; il représente les quatre parties du monde, qui semblent offrir leurs productions à la ville d'Amsterdam, figurée par une femme ayant sur la tête le chapeau ailé de Mercure et appuyant ses pieds sur le globe de la terre, cantonnée de deux statues qui représentent l'Amstel et l'Y [1].

A Anvers, dans la cathédrale, l'épitaphe en marbre de Jean Gevaerts, placée dans la chapelle de St-Crispin. Ce monument, exécuté d'après le dessin de Rubens, est orné d'un buste et de deux statues qui représentent la Justice et la Prudence.

Dans l'église paroissiale de St-André, une statue de St-Pierre pénitent en marbre, plus grande que nature, placée au maître-autel [2].

Dans le grand salon de l'Académie de peinture, etc., le buste à demi-corps, en marbre, du marquis de Caracena, gouverneur des Pays-Bas. Sur le piédestal on lit cette inscription :

Illmo et exc^mo^ Do^no^ Ludovico de Benavides Carillo et Toledo, etc., marchioni Caracenae, etc. Quod

[1] Hubert Quillin a gravé toutes les sculptures de l'hôtel de ville d'Amsterdam. Ce recueil, divisé en deux parties, forme un volume in-folio. La première partie a été imprimée à Amsterdam en 1665, chez Pierre de Wit, et la seconde, en 1668, chez Frédéric de Wit.

[2] Cette statue décoroit ci-devant l'épitaphe de Pierre Saboth, placée dans la nef. Il légua, en 1658, douze mille six cent et treize florins à l'église de St-André, et malgré ce bienfait, les marguilliers ont supprimé l'épitaphe de ce pieux bienfaiteur.



artis pictoriae Academiam Philippi IIII. Regis Catholici munificentia stabiliri curavit pictorum decani in gratiam aeternamque memoriam hanc statuam posuerunt. 1664.

ROMBAUT PAUWELS, *sculpteur*,

Plus connu sous le nom de Paüli, naquit à Malines, fut élève de Jacques Voorspoel et se perfectionna dans l'école du fameux du Quesnoi, à Rome. De retour dans sa patrie, il fut admis, en 1643, dans la société des peintres et des sculpteurs, et s'établit ensuite à Gand. Il y fut reçu, en 1656, dans la société des peintres, etc., et, en 1685, on l'élut doyen de la même compagnie.

Ses ouvrages.

A Gand, dans la cathédrale, le mausolée en marbre, de l'évêque Charles Maes, érigé en 1666.

Dans l'église de l'abbaye de St-Pierre, six statues, à la boiserie du chœur, savoir : saint Pierre, saint Paul et les quatre Évangélistes.

Dans la chapelle de l'évêché, un groupe en marbre placé à l'autel; il représente la Vierge debout, ayant l'enfant Jésus entre ses bras.

Dans l'église des ex-Jésuites, un groupe en marbre qui représente la Vierge assise, accompagnée de l'enfant Jésus.

PIERRE VERBRUGGEN LE VIEUX, *sculpteur*,

Né à Anvers, fut élève d'Artus Quillin le vieux, dont il épousa la sœur, nommée Cornélie; il fut admis, en 1641, à l'Académie de peinture, etc., en fut élu doyen, en 1660,

et mourut le 31 octobre 1686; on l'inhuma dans la cathédrale, où on voit son épitaphe, avec cette inscription :

D. O. M.

Sepulture van den eersaemen Pieter Verbruggen, beeldsnijder, deken van S[te]-Lucas gilde, sterft den 31 *october A*° 1686, *ende de eerbaere Cornelia Quillinus syne huijsvrouwe sterft den* 29 *december A*° 1669.

Ses ouvrages.

A Anvers, dans la cathédrale, une Notre-Dame de Pitié, en marbre, grande comme nature, faite en 1656, placée dans le circuit du chœur, derrière le maître-autel.

Dans l'église paroissiale de S[t]-Jacques, une statue de saint Pierre, en albâtre, grande comme nature, placée dans la nef.

Dans l'église paroissiale de S[te]-Walburge, une statue de saint Simon, en albâtre, plus grande que nature, placée dans le chœur.

Dans l'église de l'abbaye de S[t]-Michel, un groupe qui représente saint Joseph tenant l'enfant Jésus, placé près du jubé.

Dans l'église des Carmes, la statue de saint André Corsini, placée au-dessus de l'épitaphe de Jacques Sweerts, dans le chœur.

Dans l'église des Dominicains, une statue de saint Raymond, laquelle sert de décoration à l'épitaphe de la famille de Vloers.

Dans l'église de l'abbaye de S[t]-Bernard [1], un grand bas-relief en marbre, placé au maître-autel, et huit enfants aussi en marbre, sur les plinthes des piédestaux des colonnes.

[1] Abbaye d'hommes, ordre de Cîteaux, dans le Brabant, sur la rive droite de l'Escaut, à deux lieues au-dessus d'Anvers.

LUC FAYD'HERBE, *sculpteur et architecte* [1],

Naquit à Malines le 20 janvier 1617, de Henri Fayd'herbe et de Cornélie Franchois; il apprit les principes de la sculpture de Maximilien l'Abbé, son beau-père (mort en 1676), et entra ensuite dans l'école de Rubens, à Anvers; ce peintre célèbre, prévoyant par les dispositions heureuses de ce jeune homme, qu'il augmenteroit dans la suite la gloire de son école, le distingua de ses autres élèves, lui donna la table, voulut qu'il logeât chez lui et plaça dans son cabinet plusieurs de ses ouvrages [2].

Fayd'herbe épousa, en 1640, Marie Sneyers, et fut admis, dans le courant de la même année, dans la société des peintres, à Malines. Il mourut le 31 décembre 1697 [3], âgé de 80 ans, et fut inhumé dans la métropole.

Ses élèves furent : Luc Fayd'herbe, son fils, Jean Vandelen, Nicolas Vanderveken, Jean-François Boexstuyns.

On a placé à la métropole de Malines, au-dessus du tombeau de la famille Berthout, un monument de Luc Fayd'herbe qui se trouvoit à la chapelle de la Sodalité, actuellement occupée par l'école de dessin; c'est saint François-Xavier, aux pieds de la Vierge, qui lui présente

[1] Et non Viterbe, comme le nomme M. Descamps, dans son *Voyage pittoresque de la Flandre, etc.*

[2] Le cabinet de Rubens ressembloit plutôt à celui d'un prince qu'à celui d'un particulier; il étoit orné de statues et de bustes antiques et modernes, d'un précieux médailler, et de tableaux de toutes les écoles.

[3] M. Geoffroi, dans sa *Description flamande de la province de Malines*, édit. de 1721, dit par erreur, à la page 75, qu'il mourut en 1695; il mourut le 31 décembre 1697, selon son extrait mortuaire.

son fils étendant ses bras pour embrasser le saint; des anges lui présentent un livre pour marquer la mission apostolique du saint. Ce monument est digne de l'attention des connoisseurs.

Ses ouvrages en architecture.

A Louvain, l'église paroissiale de St-Michel, ci-devant celle des Jésuites; achevée en 1665.

A Malines, l'église paroissiale de St-Pierre, ci-devant celle des Jésuites; commencée en 1669, achevée en 1709.

Celle de Notre-Dame d'Hansewyck, commencée en 1663, achevée en 1678.

Celle des religieuses de Liliendael, commencée en 1662, achevée en 1672.

Faydherbe donna, en 1665, le plan du catafalque érigé dans la métropole, après la mort de Philippe IV, roi d'Espagne. Ce monument funèbre a été gravé par P. de Jode.

Ses ouvrages en sculpture.

A Malines, dans la métropole, le maître-autel en marbre, orné de figures, érigé en 1666.

Le mausolée en marbre, de l'archevêque Cruesen, placé dans le chœur, fait en 1669.

Une figure de saint Joseph, placée près du jubé.

Dans l'église paroissiale de Notre-Dame, une statue de la Vierge, dans la grande nef.

Dans l'église de Notre-Dame d'Hansewyck, les bustes de saint Augustin et de saint Ambroise, et deux grands bas-reliefs dont les figures sont de demi-bosse et aussi grandes que nature, placés dans l'intérieur de la coupole; l'un de ces bas-reliefs représente l'adoration des bergers, l'autre le portement de la croix.

Dans l'église du grand Béguinage, une statue de Jésus-Christ,

en pierre, plus grande que nature, placée à la droite du grand portail.

A Lierre [1], dans la collégiale de saint Gommaire, l'épitaphe d'Adrien de Bie, peintre d'histoire.

A Bruxelles, dans la collégiale de Ste-Gudule, les statues des apôtres saint Jacques et saint Simon, placées dans la nef.

Dans l'église des ex-Jésuites, un groupe en marbre, qui représente saint Joseph, accompagné de l'enfant Jésus.

BALTHAZAR DE MARSY, GASPARD DE MARSY, *sculpteurs.*

Quoiqu'il y ait un intervalle de cinq années entre les dates de leur naissance, on n'a fait qu'un seul article de ces deux artistes, parce qu'ayant exécuté de concert la plupart de leurs ouvrages et que rien de particulier n'étant connu sur les événements de leur vie privée, on n'eût fait que répéter dans la notice de l'un ce qui étoit déjà dit dans celle de l'autre.

Balthazar de Marsy, né à Cambrai [2], en 1620 [3], fut admis à l'Académie royale de peinture et de sculpture à Paris, le 26 février 1673, et le même jour élu adjoint professeur; il mourut le 26 mai 1674 [4], âgé de 54 ans.

Gaspard de Marsy, frère du précédent, naquit à Cam-

[1] Ville du Brabant, à trois lieues d'Anvers.

[2] Thomassin dit qu'il naquit à Bois-le-Duc; c'est une erreur; il naquit à Cambrai, selon Guérin.

[3] M. d'Argenville marque sa naissance en 1628, et M. Dandré Bardon, en 1630; il naquit en 1620, selon Guérin.

[4] Le Comte marque la date de sa mort en 1675; M. Dandré Bardon en 1684, et M. Piganiol de la Force, en 1705; erreurs; il mourut en 1674, selon Guérin.

brai, en 1625 [1]; il fut reçu à l'Académie de peinture de Paris, le 5 août 1657; élu professeur, le 5 juillet 1659, et adjoint recteur, le 3 août 1675; il mourut le 10 décembre 1681 [2], âgé de 56 ans.

Leurs ouvrages.

A Paris, dans l'église de l'abbaye de St-Germain-des-Prés, le mausolée en marbre de Jean-Casimir, roi de Pologne, abbé commendataire de cette maison; ce prince y est représenté à genoux, sur un sarcophage, revêtu de ses habillements royaux, offrant à Dieu son sceptre et sa couronne; aux angles du sarcophage il y a deux captifs enchaînés à des trophées d'armes, qui désignent les victoires que Jean-Casimir remporta sur les Turcs, les Tartares et les Moscovites; il n'y a que le cœur du roi qui soit enfermé dans ce tombeau, car son corps fut transporté en Pologne.

Dans l'église de l'abbaye de St-Denis, en France [3], deux statues en marbre qui représentent la Valeur et la Sagesse, placées au mausolée du maréchal de Turenne, exécuté par Jean-Baptiste Jubi, romain.

A Versailles, un groupe de trois figures, représentant la France victorieuse en Allemagne, sous le règne de Louis XIV. Ce morceau sert d'amortissement à une guérite qui est à l'entrée de l'avant-cour du château.

Une statue de Mars en marbre, placée au fronton de la grande façade.

Les statues de l'Abondance et de la Richesse, l'une placée sur la balustrade de l'aile droite du château, l'autre sur la balustrade de l'aile gauche.

[1] M. l'abbé de Fontenai marque sa naissance en 1623, et M. Dandré Bardon en 1645; erreur! il naquit en 1625, selon Guérin.

[2] Félibien et le Comte marquent la date de sa mort en 1679; erreur! il mourut en 1681, selon Guérin.

[3] Abbaye d'hommes, ordre de Saint-Benoît, une des plus considérables du royaume, à deux lieues de Paris. L'église de cette abbaye est destinée à la sépulture des rois de France.

Huit statues qui représentent les mois de janvier, février août, juillet, septembre, octobre, novembre, décembre, placées à la façade du château qui regarde le parc.

Dans le parc de Versailles, un groupe en marbre, placé sur trois gradins de marbre rouge, au milieu du bassin de Latone; il représente Latone avec Apollon et Diane, ses enfants; elle se plaint à Jupiter de la dureté des paysans de Lycie qui l'avoient empêchée de se désaltérer.

Un groupe représentant Bacchus accompagné de petits satyres et des attributs qui conviennent à l'automne, placé au milieu du bassin de Bacchus.

La décoration en bronze du bassin du Dragon, composée du serpent Python qui jette de l'eau par plusieurs endroits, et dont le principal jet s'élève jusqu'à quatre-vingt-douze pieds de haut. Le serpent Python est environné de quatre dauphins et d'autant de cygnes montés par des Amours; les uns semblent tirer sur lui, les autres en avoir peur.

Un groupe représentant l'Amour assis sur un dauphin, lequel sert de décoration à une fontaine qui est en face du château d'eau.

Une statue en bronze, placée au milieu de la fontaine d'Encelade; elle représente le géant Encelade qu'Horace appelle *Jaculator audax;* il paroît accablé sous les montagnes qu'il avoit entassées pour escalader le ciel. On ne voit que les extrémités de ses bras et de ses jambes; son visage est tourné vers le ciel, et il sort de sa bouche un jet d'eau de soixante-dix-huit pieds de hauteur.

Une statue en marbre, qui représente l'Aurore figurée par une femme, qui a une étoile sur la tête et un coq à ses pieds, placée à la grande face du bosquet d'Apollon.

Un groupe en marbre, représentant le Midi, exprimé par Vénus accompagnée de l'Amour, placé près de la fontaine de la Pyramide.

Un groupe en marbre, composé de deux chevaux et de deux tritons, qui sert d'accompagnement aux bains d'Apollon : on

appelle bains d'Apollon un groupe de sept figures, fait en partie par Girardon et par Regnauldin, sculpteurs français; il représente Apollon qui se repose après avoir fini sa course : six nymphes s'apprêtent à lui laver les pieds. A la droite et à la gauche de ce groupe sont deux autres groupes, chacun composé de deux chevaux du Soleil, retenus par des tritons. Cet ouvrage, consistant en onze figures et en quatre chevaux, est le plus considérable que l'on connoisse en sculpture; il est placé dans une grotte que l'on suppose être le palais de Thétis. Quant au groupe de chevaux sculpté par les frères de Marsy, voici comment Félibien le décrit : « On diroit, dit-il, que ces chevaux commencent » à se délasser du travail de la journée et à se ressentir du bon » traitement qu'on leur fait; ils ne demandent plus qu'à s'égayer, » car l'un baisse la tête et, serrant les oreilles, mord la croupe » de son compagnon d'une manière enjouée, ce qui fait que » celui-ci se cabre à demi, tourne la tête, dresse les oreilles et » semble hennir; l'un des tritons retient ce cheval, l'autre tri- » ton porte une grande corbeille où est l'ambroisie, dont les » poëtes disent que les chevaux du Soleil sont nourris. »

L'autre groupe de chevaux a été fait par Gilles Guérin, sculpteur français. « Ce morceau, » dit M. l'abbé de Fontenai, « ne laisse pas d'avoir un certain mérite considéré en lui-même, » mais il est malheureusement effacé par le groupe des frères de » Marsy. »

ROMBAUT VERHULST, *sculpteur*,

Naquit à Malines et fut élève de Rombaut Verstappen, en 1633. Ses talents lui méritèrent d'être choisi, par la république de Hollande, pour faire quelques mausolées en marbre, qu'elle érigea à la mémoire de quelques-uns de ses amiraux qui perdirent glorieusement la vie, en combattant pour la patrie.

Ses ouvrages.

A Amsterdam, dans la nouvelle église, le mausolée de Michel de Ruyter, lieutenant-amiral général de la république, tué d'un coup de canon dans un combat naval devant la ville d'Agousta en Sicile, le 22 avril 1676. Ce monument a trente pieds de longueur, sur autant de hauteur; de Ruyter y est représenté armé et couché sur un sarcophage, la tête appuyée sur un canon, oreiller digne de ce héros; il tient de la main droite un bâton de commandement; près de sa tête et à ses pieds il y a des tritons qui sonnent de la conque; au-dessus de sa tête on voit la Renommée sonnant de la trompette. Sur la face antérieure du sarcophage, il y a un bas-relief qui représente un combat naval, et dans les entre-colonnements des deux ailes de ce mausolée, on voit les statues de la Prudence et de la Force.

A Delft, dans la vieille église, le mausolée de Martin Tromp, amiral de Hollande, tué en combattant contre les Anglois, le 10 août 1653. La statue de Tromp y est représentée armée et couchée sur un gouvernail posé sur un sarcophage; il appuie sa tête sur un canon et tient, de la main droite, un bâton de commandement. Sur la face antérieure du sarcophage, il y a un bas-relief qui représente un combat naval.

A Middelbourg, dans la vieille église, les mausolées des frères Evertsen, lieutenants-amiraux de la province de Zeelande, composés dans la manière de celui de l'amiral Tromp.

JUSTE DE CORT, LOUIS LE DOUX, JEAN MILLICH, *sculpteurs.*

Juste de Cort naquit à Ypres, fut élève de Jean Van Mildert à Anvers, et mourut à Venise en 1679.

Ses ouvrages.

Il a fait le mausolée en marbre, du doge Pezzaro, placé dans l'église des Franciscains, et celui de Louis Mocenigo, capitaine général des armées navales de la république vénitienne, érigé dans l'église de l'hôpital destiné à l'entretien des pauvres filles.

Louis le Doux, sculpteur et architecte, naquit à Mons en Hainaut, fut élève du fameux du Quesnoi à Rome, et mourut à Mons vers l'an 1690. Il fut inhumé dans l'église de St-Germain.

Ses ouvrages.

On voit de lui, dans cette capitale du Hainaut, le mausolée en marbre de Henri-François Vanderburch, archevêque de Cambrai, placé dans l'église des ex-Jésuites; et les statues de saint Pierre et de saint Paul, placées dans la grande nef de l'église de Ste-Vaudru. Le Doux donna, en 1662, le plan de la belle tour du château, qui est décorée de plusieurs ordres d'architecture.

Jean Millich,[1] né à Anvers, fut sculpteur d'Hedwige-Éléonore, reine douairière de Suède.

Ses ouvrages.

Il fit, par ordre de cette princesse, vingt-sept figures en marbre, de grandeur naturelle, pour servir de décoration au château de Drottingholm[2]; seize de ces statues étoient allégoriques, les autres représentoient Minerve, Apollon et les Muses.

[1] M. Le Virloys nomme cet artiste *Nicolas Millich*, nous avons suivi Sandrart.

[2] C'est la plus magnifique des maisons royales de Suède; elle est située dans une île à quatre lieues de Stockholm.



ARTUS QUILLIN LE JEUNE, *sculpteur*,

Naquit à St-Trond [1], petite ville du pays de Liége, fut élève d'Artus Quillin le vieux, son oncle, et travailla de concert avec lui, aux ouvrages de sculpture qui décorent l'hôtel de ville d'Amsterdam. Il alla ensuite en Italie; ses talents furent employés à Rome, à Florence, à Venise. De retour dans sa patrie, il fixa son séjour à Anvers; il fut agréé, en 1650, à l'Académie de peinture, de sculpture, etc. et mourut le 22 novembre 1700; on l'inhuma dans l'église paroissiale de St-Jacques.

Sur son tombeau, on lit cette inscription :

D. O. M.

Arnoldus Quillinus beeldhouwer sterft
den 22 november 1700, ende syne huysvrouwe Anna Maria
Gabron, sterft den 15 october 1669. Cornelia Volders
syne huysvrouwe sterft den 24 september 1700,
ende hunne kinderen
B. V. D. S.

Quillin épousa, en premières noces, Marie Gabron, et en secondes, Cornélie Volders. Ses élèves sont : Thomas et N. Quillin, ses fils [2], Guillaume Kerricx et N. Pierart [3].

[1] Sandrart dit qu'il naquit à Gertruydenberg, ville du Brabant hollandois; l'inscription de son portrait gravé par Conrard Lauwers, démontre que c'est une faute.

[2] Thomas demeura longtemps en Danemarck, et mourut à Anvers. N. Quillin mourut à Londres.

[3] Il mourut à Tournai; on voit de lui, dans la cathédrale de cette ville, l'épitaphe en marbre du chanoine Saladin.

Ses ouvrages.

A Anvers, dans la cathédrale, le mausolée en marbre de l'évêque Ambroise Capello, placé dans le chœur.

L'épitaphe en marbre du même prélat, placée au-dessus de l'œuvre, près de la chapelle des Pauvres [1].

L'épitaphe du curé Melchior Vanden Bosch, placée dans la croisée, décorée d'une statue de saint Éloi, en marbre, plus grande que nature.

Une statue de Gédéon en marbre, placée à l'autel de Saint-Michel.

Dans l'église paroissiale de St-Jacques, le maître-autel en marbre, ayant au retable une statue de saint Jacques, en habit d'évêque. Baltazar Bouttatz a gravé ce magnifique autel en 1741.

Dans l'église paroissiale de Ste-Walburge, une statue de saint Thadée en albâtre, laquelle sert de décoration à l'épitaphe de Martin Van Bistoven, placée à l'entrée du chœur.

Dans l'église de l'abbaye de St-Michel, un autel en marbre décoré de figures; il est dédié à saint Herman-Joseph.

Dans l'église des dominicains, une statue de sainte Rose en marbre, placée près du jubé.

Dans l'église des Récollets, deux figures, saint François et saint Antoine, placées sur des portes qui sont aux côtés du maître-autel.

Dans l'église des religieuses du Val-Notre-Dame, nommées les *Facons*, le maître-autel en marbre, décoré de figures.

Dans l'église du grand Béguinage, l'autel de Ste-Anne en

[1] M. Descamps, dans son *Voyage pittoresque de la Flandre, etc.*, dit, à la page 140, que ce monument fut fait par P. Verbruggen; erreur! c'est l'ouvrage de A. Quillin le jeune. Selon les archives du bureau des administrateurs des pauvres, ils consacrèrent ce monument à la mémoire de l'évêque Capello, en 1676, en reconnaissance de ce qu'il avoit fait les pauvres légataires de tous ses biens.



marbre, ornée des statues de sainte Catherine et de la Mère de Dieu [1].

Deux statues en marbre qui représentent l'Obéissance et la Chasteté, posées sur les portes qui sont aux côtés du maître-autel [2].

La décoration en marbre de la porte de la sacristie, composée de deux anges qui soutiennent un médaillon, où est le buste de saint Joseph.

La décoration en marbre du grand portail, faite en 1683.

Dans l'église des Capucines, les statues de la Foi et de la Chasteté, placées à l'autel de Notre-Dame.

Dans l'église de l'Hôpital, le maître-autel en marbre.

Dans l'église de l'abbaye de St-Bernard, près d'Anvers, neuf figures à la boiserie du chœur, elles représentent : l'Espérance, la Charité, la Justice, la Prudence, saint Benoît, saint Arnulphe, saint Jérôme Fiero, saint Eugène, pape, le bienheureux Bona, cardinal.

A Malines, dans l'église des religieuses de Liliendael, un groupe en marbre, représentant la Vierge accompagnée de deux anges, placé au maître-autel; ce morceau a été fait en 1674, et coûta sept cents florins.

Dans l'église de l'abbaye de Roosendael [3], le maître-autel en marbre, fait en 1687.

A Gand, dans l'église de l'abbaye de Baudeloo, un groupe en marbre, placé au maître-autel; il représente la Vierge qui tient l'enfant Jésus; elle est assise sur des nuages soutenus par des

[1] M. Descamps, dans son *Voyage pittoresque de la Flandre, etc.*, dit, à la page 198, que cet autel fut exécuté par le sculpteur Willemsens; erreur! il fut exécuté, en 1670, par A. Quillin le jeune, selon les archives de l'église du grand Béguinage.

[2] M. Descamps, dans son *Voyage pittoresque de la Flandre, etc.*, dit, à la page 200, que ces figures sont l'ouvrage du sculpteur Scheemaeckers; elles sont de A. Quillin le jeune, selon le mémoire de Guillaume Paul. Voyez le catalogue des livres qui est à la suite de cet ouvrage.

[3] Abbaye de religieuses, ordre de Citeaux, à une demi-lieue de Malines.

anges. Ce morceau fut exécuté en 1698, et coûta mille cinquante florins.

A Bruges, dans l'église de St-Sauveur, le jubé en marbre, décoré de la statue de Dieu le Père assis sur des nuages et accompagné d'anges.

A Tournai, dans la cathédrale, l'épitaphe en marbre de M. le chanoine Du Fief, placée dans le circuit du chœur, à la droite.

Cinq statues allégoriques en marbre, lesquelles servent de décoration à la fermeture du circuit du chœur, qui donne dans la branche droite de la croisée.

MATHIEU VAN BEVEREN ; FRANÇOIS VAN BOSSUIT, *sculpteurs.*

Mathieu Van Beveren florissoit à Anvers vers l'an 1670; il fut élève de Pierre Verbruggen, le vieux, et fut admis à l'Académie de peinture et de sculpture en 1650. Nous regrettons de parler si superficiellement d'un artiste qui travaillait également bien le marbre et l'ivoire; on estime surtout ses crucifix en ivoire que les curieux recherchent avec empressement.

Ses ouvrages.

A Anvers, dans l'église paroissiale de St-Jacques, l'épitaphe de Gaspard Boest, adossée à un pilier près la chapelle de la Vierge; ce monument est décoré d'une Notre-Dame de Pitié et de deux anges.

Dans l'église de l'abbaye de St-Michel, une statue de saint Mathieu en albâtre, posée au-dessus de l'épitaphe de Jean Vandenbrouck, dans la grande nef.

Dans l'église des Récollets, la chaire de prédicateur, en bois de chêne, soutenue par saint François, accompagné de deux anges.

Dans le Refuge de l'abbaye de Tongerloo, un crucifix en ivoire.

A Bruxelles, dans l'église de Notre-Dame du Sablon, le mausolée en marbre de l'amiral Claude comte de la Tour et Tassis, décoré de deux statues qui représentent le Temps et la Vertu[1].

Dans la sacristie de la chapelle de S[t]-Marcou, même église, un grand crucifix en ivoire.

Dans la chapelle de la maison pieuse de la S[te]-Trinité, un crucifix en ivoire.

François Van Bossuit, plus connu sous le nom de *Francis*, célèbre sculpteur en ivoire, naquit à Bruxelles en 1635. Il voyagea en Italie et mourut à Amsterdam, le 22 septembre 1692, âgé de 57 ans.

Voici des vers qui renferment son éloge et qui lui servent d'épitaphe :

Den grooten konstenaar Francis rust in dit graf
Die beelden vyt yvoor, en steen het weesen gaf
Daar Roomen nog mee praalt, ende Amstel van kan tuygen
Weg! weg! Pigmalion, uw konst moet hier voor buygen.

La plupart de ses ouvrages ont été gravés par Mathieu Pool; cette collection forme un volume in quarto, imprimé à Amsterdam en 1725. Il a pour titre :

Cabinet de l'Art de la sculpture par le fameux sculpteur Francis Van Bossuit, exécuté en ivoire ou ébauché en terre, gravé par Mathieu Pool, d'après les dessins de Bernard Graat.

[1] M. Descamps, dans son *Voyage pittoresque de la Flandre, etc.*, dit, à la page 26, que ce mausolée a été fait par de Grupello; mais on lit sous la statue du Temps :

M. Van Beveren fecit, Antverpiae, 1678.

BARTHÉLEMI DE MELO, *sculpteur*,

Membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris, florissoit dans cette capitale de la France en 1670. Il était Flamand, selon Piganiol de la Force.

Ses ouvrages.

A Paris, dans l'église de St-Sulpice, l'épitaphe en marbre de Michel de Marolles, abbé de Villeloing [1]. Elle est décorée de deux génies, dont l'un tient un portrait en médaillon, et l'autre, un flambeau renversé, en essuyant ses larmes.

Dans l'église de St-Barthélemi, l'épitaphe en marbre de Claude Clercelier, décorée d'une statue qui représente la Religion, ayant à ses pieds un génie entouré d'instruments de mathématiques, et tenant une tête de mort, qu'il regarde attentivement.

Au frontispice de la même église, deux statues qui représentent saint Barthélemi et sainte Catherine.

Dans le parc de Versailles, une statue de Mercure en marbre, copiée d'après l'antique qui est à la vigne Ludovisi à Rome;

Plusieurs vases en marbre, et un Terme [2], qui représente Apollonius, précepteur de Marc-Aurèle.

LOUIS WILLEMSENS, *sculpteur*,

Naquit à Anvers, en 1635, fut élève d'Artus Quillin le

[1] Célèbre amateur d'estampes; sa collection, qui montoit à plus de cent mille morceaux, fut achetée par ordre de Louis XIV. Elle fut reliée en 224 volumes, couverts de maroquin rouge, et placée à la bibliothèque royale à Paris. Il est à remarquer que la collection du roi montoit, en 1770, à trois cent mille estampes.

[2] On appelle *Terme*, une statue dont la partie inférieure semble enfermée dans une gaine.



vieux, fut admis à l'Académie de peinture et de sculpture en 1661 ; devint sculpteur de Guillaume III, roi d'Angleterre, et mourut le 12 octobre 1702. On l'inhuma dans l'église paroissiale de St-Georges à Anvers. Sur son tombeau on voit cette inscription :

D. O. M.

Joannes Corvers sterft den 15 *januarii* 1670. *Anna Claes syn huys vrouwe sterft den* 13 *december* 1646. *Ludovicus Willemsens sterft den* 12 *october* 1702. *Anna Corvers syne huysvrouwe sterft den* 21 *april* 1691. *Joanna Maria Willemsens sterft den* 21 *januari* 1709.

Ses ouvrages.

A Anvers, dans l'église de St-Jacques, une statue de saint Paul, en marbre, placée à l'autel du Saint-Sacrement. La chaire de prédicateur est soutenue par quatre figures qui représentent la Foi, la Théologie, la Vérité, l'Instruction.

Dans le grand salon de l'Académie de peinture, etc., un buste à demi-corps en marbre du comte de Monteri, gouverneur des Pays-Bas; sur le piédestal, on lit cette inscription :

Aeternae memoriae ill^mi et exc^mi D^ni D. Joannis dominici de Zuniga et Fonseca comitis de Monterey et Fuentes, etc. Belgii et Burg : guber^ris. seduli, prudentis, indefessi, quod artis pictoriae Academiam musis in hunc Parnassum reductis Apollinis ac Apellis protector, olivis conjunctam secundarit, hanc statuam ejusdem Academiae directores, decani D. D. C. Q. MDCLXXV.

Dans l'église de l'abbaye de St-Bernard, près d'Anvers, douze figures à la boiserie du chœur; elles représentent la Foi, l'Amour divin, la Tempérance, la Force, saint Bernard, saint Gérard, frère de saint Bernard, saint Edmond, archevêque, saint Pierre de Tarentaise, saint Alexandre, fils d'un roi d'Angleterre, saint Gérard, premier martyr de l'ordre de Cîteaux, saint Conrard de Porto, saint Obert, premier abbé de Cîteaux.

A Tournay, dans la cathédrale, quatre figures en marbre, plus grandes que nature; deux de ces figures représentent saint Piat, et saint Éleuthère, évêques de Tournai; elles furent faites en 1682 et sont placées à l'entrée du chœur, à la droite du maître-autel. Les deux autres figures représentent la Piété et la Mansuétude; elles sont placées à l'opposite des précédentes.

JEAN VAN DELEN, *sculpteur*,

Naquit à Bruxelles et fut élève de Luc Fayd'herbe, à Malines, qui lui donna sa fille en mariage. Il devint, en 1665, membre de la société des sculpteurs à Bruxelles, et, en 1675, Charles II, roi d'Espagne, le nomma son sculpteur, par lettres patentes du 4 septembre. Van Delen mourut à Bruxelles, le 12 mars 1703, et fut inhumé dans l'église paroissiale de St-Géry.

Ses ouvrages.

A Bruxelles, dans la collégiale de Ste-Gudule, l'épitaphe en marbre de Jacques d'Énetières, baron de la Berlière, président de la chambre des comptes. Ce monument est décoré de figures et est placé dans la chapelle de Notre-Dame de la Délivrance.

Dans l'église paroissiale de Notre-Dame de la Chapelle, l'épitaphe en marbre, avec des figures, érigée à la mémoire de Charles d'Hovyne, président du conseil privé.

Dans l'église de Notre-Dame du Sablon, un groupe en marbre, placé dans la chapelle de Ste-Ursule; il représente la Charité, figurée par une femme qui prend soin de plusieurs enfants.

Dans l'église du Prieuré de Terbanck, près de Louvain, le maître-autel en marbre, décoré de deux figures qui représentent la Vierge et saint Jean l'Évangéliste.

PIERRE VERBRUGGEN LE JEUNE, *sculpteur*,

Naquit à Anvers vers l'an 1640, de Pierre Verbruggen le vieux, sculpteur, et de Cornélie Quillin; il apprit les éléments de la sculpture chez son père, et partit, en 1674, pour l'Italie, accompagné d'Abraham Genoels, peintre de paysage, et d'Albert Clouet, graveur. A peine fut-il arrivé à Rome, que les artistes flamands le sollicitèrent de se faire inscrire dans leur société académique. Nous ne doutons point que nos lecteurs ne soient charmés de connoître quelques particularités de cette société dont Raphaël donna l'idée et qui n'existe plus. Elle étoit composée de peintres, sculpteurs et graveurs flamands, hollandois et allemands, qui séjournoient à Rome. L'objet de cette société, plus connue sous le nom de *la Bande*, étoit de se donner des secours mutuels dans l'indigence, dans les maladies, et de s'instruire gratuitement dans les professions qu'ils avoient embrassées. La réception d'un nouveau confrère se faisoit dans un cabaret, aux dépens du récipiendaire; après quelques cérémonies bizarres, on lui donnoit un nom (un sobriquet), qui avoit souvent du rapport avec sa figure ou avec ses défauts (Verbruggen fut nommé le ballon). Cette fête duroit toute la nuit, et le lendemain, on alloit à quelque distance de Rome, terminer la réception sur le tombeau de Bacchus.

Corneille De Bruyn donne une ample description des cérémonies de cette fête. Voyez le tome I de son *Voyage au Levant*, édition de Paris, 1725.

Revenons à Verbruggen, il mourut le 9 octobre 1691, à Anvers, dans le temps qu'il exerçoit la dignité de chef de l'Académie de peinture, etc.

Ses ouvrages.

A Ypres, la fontaine de la grande place, décorée de tritons, de dauphins et de trois Renommées en marbre qui sonnent de la trompette. Ce monument fut érigé en 1688 et coûta plus de dix mille florins.

A Louvain, dans l'église de l'abbaye de S[te]-Gertrude, l'épitaphe en marbre de l'abbé Claude-François de la Viefville, placée dans la chapelle de la communion.

A Anvers, dans l'église des Dominicains, le maître-autel en marbre, décoré de trois statues qui représentent saint Paul, la Foi et la Vérité; de cinq bustes, en médaillon, qui expriment les quatre Pères de l'Église et saint Thomas d'Aquin [1].

Dans l'église paroissiale de S[t]-Jacques, une statue de saint Pierre en marbre, placée à l'autel du Saint-Sacrement [2].

Dans l'église de l'abbaye de S[t]-Michel, l'épitaphe en marbre de l'abbé Gérard Knyff, placée dans le chœur. L'épitaphe en marbre de l'abbé Macaire Simeomo, placée en face du précédent.

[1] M. Descamps, dans son *Voyage pittoresque de la Flandre, etc.*, dit, à la page 192, que cet autel a été fait par Henri Verbruggen; ce fut Pierre Verbruggen le jeune qui exécuta ce monument, selon l'inscription suivante, mise au bas de l'estampe qu'il grava en 1670, représentant cet autel, et qu'il dédia à l'évêque Capello. On y lit :

.... Dat, dedicat consecratque cum patre, Petrus Verbruggen junior, ejusdem (arae) statuarius, et aqua forti sculptor.

[2] M. Descamps, dans son *Voyage pittoresque de la Flandre, etc.*, dit que la statue de saint Pierre a été faite par Henri Verbruggen; il se trompe. Ce morceau a été exécuté par Pierre Verbruggen, selon les archives de la Confrérie du Saint-Sacrement, établie dans cette église.

MARTIN VAN DEN BAUGART, *sculpteur*,

Plus connu en France sous le nom de *Desjardins*, naquit à Breda [1], en 1640 [2], de Jacques Van den Baugart, et d'Adrienne Montens. Attiré en France par l'espoir des bienfaits dont Louis XIV se plaisoit à récompenser le mérite des hommes de génie et des grands artistes, il n'y fut pas longtemps sans y trouver bien des occasions à signaler sa capacité et ses talents. Il fut admis à l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris, le 28 mars 1671; élu adjoint professeur le 1er octobre 1672, professeur, le 28 juillet 1675, adjoint recteur, le 21 décembre 1681, et recteur, le 27 juillet 1686. Il mourut le 2 de mai 1694 [3], âgé de 54 ans; il fut inhumé dans l'église de St-Germain-l'Auxerrois.

Ses ouvrages.

A Paris, le superbe monument de la place des Victoires, érigé par le duc de La Feuillade, etc., à Louis XIV. Ce prince y est représenté revêtu du grand habillement de l'ordre du St-Esprit. Il s'appuie d'une main sur un bâton de commandement, et d'un pied il écrase le chien Cerbère; derrière la statue du roi, on voit celle de la Victoire, les ailes déployées, posant le bout du pied

[1] M. Thomassin dit qu'il naquit à Bois-le-Duc; il naquit à Breda, selon l'inscription qui est au bas de son portrait gravé par Gérard Edelinck, on y lit :

Martinus Van den Baugart, bredanus, etc.

[2] MM. Lacombe et l'abbé de Fontenai disent qu'il étoit âgé de 62 ans lorsqu'il mourut, en 1694, donc il seroit né en 1632; mais il naquit en 1640, selon M. Guérin.

[3] M. l'abbé Lambert dit qu'il mourut en 1699. Il mourut le 2 mai 1694, selon M. Guérin.

sur un globe; d'une main elle tient une couronne de laurier élevée sur la tête de S. M., et de l'autre, elle porte un faisceau de palmes et de branches d'olivier; à côté de ces statues, il y a encore un faisceau d'armes, une masse d'Hercule et une peau de lion. Tout ce magnifique ouvrage est en bronze doré; on employa pour la fonte trente milliers de métal. On n'avoit pas encore vu en France un morceau de bronze d'un volume aussi considérable, aussi étoit-il sans égal; on n'en trouvait pas de pareil dans tous les restes de l'antiquité, ni dans l'histoire. Le piédestal de ce monument est de marbre blanc, aux quatre angles sont des statues de captifs en bronze, de douze pieds de proportion. Sur les faces du piédestal, il y a plusieurs bas-reliefs qui représentent : la préséance de la France reconnue par l'Espagne, en 1662; le passage du Rhin en 1672; la conquête de la Franche-Comté en 1674; la paix de Nimègue en 1678.

Autour d'une espèce d'empatement, sur lequel sont assis les captifs, on voit encore deux autres bas-reliefs qui expriment la destruction des hérésies et l'abolition des duels.

On a placé plusieurs inscriptions latines et françoises, tant sur le piédestal que sur le soubassement : les unes expliquent en vers latins les sujets des bas-reliefs, et les autres expliquent succinctement en français les différents établissements que Louis XIV avoit faits jusqu'alors. Sur le socle qui est so s les pieds du roi, on lit :

Viro immortali.

Ensuite, on trouve cette inscription :

Ludovico magno, patri exercituum et ductori semper felici, domitis hostibus, protectis sociis, adjectis imperio fortissimis populis, Occeano et Mediterraneo inter se junctis, praedari vetitis toto mare piratis, emendatis legibus, deleta calviniana impietate, compulsis ad reverentiam nominis gentibus remotissimis, cunctisque summa Providentia et virtute domi forisque compositis, Franciscus vicecomes d'Aubusson, dux de La Feuillade, ex Franciae paribus, et tribunus equitum unus, in Allobrogibus prorex et praetorianorum peditum praefectus, ad memoriam posteritatis sempiternam

P. D. C. 1686.



Inscription au-dessus du bas-relief de la préséance de la France :

Indocilis quondam potiori cedere Gallo,
Ponit Iber tumidos fastus, et cedere discit.

Au-dessus du bas-relief du passage du Rhin :

Granicum Macedo, Rhenum secat agmine Gallus :
Quisquis facta voles conferre, et flumina confer.

Au-dessus du bas-relief de la conquête de la Franche-Comté :

Sequanicam gemino Caesar vix vincere Gentem
Mense valet, Lodoix ter quinta luce subegit.

Au-dessus du bas-relief de la paix de Nimègue :

Augustus, toto jam nullus hostibus orbe,
Pacem agit : armato Lodoix pacem imperat orbi.

Au-dessus du bas-relief de la destruction de l'hérésie en France :

Hic laudum cumulus, Lodoico vindice, victrix
Relligio, et pulsus male partis sedibus error.

Au-dessus du bas-relief de l'abolition des duels :

Impia quae licuit Regum componere nulli,
praelia, voce tua Lodoix, composta quiescunt.

Inscriptions en français :

Sa fermeté dans les douleurs rassura ses peuples désolés, au mois de novembre 1686.

Il avoit deux cent quarante mille hommes d'infanterie et soixante mille chevaux, sans les troupes de ses armées navales, lorsqu'il donna la paix à l'Europe en 1678.

Deux cent dix places, forts, citadelles, ports et havres fortifiés, et revêtus depuis 1661 *jusqu'en* 1680.
Cent quarante mille hommes de pied, et trente mille chevaux, payés par mois, assurent ses frontières.

Il a bâti plus de cent églises, qu'il a dotées de revenus considérables, et il a établi l'entretien de quatre cent jeunes demoiselles dans la magnifique maison de Saint-Cyr.

Il a bâti un superbe et vaste édifice pour les officiers et soldats que l'âge et les blessures rendent incapables de servir, et il y a attaché cinq cent mille livres de rente.

Le nombre de soixante mille matelots enrôlés, dont vingt mille sont employés à son service, et les quarante mille autres au service de ses sujets, marque la grandeur et le bon ordre de sa marine.

Six mille jeunes gentilshommes séparés par compagnies, gardent ses citadelles, remplacent les officiers de ses troupes; et leur éducation est digne de leur naissance.

Après avoir fait d'utiles règlements pour le commerce et réformé les abus de la justice, il donna un grand exemple d'équité, en jugeant contre ses propres intérêts, en faveur des habitants de Paris, dans une affaire de plusieurs millions.

Le Comte rapporte les vers suivants, faits à la louange de Van den Baugart.

Prodige de nos jours, noble et sçavante main,
Aux marbres, aux métaux qui sçus donner la vie.
Que ton art est digne d'envie,
Et qu'en toi l'artifice humain
De la plus haute intelligence
Nous découvre aujourd'hui la force et la puissance :
Tout l'univers,
Admire chaque jour tes ouvrages divers ;
Mais celui qui paroit au champ de la victoire
Ajoute à ton grand nom une nouvelle gloire :
C'est là que par des faits surprenants, inouïs,
Qui feront honneur à l'histoire,
Louis vivra par toi, tu vivras dans Louis.

Suite des ouvrages de Van den Baugart.

Dans l'église de la Sorbonne, un groupe en marbre qui représente la Vierge avec l'enfant Jésus, placé à l'autel de Notre-Dame.

Dans l'église des Capucines, la statue de la Vigilance, en bronze, au mausolée du marquis de Louvois.

Au frontispice de l'église de Ste-Catherine de la Coulture, la statue de sainte Catherine accompagnée de six anges, qui portent les instruments de son martyre. L'un tient l'épée, l'autre la roue, le troisième la couronne, le quatrième l'anneau, le cinquième un livre, et le dernier un faisceau de palmes sur lequel il est appuyé.

Dans l'église des Minimes, les vertus cardinales, placées aux angles de la chapelle de St-François de Sales.

Au frontispice de l'église du collége Mazarin, six groupes qui représentent les quatre Évangélistes, les quatre Pères de l'Église latine et les quatre Pères de l'Église grecque, posés en 1677.

Dans l'église des Jacobins le buste en marbre, de Pierre Mignard, peintre françois, placé à son mausolée, fait par Lemoine.

Dans une des salles de l'Académie royale de peinture, etc., deux bustes en marbre, l'un du marquis de Villacerf, l'autre de Pierre Mignard.

A Versailles, une statue de Junon, placée sur la balustrade du pavillon qui est à la gauche du château vers la grande cour.

Quatre statues placées à la façade du château, vers le parc, elles représentent la nymphe Écho, Narcisse, Thétis et Galatée.

Dans le parc de Versailles, une statue qui représente le Soir, figurée par Diane en chasseresse, ayant à ses pieds une levrette élancée.

Une statue d'Artémise, reine de Carie.

Un groupe en bronze, composé du jeune Mars, assis sur un lion qui terrasse un loup. Ce morceau est placé dans l'enfoncement d'une allée près le théâtre d'eau.

Une statue pédestre de Louis XIV, en marbre, de six pieds neuf pouces de hauteur, placée dans une niche, qui est au fond de l'orangerie. Le roi est habillé en triomphateur romain; il tient de la main droite un bâton de commandement, et un casque se trouve à ses pieds.

A Lyon, la statue équestre en bronze de Louis XIV, érigée au milieu de la Place Royale; le piédestal est orné de deux grandes statues, exécutées par les frères Coustou; elles représentent le Rhône et la Saône.

JEAN DELCOUR, *sculpteur*,

Fils de Gilson Delcour et de Gertrude Deverdon, naquit à Honnoir (village de la principauté de Liége), en 1640. Il fit deux fois le voyage d'Italie, et mourut à Liége, le 4 avril 1707, âgée de 67 ans. On l'inhuma dans l'église paroissiale de St-Martin.

Cet artiste étoit fort pieux; il légua tout son bien pour faire bâtir une chapelle à Honnoir, sur le modèle de celle de Notre-Dame de Lorette; cette chapelle fut achevée en 1739, et la même année elle fut consacrée par l'évêque d'Hypone.

Ses ouvrages.

A Liége, dans la cathédrale, l'autel en marbre de la chapelle de St-Cosme et St-Damien, orné d'un bas-relief qui représente le martyre de saint Lambert.

Dans l'église collégiale de St-Pierre, le jubé en marbre, accompagné de deux autels, ayant un bas-relief pour décoration : l'un représente Jésus-Christ donnant les clefs à saint Pierre; l'autre, saint Pierre et saint Paul, conduits au martyre.

Dans l'église collégiale de Ste-Croix, le jubé en marbre, orné des statues de l'empereur Constantin et de l'impératrice Hélène.

Dans l'église collégiale de St-Denis, deux figures en marbre qui représentent la Vierge et saint Denis; elles sont placées à l'entrée du chœur.

Dans l'église de St-Folien, deux figures en marbre, saint Roch, et sainte Barbe.

Dans l'église de St-Jean-Baptiste, le maître-autel en marbre et deux figures placées dans le sanctuaire; elles représentent la Vierge et saint Jean.

Dans l'église des religieuses du St-Sépulcre, appelées vulgairement les Bons enfants, une figure de Jésus-Christ en marbre, couchée dans un tombeau en forme de grotte.

Un grand crucifix de bronze doré, sur le Pont-des-Arches.

Une statue de saint Jean-Baptiste en bronze doré, laquelle sert de décoration à la fontaine-hors-château.

Une statue de la Vierge avec l'enfant Jésus, laquelle sert d'ornement à la fontaine du quartier d'Isle, dit *Vinave d'Isle*. Au bas du piédestal est cette inscription en forme de prosopopée :

Marlea me genuit scissis ab origine membris,
Providus huc duci voluit, ductumque parari,
Et aurato fecit vestiri consul amictu
Non ingratus ego, generoso Consulis actu.
Motus, pando Sinum et salubrem vomo profluus undam
Reginae coeli devotam, perpetuumque,
Principe sub Bavaro, Leodini Civis ad usum.

Trois statues de déesses en marbre, placées à la fontaine de la Grande Place.

A l'hôtel de ville, six bustes en marbre, qui représentent des Vertus, placés dans le vestibule.

Dans la collégiale d'Amay, bourg près de Liége, un grand crucifix et deux anges au maître-autel; deux bas-reliefs en marbre, qui représentent la dernière Cène et l'invention de la croix, placés à deux autels qui sont sous le jubé.

A Tongres, dans l'église de l'hôpital de St-Jacques, l'épitaphe en marbre de madame de Hinnisdae.

Dans l'église de l'abbaye d'Herkenrode [1], le magnifique maître-autel, décoré de figures.

A Gand, dans la cathédrale, le mausolée en marbre de l'évêque d'Alamont, placé près le maître-autel.

GABRIEL DE GRUPELLO, *sculpteur*,

Dit le *chevalier Grupello*, naquit à Grammont [2], petite ville de la Flandre autrichienne, le 22 mai 1644, de Bernard de Grupello [3], et de Cornélie de Linck; il apprit l'art de la sculpture chez Artus Quillin le vieux, à Anvers; il alla ensuite à Paris, et demeura quelque temps à Bruxelles, d'où Jean-Guillaume, électeur palatin, le manda à sa cour. Ce prince le nomma son premier sculpteur, par lettres patentes du 5 mai 1695. Après la mort de l'électeur, en 1716, de Grupello devint premier sculpteur de l'empereur Charles VI.

Dans un âge fort avancé, cet artiste se retira au château d'Erenstein, à deux lieues d'Aix-la-Chapelle, et y mourut le 20 juin 1730, âgé de 86 ans. Son corps fut inhumé dans le chœur de l'église de Kerckraede; il eut de son mariage avec Marie-Anne d'Autzenberg, fille unique de Gaspard d'Autzenberg, conseiller et avocat fiscal du Palatinat, et de dame Élisabeth Bourscheidt, plusieurs enfants,

[1] Abbaye de religieuses, ordre de Cîteaux, dans la principauté de Liége, à une lieue de Hasselt, ville de la principauté de Liége. (Voy. notre notice sur ce sculpteur, t. XV des *Bull. de l'Acad.*, n° 2, et celle de M. Gachard, *ib.*, n° 4. De Rg.)

[2] Sandrart marque sa naissance à Bruxelles; il naquit à Grammont, selon son acte baptismal.

[3] La noble et ancienne famille de de Grupello est originaire de Milan, où elle étoit connue dès l'an 1349.



entre autres, Aldegonde, épouse de M. Gaspard Poyck, seigneur d'Erenstein, et lieutenant des fiefs de S. M. l'impératrice reine, au pays de Rolduc, province de Limbourg. C'est à cette dame que nous sommes redevable des principales circonstances rapportées dans cet article.

Liste des ouvrages du chevalier Grupello, faits pour l'électeur Palatin.

Un groupe en marbre, qui représente la Vierge, l'enfant Jésus et le petit saint Jean, figures de grandeur naturelle, posé sur un piédestal, décoré de quatre bas-reliefs qui représentent le massacre des innocents; l'ange qui ordonne à Joseph de fuir en Égypte; la fuite en Égypte; la chute des idoles lors du passage de la sainte famille.

La Madeleine expirante, statue en marbre de grandeur naturelle.

Un Christ attaché à la colonne, figure en bronze.

Un groupe en bronze qui représente un ange tutélaire accompagné d'un enfant.

Une Notre-Dame de Pitié en bronze.

Un groupe en marbre, représentant un dieu marin, accompagné d'une nymphe.

Les statues en marbre de l'électeur Palatin et de l'électrice.

Les bustes en marbre des mêmes souverains.

Les portraits en médaillon, de bronze, des mêmes princes.

Les bustes en marbre de l'empereur Joseph et de l'impératrice.

Le buste en marbre, de Frédéric I, roi de Prusse.

Le buste de Marc d'Aviano, capucin.

Liste des ouvrages du chevalier Grupello exposés en public.

A Dusseldorf, la statue équestre, en bronze, de Jean-Guillaume électeur Palatin, érigée au milieu de la Grande Place; il est re-

présenté cuirassé, avec une couronne électorale sur la tête et portant le collier de l'ordre de S[t]-Hubert, dont les électeurs Palatins sont les chefs; le piédestal auroit dû être décoré de quatre lions en bronze, tenant le globe, symbole de l'Empire; mais ces accessoires sont restés imparfaits.

Une statue pédestre, en marbre, du même prince, placée dans la cour de la galerie des tableaux.

A Manheim, la décoration de la fontaine qui est au milieu de la Grande Place, composée de seize figures allégoriques en bronze.

A Bruxelles, dans l'église de Notre-Dame du Sablon, un groupe en marbre qui représente la Foi accompagnée d'un enfant [1]. Ce morceau est placé dans la chapelle de S[te]-Ursule.

Dans la salle d'assemblée des marchands de poisson, la décoration en marbre d'une fontaine composée d'une arcade ornée de différents attributs de la pêche, ayant pour amortissement un génie assis sur un cheval marin; au bas de l'arcade est un bassin, dans lequel on voit un dieu marin accompagné d'une syrène. Cet ouvrage fut exécuté en 1675.

Chez M. le comte de Cuypers, une statue de Mars en marbre, de grandeur naturelle.

Au château d'Erenstein, un crucifix en ivoire de dix-huit pouces de hauteur, et trois figures en marbre de grandeur naturelle, qui représentent Junon, Vénus, Pâris.

FRANÇOIS ROMAIN, *architecte*,

Dit le *frère Romain*, naquit à Gand, en 1646. A l'âge de 29 ans, il entra comme frère chez les Dominicains à Maestricht, et, à la réquisition de la république de Hollande, il entreprit, en 1684, la construction du pont de cette

[1] M. Descamps, dans son *Voyage pittoresque de la Flandre, etc*, dit, à la page 61, que ce groupe a été fait par le sculpteur *Van Delen*; erreur! il fut fait par de *Grupello*, selon des mémoires envoyés par sa famille.

ville, qui a cinq cents pieds de longueur, qu'il ne put achever, parce qu'il fut appelé à Paris pour achever le pont Royal; des difficultés extrêmes et qui paroissoient insurmontables, retardoient depuis quelque temps sa construction; frère Romain, après avoir mûrement examiné tous les obstacles qui avoient jusqu'alors effrayé les plus habiles architectes, se chargea de les lever, et il eut la gloire d'y réussir. Il trouva surtout le moyen d'évacuer l'abondance prodigieuse des eaux que donnoient quantité de sources, et ne négligea rien pour l'entière solidité d'un monument exposé à la fureur des débordements et à la rapidité d'un grand fleuve, lequel étant en cet endroit plus profond et son lit plus étroit qu'ailleurs, y coule avec plus de violence. Ce solide et magnifique pont consiste en quatre piles et deux culées, qui forment cinq arches, dont les cintres sont surbaissés; les deux extrémités du pont sont en trompes fort larges, ce qui a été pratiqué pour en faciliter l'entrée aux voitures. La longueur du pont est d'environ soixante-douze toises sur huit toises quatre pieds de largeur. La dépense qu'on fit pour sa construction monta à sept cent vingt mille livres.

L'heureuse exécution d'une entreprise si difficile procura au frère Romain l'honneur d'être nommé pour les commissions les plus importantes : d'abord dans quelques provinces et ensuite dans presque toute l'étendue de la France. Récompensé par des pensions considérables, qui lui furent continuées jusqu'à sa mort, il obtint encore une charge d'inspecteur des ponts et chaussées du royaume et d'architecte du domaine du roi. Il est dit dans les lettres patentes expédiées par ordre de Louis XIV, le 11 octobre 1695, que Sa Majesté étant informée de « la capa-
» cité du frère Romain par la conduite et l'inspection

» qu'il a eues du pont Royal, par le compte qu'il a rendu,
» de plusieurs autres ouvrages, tant dans la généralité de
» Paris, que de quelques autres généralités et provinces
» du royaume, dont il a depuis fait les visites et dressé les
» plans et devis, Sa Majesté a commis et commet ledit
» frère Romain pour faire des visites et constructions à
» neuf ou entretènement des ponts, chemins, etc. »

Frère Romain mourut à Paris, dans la maison de son ordre, au faubourg St-Germain, le 7 janvier 1735, âgé de 89 ans. Le père Mathieu Texte, savant dominicain, a honoré sa mémoire de l'épitaphe suivante :

Qui fractis superbae Sequanae fluctibus, arcuatae molis pontem regium Parisiis prope Luparam, arte mirabili constructum anno D. M.D.CLXXXV, a fundamentis erexit, jacet hic Frater Franciscus Romain Gandavus, natus anno R.S. M.D.C.XLVI, conventus Trajectensis ad Mosam ordinis FF. praedicatorum alumnus, dominii regalis architectus, nec non pontium, aggerumque conductor in generalitate Parisiensi effectus, ac per totam pene Galliam delegatus. Denatus Lutetiae Parisiorum die VII *Januarii, anni M.DCC.XXXV. Ora viator, ut virum religiosum professione conversum, prudentia et moribus conspicuum, aulicis ministris acceptissimum, quem tot praeclaris architecturae monumentis celebrem terra et pontus commendant, aethereae sedes suscipiant gloriosum : amen. Luge aevi nostri opificum decus, illiusque non immemor jacturae, tuam provide; abi et respice. Sodali charissimo moerens posuit F. Mattheus Texte.*

PIERRE SCHEEMAECKERS, LE VIEUX, *sculpteur*,

Naquit à Anvers, en 1647; il fut élève de Pierre Verbruggen, le vieux; reçu à l'Académie de peinture et de sculpture en 1675; élu doyen en 1699; il mourut en 1714 à Arendonck, dans la Campine. Cet artiste épousa Catherine Verhulst, dont il eut plusieurs enfants, entre autres Pierre et Henri, qui exercèrent la sculpture.

Ses ouvrages.

A Hoogstrate, petite ville du Brabant, à six lieues d'Anvers, dans l'église de Ste-Catherine, le mausolée en marbre de Charles de Lalaing, comte d'Hoogstrate, tué, en 1676, au siége de Maestricht.

Dans l'église de l'abbaye d'Everbode, deux autels ornés de figures; ils sont dédiés à sainte Anne et à saint Norbert.

A Anvers, dans l'église paroissiale de St-George, le mausolée en marbre de la famille de Van Delft, placé dans le chœur.

Dans l'église de la citadelle, un autel en marbre, ayant au retable, un grand bas-relief qui représente la Vierge qui intercède pour la délivrance des âmes du purgatoire.

Le mausolée en marbre du marquis del Pico, gouverneur de cette forteresse. Ce seigneur y est représenté armé et couché sur un sarcophage et comme s'éveillant en sursaut à l'aspect de deux squelettes qui se présentent à sa vue. Lors du siége de la citadelle, en 1746, une bombe endommagea une partie de ce monument, qui a été très-bien restauré par M. Scobbens, sculpteur, l'un des directeurs de l'Académie d'Anvers.

ANSELME FLAMEN, *sculpteur*.

Flamen, Flamel, Flamand, car on trouve son nom diversement orthographié [1], naquit à St-Omer en Artois, en 1647; fut élève de Gaspard de Marsy; reçu à l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris, le 26

[1] M. Le Virloys, trompé par la différence de ces noms, donne à cet artiste deux articles différents, dans son *Dictionnaire d'Architecture*. Dans l'un, il le nomme Anselme Flamen, et dans l'autre, François Flamand.

avril 1681. Élu adjoint-professeur le 30 octobre 1694, et professeur le 6 août 1701, il mourut en 1717, âgé de 70 ans.

Cet artiste eut un fils, nommé Anselme Flamen, qui exerça aussi la sculpture [1].

Ses ouvrages.

A Paris, dans l'église paroissiale de St-Paul, le mausolée en marbre d'Anne, duc de Mailles, pair de France, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, qui mourut en 1678. Ce seigneur y est représenté à demi couché sur un sarcophage, et soutenu par la Religion accompagnée de l'Espérance qui lui montre la couronne de gloire qui l'attend. Aux pieds du duc est un génie en pleurs.

Dans l'église des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, un bas-relief en bronze, qui représente l'Annonciation, placé dans l'attique du maître-autel.

Dans la métropolitaine, un ange en bronze de grandeur naturelle, placé dans le chœur; il tient une inscription, attribut de la passion de Jésus-Christ.

Ce morceau a été jeté en bronze par Roger Schabol [2].

Dans une des salles de l'Académie royale de peinture, etc., un bas-relief en marbre; c'est saint Jérôme dans le désert.

Dans le jardin des Tuileries, un groupe en marbre qui représente l'enlèvement d'Orithye par Borée.

[1] Il fut reçu à l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris, le 27 octobre 1708. On voit de lui, dans une des salles de cette académie, une statue en marbre, qui représente Plutus, et deux statues également en marbre, placées dans le jardin du château royal de la Meute, près de Paris: l'une est une chasseresse, l'autre une nymphe qui revient de la pêche.

[2] Habile fondeur, né à Bruxelles et mort à Paris vers l'an 1720. Il a jeté en bronze trois autres figures d'anges, placées dans le chœur de la métropolitaine: celui qui tient l'éponge, celui qui tient les clous et celui qui porte la lance.



A Marly, une statue de Diane, en marbre, posée au milieu d'un bassin, près du bosquet des Sénateurs.

Un groupe en marbre, composé de deux nymphes, placé près de la fontaine de Quatre-Gerbes.

Dans le parc de Versailles, trois statues en marbre, savoir : un Faune qui porte un chevreuil sur ses épaules; une nymphe de la suite de Diane; elle porte les filets de cette déesse et caresse sa levrette; Cyparisse caressant un cerf privé.

SIMON HURTREL, *sculpteur.*

Hurtrel, Hurtrelle, ou Urtels, naquit en 1648 à Béthune, en Artois, demeura quatorze ans à Rome, fut admis le 30 mars 1690 à l'Académie royale de peinture et de sculpture à Paris. Élu adjoint-professeur le 3 juillet 1706 et professeur en 1707, il mourut à Genevilliers en 1724, âgé de 76 ans.

Cet artiste et Pierre Mazeline ont travaillé souvent en société aux ouvrages qu'ils ont faits pour le public.

Ses ouvrages.

A Paris, dans la métropolitaine, un ange en bronze, placé dans le chœur; il tient l'éponge, attribut de la passion de Jésus-Christ.

Dans l'église de St-Gervais, le mausolée en marbre de Michel Le Tellier, chancelier de France.

Dans l'église des Capucines, le mausolée en marbre du duc de Créqui.

Au frontispice de l'église de l'hôtel royal des Invalides, deux statues qui représentent saint Jérôme et saint Augustin.

Dans une des salles de l'Académie royale de peinture et de sculpture, un groupe en bronze, qui représente le Christ mort,

détaché de la croix, ayant sa tête appuyée sur les genoux de la Vierge.

Dans le parc de Versailles, un Faune qui joue de la flûte, figure en marbre, copiée d'après l'antique qui est au palais Borghèse à Rome.

Un Terme qui représente Théophraste, disciple d'Aristote.

A Marly, un Faune en marbre, et un groupe de deux nymphes placé près de la fontaine de Quatre-Gerbes.

A Montpellier, la statue équestre en bronze de Louis XIV, érigée en 1718, au milieu de la promenade de Peyron [1].

JEAN VOORSPOEL, DOMINIQUE LE FEVRE, *sculpteurs*.

Jean Voorspoel naquit à Malines, fut élève de Jérôme du Quesnoy et florissoit à Bruxelles en 1660. On voit deux ouvrages de cet artiste dans la collégiale de Ste-Gudule : l'un est l'autel en marbre de la chapelle de Notre-Dame de la Délivrance; l'autre est le mausolée en marbre d'Ernest, comte d'Isenbourg, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, placé dans la même chapelle.

Dominique Le Fevre, né à Gand, florissoit à Paris en 1670; il a fait deux statues en marbre, qui servent de décoration au jardin de Marly; elles représentent Mercure et Pandore.

On voit deux autres ouvrages de cet artiste, dans le jardin de Trianon; ils représentent Apollon et Diane.

[1] Piganiol de la Force, dans sa *Description de la France, etc.*, édition de 1722, dit, à la page 380 du tome IV, que ce monument a été fait par Coysevox; et dans l'édition du même ouvrage de 1750, on lit, à la page 355 du tome VI, qu'il a été fait par le sieur Joly; ces contradictions sont des erreurs, selon M. Pate, selon l'*Abcedario pittorico* et selon M. Le Virloys.



N. FRANQUART, CORNEILLE VAN NERVEN, *architectes.*

N. Franquart florissoit à Bruxelles vers la fin du siècle dernier; il bâtit l'église (excepté le chœur) de l'abbaye de St-Pierre à Gand; cet édifice sacré a la forme d'une croix grecque, couverte dans le milieu par une coupole d'une forme agréable.

Il bâtit, en 1700, le grand théâtre à Bruxelles, dont on a gâté la façade depuis qu'on y a ajouté un fronton; la salle de spectacle a la forme d'un fer à cheval, dont les deux extrémités aboutissent à l'ouverture du théâtre : il y a quatre rangs de loges coupées obliquement, afin de tourner le spectateur vers le théâtre [1].

Corneille Van Nerven, architecte et sculpteur, florissoit à Bruxelles au commencement de ce siècle; il bâtit, en 1700, la belle chapelle de Notre-Dame du Rosaire, jointe à l'église des Dominicains. L'autel de cette chapelle, ainsi qu'une statue de saint Jacques, placée au-dessus du jubé, sont des ouvrages de son ciseau.

Cet artiste bâtit, en 1705, la façade postérieure de l'hôtel de ville, laquelle coûta 148,350 florins.

MARC DE VOS, *sculpteur,*

Naquit à Bruxelles et florissoit au commencement de ce siècle; il fut admis dans la Société des sculpteurs en 1675, et mourut vers l'an 1720.

Ses ouvrages.

A Bruxelles, dans l'église des Augustins, la chaire du prédi-

[1] Ce théâtre existait quand écrivait M. Baert. (DE RG.)

cateur, décorée de figures, et soutenue par les attributs des quatre Évangélistes.

Cinq figures à la façade de la maison qui sert de bureau à la communauté des merciers; elles représentent la Justice entre les quatre parties du monde.

Quatre statues placées à la façade de la maison où est la salle d'assemblée de la compagnie bourgeoise de l'arc; elles représentent la Paix, la Justice, la Discorde, le Mensonge.

Un groupe de Rémus et Romulus allaités par une louve, placé au-dessus de la porte de cette maison.

Une statue équestre de Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, gouverneur des Pays-Bas; ce monument servoit ci-devant d'amortissement à la façade de la maison de la communauté des brasseurs, sur la Grand-Place; dans le fronton qui servoit de soubassement au piédestal on lisoit cette inscription :

Dux Bavariae, Bruxellensium salus,
Dum premeret radiis nostram Sol gallicus (Ludovicus XIV) *urbem,*
Te solum in moestos vidimus ire rogos.
Quid mirum? geticae qui fregit cornua lunae
Gallica si solis lumina non metuet.

GRINLIN GIBBONS, *sculpteur.*

Les sentiments des auteurs sont partagés sur la patrie de cet artiste : Walpole, dans ses *Anecdotes of painting, etc.*, dit qu'il naquit en Hollande, et M. Fusli, dans son *Algemeines Künstler Lexicon, etc.*, dit au contraire qu'il naquit à Anvers.

Quoi qu'il en soit, Gibbons florissoit à Londres en 1690, et y mourut le 3 août 1721; il fut inhumé dans le cimetière de l'église de St-Paul, Covent-Garden.

Ses élèves sont, Van Oost de Malines, Vandievoet de Bruxelles, et Watlon, anglois.

Ses ouvrages.

A Londres, la statue équestre en bronze de Jacques II, érigée au milieu de la cour de Whitehall; sur le piédestal, on lit cette inscription :

Jacobus secundus Dei gratia Angliae, Scoticae, Franciae et Hiberniae Rex, Fidei defensor. 1686.

La statue pédestre de Charles II, placée au milieu de la bourse; sur le piédestal, on lit cette inscription :

Carolo II, caesari britannico, patriae patri, regum optimo, clementissimo, augustissimo, generis humani deliciis, utriusque fortunae victoris, pacis Europae arbitro, marium domino ac vindici, societas mercator. adventur. Angliae, quae per CCCC. jam prope annos regia benignitate floret, fidei intemeratae et gratitudinis aeternae hoc testimonium venerabunda posuit anno salutis humanae M. DC. LXXXIV.

La décoration en marbre du piédestal sur lequel est posée la statue équestre de Charles I, à Charing-Cross, faite par Hubert *Le Sœur*, sculpteur françois; sur une des faces, on voit une couronne d'épines, que deux anges paraissent soutenir douloureusement : emblème aussi noble que simple de la fin tragique de ce prince.

L'épitaphe en marbre de Pierre Lely, célèbre peintre de portraits, placée dans l'église de St-Paul, Covent-Garden.

Le mausolée en marbre du vicomte Camden, à Exton.

SÉBASTIEN SLODTZ, *sculpteur*,

Naquit à Anvers en 1655, fut élève de François Girardon, alla à Rome; à son retour, il fut reçu à l'Académie

royale de peinture et de sculpture de Paris, et mourut dans la même ville en 1726 [1].

Cet artiste est recommandable par lui-même, et par ses fils Sébastien-Antoine, Paul-Ambroise et René-Michel, qui se sont illustrés par leurs talents; l'aîné et le puiné ne furent pas seulement de bons sculpteurs, mais encore des architectes habiles, surtout dans la partie de la décoration. René-Michel, le cadet, plus connu sous le nom de Michel-Ange Slodtz, mourut à Paris en 1764, ayant la réputation d'être un des meilleurs sculpteurs de la France.

Ses ouvrages.

A Paris, dans les jardins des Tuileries, la statue d'Annibal, en marbre, placée près du grand bassin octogone.

Dans l'église de l'hôtel royal des Invalides, la statue en marbre de saint Grégoire, et un bas-relief qui représente saint Louis ordonnant à des missionnaires de prêcher la foi aux infidèles.

Dans l'église paroissiale de St-Benoît, l'épitaphe en marbre de Marie-Anne des Essarts [2], femme de Frédéric-Léonard, imprimeur célèbre [3].

Dans le parc de Versailles, un groupe en marbre de dix pieds de hauteur; il représente Protée et Aristée.

Dans le jardin de Marly, une statue de Vertumne, en marbre, placée sur la rampe de la cascade rustique.

[1] M. d'Argenville, dans son *Voyage pittoresque de Paris, etc.*, dit qu'il mourut en 1728; nous avons suivi M. Dandré Bardon.

[2] Piganiol de la Force, dans sa *Description de Paris, etc.*, édition de 1765, dit, à la page 400 du tome V, que ce monument a été fait par Van Cleve; nous avons suivi l'*Almanach pittoresque de Paris*, par M. Hébert, édition de 1779; voyez la page 135.

[3] Né à Bruxelles. (De Rg.)

GUILLAUME KERRICX, *sculpteur*,

Naquit à Termonde, en 1657, de Pierre Kerricx, brasseur, et de Catherine Bolle; il fut élève d'Artus Quillin le jeune, admis en 1674 à l'Académie de peinture et de sculpture d'Anvers, élu doyen en 1693, et mourut le 20 juin 1719, âgé de 62 ans; on l'inhuma dans l'église des Dominicains [1].

Cet artiste épousa Barbe Ogier, fille de Guillaume Ogier, poëte flamand; il en eut un fils qui fut peintre et sculpteur.

Ses ouvrages.

A Anvers, dans la cathédrale, l'épitaphe en marbre de Jacques de Witte, ornée de la statue de saint Jacques et de deux anges.

Dans l'église paroissiale de Ste-Walburge, une statue de saint Jean-Baptiste et un bas-relief qui représente la chute miraculeuse de la manne, placés à l'autel du St-Sacrement.

Dans l'église paroissiale de St-Georges, l'autel de la Ste-Croix, en marbre, ayant au retable un bas-relief qui exprime l'ensevelissement de Jésus-Christ.

Dans l'église des Dominicains, deux bas-reliefs en marbre, et plusieurs anges qui servent de décoration à une colonne sur laquelle est placée la statue de Notre-Dame du Rosaire.

Dans l'église du Béguinage, l'épitaphe en marbre de Dorothée Dimmer, décorée de la statue de saint Joseph, faite en 1711.

Dans le grand salon de l'Académie de peinture, le buste en marbre à mi-corps de Maximilien-Emmanuel, électeur de Ba-

[1] Sur son tombeau, on lit cette inscription :

Monumentum Guilielmi Kerricx et
Barbarae Ogier conjugum, *obiit ille* 20 *junii* 1719.
Haec vero 18 *marti* 1720, *ac posterorum.*

vière, gouverneur des Pays-Bas. Sur le piédestal, on lit cette inscription :

Maximiliano Emmanueli, S. imperii Electori, Duci Boiorum, Taurini debellatori, Defensori Belgarum, prudenti, forti.
Serenissimi Mecaenatis augustam munificentiam aeternitati pingunt, sculpunt, canunt consecrantque perenni hoc gratitudinis monumento academicorum Primores. Antverpiae, 1694.

A l'abbaye de S[t]-Bernard, près d'Anvers, un groupe en marbre, placé dans le parloir ; il représente la Vierge assise, tenant l'enfant Jésus.

A Malines, dans l'église paroissiale de Notre-Dame, la chaire de prédicateur, soutenue par les quatre Évangélistes.

A Louvain, dans l'église de l'abbaye de S[te]-Gertrude, les mausolées en marbre de François-Antoine de Fourneaux et d'Alexandre-Charles Pallant, abbés de cette maison; chacun de ces monuments est composé d'un soubassement, sur lequel est à genoux la statue du prélat, accompagnée de deux anges qui tiennent les attributs de leur dignité.

A Nivelles [1], dans la collégiale de S[te]-Gertrude, un mausolée en marbre, érigé à la mémoire d'Albert de Trazegnies, prévôt de cette église, et de Ferdinand de Trazegnies, prévôt de la collégiale de S[t]-Pierre à Louvain.

JEAN MATTHYS, HENRY MATTHYS, *sculpteurs.*

Ces deux frères naquirent à Gand, de Gilles Matthys, sculpteurs, et de Jeanne Spillebaut ; ils furent élèves de Rombaut Pauwels. L'aîné (*Pauli*) mourut en 1710, et fut inhumé dans l'église paroissiale de S[t]-Michel, à Gand. On voit de lui, dans cette ville, l'épitaphe en marbre de Gilles-François van Coppenolle, dans l'église de S[t]-Sau-

[1] Ville du Brabant, à cinq lieues de Bruxelles.

veur, et l'épitaphe en marbre de Robert van Reysschoet, dans l'église de St-Michel.

Henry Matthys tient un rang distingué parmi les sculpteurs flamands; il voyagea en Italie, en Espagne, en Angleterre, et fixa ensuite son séjour à Gand; il devint capitaine dans la milice bourgeoise, fut élu doyen de la société des peintres et des sculpteurs en 1720, et mourut le 3 septembre 1732, âgé de 93 ans. On l'inhuma dans l'église paroissiale de St-Michel. Les ouvrages de cet artiste sont fort rares dans les Pays-Bas; nous n'en connoissons qu'un seul, c'est l'épitaphe en marbre du chanoine de la Serre du Puget, dans la cathédrale.

HENRY-FRANÇOIS VERBRUGGEN, *sculpteur et architecte*,

Naquit à Anvers, vers l'an 1660, de Pierre Verbruggen le vieux, sculpteur, et de Cornélie Quillin; il fut élève de son père, devint chef de l'Académie de peinture d'Anvers en 1689, et mourut le 12 décembre 1724. On l'inhuma dans le cimetière de Ste-Élisabeth.

Ses ouvrages.

A Anvers, dans la cathédrale, l'épitaphe en marbre de Marie Kipholts, bienfaitrice des pauvres, placée près de leur chapelle.

La fermeture en marbre de la chapelle de la communion, ornée de deux groupes, dont l'un représente l'Église militante, et l'autre, l'Église triomphante.

Dans l'église des Carmes, la chaire de prédicateur, soutenue par les quatre Pères de l'Église latine.

Une statue en marbre du prophète Élie, qui est sustenté par le pain qu'un corbeau lui apporte, placée au-dessus de la porte de la sacristie.

Dans l'église des religieuses du Val-Notre-Dame, nommées les *Facons*, l'autel de la Vierge en marbre, fait en 1693.

Dans l'église de l'abbaye de St-Bernard, près d'Anvers, cinq figures placées à la boiserie du chœur; elles représentent saint Benoît, pape; saint Malachie, archevêque; saint Martin, prêtre; saint Thomas, archevêque de Cantorbery; saint Grégoire, disciple de saint Bernard.

Dans l'église de l'abbaye de Tongerloo, le maître-autel en marbre, ayant au retable l'Annonciation de la Vierge.

A Malines, dans l'église paroissiale de St-Pierre, ci-devant celle des Jésuites, la chaire de prédicateur, soutenue par quatre figures qui représentent les quatre parties du monde.

A Gand, dans la cathédrale, le maître-autel en marbre, décoré de figures [1].

A Bruges, dans l'église paroissiale de Ste-Walburge (ci-devant celle des Jésuites), la table de communion, en marbre, décorée de bas-reliefs, de festons et d'enfants [2].

JACQUES BOURLET, *sculpteur*,

Naquit à Mons en Hainaut, en 1663, et mourut frère convers de l'abbaye de St-Germain-des-Prés, à Paris, en 1740, âgé de 77 ans. Malgré ses talents distingués, il éprouva, dit M. Piganiol de la Force (dans sa *Description de Paris*, édit. de 1765, t. VIII, p. 55), les traitements les plus durs de la part de ses supérieurs; chose assez ordinaire dans les couvents de moines, ajoute cet auteur, où

[1] M. Descamps, dans son *Voyage pittoresque de la Flandre*, etc., dit, à la page 223, que cet autel a été fait par Pierre Verbruggen. Il résulte des archives de la cathédrale que Henry Verbruggen a fait cet autel en 1700.

[2] M. Descamps, dans son *Voy. pittoresque de la Flandre, etc.*, dit inexactement, à la page 191, que c'est l'ouvrage du sculpteur Vervoort; il a été fait par Henri Verbruggen, selon le nom de cet artiste, exprimé par ce monogramme H.V.B.

le bon goût ne fait pas son séjour. Frère Bourlet fit pour l'église de sa maison une statue de sainte Marguerite, en marbre, placée à l'autel qui lui est dédié; un crucifix en bronze, placé au maître-autel : ce morceau, que l'on regarde comme l'un des plus beaux en ce genre, a sept pieds de hauteur, et fut fondu en 1706 par le Clerc.

MICHEL VERVOORT, *sculpteur*,

Naquit à Anvers, le 3 janvier 1667; il fut élève de Henri Cosyns [1], demeura quatorze ans à Rome, fut reçu à l'Académie d'Anvers en 1690, et mourut dans la même ville, le 6 décembre 1737, âgé de 70 ans: on l'inhuma dans l'église paroissiale de St-Jacques. Vervoort épousa en premières noces Élisabeth Verbrecht; en secondes, Élisabeth van Os, et en troisièmes, Susanne Van Ham.

Ses ouvrages.

A Bruxelles, dans l'église des Dominicains, le mausolée en marbre de Jacques-François Van Caverson, chevalier, seigneur de Wittersée, etc., conseiller au conseil privé à Bruxelles.

Le mausolée en marbre d'Albert de Coxie, baron de Moortsel, etc., chef et président du conseil privé à Bruxelles.

Dans l'église des religieuses de Béthanie, le mausolée en marbre de Melchior Zyberts, conseiller au conseil de Brabant.

A Malines, dans la métropole, le mausolée en marbre de l'archevêque Humbert a Precipiano.

Le mausolée en marbre du général Prosper-Ambroise a Precipiano.

[1] Anversois; il exerça longtemps la sculpture à Londres, et mourut à Bruxelles le 4 septembre 1700; il fut inhumé dans l'église paroissiale de Notre-Dame de la Chapelle.

Une Vierge en marbre, placée au-dessus de la porte de l'archevêché.

Dans l'église des religieuses de Liliendael, la chaire de prédicateur, décorée de figures.

A Anvers, dans l'église paroissiale de S[t]-Jacques, l'épitaphe en marbre de la famille de Peeters, décorée d'une statue qui représente l'Éternité.

Un grand bas-relief en ronde-bosse, en pierre, représentant l'érection de la croix, placé dans la branche droite de la croisée.

Dans la chapelle de la famille de Le Candele, même église, un autel en marbre et un groupe aussi en marbre, qui représente Jésus-Christ flagellé par deux Juifs.

Dans l'église paroissiale de S[te]-Walburge, un groupe en marbre qui représente saint Joseph endormi, à qui un ange semble ordonner de fuir en Égypte. Ce morceau sert de décoration à l'épitaphe de la famille de De Coninck.

Dans l'église de l'abbaye de S[t]-Bernard, près d'Anvers, la chaire de prédicateur, soutenue par quatre statues qui représentent les quatre parties du monde.

A Gand, dans l'église paroissiale de S[t]-Michel, la boiserie du chœur, ornée de huit figures qui représentent les Béatitudes.

L'épitaphe en marbre de Jean-François Van Cottem, décorée d'une figure allégorique.

A Bruges, dans l'église des Carmes, le mausolée en marbre de Henri Jermyn, baron de Burgo, pair d'Angleterre.

A Séville, dans l'église des Jésuites, deux statues en marbre, qui représentent saint Ignace et saint François-Xavier.

PIERRE-DENIS PLUMIER, *sculpteur*,

Naquit à Anvers, le 4 mars 1688, de François Plumier et d'Anne Scobbens; il fut élève de Louis Willemsens, et s'établit, en 1713, à Bruxelles, où, par égard pour ses talents, le magistrat lui accorda gratuitement le droit de bour-

geoisie. Plumier passa en Angleterre en 1721, et mourut la même année à Londres, âgé de 33 ans; on l'inhuma au cimetière de Westminster.

Ses ouvrages.

A Bruxelles, dans l'église paroissiale de Notre-Dame de la Chapelle, le mausolée en marbre de la famille de Spinola Bruay.

Dans l'église des Carmes, la chaire de prédicateur, en bois de chêne, au bas de laquelle est une espèce de grotte, où le prophète Élie semble se reposer, pendant qu'un ange arrive pour le sustenter.

A l'hôtel de ville, une statue de fleuve en marbre, laquelle sert de décoration à la fontaine qui se présente à la droite du spectateur, en entrant dans la cour par la Grande Place.

Dans l'église de l'abbaye de Diligem [1], les quatre Pères de l'Église latine, placés à la boiserie du chœur.

A Enghien [2], dans le parc du château appartenant au duc d'Aremberg, un groupe en marbre qui représente Pluton enlevant Proserpine pendant qu'elle puisoit de l'eau à la fontaine Aréthuse, en Sicile.

PIERRE SCHEEMAECKERS LE JEUNE, *sculpteur,*

Naquit à Anvers, en 1691, de Pierre Scheemaeckers le vieux, et de Catherine Verhulst; il fut élève de son père, alla deux fois à Rome, demeura quatre années à Coppenhague et cinquante à Londres; il fixa, en 1771, son séjour à Anvers, où il jouit, en 1779, d'une fortune honnête, qu'il ne dut qu'à ses talents.

[1] Abbaye d'hommes, ordre des Prémontrés, à une demi-lieue de Bruxelles.

[2] Ville du Hainaut autrichien, à six lieues de Bruxelles.

Ses ouvrages.

A Londres, dans l'église de Westminster [1], dix mausolées en marbre, savoir :

De Jean Scheffyld, duc de Buckingham, mort en 1720; de Georges Monck, duc d'Albemarle, mort en 1679; de Georges-Auguste vicomte Howe, brigadier général, tué le 6 juillet 1758, devant la forteresse de Ticonderago, dans l'Amérique septentrionale; de l'amiral Wager; du vice-amiral Watson; de l'ingénieur Hornec; du médecin Mead; du médecin Woodward; du médecin Chamberlaine; de Shakespear, l'idole dramatique des Anglais.

A l'hôtel de la compagnie des Indes orientales, les statues en marbre de lord Clive, de l'amiral Pocock et du major général Lawrence.

A l'hôpital de S[t]-Thomas, la statue en bronze d'Édouard VI, placée au milieu de la cour; sur le piédestal, on lit cette inscription :

Haec statua Edwardi sexti Regis, principis
optimi, pietate et sapientia supra omnes insignis,
Saeculi sui decoris et ornamenti, Valetudinarii hujus conditoris munificentissimi, Carolus Joye, armiger,
Quaestor ejusdem integerrimus, testamento suo ut hic poneretur
Curavit. A.D.M.CC.XXXVII.

A l'hôpital des Incurables, la statue en bronze de Thomas Guy, imprimeur de Londres, qui légua plus de cent mille guinées à la fondation de cet hôpital, lequel est un des plus beaux et des plus utiles établissements de cette métropole de l'Angleterre.

[1] Elle est aujourd'hui le dépôt des monuments élevés à la gloire de la nation angloise, et renferme, comme l'Élysée de Virgile, les personnages célèbres qui ont illustré ou servi leur patrie. Le peuple y prend l'intérêt le plus vif, et le temple qui les réunit est sans cesse rempli de gens attentifs à les considérer.

Dans l'église du village de Highwiccom, au comté de Buckingham, le mausolée en marbre de milord Schelborn, décoré de plusieurs statues.

A Stowe, neuf bustes en marbre, placés dans un temple dédié à l'Amitié; ils représentent le lord Collam et ses meilleurs amis : Frédéric, prince de Galles, les comtes de Chesterfield, de Marchmont, de Chatham, Temple, les lords Gower, Bathurst, Littleton.

MICHEL RYSBRACK, *sculpteur*,

Naquit à Anvers, en 1692, de Pierre Rysbrack, peintre de paysages, et de Géneviève Compagnon; il passa en Angleterre en 1712, et mourut dans le célibat, à Londres, le 8 janvier 1770, âgé de 78 ans. On l'inhuma dans le cimetière de Mary-Bone, à Westminster.

Cet artiste ne mérite certainement point d'être traité avec une espèce de mépris, comme l'a fait M. l'abbé Le Blanc, dans ses *Lettres sur les Anglois*, en l'appelant *un certain Rysbrack*. Cette expression, dit M. l'abbé De Fontenai, semble désigner un homme obscur, et ne convient pas à un artiste respectable par ses talents. On croit pouvoir assurer, ajoute le même auteur, qu'aucun sculpteur habile ne rougirait de se le voir associer.

Ses ouvrages.

A Londres, dans l'église de Westminster, dix mausolées en marbre : de l'amiral Vernon ; du général Stanhope ; de Richard Kane, gouverneur de Minorque; de Jean Metuen; de Godefroi

[1] Maison de campagne, près d'Oxford, très-renommée par la variété et la rare beauté de ses jardins ; ils sont, dit un auteur, comme ces lieux célèbres de l'antiquité, consacrés à la religion, et remplis de bocages mystérieux, de fontaines sacrées et de temples érigés à plusieurs divinités.

Kneller, peintre allemand, du célèbre Milton, de Mathieu Prior, poète, de Nicolas Rowe, poète, de Jean Gay, poète, de Newton. Le monument de cet homme célèbre occupe une des places les plus distinguées de l'église. Sa statue est environnée de livres, de globes et de divers attributs de l'astronomie. L'inscription funèbre finit ainsi :

Sibi gratulentur mortales, tale tantumque extitisse humani generis Decus!
Que les mortels se félicitent de ce qu'un d'entre eux a fait tant d'honneur au genre humain.

A l'hôpital des enfants trouvés [1], un groupe en marbre, représentant la Charité, figurée par une femme accompagnée de trois enfants.

Un bas-relief en marbre, placé dans la salle des administrateurs; il représente des enfants employés à l'agriculture et à la navigation, auxquels on destine les enfants qu'on élève dans cette maison pieuse.

A Kensington [2], un bas-relief en marbre, placé dans la salle du Dôme; il représente la cérémonie d'un mariage romain.

A Greenwich [3], la statue pédestre en marbre de George II. Sur le piédestal, on lit cette inscription :

Principi potentissimo Georgio secundo, Britanniarum Regi,
cujus auspiciis et Patriae augustissimum hoc hospitium
ad sublevandas militantium in classe emeritorum labores,
a Regis ipsius antecessoribus fundatum auctius in dies

[1] Quand il fut question d'orner quelques salles de cette maison, les principaux artistes en tous genres, de Londres, fournirent gratuitement, chacun, un ou plusieurs morceaux; et leurs ouvrages y forment aujourd'hui une espèce de galerie publique, dont l'objet est également louable et nouveau.

[2] Maison royale dans le voisinage de Londres, bâtie par ordre de Guillaume III.

[3] Hôpital destiné aux matelots invalides, à deux lieues de Londres; leur nombre est d'environ douze cents. Il y a aussi cent orphelins, dont les pères sont morts au service de mer.

et splendidius exurgit. Joannes Jennings ejusdem hospitii Praefectus iconem hanc pro debita sua erga Principem reverentia et patriae charitate posuit anno Domini M D.CCXXXV.

Dans l'église du village de Stradfort, à trois lieues de Londres, le mausolée de Jacques Kendall.

A Bristol, la statue équestre en bronze de Guillaume III, érigée au milieu de la place de la Reine.

A Oxford, la statue en marbre de Jean Radcliffe, placée dans la bibliothèque Radcliffe, du nom de ce célèbre médecin, qui légua 40,000 livres sterling (840,000 livres de France), pour la construction de cet édifice. Sur le piédestal de la statue, on lit :

Joannes Radcliffe M. D. hujus bibliothecae fundator.

A Blenheim [1], la statue en marbre de la reine Anne.

A Cambridge, la statue en marbre de Georges I[er], placée dans l'hôtel du sénat de l'Université. Sur le piédestal, on lit ces inscriptions:

Georgio I, optimo principi, magnae Britanniae Regi, ob insignia ejus in hanc academiam merita, senatus Cantabrigiensis in perpetuum grati animi testimonium statuam mortuo ponendam decrevit.

Carolus vicecomes Townshend summum tum academiae, tum Reipublicae decus, pro eximia qua Regem coluerat pietate, proque singulari qua academiam foverat caritate, statuam a senatu academico decretam sumptibus suis e marmore faciendam locavit.

Carolus filius vicecomes Townshend virtitum aeque ac honorum paternorum haeres statuam quam Pater morte subita abreptus imperfectam reliquerat, perficiendam atque in hoc ornatissimo academiae loco collocandam curavit.

[1] Château magnifique dans le comté d'Oxford, que la nation anglaise fit construire à ses frais et qu'elle donna en présent au duc de Marlborough, pour lui témoigner sa reconnaissance au sujet de la victoire qu'il remporta, en 1704, à Hochstet ou Blenheim, en Allemagne.

La statue en marbre de Charles, duc de Somerset, placée dans le même hôtel, avec ces inscriptions sur le piédestal :

Carolo duci Somersetensi strenuo juris academici defensori, acerrimo libertatis publicae vindici, statuam laetissimarum matronarum munus L. M. ponendam decrevit academia Cantabrigiensis quam praesidio suo munivit, auxit munificentid per annos plus sexaginta cancellarius.

Hanc statuam suae in parentem pietatis, in academiam studii monumentum ornatissimae foeminae Francisca marchionis de Granby conjux Charlotta baronis de Guersey S. P. faciendam curaverunt M.D.CC.LVI.

JACQUES BERGER, *sculpteur*,

Plus connu sous le nom de *Bergé*, naquit à Bruxelles le 15 mai 1693, de Louis Berger et d'Élisabeth Vanden Borre; il alla en Italie et s'établit ensuite à Bruxelles; il fut admis, en 1722, dans la Société des sculpteurs, exerça la charge de directeur de l'Académie de dessin, et mourut dans le célibat, le 16 novembre 1756, âgé de 63 ans; on l'inhuma dans l'église paroissiale de Ste-Catherine.

Voici ses principaux ouvrages :

A Bruxelles, la décoration en marbre de la fontaine de la place du grand Sablon; elle est composée d'une statue de Bellone, assise, qui tient un médaillon, où sont les portraits en profil de l'empereur François Ier et de l'impératrice régnante : la déesse est accompagnée de trois génies, dont l'un tient sa lance et l'égide, l'autre sonne de la trompette, et le troisième représente l'Escaut. Cet ouvrage fut exécuté en 1750 et coûta six

mille cinq cents florins. Sur les faces du soubassement, on lit ces inscriptions :

Thomas Bruce comes Aylesburiensis M. Brit. Par,
Hospitio apud Bruxellas XL. annis usus jucundo et
Salubri de suo poni testamento jussit anno MDCCXL

Anno MDCCL pace ubique terrarum firmata,
Thomas Bruce Thomae haeres erigi curavit.
Francisco Lotharingo Rom. imperium et
Maria Theresia Caroli VI. F. Regna paterna
Fortiter vindicata feliciter et gloriose tenentibus,
Carolo Loth. Belgii praesid.

Dans l'église de l'abbaye du Parc [1], un mausolée en marbre, fait en 1729, placé dans le chœur, composé d'un sarcophage de marbre noir, d'où la Mort, représentée par un squelette, semble sortir; elle tient une table sur laquelle on voit les noms des abbés qui ont gouverné cette maison, depuis 1132 jusqu'en 1728. Le fond de ce monument est une arcade qui a une statue du Temps pour amortissement. Aux angles du sarcophage sont deux statues qui représentent la Religion et l'Espérance.

LAURENT DELVAUX, *sculpteur*,

Naquit à Gand [2] en 1695, demeura longtemps à Rome et à Londres, et s'établit à Nivelles. L'empereur Charles VI et S. A. R. le duc Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, le nommèrent leur sculpteur. Delvaux épousa en premières noces Catherine Pauwels, veuve du

[1] Abbaye d'hommes, ordre des Prémontrés, près de Louvain.

[2] M Descamps, dans son *Voyage pittoresque de la Flandre, etc.*, dit, à la page 224, qu'il naquit à Nivelles. Il naquit à Gand, selon cette inscription :

L. Delvaux Gandavensis invenit et fecit Nivellis,

que l'on trouve au bas de la chaire de la cathédrale de Gand.

sculpteur Pierre Denis Plumier, et en secondes noces Agnès Colas : dont il eut plusieurs enfants; il mourut le 24 février 1778, âgé de 85 ans, et fut inhumé dans l'église des Carmes. Sur son tombeau, on lit cette inscription :

D. O. M.

Sub hoc tumulo jacet Laurentius Delvaux Sac. Cæs.
Majes. nec non ducis Lotharingae sculptor. Obiit
VI. Kal. Martius anni a Christo nato CIↃ IↃ.
CCLXXVIII, aetatis suae LXXXIII.
R. I. P.

Ses ouvrages.

A Gand, dans la cathédrale, la chaire, décorée de trois bas-reliefs en marbre, qui représentent l'adoration des bergers, la conversion de saint Paul et celle de saint Bavon. Au bas de la chaire est un groupe en marbre, composé de la statue du Temps, couvert d'un voile, symbole de l'ignorance, qui semble s'éveiller en sursaut au son des trompettes que des anges font retentir : la Vérité s'offre en même temps à ses regards interdits; elle lui présente un livre ouvert, où sont ces mots :

Surge qui dormis et illuminabit te Christus :

A Bruxelles, dans le palais de S. A. R., une statue d'Hercule en marbre, placée au bas du grand escalier. Dans la chapelle du même palais, deux anges adorateurs en marbre, placés au maître-autel.

Dans l'église des Carmes, le mausolée en marbre de Léonard Vandernoot, baron de Kieseghem.

Dans l'église de l'abbaye d'Afflighem [1] trois statues en marbre, qui représentent saint Joseph, saint Martin, saint Benoît.

[1] Abbaye d'hommes, ordre de Saint-Benoît, dans le Brabant, à trois lieues de Bruxelles.

Dans l'église de l'abbaye de Floreffe [1], quatre statues qui représentent les Pères de l'Église latine, placées dans la croisée.

JEAN-BAPTISTE XAVERY, *sculpteur*,

Naquit à Anvers le 30 mars 1697; il apprit les principes de la sculpture chez son père, Albert Xavery, et se perfectionna en Italie; il s'établit ensuite à La Haye, où il épousa Christine Robart; il mourut à Anvers le 19 juillet 1742, âgé de 45 ans, et fut inhumé dans l'église des Dominicains.

Ses ouvrages.

A La Haye, les statues de la Justice et de la Prudence, placées au-dessus du fronton de l'hôtel de ville.

Dans la salle d'Orange, château du prince stathouder, près de La Haye, un grand bas-relief en marbre qui représente Apollon.....

A Harlem, dans la grande église, la tribune des orgues, construite aux frais du magistrat; elle est appuyée sur quatre colonnes de marbre, entre lesquelles est un grand bas-relief en marbre, dont les figures sont plus grandes que nature et qui représentent la Poésie et la Musique, qui semblent remercier le magistrat d'Harlem, personnifié par une femme. Au-dessus de ces statues, on voit la Renommée qui plane dans les airs; elle tient un rouleau sur lequel est écrit :

Consulares viri quique iis a consiliis et ab actis poni jusserunt, et sacris publicis consecrarunt exs. s. c. pridie idus martias M.D.CC.XXX [2].

[1] Abbaye d'hommes, ordre des Prémontrés, à la droite de la Sambre, à deux lieues au-dessus de Namur.

[2] M. l'abbé de la Porte, dit, à la page 156 du tome XXe du *Voyageur français*, que Xaveri était italien; c'est une erreur! cet artiste naquit à Anvers, selon son extrait baptismal.



A Breda, une statue de Mars, placée dans la cour du château.

A Heusden, le mausolée du baron de Friesheim, général au service de Hollande.

A Lennigh, dans la Gueldre, le mausolée du général comte de Hompesch.

A Tiel, dans la même province, le mausolée du comte de Weldere.

A Wismar, le mausolée du comte de Lilienstat, sénateur et garde-de-sceaux de Suède.

Xavery fit encore les bustes en marbre du prince-stathouder et de la princesse sa femme, du prince de Hesse-Cassel, du prince Eugène de Savoie, du duc de Marlbourough et de Balthazar Denner, peintre de portraits.

THÉODORE VERHAEGEN, *sculpteur*,

Naquit à Malines, le 3 juin 1701, de Rombaut Verhaegen, charpentier, et de Marie Élisabeth Groovendael; il fut élève de Pierre-Denis Plumier; entra en 1721 dans la Société des peintres et sculpteurs, à Malines; épousa Émérance Van Houyvorst, et mourut le 25 juillet 1759, âgé de 58 ans; on l'inhuma dans le cimetière de l'église paroissiale de St-Jean.

Ses ouvrages.

Parmi le grand nombre d'ouvrages que cet artiste a exécutés, nous ne citerons que les suivants, qui se voient à Malines et qui lui font le plus d'honneur.

Dans la métropole, quatre statues en pierre plus grandes que nature, représentant les quatre Pères de l'Église latine, placées à la droite et à la gauche des portails qui sont dans les branches de la croisée.

Dans l'église de Notre-Dame d'Hansewyck, la chaire de prédicateur, en bois de chêne, faite en 1746. Au bas, on voit Adam

et Ève honteux de leur désobéissance et fuyant la présence de Dieu qui semble les appeler [1]. Sur l'abat-voix est représentée l'Assomption de la Vierge; elle est élevée sur des nuages qui se groupent avec les branches d'un palmier, qui soutient le corps de la chaire.

PIERRE ANTOINE VERSCHAFFELT, *sculpteur*,

Chevalier de l'ordre royal et militaire du Christ, en Portugal, premier sculpteur de son Altesse Sérénissime l'Électeur Palatin régnant, membre de l'Académie romaine de St-Luc [2], directeur de l'Académie de peinture et de sculpture de Manheim, naquit à Gand en 1710. Il apprit les éléments de son art à Paris, chez Edme Bouchardon; alla ensuite à Rome, et y demeura jusqu'en 1752, qu'il s'établit à Manheim.

Ses ouvrages.

A Rome, le buste en marbre du pape Benoît XIV, placée dans la première salle de la galerie de tableaux, formée par ce pontife célèbre au Muséum, place du Capitole.

Un ange en bronze de seize pieds de hauteur, placé sur la plate-forme de la tour du château Saint-Ange.

La statue de saint Jean l'Évangéliste, au frontispice de l'église de Sainte-Croix de Jérusalem.

[1] M. Descamps a fait graver cette chaire et a inséré l'estampe dans son *Voyage pittoresque*, *etc*. Mais on ignore à quel sujet il a substitué à la statue de Dieu celle d'un ange avec une épée nue à la main, et qui ne s'y trouve point! Il faut convenir qu'on ne peut faire aucun fond sur M. Descamps, puisqu'on le trouve continuellement fautif dans la description des ouvrages dont il rend compte.

[2] Fondée dans le XVIe siècle; elle ne forme qu'un même corps avec l'Académie de France, établie à Rome, en 1665.

A l'abbaye de Mont-Cassin [1], la statue en marbre du pape Benoît XIV, placée sous le portique de l'église.

A Bologne, une statue de saint Paul, de dix-sept pieds de hauteur, placée au frontispice de l'église de St-Pierre.

A Manheim, les statues en marbre de l'électeur et de l'électrice régnants, placées au palais, dans la salle des Chevaliers.

Les bustes en marbre de l'électeur et de l'électrice, placés dans la bibliothèque du palais.

Un bas-relief de 54 pieds de longueur, placé dans le fronton qui termine l'aile gauche du palais; il représente les arts libéraux par des génies.

Au frontispice de l'église des ex-Jésuites, les quatre Vertus cardinales, et, dans la même église, le maître-autel décoré de figures et d'un bas-relief en bronze qui représente la Cène.

Deux anges en marbre, placés à un des petits autels; ils tiennent des instruments de la passion.

Six bas-reliefs en marbre, placés au-dessus des petits autels.

Deux bénitiers en marbre, soutenus par des anges.

A Schwetzingen [2], quatre bustes des empereurs romains.

Les quatre éléments, représentés par des statues qui ont neuf pieds de hauteur.

Deux groupes d'enfants, qui soutiennent des armures romaines.

Une statue d'Apollon et deux nymphes.

Deux statues colossales, de quinze pieds de hauteur; l'une représente le Danube, l'autre le Rhin.

Quatre lions plus grands que nature.

Six sphinx et trente-deux vases, tant en marbre qu'en bronze, la plupart décorés de bas-reliefs.

A Beinrad [3], toute la sculpture de la façade antérieure du palais.

[1] Le plus célèbre monastère de l'ordre de St-Benoît, dans le royaume de Naples.

[2] Maison de plaisance de l'électeur, à trois lieues de Manheim.

[3] Maison de plaisance de l'électeur, à deux lieues de Dusseldorf.

A Spire, dans la cathédrale, le maître-autel à la romaine, décoré de deux bas-reliefs qui représentent l'adoration des bergers et Jésus-Christ mort, détaché de la croix.

A Gand, dans la cathédrale, le mausolée en marbre de l'évêque Maximilien Antoine Vandernoot.

A Bruxelles, la statue pédestre, en bronze, de Son Altesse Royale le duc Charles de Lorraine, etc., gouverneur des Pays-Bas, érigée, en 1775, au milieu de la place du palais. Sur les faces du piédestal, on lit :

Carolo Alexandro Lotharingiae et Barri Duci
Supremo Equit. Teuton. Magistro pro
Maria-Theresia aug. Belgii Praefecto, optimo
Principi patriae delicio.

Quod per lustra quinque sacris
tutatis legibus aequis saucitis, amplificata
agrorum culturâ, excitatis artibus, commercio
propagato, perpetua rerum copia procurata
publicam felicitatem stabiliverit ordines
Brab. grati decrevêre MDCCLXIX.

PIERRE-FRANÇOIS LE JEUNE, *sculpteur.*

Premier sculpteur de S. A. S. le duc régnant de Wurtemberg, membre de l'Académie de St-Luc, de l'Académie impériale franciscienne des arts et sciences d'Augsbourg [1], professeur de l'école de dessin de Stuttgard, naquit à Bruxelles le 10 mars 1721; demeura douze ans à Rome et vingt-quatre à Stuttgard. Il a fixé, en 1778, son séjour à Bruxelles.

Voici en quels termes honorables est contenu le préam-

[1] Érigée par l'empereur François Ier, en 1755. S. M. I., par une marque singulière de sa haute bienveillance, y a attaché des priviléges très-considérables.

bule des lettres-patentes que l'Académie romaine de St-Luc lui fit expédier, le 30 mars 1769, lors de son agrégation à cette compagnie célèbre.

« Le molte opere esposte con somma Lode al publico dal » sig^r Pietro Le Jeune, et il testimonio del suo sapere data alla » nostra accademica di due eccelenti opere di sua mano, ed in- » venzione alla medesima trasmesse approvate da noi, e da tutti » i nostri colleghi, le quale si conservanno a perpetua memoria » nelle nostri solite stanze degli studii, a tenore degli statuti » et ordini accademici, ha mosso gli animi nostri a guidicar lo » degno di essere amesso fra gli accademici di merito, etc. »

Ses ouvrages.

A Rome, dans l'église de St-Louis des François, le mausolée en marbre du cardinal de la Trimouille, au palais du duc Lante, les bustes en marbre du pape Benoît XIV et du cardinal Frédéric Lante.

A Monte-Lupo, près de Lorette, dans l'église des Cordeliers, quatre statues qui représentent, l'Église Romaine, la Foi, l'Espérance, la Charité.

A Stuttgard, dans le palais ducal, une statue pédestre en marbre de S. A. S. le duc régnant de Wurtemberg.

Le buste du même prince et ceux de Jomelli et de M. de Voltaire.

Les statues d'Hercule et de Minerve, plus grandes que nature, placées à l'entrée du palais.

A la Solitude, château du duc, à deux lieues de Stuttgard, une statue d'Apollon en marbre, plus grande que nature, placée dans le salon des Lauriers.

Deux statues en marbre qui représentent le Silence et la Méditation : elles sont placées dans un petit temple dédié au Silence; le *Mercure historique, etc.,* parle avec éloge de ces deux morceaux. On y lit à la page 673 :

« Le Silence est bien étudié et d'une juste expression, mais » la Méditation peut passer pour un chef-d'œuvre; outre qu'elle » est bien drapée, elle est fort légère, et l'on y voit le moelleux » de la nature avec la correction de l'antique. »

Un groupe de Pan et de Sirynx, et trois statues copiées d'après l'antique, savoir : Apollon, Antinoüs et un jeune Faune, placées dans le jardin.

A Hohenheim, château du duc, à deux lieues de Stuttgard, deux statues qui représentent une Naïade et un jeune Bacchus.

A Seehaus, château du duc, à trois lieues de Stuttgard, quatre statues, dont deux représentent Adonis et Méléagre, et les autres, des nymphes qui tiennent des attributs de la chasse.

LAURENT-BENOÎT DE WEZ, *architecte*,

Seigneur de Steen [1], d'Atewort et d'Overbeeck, premier architecte de S. A. R. le duc Charles de Lorraine, etc., gouverneur des Pays-Bas, naquit, en 1731, à Reehain, village du duché de Limbourg; il étudia l'architecture à Rome, chez le célèbre Louis Van Vitelli. Entraîné par le goût des voyages, De Wez passa dans la Grèce, où il s'attacha particulièrement à l'étude des anciens monuments. Il alla ensuite à Naples, à Lisbonne, à Paris, à Londres, à Stockholm et à Copenhague, pour examiner et étudier les plus beaux morceaux d'architecture moderne, et s'établit enfin à Bruxelles, en 1760. L'architecture y étoit réduite dans le plus grand avilissement. Elle n'étoit presque plus qu'un métier en proie à la cupidité du premier entrepreneur, qui déterminoit les formes, les pro-

[1] Le château de Steen, est à une lieue et demie de Malines; il appartenoit ci-devant au fameux Rubens, et il est encore remarquable par le séjour qu'y fit Louis XV, dans le mois de mai 1746, en ouvrant la campagne de Flandre.

portions et les ornements de ce bel art. Choqué de la mauvaise manière de bâtir, De Wez a fait d'inutiles efforts pour bannir le mauvais goût et pour faire revivre la grande manière des anciens; ses soins et son zèle ne le purent garantir de la jalousie : il a eu la sagesse de la mépriser, et il laissa au temps et à son mérite le soin de le venger.

De Wez a fixé, en 1778, son séjour à son château de Steen; dans ses moments de loisir, il s'occupe à l'agriculture, qu'il a portée au plus haut degré de perfection dans ses terres.

Nous ne ferons qu'indiquer les principaux édifices que De Wez a fait construire depuis son retour d'Italie; on espère qu'il en fera graver les dessins, pour les rendre publics; c'est un tribut qu'il doit à sa patrie et à la postérité.

Ses ouvrages.

L'église et l'abbaye d'Orval [1].
L'église et l'abbaye de Gemblours [2].
L'église et l'abbaye de Heylissem [3].
L'église et l'abbaye de Vlierbeeck [4].
L'église et l'abbaye de Bonne-Espérance [5].
L'église collégiale d'Harlebeeck [6].
L'église collégiale d'Andenne [7].

[1] Abbaye d'hommes de l'étroite observance de Cîteaux, dans le Luxembourg autrichien, à douze lieues de la capitale.

[2] Abbaye d'hommes, ordre de St-Benoît, dans le Brabant wallon, à trois lieues de Namur.

[3] Abbaye d'hommes, ordre des Prémontrés, à deux lieues de Tirlemont.

[4] Abbaye d'hommes, ordre de St-Benoit, près de Louvain.

[5] Abbaye d'hommes, ordre des Prémontrés, à une demi-lieue de Binche.

[6] Bourg de Flandre, à une lieue de Courtrai.

[7] Petite ville du comté de Namur, avec un chapitre de dames nobles, à trois lieues de Namur.

L'abbaye ainsi que la restauration de l'église d'Afflighem.

L'abbaye de Valduc [1].

L'abbaye de Florival [2].

Le château de Belle-Vue, près de Tervueren [3], bâti par ordre de S. A. R. le duc Charles de Lorraine.

Le château de Seneffe [4], appartenant à M. le comte de Pestre.

L'hôtel du conseil privé, à Bruxelles.

Une colonne d'ordre dorique, ayant cent six pieds de hauteur; elle est creuse et renferme un escalier à vis pour monter sur le tailloir de son chapiteau, sur lequel on allume des feux qui servent de fanal au port d'Ostende.

ADDITIONS.

(Plusieurs des renvois n'ont pu être indiqués, faute de l'être dans le manuscrit.)

Corneille de Vriendt, page 22. Il épousa Élisabeth Michiels, dont il eut un fils, nommé Corneille, qui exerça la sculpture; il mourut en 1615. Le père Scribanius, dans son *Antverpia, etc.*, loue les talents de cet artiste.

Jean de Bologne, t. XIV, page 543. André Andréasi, de Mantoue, excellent graveur en bois, a gravé beaucoup d'estampes en clair-obscur, de lui.

Page 544. Une nymphe en marbre, placée dans une grotte, au jardin du palais Pitti.

[1] Abbaye de filles, ordre de Cîteaux, près de Louvain.

[2] Abbaye de filles, ordre de Cîteaux, près de Louvain.

[3] Bourg et château royal, à deux lieues et demie de Bruxelles.

[4] Situé dans le village de ce nom, à deux lieues de Nivelles

Page 550, ligne 3. Le piédestal est orné d'un bas-relief qui représente l'enlèvement des Sabines.

Page 551, ligne... Un étranger qui ne pouvoit acquérir à prix d'argent une de ces statues, fut assez hardi pour l'enlever, il y a quelques années, pendant la nuit, et la faire transporter secrettement à Livourne, où elle fut embarquée.

Page 557. Un crucifix en ivoire chez le comte Zempieri.

Page 657. Une statue de Mercure, en bronze, placée dans le jardin de la maison qu'occupe M. le marquis de la Tour du Pin-Gouvernet, rue de Tournon, à Paris.

Jacques Jongelingx, page 561, ligne 1. Ce monument avoit quinze pieds de hauteur; la statue du duc étoit de grandeur naturelle.

Van Meteren cite les vers suivants, composés à l'époque de l'érection de cette statue :

Cur statuam viro tibi dux Albane dedisti?
An quia defuncto nemo daturus erat?
Non mala conjectas; neque enim crudelia laudem
Facta tua, infamem sed meruere crucem.

Le même auteur dit que le duc d'Albe avoit fait jeter en bronze une deuxième statue, pour la faire ériger dans une de ses terres en Espagne; il ajoute que don Louis de Requesens, successeur du duc d'Albe, la fit fondre et qu'il ordonna d'en faire une cloche.

Page 562, ligne 2. Le magistrat les donna ensuite en présent à ce prince.

Henri de Keyser, page 574, ligne 25. Il a bâti l'hôtel de ville de Delft, et quatre tours, à Amsterdam, qui servent d'un grand embellissement à cette ville célèbre. Ces tours se nomment : de la *Ste-Croix*, des *Réguliers*, de *Montalban*, de *Jean Roodenpoorts*.

Robert de Nole, t. XV, page 122. Un Christ tenant un roseau,

statue en pierre, plus grande que nature, placée à l'extrémité d'une galerie, près le jardin, au Collége royal, à Anvers.

Cet artiste eut deux frères, Michel et Jean, qui exercèrent la sculpture.

Jean Van Mildert, page 123. Van Dyck a peint son portrait. Deux de ses fils, Corneille et Pierre-Paul, le filleul de Rubens, exercèrent la sculpture.

Page 123. A Alost, dans l'église des Carmes, le maître-autel en marbre.

Gérard Van Opstal, page 135. Il fut admis, en 1636, à l'Académie de peinture, etc., d'Anvers.

Ce fut pour cet artiste que M. de Lamoignon, avocat général, et depuis premier président du Parlement de Paris, fit un plaidoyer (dans lequel il releva avantageusement les arts de la peinture et de la sculpture), au sujet d'une contestation qu'il eut avec une personne qui prétendoit se servir contre lui de la prescription annale de Paris, qui rend la demande d'un artisan nulle, s'il n'a fait des diligences dans l'année. M. de Lamoignon soutint que les arts libéraux n'étoient point asservis à la rigueur de cette loi, etc. L'Académie royale de peinture de Paris a fait imprimer le plaidoyer de ce magistrat célèbre; il a pour titre: *Plaidoyer pour M. Van Opstal, un des directeurs de l'Académie de peinture, etc.* Paris, 1668, in-4°.

Artus Quillin, le vieux, page 143. Il a fait la table de la communion, en marbre, placée dans l'église de la maison professe des Jésuites d'Anvers. Cet excellent ouvrage était décoré d'enfants, de bas-reliefs, de festons; il avoit coûté plus de 20,000 florins. Il fut détruit lors de l'incendie de cette église, en 1718.

Quillin fit, en Hollande, les bustes en marbre, de Corneille de Graaf, seigneur de Zuidtpolsbroeck, de Jean Huydekooper, chevalier, seigneur de Maarseven, de Corneille Witsen, bourgmestre d'Amsterdam, et celui de Catherine Opsy, sa femme.

Une statue de Minerve pour le prince Maurice de Nassau, et quatre statues qui représentoient saint Ignace, saint François-Xavier, saint François de Borgia, saint Louis de Gonzague. Le poëte hollandois Vondel en fait l'éloge; mais on ignore où elles sont placées.

Quillin fit encore douze statues en pierre, plus grandes que nature, représentant douze Empereurs de la maison d'Autriche, depuis Rodolphe I[er] jusqu'à Ferdinand II; elles servirent de décoration à un des arcs de triomphe qu'on érigea à Anvers, en 1635, lors de l'entrée publique de Ferdinand, cardinal infant d'Espagne. Le magistrat ayant donné ces statues en présent à ce prince, il les fit transporter à Bruxelles, où elles furent placées à la façade postérieure du palais; elles furent brisées, en 1731, lors du terrible incendie de cet édifice.

Juste de Cort, page 154. Dans la cathédrale d'Anvers, une statue de la Vierge, en marbre, de grandeur naturelle, placée dans une niche, au portail qui est dans la branche droite de la croisée.

Artus Quillin, le jeune, page 156. Dans l'église paroissiale de S[t]-Georges, deux statues placées dans la grande nef; elles représentent saint Paul et saint Jacques.

Page... ligne... La table de la communion, en marbre, décorée de bas-reliefs et de festons.

A Bruges, dans l'église paroissiale de S[te]-Walburge, ci-devant celle des Jésuites, la chaire du prédicateur.

A Lille, dans la collégiale de S[t]-Pierre, deux bustes en marbre, celui de saint Pierre et celui de saint Paul; ils sont placés dans une chapelle, derrière le maître-autel.

L'impératrice régnante de Russie possède deux statues en marbre qui représentent Mercure et Thétis : elles appartenoient ci-devant au comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale, catholique et apostolique, à Bruxelles.

Martin Van den Baugart, page 166. Le monument de la place des Victoires à Paris, à trente-cinq pieds de hauteur, savoir :

treize pour la figure du roi et vingt-deux pour le piédestal.

Van den Baugart dirigea la fonte de ce superbe monument.

Les inscriptions du piédestal sont de la composition de François-Séraphin Regnier des Marais, secrétaire perpétuel de l'Académie françoise.

Pour rendre ce monument aussi durable que les ouvrages des hommes peuvent l'être, le maréchal duc de la Feuillade, qui l'avait fait ériger, a chargé ses descendans, à perpétuité, de son entretien. Il doit être redoré tout les vingt-cinq ans, et le prevôt des marchands, ainsi que les échevins, sont obligés de temps en temps d'en faire la visite.

Page 170. Dans une des salles de l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris, un bas-relief en marbre, représentant Hercule couronné par la Valeur.

Feu M. Gaignat, célèbre amateur à Paris, possédoit quatre groupes en bronze; ils avoient chacun dix-huit à dix-neuf pouces de hauteur, et représentoient :

1° Flore assise couronnée par Zéphire, ayant à ses pieds deux Amours, d'ont l'un caressoit un cygne, et l'autre tenoit une guirlande de fleurs.

2° Un char conduit par l'Amour, tenant en lesse deux dragons. Cérès y paroît debout, ayant à la main une torche allumée; à côté d'elle est un homme à genoux qui lui présente une gerbe de blé.

3° Bacchus dans un char, attelé de deux panthères; l'un de ces animaux est couché et mange des raisins; l'Amour est assis sur l'autre : il tient les guides et un fouet.

4° Le quatrième groupe représente Vénus, l'Amour et Vulcain.

Simon Hurtrel, page 180. Il fut élève du cavalier Bernin, il a fait une Léda en marbre, pour Auguste II, roi de Pologne.

Page 115. La statue équestre de Louis XIV, à Montpellier, a quinze pieds et cinq pouces de hauteur.

Michel Vervoort, page 190. A Anvers, une statue de saint

Jean Népomucène, en marbre, placée dans l'église de la maison professe des Jésuites.

A Bruges, dans la cathédrale, la chaire de prédicateur.

Vervoort a fait pour milord Caddogan, cinq statues en marbre, savoir : Apollon, Guillaume III et Georges II, rois d'Angleterre, le prince Eugène de Savoie et le fameux duc de Marlbourough.

Laurent Delvaux, page 198. Trois bustes en marbre, celui de S. M. l'Impératrice, reine et douairière, celui de S. A. R. le duc Charles de Lorraine, etc., et celui du maréchal de Saxe.

Une statue en marbre représentant saint Liévin, placée au bas de la chaire du prédicateur, dans l'église des Jésuites de Gand.

Pierre-Antoine Verschaffelt, page 202. Le roi de Pologne possède deux bustes en marbre, qui représentent M. de Voltaire; l'un est coiffé à l'antique, l'autre à la moderne.

S. A. S. le duc de Deux-Ponts possède une statue de l'Amour adolescent, en marbre, de grandeur naturelle.

A Lisbonne deux anges adorateurs, en marbre, placés à l'autel de la chapelle du Palais-Royal.

A Bruxelles, chez S. A. le duc d'Aremberg, le buste en marbre de M. de Voltaire, et celui en bronze de M. Vogels, chirurgien de S. A. R. le duc Charles de Lorraine, etc., gouverneur général des Pays-Bas.

Page 204, ligne 6. Cette statue a onze pieds, mesure de France, de hauteur; elle fut jetée en bronze par le sieur Didier. Ce monument coûta cinquante mille florins aux États de Brabant.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS.

A.

B.

14. Bonanni, templi Vaticani historia, etc. Rome, 1696, 1 vol. in-fol.
15. Borghini, il riposo, etc. Florence, 1584, 1 vol. in-12.
16. Brice (Germain), description de Paris, etc. Paris, 1725, 4 vol. in-12.
17. Bullard, académie des sciences et des arts, etc. Bruxelles, 1694, 2 vol. in-fol.

C.

18. Carlieri, description de Florence, insérée dans le tome VII du voyage d'Italie par le R. P. Labat.
19. Catalogue des estampes, etc., du cabinet de feu M. Crozat, baron de Thiers, etc. Paris, 1773, 1 vol. in-12.
20. Catalogue raisonné de différents objets de curiosité dans les sciences et arts, qui composent le cabinet de feu M. Mariette. Paris, 1775, 1 vol. in-8°.
21. Cochin, voyage d'Italie, etc. Paris, 1769, 3 vol. in-12.
22. Colins, catalogue des tableaux qui sont dans les cabinets de S. A. S. E. palatine à Manheim et à Dusseldorff, 1756, 1 vol. in-12.
23. Conte (Florent le), cabinet des singularités d'architecture, peinture, sculpture, etc. Paris, 1702, 3 vol. in-12.
24. Cox (Claude de), beclagt-digt over het verbranden van de Jesuiten kerck van Antwerpen. Anvers, 1718, 1 vol. in-4°.
25. Curiosities (the) of London and Westminster described. Londres, 1778, 4 vol. in-16.

D.

26. Dictionnaire des artistes, etc., par M. l'abbé de Fontenai. Paris, 1776, 2 vol. in-12.
27. Délices (les) du pays de Liége, ou description historique, etc. Liége, 1740, 5 vol. in-fol.
28. Descrizzione completa de tutto cio che ritrovarse nella galleria di pittura, etc., di S. A. principe di Lichtenstein, etc. Vienne, 1767, 1 vol. in-4°.

F.

29. Félibien (le R. P. dom Michel), histoire de la ville de Paris, etc. Paris, 1725, 5 vol. in-fol.
30 Félibien, entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes, etc. Paris, 1685, 2 vol. in-4°.
31. Forestier illuminato intorno le cose piu rare, etc., della citta di Venezia. Venise, 1765. 1 vol. in-12.

G.

GROSLEY, voyez OBSERVATIONS SUR L'ITALIE, ETC.

32. GUÉRIN, description de l'Académie des arts de peinture et de sculpture, etc. Paris, 1715, 1 vol. in-8°.

33. GUICCIARDINI, Belgium universum, seu omnium inferioris Germaniae regionum accurata descriptio. Amsterdam, 1646, 1 vol. in-fol.

H.

34. HALMA, toneel der vereenigde Nederlanden, enz. Leeuwaerde, 1725, 2 vol. in-fol.

HÉBERT, voyez ALMANACH PITTORESQUE, ETC.

35. HEDENDAAGSCHE historie of tegenwoordige staat van alle volkeren, enz. Amsterdam, 1742 et années suivantes, plusieurs volumes in-8°.

36. HELLIN, histoire chronologique des évêques et du chapitre de la cathédrale de Gand, etc. Gand, 1772, 1 vol. in-8°.

37. HISTOIRE abrégée des plus fameux peintres, sculpteurs, etc., espagnols, traduit de l'espagnol, de don Antonio Palamino Velasco. Paris, 1749, 1 vol. in-8°.

38. HOUBRAKEN (Arnould), de groote schouburg der nederlandsche konstschilders, etc., 3 vol. in-8°. La Haye, 1753.

L.

39. LAMBERT (l'abbé), histoire littéraire du règne de Louis XIV, etc. Paris, 1751, 3 vol. in-4°.

LANDE (M. La), voyez voyage d'un françois en Italie, etc.

40. LIVOY (le R. P. de), voyage d'Espagne, fait en 1755, etc Paris, 1770, 1 vol. in-8°.

41. LOM (Chrétien van), supplément aux trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant, de Butkens, 2 vol. in-fol. La Haye, 1726.

42. LONDON and its environs described, etc. Londres, 1761, 6 vol. in-8°.

43. LOON (Gérard Van), histoire métallique des XVII provinces des Pays-Bas, etc. La Haye, 1732, 5 vol. in-fol.

M.

44. MANDER (Charles Van), het schilderboeck, enz. Harlem, 1604, 1 vol. in-4°.

45. MARTINIÈRE (M. Bruzen de la), le grand dictionnaire géographique, historique et critique, etc. Paris, 1768, 6 vol. in-fol.

46. Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des XVII provinces des Pays-Bas, par M. Paquot. Louvain, 1761 et années suivantes, plusieurs volumes in-8°.
47. Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne, etc. Paris, 1729, 1 vol in-4°.
48. Mensaert, le peintre amateur et curieux, ou description générale des tableaux, etc., dans l'étendue des Pays-Bas autrichiens. Bruxelles, 1763, 2 vol. in-12.
49. Mercure historique et politique, etc. La Haye, décembre 1767, in-16.
50. Meteren (Emmanuel Van), historie der nederlandsche oorlogen, etc. La Haye, 1623, 1 vol. in-fol.
51. Monier (Pierre le), antiquités, mémoires, observations remarquables, etc. Lille, 1614, 1 vol. in-12.
52. Montfaucon (le R. P. dom Bernard de), les monuments de la monarchie françoise, etc. Paris, 1729, 5 vol. in-fol.

O.

53. Observations sur l'Italie, etc., données en 1764, sous le nom de deux gentilshommes suédois, par M. G. Londres, 1774, 4 vol. in-8°.

P.

54. Paquot, mémoires pour servir à l'histoire littéraire des XVII provinces des Pays-Bas, etc. XVIII vol. in-8°. Louvain, 1763.
55. Pate, monuments érigés en France à la gloire de Louis XV, etc. Paris, 1772, 1 vol. in-fol.
56. Piganiol de la force, délices de Versailles, etc. Leide, 1728, 2 vol. in-12.
57. Piganiol de la force, description historique de la ville de Paris, et de ses environs, etc. Paris, 1765, 10 vol. in-8°.
58. Pingeron, vies des architectes anciens et modernes, etc., traduites de l'italien de M. Algarotti. Paris, 1771, 2 vol. in-8°.
59. Pittura di Bologna (la). Bologne, 1766, 1 vol. in-12.
60. Pöllnitz, mémoires de Charles-Louis (baron de). Liége, 1734, 5 vol. in-8°.
61. Ponz (don Antonio), viage de España o cartas en que se da noticia de las cosas mas apreciables, y degnas de saberse que hay en ella. Madrid, 1762, 2 vol. in-12.



62. Porte (M. l'abbé de la), le voyageur françois, ou la connoissance de l'ancien et du nouveau monde. Paris, plusieurs volumes, in-8°.
63. Provincie, stad en district van Mechelen opgehelderd in haere kerken, enz. Bruxelles, 1770, 2 vol. in-4°.

R.

64. Recueil héraldique des bourgmestres de Liége, etc. Liége, 1720, 1 vol. in-fol.
65. Richard (M. l'abbé), description historique et critique de l'Italie, etc. Paris. 1766, 6 vol. in-8°.
66. Richarson, traité de la peinture et de la sculpture, etc. Amsterdam, 1728, 3 vol. in-8°.
67. Rue (Pierre de la), staetkundig en heldhaftig Zeeland, etc. Middelbourg, 1736, 1 vol. in-4°.

S.

68. Sanderus, chorographia sacra Brabantiae, etc. La Haye, 1726, 3 vol. in-fol.
69. Sandrart (Joachim de), Academia nobilissimae artis pictoriae, etc. Neurenberg, 1683, 1 vol. in-fol.
70. Scribanius, Antverpia. Anvers, 1610, 1 vol. in-4°.
71. Seine (François de), Rome ancienne et moderne, etc. Leide, 1713, 10 vol. in-8°.
72. Soprani (Raphaël), delle vite de pittori, scultori, ed architetti genovesi, etc. Gênes, 1768, 2 vol. in-4°.
73. Stow, a survey of the cities of London and Westminster, etc. Londres, 1720, 2 vol. in-fol.
74. State, a new present, of England, etc. Londres, 1750, 2 vol. in-8°.
75. Sweertius, monumenta sepulcralia et inscriptiones publicae privataeq. ducatus Brabantiae. Anvers, 1613, 1 vol. in-12.

T.

76. A Tour through the whole island of Great Britain, etc. Londres, 1769, 4 vol. in-8°.
77. Théatre (le grand) du duché de Brabant, etc. La Haye, 1729, 2 vol. in-folio.
78. Theatrum basilicae Pisanae, etc. Rome, 1705, 1 vol. in-fol.
79. Thomassin, recueil des figures, groupes, etc., du château et du parc de Versailles, etc. Paris, 1694, 1 vol. in-8°.

V.

80. Varnewyck (Marc van), historie van Belgis, oft chronycke der Nederlantsche oudtheyt, etc. Anvers, 1665.
81. Vasari, Vite di pittori, scultori et architetti, etc. Bologne, 1647, 3 vol. in-4°.
Velasco, voyez Histoire abrégée des plus fameux peintres, etc., espagnols.
82. Vincart (le R.-P. Jean), histoire de Notre-Dame-de-la-Treille, etc. Tournay, 1671, 1 vol. in-12.
83. Virloys (Roland le), dictionnaire d'architecture, etc., auquel on a joint une notice des architectes, ingénieurs, peintres, sculpteurs, graveurs, etc. Paris, 1770, 3 vol. in-4°.
84. Voyage pittoresque des environs de Paris, etc. (par M. d'Argenville). Paris, 1762, 1 vol. in-12.
85. Voyage pittoresque de Paris, etc. (par M. d'Argenville). Paris, 1765, 1 vol. in-12.
86. Voyage d'un françois en Italie, fait dans les années 1765 et 1766. Paris, 1769, 8 vol. in-8°.

W.

Walpole, voyez Anecdotes of painting, etc.
87. Wegwyzer door Amsterdam, etc. Amsterdam, chez Nicolas Tenhoorn, 1726.
88. Wit (Jacques de), description manuscrite, en flamand, de la cathédrale d'Anvers. In-folio, conservé dans la précieuse bibliothèque de M. Mols, à Anvers.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ARTISTES.

Nous avons mis à la suite des noms des artistes, les diverses variantes de ces noms, tels qu'on les a trouvées dans les auteurs que l'on a consultés.

N. B. Van, Vander, Vanden, De, sont autant d'articles qui précèdent souvent les noms propres flamands, et qui signifient tous, ce que les articles *de, du, de la*, signifient en françois; c'est pourquoi, lorsqu'on trouvera un nom précédé de l'un ou de l'autre de ces articles, on cherchera ce nom par sa lettre initiale : pour *De Dryvere, Van Beveren, Vander Riviere, Van den Baugart*, cherchez *Dryvere, Beveren, Riviere, Baugart.*

Nota. — Les noms accompagnés d'un astérisque se trouvent dans le tome précédent, pages 534 à 573.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

FIN.

II. PUBLICATIONS RÉCENTES.

I. PRÉLIMINAIRES HISTORIQUES.

1. *Notice des monnaies françaises composant la collection de M. J. Rousseau, accompagnée d'indications historiques et géographiques*, par Adrien de Longpérier. Paris, Rousseau, 1848, in-8° de xvi et 276 pp., avec 9 pl.

La collection de M. Rousseau est si riche en monuments rares de la numismatique française, que la plupart des plus précieux manquent à la Bibliothèque nationale. M. De Longpérier n'en a pas fait un simple catalogue, mais un recueil de notes, d'observations détachées, classées à la suite de la description des monnaies qui les ont inspirées.

Nous remarquons (p. 10) que l'auteur attribue aux *Éburons* les pièces indiquées par les légendes *Durnaco* et *Auscro*, qui présentent des variantes; assignation fort problématique et que l'observation dont la fait suivre M. de Longpérier lui-même semble infirmer, en autorisant à classer ces pièces parmi celles du midi de la Gaule. (Voy. *Bull. de la Soc. histor. et littér. de Tournai*, 1848, n° 2. pp. 59 et 79, et notre n° 16.)

Aux n°s 160, 161, 162, 163, 166. 167, 233 sont décrites des pièces rares frappées à Cambrai, Namur, Gheneppe (Genappe), Sithieu (?), Maestricht, Wyck et Liége. Celle-ci est un denier portant à l'avers *Carolus* et au revers *Leodico.*

M. de Longpérier croit que *Carolus* désigne Charlemagne, qui célébra la Pâque à Liége en 769. Ce denier serait donc la plus ancienne monnaie liégeoise connue. M. le comte de Renesse n'a pas été au delà du milieu du Xe siècle.

II. HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE.

2. *Histoire universelle*, par César Cantu, soigneusement remaniée par l'auteur et traduite sous ses yeux, par Eugène Aroux, ancien député, et Pierre-Silvestre Léopardi. Tome XV. Paris, F. Didot, 1848, in-8° de 672 pp.

M. Cantu a entrepris un long et pénible voyage. A force de marcher, la fatigue s'est fait sentir; on sent qu'il a hâte d'arriver et qu'il devient moins

scrupuleux sur les moyens d'abréger sa route. Dans le quinzième volume, apparaissent Luther, Érasme et les malicieux auteurs de ces *lettres des gens obscurs*, sur lesquelles nous nous sommes étendu ailleurs et qui font l'objet de plusieurs curieuses dissertations du professeur saxon H.-C.-A. Eichstädt (*De poesi culinaria*, Diss. VI, Ienae, 1831-1838). Arrivé en présence de Charles-Quint, M. Cantu ne semble pas avoir bien mesuré la taille de ce grand homme, dont il n'est pas éloigné de faire un ambitieux cupide, un despote cruel, hypocrite, et souvent maladroit. Il s'appuie sur M. Blanqui l'économiste, qui regarde Charles-Quint comme nous ayant légué toutes les fautes, tous les préjugés industriels ou administratifs et comme entravant encore aujourd'hui par ce funeste héritage, la marche de la civilisation. En somme, M. Cantu n'a pas donné une grande attention à l'histoire de la Belgique. Il dit, à la p. 162, que la *Hollande, dès le principe, avait été éminemment chevaleresque et avait donné à Jérusalem ses premiers rois, à Constantinople son premier empereur dans la quatrième croisade*. De pareilles fautes sont malheureusement trop fréquentes.

3. *Geschichte der ost- und westfränkischen Karolinger vom tode Ludwigs des Frommen bis zum Ende Conrads I* (840-918), von A. Fr. Gfrörer. 2ter Band. Freiburg im Breisgau, Herder, 1848, in-8° de VIII et 496 pp.

L'histoire des Carolingiens de 840 à 918 renferme celle de nos provinces. Le second volume de M. Gfrörer commence par le fameux partage de la Lotharingie entre Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve. Toutefois, il est fait à peine mention de la Belgique dans ce livre, au moins d'une manière particulière. On n'en peut tirer que des vues générales sur les événements de l'époque. Le volume se termine par une page consacrée au roman de Renard (car on ne dit plus *du Renard*). L'auteur se place au point de vue historico-allégorique imaginé par Eckhart et adopté par MM. Mone et Gervinus, point de vue qui nous paraît forcé. Le roman de Renard nous semble un poëme moral mêlé d'allusions satiriques, politiques, si l'on veut, mais nullement une histoire continuée sous le voile de la fable.

4. *De levensgeschiedenis van Maarten Van Rossem, voornamelijk met betrekking tot de tegenwoordige provincie Noord-Braband, met eene naauwkeurige aanwijzing van zijn verblyf en zijne verrigtingen in dezelve*, door M. J.-D.-W. Pape, uitgegeven door het provinciaal Genootschap van kunsten en wetenschappen in Noord-Braband. 'S Hertogenbosch. Palier en zoon, 1847, in-8° de 115 pp.

Martin Van Rossem fut le héros de la Gueldre au XVI[e] siècle, et se rendit redoutable dans plus d'un canton de la Belgique. M. Pape a recueilli beaucoup de faits qui le concernent, et a rendu ainsi un véritable service à la science biographique.

5. *Table des matières et des lettres dans le recueil :* ARCHIVES DE LA MAISON D'ORANGE-NASSAU. Première série, par M. J.-T. BODEL NYENHUIS. Leide, S. et J. Luchtmans, 1847, in-8° de VIII et 215 pp.

Un ouvrage étendu sans table est un cyclope qui n'a pas même un œil. Aujourd'hui que l'on fabrique les livres plutôt qu'on ne les compose, on ne se donne guère la peine de rédiger des *tables*. Cette attention est trop consciencieuse ; c'est d'ailleurs un travail sans éclat et, qui pis est, sans profit. M. Bodel Nyenhuis n'en a pas eu moins de courage à l'entreprendre et, sauf quelques inexactitudes grammaticales de peu d'importance, il s'en est acquitté à son honneur et au grand avantage de tous ceux qui consultent et consulteront le recueil de M. Groen Van Prinsterer. P. 152, Frédéric De Reiffenberg (et non *Reiffemberg*) n'était pas un *capitaine hessois*. Il vint avec un régiment servir le landgrave de Hesse ; en 1546, il commandait dix enseignes, et un de ses capitaines était le comte d'Isenbourg. Mais quoiqu'il ait été dans l'armée du landgrave Philippe-le-Magnanime, qui l'appelait son *ami*, Frédéric était né dans la Wetteravie et faisait partie de la noblesse immédiate. Fils de Conon de Reiffenberg et de Catherine Schneiss von Grensau, il porta les armes en Allemagne, en France, en Angleterre, et passa pour un général plein de bravoure, de résolution et de talent. Goltzius le vit à Amboise où il visita sa collection numismatique. Frédéric, mis au ban de l'Empire avec le rhingrave, fut réconcilié par le traité de Passau en 1552, ce qui donne une idée de son importance politique. Sa tête avait été mise au prix de 4,000 florins. Il mourut sans enfants le 12 mai 1595, après avoir épousé : 1° en 1565, Anne de Schombourg (en France *Schonberg*); 2° Catherine de Selbach.

6. *Verzameling van kronijken betrekkelijk de stad en meierij von S Hertogenbosch. Uitgegeven door het provinciaal Genootschap van kunsten en wetenschappen in Noord-Braband.* 3[de] stuk. 'S Hertogenbosch. P. Stokvis, 1848, in-8°.

Nous avons eu souvent l'occasion de faire l'éloge des travaux de cette société, qui trouve dans MM. Hermans et Van Cooth de si utiles auxiliaires, même des guides si éclairés et animés d'un zèle si sincère. Parmi les pièces réimprimées, nous remarquons des vers latins en l'honneur des citoyens de

Bois-le-Duc, composés par Gérard Bruckelaer, poëte inconnu à Valère André, Sweerts, Foppens, Hoeufft, M. Hoffman Peerlkamp, et publiés à Bois-le-Duc même, en 1588.

7. *Éphémérides brugeoises, ou relation chronologique des événements qui se sont passés dans la ville de Bruges, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par J. Gailliard, ouvrage orné de 170 blasons coloriés. Bruges, J. Gailliard, 1847.

Cette compilation doit être divisée en trois parties :

La première comprend l'histoire de Bruges, de ses institutions et de ses monuments.

La seconde, l'exposé chronologique de tout ce qui touche à l'histoire civile et politique de cette ville.

La troisième, enfin, sera consacrée à la biographie de tous les Brugeois célèbres.

Nous n'avons encore entre les mains que les 240 premières pages de la première partie.

M. Gailliard a déjà publié, en 1845, des *recherches sur l'église de Jérusalem, à Bruges*, in-4°, fig.

8. *Catalogue of a second portion of exceedingly choice Books consigned from Paris, the property of an eminent collector*, etc. London, in-8° de 28 pp.

Cette collection doit se vendre à Londres, le 15 juillet 1848, sous la direction du sieur S. Leigh. Sotheby. On y remarque, sous le n° 90, un cartulaire de l'abbaye d'Ourscamp, ordre de Citeaux, diocèse de Noyon. La pièce la plus ancienne est datée de 1124. C'est la confirmation par Simon, évêque de Noyon et de Tournai, de la donation que Roger de Thorote, chevalier, et Fladeginde, sa femme, avaient faite à l'abbaye de St-Martin de Tournai du territoire de Lacheni, près Noyon, et de la chapelle de St-Amand, située au même lieu. Le domaine de Lacheni fut cédé par les moines de Saint-Martin de Tournai, à ceux d'Ourscamp, en 1193, comme on le voit par les pièces 2, 3 et 4 de ce cartulaire.

9. *Mémoires de Philippe de Commynes, nouvelle édition, revue sur les manuscrits de la Bibliothèque royale, et publiée avec des annotations et éclaircissements*, par Mlle Dupont. Préface. Notice par Ph. de Commynes, suivie d'une liste des ouvrages cités. (Appendice au 1er volume.) Paris, Renouard, 1847, in-8° de CXLVIII pp. — t. IIIe, *ib.* 579 pp.

Voilà un exemple d'érudition sérieuse donné par une femme, dans un temps où l'érudition du passé semble menacée de la même chute que les institutions qui reposaient sur le passé et où les femmes qui écrivent, préfèrent à des études calmes et pures, la triste mission d'exciter ou d'excuser les passions les moins dignes d'un sexe, dont la première obligation est d'être chaste, réservé, modeste. M[lle] Dupont peut passer pour une descendante de M[me] Dacier; donc, la Société de l'histoire de France a fait un excellent choix en lui confiant le soin de *restituer* le texte de Commynes en l'éclaircissant. La notice sur cet écrivain est rédigée avec beaucoup de soin et de sagacité, et le troisième volume, consacré aux preuves, contient un recueil de pièces, les unes inédites, les autres déjà imprimées et dont Lenglet et M. Gachard ont fourni un bon nombre. Elles sont propres à mieux faire connaître l'époque à laquelle elles se rapportent. Enfin, des tables alphabétiques fort amples ajoutent au mérite solide et usuel de cette édition.

10. *Biographie montoise*, par Adolphe Mathieu, Mons, Hoyois, 1848, in-8° de VIII et 320 pp.

Cet ouvrage manquait à la littérature; à part quelques sèches ou inexactes indications données par De Boussu, à la fin de son *Histoire de Mons*, les *Sydera illustrium Hannoniae scriptorum* de Ph. Brasseur, des notices répandues dans Sweerts, Valère André, Foppens, Paquot, les *Archives du nord de la France*, ou de rares biographies spéciales, telles que celle de Roland De Lattre, par Delmotte, et de Delmotte, par M. Hennebert, on ne possédait rien sur le sujet traité par M. Mathieu et qu'il a le premier envisagé dans son ensemble. Plusieurs de ses notices sont intéressantes et bien nourries, telles que celles de Roland De Lattre, de Jacques de Guyse, etc.; l'article de M. Ferdinand (et non François)-Charles-Hyacinthe-Joseph Paridaens, complète et rectifie ce qui a été dit de ce littérateur dans le *Bulletin du bibliophile belge*, t. III, p. 473. A propos d'un célèbre musicien, M. Mathieu fait remarquer que nous avons eu tort de l'appeler *Philippe Dumont* et qu'il se nommait réellement *Philippe de Mons*. Nous en prenons acte. Il ne serait pas impossible de suggérer au spirituel biographe quelques corrections analogues et principalement d'amples additions. M. Mathieu sait mieux que personne qu'on peut ajouter à son livre, et quelle est d'ailleurs la biographie absolument complète? Comme cet ouvrage est destiné à obtenir plus d'une édition, nous prendrons la liberté de prier l'auteur d'indiquer, soit à la fin de chacun de ses articles, ainsi que l'a fait Paquot, soit dans le courant du récit, les sources où il a puisé et celles où l'on pourrait puiser encore. Cela nous paraît essentiel comme garantie scientifique. Par exemple, nous croyons nous rappeler que nous avons lu dans les archives de MM. Dinaux et Le Roy une fort bonne biographie de la comtesse

d'Albany. Le premier volume des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg* contient, p. 725, des renseignements inconnus sur l'origine certaine du célèbre comte de Gages; le premier volume de notre édition de Ph. Mouskés offre (pp. CCCLVII—LXIV), sur Jacques de Guyse, des détails qui n'auraient pas été tout à fait inutiles à M. Mathieu, et le neuvième volume des *Archives* de M. Pertz contient une longue et savante appréciation des autorités historiques invoquées par ce chroniqueur. Enfin, il sera nécessaire de rendre plus substantiels quelques articles, de donner plus de précision à certaines particularités bibliographiques et d'accorder les grandes ou petites entrées à des Montois qui ne méritent point de rester à la porte; tels que le comte d'Auxy de Neuville. Celui-ci, père du comte d'Auxy actuel, joua un certain rôle dans la révolution des Pays-Bas de 1789, sur laquelle il a laissé des notes manuscrites. On a de lui quelques feuilles imprimées devenues fort rares :

1° *Mémoires et correspondances du comte d'*Auxy de Neuville, *membre et député de la noblesse de Hainau* (sic), *relatifs à la révolution des provinces belgiques*. 1790, in-12 de 50 pp. Le titre porte l'indication du 1er *cahier*.

2° *A mes concitoyens*, in-12 de 28 pp.

3° *Messeigneurs* (à la noblesse de Hainaut, 9 nov. 1790), une page in-12.

4° *Au peuple du Hainaut* (25 nov. 1790), une page et demie in-12.

11. **Légendes et traditions de la Belgique, traduites librement du texte allemand de** Marie de Ploennies, **par** Louis Piré, **avec une gravure sur acier. Cologne, Eisen, 1848, in-18 min. de VII et 271 pp.**

Les légendes populaires sont un élément historique d'un grand intérêt et auquel nous avons toujours donné une attention fort soutenue. Mais, malheureusement les écrivains qui se proposent de recueillir ces traditions, les altèrent souvent en leur prêtant des ornements étrangers; ils vont même jusqu'à publier de petits romans qui n'ont aucune base dans les souvenirs du passé. C'est ce qui est arrivé à Mme de Ploennies, cette aimable dame, qui, avec M. J.-G. Wolf, avait tenté une croisade dans la vue de *germaniser* la Belgique. M. Wolf, qui, lui-même a mis au jour un gros recueil de *sagas* belges, n'a pas évité cet inconvénient, mais du moins il a conté avec simplicité et concision, tandis que Mme de Ploennies a surchargé ses récits de broderies modernes et leur a ôté par là toute espèce de couleur locale. Le traducteur a encore enchéri sur ce défaut qu'il a rendu plus sensible par l'incorrection du langage. Son imitation en vers de l'*Incendie de la tour de Malines*

n'est pas néanmoins sans mérite ; mais, qu'on nous le pardonne, nous préférons le poëme latin du jésuite Meyer.

Les légendes inventées et plus ou moins travesties par ces deux auteurs, sont au nombre de quarante et une, parmi lesquelles se trouvent l'histoire de Gillion de Trazegnies, mise en variation, celle de Gilles de Chin, du géant d'Anvers et du cheval Bayard.

Il est question, p. 17, du *Seigneur des Quatre-fils-Aymon !* p. 25, le sire de Trazegnies, dont on fait un *comte*, porte une *fleur de lis* dans ses armoiries et traite le souverain du Hainaut, de *mon cher comte;* ailleurs (p. 198), *M. Piot* est bourgmestre de Louvain, au temps des croisades. Il est inutile de dire que ce sont là d'étranges fautes. La dernière n'est peut-être qu'une politesse en faveur d'un de nos numismates ; mais cette politesse est ici déplacée à tous égards.

III. HISTOIRE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

12. *Gothischen Glossar von* Ernst Schulze, *mit einer Vorrede von* Jacob Grimm. Magdeburg, Emil. Baensch (1848), gr. in-4° de xxii et 454 pp, sans *l'errata.*

Ce glossaire, savamment rédigé, contient la traduction des mots gothiques en grec, en latin et en allemand. M. Jacques Grimm, en consentant à y ajouter une préface, donne au public une garantie du mérite de ce travail. Nous avouons que nous aimons mieux rencontrer ici, sur ses terres, le profond philologue, que lorsqu'il fait du radicalisme au parlement de Francfort. *Singula quaeque locum teneant sortita decenter.*

13. *De laudibus quibus veteres Lovaniensium theologi efferri possunt, oratio quam die vigesima sexta mensis Julii MDCCC XLVII habuit* P.-F.-X. De Ram, rector Univ. cath., in oppido Lovan. Lovanii, Vanlinthout et Vandensande, in-8° de 163 pp.

M. De Ram ne perd jamais l'occasion de rassembler des matériaux à l'histoire littéraire du grand corps qu'il préside, c'est-à-dire de l'Université de Louvain, qui a fini au moment de l'occupation française pour *reprendre* en 1835 ; l'université établie à Louvain par le gouvernement des Pays-Bas et maintenue cinq années par celui de la Belgique, n'étant qu'une *intruse*, qui ne peut se flatter d'avoir continué la chaine de la tradition.

Ici M. De Ram fait l'éloge des anciens théologiens de Louvain, et ne manque pas de rappeler que c'est à la faculté de théologie qu'on fut surtout redevable du rappel du duc d'Albe. Le discours, par sa forme oratoire et

académique, n'admettait pas une foule de détails qui sont rejetés dans les notes, où l'on trouve entre autres un supplément aux *Fastes doctoraux* de la théologie, par Valère André, depuis 1648 jusqu'à nos jours. Il n'y avait que M. De Ram qui pût nous fournir ces renseignements.

Cette publication, aussi bien faite qu'intéressante, est dédiée à Mgr de San Marzan, nonce du Saint-Siége.

IV. PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

14. *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, t. XXII, 1846 et 1847. Bruxelles, Hayez, 1848, in-4°.

Histoire de l'organisation militaire sous le duc de Bourgogne; par M. le capitaine GUILLAUME, 205 pages avec 10 pl. (Mémoire couronné.)

Notice sur des antiquités gallo-romaines trouvées dans le Hainaut; par M. ALEX. PINCHART (étranger à l'Académie), 12 pp.

15. *Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.* Bruxelles, Hayez, 1848, in-4°.

Notice historique et critique sur le pays de Waes; par J.-J. DE SMET. 42 pp.

Mémoire historique et critique sur Philippe d'Alsace, comte de Flandre et de Vermandois (1157-1191); par le MÊME, 42 pp.

Notice historique et descriptive des archives de l'abbaye et principauté de Stavelot, conservées à Dusseldorf; par M. GACHARD, 52 pp.

16. *Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai.* Tome I, n° 2. Tournai, Delmée, 1848, in-8°, pp. 57-108.

Cette société qui vient de naître grandit au milieu des tempêtes; c'est un arbuste qui produit d'excellents fruits, quoiqu'il croisse entre des rocs, au bord d'un abîme. La Belgique, il faut le dire, présente au monde un noble et consolant spectacle; tout est en feu autour d'elle, et, forte de ses institutions, sage, courageuse, tranquille, elle cherche à améliorer ses lois, son administration, en continuant à se livrer à la culture des sciences, des lettres et des arts. Ah! que la Providence la maintienne dans cette voie au bout de laquelle l'attend une glorieuse récompense! — Revenons à l'association tournaisienne à laquelle s'est dévoué M. Fr. Hennebert. Nous voyons d'abord que, dans une de ses séances, M. Du Mortier, qui parcourt avec succès tout

le champ des connaissances humaines, a parlé sur la situation géographique des anciens Nerviens. Ce n'est pas un mémoire, mais une improvisation, et c'est sans doute à cette forme rapide et imprévue qu'il faut attribuer les paradoxes de l'ingénieux orateur. Ces paradoxes reposent principalement sur deux choses mortelles à la critique : la confusion de divers témoignages pris à des époques très-éloignées les unes des autres; les hypothèses, les faits non démontrés mis à la place des réalités apodictiques. M. Du Mortier se fait une haute idée de la civilisation des Nerviens et se demande s'ils ont eu des *villes?* il répond affirmativement et interprète le mot *oppidum* de César par les légendes des sceaux de nos anciennes communes! Sans doute les Nerviens ont eu des villes, si par *oppidum* on entend des enceintes fortifiées telles qu'elles sont décrites par César même, et au milieu desquelles s'élevaient des constructions grossières. Parmi ces villes, M. Du Mortier compte *Tournai*, même avant l'invasion romaine. Quelle autorité détermine alors l'existence de cette ville? Des médailles avec la légende *Durnakos, Eburo, Bavori, Dubno rex*, etc. D'abord ces médailles sont très-suspectes : et il y a plus, personne n'ignore à Bruxelles, quel est l'adroit mystificateur qui a fabriqué celle qui porte le mot *Bavori;* ensuite si toutes ne sont pas apocryphes, on est d'accord que la pièce sur laquelle on lit *Durnakos* appartient plutôt au midi de la France qu'à la Belgique, et que, dans tous les cas, elle ne remonte pas plus loin que la période gallo-romaine. M. Du Mortier établit ensuite que les Nerviens s'étendaient jusqu'à l'Océan. Ce système, que nous regardons comme insoutenable, ne laisserait en Belgique aucune place aux Ménapiens. Or, c'est précisément d'un passage de César, relatif à ceux-ci que M. Du Mortier argumente : *Erant Menapii propinqui Eburonum finibus*. M. Du Mortier en conclut que Tournai ne pouvait être une cité ménapienne; mais il a pris le Midi pour le Nord; la citation de César n'a plus de valeur si l'on admet, comme tout semble le prouver, que les Ménapiens occupaient d'abord la Flandre maritime et le le nord du Brabant, ce qui les fait confiner aux Éburons de la manière la plus naturelle du monde. Une autre preuve que les Nerviens étaient une peuplade maritime, est tirée par M. Du Mortier de ce que les Nerviens avaient caché leurs femmes, leurs enfants et leurs vieillards *in aestuariis*, mots qu'il explique par ceux-ci du même auteur : *Qui proximi Oceano erant ii in insulis se occultavere quas* AESTUS *efficere consueverat*. Mais en y regardant plus attentivement, nous lisons dans César que les Nerviens s'étaient retirés sur les bords de la Sambre, où ils attendaient les Romains : *Mulieres, quique per aetatem ad pugnam inutiles viderentur, in eum locum conjecisse, quo* PROPTER PALUDES *exercitui aditus non esset*. Le commentaire véritable de ce passage est plus bas : *Majores natu quos uno cum pueris mulieribusque in* AESTUARIA AC PALUDES *collectos dixeramus*. Les Nerviens avaient donc

placé la partie de leur population incapable de porter les armes dans des marais et des endroits fangeux où l'on ne pouvait les atteindre, sans qu'il soit nécessaire d'aller pour cela sur les bords de la mer, ce qui n'empêche pas que les nations qui en étaient voisines, n'aient pu suivre le même procédé. *Aestuaria* n'implique pas toujours l'idée du *flux*, AESTUS, il est souvent simple synonyme de *paludes*, marais, et c'est sa vraie signification dans le cas présent. La vivacité de l'imagination, la diversité des connaissances sont souvent un écueil en fait de critique, parce qu'elles entraînent quelquefois le jugement, et mêlent indifféremment toutes les sources.

A côté de ces aperçus sur la géographie ancienne, nous rencontrons avec plaisir une note de M. Renard concernant les anciens chemins, accompagnée d'observations de M. Du Mortier; des renseignements fournis par M. Hennebert et relatifs à l'histoire de Tournai sous la domination du roi d'Angleterre Henri VIII; de nouvelles preuves du même en faveur de l'orthographe qu'il a restituée au mot TOURNAI; des détails sur la pierre dite de *Brunehaut;* des communications de MM. le vicaire général Descamps, Renard et Du Mortier, relativement à diverses localités tournaisiennes. Il en est une sur l'emploi de la peinture à l'huile, dont nous avons parlé, d'après M. Hennebert, dans les *Bulletins de l'Academie,* ainsi que dans l'*Annuaire de la Bibl. royale* pour 1847 et à laquelle il faut bien se garder de donner l'extension qu'on semble prêt à lui attribuer au sein de la société historique et littéraire.

17. *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, n° 4. Avril 1848. Paris, Crapelet, in-8°.

Pp. 257-262. Suite de la notice sur les archives départementales et communales. Flandre, Nord. — Artois, Pas-de-Calais.

18. *Handelingen van het provinciaal Genootschap van kunsten en wetenschappen in Noord-Braband, over den jare* 1847. 'S Hertogenbosch, H. Palier en zoon. 1848, in-8° de 144 pp.

Ce volume contient un discours de M. le président J. Versfelt, à l'occasion de la première assemblée générale; un rapport de M. le secrétaire P.-F. Van Looth, un autre rapport de M. le Dr C.-R. Hermans, sur la bibliothèque et les collections de la compagnie, etc. On trouve dans ce dernier des empreintes de marques de papier d'après les registres de comptes de la confrérie de N.-D. à Bois-le-Duc. Les marques sont de l'année 1336 à l'année 1500. La plupart de ces filigranes ont été donnés par La Serna et par Jansen (*Essai sur l'origine de la gravure*).

19. *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire*

et des antiquités de la Flandre. Tome V, 2e série, nos 3 et 4. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, 1847, in-8°, 167-378 pp.

Pp. 167-214. Suite de la description des objets d'arts qui ornent les églises de Bruges.

Pp. 205-226. Réponse à la lettre sur les clochers de la Flandre occidentale (F. Van de Putte).

Pp. 227-233. Notice sur West-Vleteren (F. V.).

Pp. 234-236. Notes sur quelques peintres-verriers de la province (F. V.).

Pp. 237-326. Les trois frères Van Eyck, suivi d'une liste des tableaux qui leur sont attribués (C. Carton).

Pp. 327-332. Quelques notes sur Hemling, article qui a déjà paru dans les *Bulletins* de l'Académie (C. Carton).

Pp. 333-372. Colard Mansion et les imprimeurs brugeois du XVe siècle (C. Carton).

Pp. 373-376. Sur une monnaie d'or attribuée à Robert de Béthune (J. Jonnaert).

On voit que la Société d'émulation suit une marche constamment progressive; son zèle ne se ralentit pas un seul moment et ses travaux se distinguent de plus en plus par la variété, l'intérêt et la profondeur de ses recherches. On est surtout redevable de ces heureux résultats à MM. Carton, Van de Putte et P. de Stoop.

20. *Mémoires de l'Académie royale de médecine de Belgique*, t. Ier, 1847-1848, in-4°.

Partie historique. Pp. 98-101. Éloge de Vésale, par M. Burggraeve.

Pp. 178-198. Éloge de H. Rega, par M. Martens.

Pp. 199-221. Notice historique sur J.-B.-F. Van Mons, par M. Stas.

Pp. 222-229. Notice historique sur C.-F.-E. Vottem, par M. De la Vacherie.

Pp. 276-296. Notice biographique sur J.-F. Kluyskens, par M. Verbeeck.

Pp. 297-308. Notice biographique sur J.-B. Uytterhoeven, par M. Lequime.

Pp. 328-347. Éloge de Palfyn, par M. De Mersseman.

Pp. 370-384. Éloge de Vanden Spieghel (Adrien), par M. Marinus.

Pp 408-425. Éloge de Verheyen, par M. François.

V. RECUEILS PÉRIODIQUES, JOURNAUX.

21. *Revue nationale de Belgique*, tome XVII, 3e livr. Bruxelles, Decq, 1847, in-8°, pp. 203-270.

Pp. 203-216. *Anvers en* 1560.

L'auteur, qui nous fait l'honneur de nous citer, dit que nous croyons, d'après Guicciardin, que le commerce d'Anvers au XVIe siècle, montait, année commune, à la somme de seize cent soixante-deux millions cinq cent mille florins des Pays-Bas. Il est vrai que le calcul de Guicciardin va jusqu'à ce résultat monstrueux; mais nous sommes persuadé qu'il y a là une exagération fabuleuse.

Pp. 227-250. *André Bourlotte, épisode de l'histoire de la réforme à Liége.*

Pp. 250-267. *Le siége d'Ostende,* 1601-1604.

22. *Revue de Paris.* Nouvelle série, 1848, tome V, mai. Bruxelles, Meline, in-18.

Pp. 164-190. *Recherches sur le Conseil des Dix,* par Paul de Musset.

Le mystère qui enveloppait ce formidable tribunal n'existe plus; on peut aujourd'hui pénétrer dans les secrets de sa politique, devant laquelle les notions les plus sacrées du juste n'existaient pas, dès qu'il s'agissait de l'État, maxime horrible qui n'est pas si éloignée qu'on le pourrait croire de la doctrine de certains républicains modernes, disposés à absorber toute la société dans l'État, et, par conséquent, à le mettre au-dessus de toute règle.

M. de Musset n'est pas éloigné de croire que les *Dix* firent empoisonner le roi de France, Charles VIII, dont ils amusaient, par des fêtes, l'ambassadeur *Philippe de Commines,* tandis qu'ils signaient un traité d'alliance offensive et défensive avec les ennemis de la France.

Il avait montré, quelques pages plus haut, comment ce conseil savait gagner la diplomatie étrangère et pénétrer dans le cabinet des princes. En voici un exemple remarquable et qui nous touche de près. A l'avénement de Charles-Quint au trône impérial, la république fit supplier ce prince de terminer enfin les différends qu'elle avait avec l'Empire, et de changer en une paix la trêve signée par Maximilien. Le sire de Chièvres, de la maison de Croy, fut, en conséquence, envoyé par l'Empereur au congrès de Vérone. Mais Venise prit ses précautions. Le registre *mixto* C D X, des archives de cette ville, contient une lettre du 12 octobre 1519, adressée par le Conseil des Dix à l'ambassadeur vénitien, dans laquelle on lit ce qui suit : « Nous vous

» ordonnons, en notre Conseil des Dix, de saisir, en y appliquant toute votre
» prudence, l'occasion de vous trouver avec l'illustre monseigneur De
» Chièvres, *solus cum solo*, vous lui promettrez *dix mille ducats d'or* que
» nous lui donnerons si le succès répond à nos désirs. Vous pouvez, en
» outre, promettre à diverses autres personnes de cette cour, des présents
» de *mille ducats d'or*, indépendamment des étoffes et soieries destinées au
» grand chancelier et dont nous préparons l'envoi. »

Le Conseil réussit, car la république obtint la restitution intégrale de ses domaines en Lombardie, restitution qu'elle réclamait environ depuis dix ans.

23. *Allgemeine Zeitschrift für Geschichte*, herausgegeben von Dr Adolf Schmidt, ausserord. Prof. der Gesch. an der Univ. zu Berlin. Vter Jahrg., 9ten Band, 5tes Heft. Mai. Berlin, Veil, 1848, in-8°.

P. 472. Annonce de ce Bulletin, t. XIV, n° 1, et des notices de M. le baron de Reiffenberg, sur le siége d'Ostende, en 1745, et les établissements des Jésuites aux Pays-Bas.

24. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 9e année, 2e série, t. IV, mai et juin 1848, 5e liv. Paris, Dumoulin, 1848, in-8°.

PP. 361-384. Institutions et géographie de la France. Leçon d'ouverture des cours de troisième année, professé à l'École des chartes, par M. Guérard.

P. 416. M. Le Roux de Lincy, à propos des épées célèbres dans les romans de chevalerie, s'est souvenu du travail que nous avons inséré sur ce sujet dans l'introduction au second vol. de Ph. Mouskés, et qui est plus complet au t. XII, 2e p., pp. 161 et suiv. des *Bull. de l'Acad. de Belgique*. M. Le Roux de Lincy aurait pu citer encore, si la chose en avait valu la peine, le t. IV de nos *Monuments*, p. xcviii, et le t. V, pp. clxiv et suiv.

25. *Kunstblatt* (von Dr Ernest Förster). Munchen, n° 30, 20 juin 1848, in-4°.

P. 120. Mention des *Mémoires sur les sculpteurs et architectes belges* et de la *Notice sur Grupello* que nous avons publiés.

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,

OU

RECUEIL DE SES BULLETINS.

IIme BULLETIN.

Séance du 6 novembre 1848.

Présents : MM. le baron DE GERLACHE, président;
le baron DE REIFFENBERG, secrétaire;
GACHARD, trésorier;
le chanoine DE RAM;
le chanoine DE SMET;
BORMANS.
Absent : M. DU MORTIER.

AFFAIRES D'ORDRE INTÉRIEUR.

Il est fait plusieurs rapports à M. le Ministre de l'intérieur, qui avait consulté la Commission sur différents objets.

Dans l'intervalle d'une séance à l'autre, le Ministre avait demandé un projet d'inscription pour la médaille frappée en mémoire de l'érection de la statue de Godefroid de Bouillon.

On lui a proposé cette double légende :

Avers : GODEFRIDVS BVLLON. DVX LOTH. MARCH. ANTVERP. REX IEROSOL.
Revers : HEROI SVO PATRIA POSVIT (la date).

CORRESPONDANCE ET LECTURES.

— M. Baguet présente une notice sur les abbesses de Nivelles. Impression.

— M. Gachard appelle l'attention de la Commission sur l'opportunité de publier les mémoires politiques du président Wynants.

Il informe la Commission que l'impression des *Actes des États généraux de* 1600, formant le 1er volume de la collection de documents sur les anciennes assemblées nationales de la Belgique, dont la Chambre des Représentants a résolu la publication, est depuis longtemps achevée; mais que la rédaction de la table qu'il a été jugé nécessaire d'y joindre a occasionné un travail considérable, qui ne sera terminé que dans quelques semaines.

Le même membre fait connaître qu'il a mis sous presse, depuis quelque temps déjà, le recueil des *Actes des États généraux de* 1632, et le 2e volume de la *Correspondance*

de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas, tirée des archives de Simancas.

Enfin, il offre, au nom de M. le baron d'Ablaing de Giessenburg, une notice sur l'émigration de plusieurs familles pendant les troubles des Pays-Bas, au XVI[e] siècle. L'impression de ce mémoire est ordonnée.

— M. De Reiffenberg annonce, à son tour, que l'impression du huitième volume des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, est presque achevée.

— M. le chanoine De Ram dépose sur le bureau la partie, déjà imprimée, des *Lettres inédites de Sonnius au président Viglius*. Elles paraîtront à la suite d'un des bulletins subséquents.

Il met aussi sous les yeux de la Commission d'anciennes empreintes d'une série de sceaux des comtes de Louvain et des premiers ducs de Brabant. La Commission, eu égard à l'intérêt historique et archéologique de ces monuments, en décide la publication dans ses *Bulletins*.

M. le chanoine De Ram fait remarquer, en outre, que le mémoire de Laurent Metzius, évêque de Bois-le-Duc, sur les causes des troubles du XVI[e] siècle, dont il est fait mention dans le XIV[e] volume des *Bulletins*, p. 3, se trouve presque en entier dans le III[e] volume des *Annales Antverpienses*, pp. 264 et suiv., du père Daniel Papebrochius, qui se publient à Anvers, par les soins de MM. Mertens et Buschmann.

— M. Bormans demande la parole et s'exprime en ces termes, relativement à deux généalogies, tirées d'un manuscrit de la bibliothèque de Liége : l'une de Charlemagne,

l'autre des ducs de Lotharingie et de Brabant, et qui paraissent avoir été rédigées en 1218 et 1271 :

« J'ai collationné, à deux reprises, ma copie avec le manuscrit d'où je l'ai extraite, et je la déclare, de tout point, exacte. J'ai, en outre, comparé cette généalogie avec la brochure de M. Ernst et l'ouvrage de Miraeus, intitulé: *Stemmata principum Belgii.* J'ai pu me convaincre qu'elle ne sera pas inutile pour éclaircir quelques doutes que ces savants ont laissés subsister, entre autres, pour ce qui concerne Gerberge ou Gerberte, ainsi que Godefroid de Bouillon. Je n'ai pas eu l'occasion d'examiner jusqu'à quel point la généalogie du manuscrit de Liége se rapproche ou s'éloigne de celle de Nivelles, citée par M. Ernst. Quoi qu'il en soit, je prie M. De Ram de l'accepter, pour la joindre aux autres documents, de même nature, qu'il se propose de mettre à la suite de son *Dinterus*; elle ne peut trouver une meilleure place.

» Le volume manuscrit d'où j'ai extrait cette généalogie porte le n° 77.

» Il contient 1° un ouvrage sur la physiognomonie, que je regarde comme ayant été composé avant le VIe siècle; l'écriture est elle-même du Xe ou du XIe siècle. Il est précédé et suivi de quelques pièces de vers plus ou moins libres, qui sont l'œuvre du copiste. La dernière se termine par un envoi à un certain Marbodus :

Hoc opus insigne, Graecis memorabile digne,
Mittit Marbodo; finis hic esto modo.

» Le feuillet de garde, au commencement du volume, porte, en lettres hautes d'un demi-pouce, ce vers unique encadré :

Tot vivas annis, quot vivus labitur amnis,

» Et de même le feuillet de garde, qui est à la fin, cet autre vers :

Salveris sospes dum mundi vixeris hospes.

» Le traité *de Physiognomonia*, où sont cités *Aristote*, *Palaemon* (lisez *Polémon*) et certain Loxus, médecin, dont je n'ai pas trouvé le nom ailleurs, est d'une fort bonne latinité et évidemment un ouvrage ancien.

» 2° Différents traités d'histoire naturelle d'*Albertus Magnus*; écriture de la fin du XIII[e] siècle.

» 3° *Palladius Rutilius, de Agricultura*, de la même époque. Il y manque le livre *de Insitione*. Le manuscrit, sans être d'une grande exactitude, mériterait d'être consulté par celui qui voudrait faire une nouvelle édition de cet auteur.

» 4° Enfin, notre généalogie susdite de Charlemagne et des ducs de Lotharingie et de Brabant. »

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, t. IX, in-8°.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, juillet, août, septembre et octobre 1848.

Archiv des historischen Vereins für Niedersachsen. Neue Folge, Jahrg. 1847, Zweites Doppelheft. In-8°.

Zehnte und elfte Nachrichten über den histor. Verein für Niedersachsen. 2 cahiers in-8°.

Elfter Bericht über das Bestehen und Wirken des histo-

rischen Vereins zu Bamberg in Oberfranken von Bayern. Bamberg, 1848. In-8°.

Archiv des historischen Vereins von Unterfranken und Aschaffenburg, Neunter Band, III Heft. Würzb., 1848. In-8°.

Johann Ier von Egloffstein, Bischof von Würzburg und Herzog zu Franken, Stifter der ersten Hochschule in Würzburg. Historische Monographie von Prot. De Reuss. Würzburg, 1847. In-8° de 44 pages, avec une planche.

Bijdragen voor vaderlandsche Geschiedenis- en Oudheidkunde, door I.-A. Nyhoff, VIe deel, 3de st. Arnhem, 1848. In-8°.

Tongres et ses Monuments, par M. Parcrou, 4 cahiers in-8°. (Extrait du *Bulletin de l'Acad. d'archéologie d'Anvers.*)

Dépôt à la Bibliothèque royale, comme suites à des ouvrages dont elle possède le commencement.

COMMUNICATIONS.

Rapport trimestriel de M. Em. Gachet, chef du Bureau paléographique.

Messieurs,

Les travaux du bureau paléographique n'ont pas encore pu prendre tous les développements désirables, à cause des difficultés d'établissement, qui se sont présentées. Il est regrettable que le local n'ait pas été approprié convenablement et que, conséquemment, nous n'ayons pas pu procé-

der avec une régularité complète. Je vous renouvelle, Messieurs, la prière de vouloir bien faire cesser au plus tôt cette situation, si vous désirez que le bureau paléographique rende tous les services qu'il est appelé à rendre.

Depuis mon dernier rapport, nous avons cependant travaillé activement, et je m'empresse de vous adresser le résultat de nos recherches jusqu'aujourd'hui. Elles se composent de travaux exécutés pour la Commission d'histoire et de ceux qui ont été demandés par des particuliers.

Au nombre de ces derniers, je citerai des recherches faites aux archives de l'État sur les anciens comtes de Loos. J'ai parcouru dans ce but les cartulaires de l'abbaye de Saint-Trond et ceux du duché de Luxembourg. J'y ai relevé environ soixante-cinq chartes, dont la copie a été faite par M. Philippe Gigot, et collationnée par moi. Je saisis cette occasion pour vous demander de vouloir bien donner des travaux à cet employé, soit pour les copies, soit pour la correction des épreuves.

A la suite de l'un des cartulaires de Saint-Trond, j'ai rencontré une espèce de chronique que je ne dois pas oublier non plus de signaler à votre attention. C'est une sorte de compilation exécutée en 1640, par M[e] Adam Van Vorssem, lieutenant de la cour féodale de l'abbé de Saint-Trond, Hubert de Sutendael. Elle est faite assez méthodiquement. On y trouve des détails fort intéressants sur le domaine de Saint-Trond, sa juridiction, l'avouerie, les droits seigneuriaux, l'établissement de la commune de Saint-Trond, du magistrat et de l'échevinage, du comte (?) de la gilde de la draperie, sur les priviléges, les paix, les franchises et une infinité d'autres choses intéressant les évêques de Liége et les abbés de Saint-Trond; le tout extrait du registre appelé *Stipalis*, ainsi que d'un

manuscrit fort ancien de ladite abbaye et de plusieurs livres imprimés.

Vous trouverez, sans doute, Messieurs, que ce travail intéressant mérite de figurer dans l'un des volumes de votre collection, et qu'il est nécessaire d'en faire la transcription. Voici au surplus quel est son titre exact, tel que je l'ai copié au susdit registre :

Synopsis dominii, jurisdictionis, advocatiae, jurium dominicalium, erectionis communitatis oppidi Sancti-Trudonis, pretorum, consulum, scabinorum, comitis guldae drappariae, ope...rum, privilegiorum, concordiarum, pacum, francisiarum rerumque aliarum episcopis Leodiensibus et abbatibus inclyti monasterii Sancti-Trudonis ejus ae... oppidi condominis illorum oppido atque civibus respective competentium concessorum ac indultorum registro stipali ac quodam pervetusto manuscripto libro dicti monasterii, necnon aliorum quorumdam libris seu scriptis juxta annorum seriem et indicem, opera et studio Clarissimi Domini Adami Van Vorssen J. U. D. Aulaeque feudalis admodum reverendi domini Huberti a Sutendael, antedicti monasterii dignissimi prelati locum tenentis, congesta anno Domini millesimo sexcentesimo quadragesimo. (Cart. de Saint-Trond, lit. M., fº 118.)

Parmi les travaux exécutés pour la Commission, je mentionnerai en premier lieu la table analytique des *Bulletins*, à laquelle je n'ai pu malheureusement consacrer que fort peu de temps, à cause de mes autres occupations et du mauvais état de ma santé depuis plusieurs mois.

La copie des voyages de l'archiduc Albert, par Gilles

Du Faing, sera remise à M. Gachard d'ici à quelques semaines. Plus des deux tiers sont achevés.

Quant à l'examen des correspondances littéraires dont les manuscrits sont à la Bibliothèque royale, travail qui m'a été demandé par M. le chanoine De Ram, c'est une tâche assez longue qu'il m'a été impossible de compléter et dont je me contente de vous adresser le commencement. J'ai relevé les indications des lettres contenues dans les MSS. 16089 et 16101. Je continuerai cette tâche aussitôt que je le pourrai.

Dans le premier manuscrit se trouvent les lettres de Viglius, qui ne sont pas imprimées dans les *Analecta* de Hoynck Van Papendrecht. C'est malheureusement une copie moderne très-incorrecte, faite d'après les minutes qui se trouvaient au collége Viglius à Louvain, avant 1794, et qui depuis ont disparu.

Voici la liste des lettres avec les dates et quelques autres rares indications (MS. 16089) :

Huberto Schinckio, 12 Januarii 1540. Augustae, p. 1.
Eidem. Brux., 7 Maii 1565, p. 3.

Abbati in Gerkensclooster. Brux., cal. Julii 1554, p. 7.

Buchoni Zwichemo nepoti. Brux., 15 Novemb. 1557, p. 9.

Georgio Truchses, baroni in Waltpurg. Ingolstadii, 16 Martii 1541, p. 11.

Petro Clerico (sans date), p. 13.

Francisco de Zamora, commissario ordinis Sancti Francisci. Brux., 22 Martii 1558, p. 14.

Antonio, graecae linguae professori Dolae. Brux., 21 Oct. 1556, p. 16.

Ad Dominum Fredericum Schenk de Tautenburch, 5 Aprilis 1558, p. 80.

Cornelio Valerio. Brux., 22 Nov. 1560, p. 82.

Mathiae Held. Brux., 3 Januarii 1561, p. 84.

Andreae Monacho, apud S. Sulpitium Biturigibus. Patavii, Natalis 1533, p. 92.

Johanni Chrysostomo Zancho. Patavii, 4 cal. Oct. 1532, p. 96.

Ludovico a Prato, ex Batavio, cal. Junii 1533, p. 99.

Gerardo Mulert. Dulmaniae, 26 Junii 1534, p. 104.

Erasmo Roterodamo. Spirae, 22 Septembris, 1535, p. 110.

Conrado Goclenio. Spirae, 17 Decembris 1536, p. 113.

Gerardo Mulert. Spirae, 23 Nov. 1537, p. 115.

Hadriano Mario, ex Ingolstadio, 30 Julii 1538, p. 118.

Nicolao Everardo. Bruxellae, 22 Junii 1542, p. 121.

Cornelio Scheppero. Mechliniae, 1ª Septembris 1543, p. 125.

Georgio Hermanno. Brux., 5 Aug. 1542, p. 127.

Osvaldo ab Eyck. Spirae, cal. Aprilis 1544, p. 133.

Bartholomeo Latomo. Augustae, anno 1548, p. 135.

MS. 16101. — Nous trouvons au contraire ici des lettres écrites à Viglius. Il vous paraîtra sans doute qu'elles offrent plus d'intérêt. En voici également la liste :

Jeronvilla, 4 Nov. 1557. La reine Marie de Hongrie à Viglius.

Lovanio, 28 Martii 1556. Elbertus Leoninus, professeur de droit à Louvain, au même.

Lovanio, 23 Junii 1571. Le même au même.

Lovanio, 28 Sept. 1571. Le même au même.

Ici est intercalé dans le volume un cahier du cours de

droit de Gabriel Mudée. Il est intitulé : *Dictamen in tit. C. de filiofam. minore.*

Lovanii, die Purificationis S. Mariae (5 mars) 1557. Baptista Langius à Viglius.

Lovanii, IV id. Maii (XII mai) 1557. Le doyen et la faculté des arts, au même.

Lovanii, X cal. Junias 1557. Jean Vendeville, au même.

— 26 Aprilis 1560. — —

— IV idus Julias anno 1557. La faculté des arts, au même.

Lovanii, 15 Aprilis 1558. La faculté de théologie, au même.

(Sans date). Ruardus Tapper, doyen de la faculté de théologie, au même.

Louvain, XXVI Aprilis 1557. Gabriel Mudée, professeur de droit, au même.

Louvain, 8 Mai 1557. Le même au même.

Mechliniae, VI° cal. Junii 15.. Rembertus Dodonaeus medicus, au même.

Mechliniae, XIII Junii 15.. Le même au même.

3 Mai 1567. (Des environs d'Anvers.) Lettre en chiffres d'un inconnu au cardinal Granvelle.

Anvers, 4 Mai 1567. Lettre du même au même. On y répète quelques propos tenus par Viglius.

Paderbornis, cal. Oct. 1569. L'évêque de Munster au cardinal Granvelle.

Ex urbe Nemetum, III non. Julii 1570. Adamus Thracigerus, cancellarius et legatus ducum Holsatiae, au cardinal Granvelle.

Romae, 24 Augusti 1570. Le cardinal Granvelle à Adam Thracigerus.

Malines, 11 Nov. 1570. Extrait d'une lettre du docteur Jehan Roverda.

Anvers, 9 Nov. 1570. Extrait d'une lettre de F. van Fritsma.

Pragae, 18 April. 1572. Instructions pour Jean, baron de Polveiler, envoyé à Besançon par Maximilien II.

Escurial, 4 Juin 1574. Instructions pour Pedro d'Avila, marquis de Las Navas, envoyé à Rome par Philippe II. Signé VARGAS.

Bruxelles, dernier Février 1577. Le maistre des comptes Viron à Granvelle.

Lovanii, XVI Junii 1557. Michael Drincius à Viglius.

Mechliniae, cal. Juliis 15.. Remb. Dodonaeus à Viglius.

Liége, 15 Janvier 1579. Joannes Brictius à Granvelle, concernant sa pension sur Hasbain.

Arras, 15 Fév. 1579. Le sieur de Selles à M. d'Assonleville.

Namur, 16 Fév. 1579. D'Assonleville au cardinal Granvelle.

Namur, 17 Fév. 1579. Le même au même. En voici un extrait :

« Ce que V. S. Ill^me escript du feu seigneur don Joan, à cui Dieu face paix, est véritable, et a eu par-deçà des travaulx innumérables et continuelles fascheries par la guerre; comme faict à craindre qu'auront aussi tous ceulx qui suyvront plus tost ce chemin de force et d'armes, que les artz et expédiens de paix. Est vray aussi (comme il estoit persuadé) qu'il ne pouvoit venir grand que par les armes. Il chérissoit plus ceulx faisants ceste profession que les aultres, et on luy mettoit en teste que c'estoit le mesme de feu l'empereur. Néantmoins V. S. Ill^me en sçavoit bien que dire. Et telz conseilliers ne voyent que d'un œil, etc. »

Arras, 28 Janv. 1579. Lettre qui parait adressée à d'Assonleville.

Madrid, 26 Oct. 1579. Lettre du nonce apostolique au roi; demande d'un secours pour l'Irlande.

Altorfe, 29 Oct. 1582. Copie d'une relation adressée au roi par le sieur Pompeo della Croce.

Coloniae, 17 Jan. 1583 (v. st.). Rapports sur des événements en Allemagne, et surtout sur l'archevêché de Cologne. Efforts de Saxo Lauenburgicus canonicus et chorepiscopus metropolitanus.

29 Août 1584. Giulio Battaglino à Granvelle.

Du 22 (sans plus). Le même au même.

(Sans date). Protestation faite par le vicaire général de l'église métropolitaine de Malines contre l'assemblée de Cambrai, où avaient été évoqués par l'archevêque de cette ville les évêques suffragants de Malines.

26 Août 1588. Lettre de Suffridus Petri au conseil privé; demande d'être démissionné d'une chaire de décrétales à laquelle il était appelé à Louvain.

Malines, 2 Juin 1557. Joachim Hopperus au président Viglius.

Malines, 28 Nov. 1557. Le même au même.

Anvers, idus Maii (sans plus). Lettre de Paccius à Hopperus.

Deux pages sans date, intitulées : *De causis testamentariis seu ultimarum voluntatum ac dotalibus seu contractuum antenuptialium.*

(Sans date). Fragment d'une lettre en espagnol qui paraît être de Granvelle.

La Haye, 23 Janv. 1552. Cornelius Susius (Suys) au président Viglius. Rapport sur les affaires de Hollande.

La Haye, 11 Fév. 1551. Cornelius Suys au président Viglius.

La Haye, 9 Janv. 1553, selon le commun stile 1554.

Vincent Damas à Viglius. Cette lettre est chargée de notes marginales de Viglius.

La Haye, 22 Janv. 1553, selon le still de la court de Hollande. Vincent Damas à Viglius.

La Haye, 3 Fév. 1552, selon le stil de la court de Hollande. Vincent Damas à Viglius.

Munich, 8 Junii 1556. Chr. Seld au président Viglius, qui lui avait demandé de s'enquérir de la forme et du mode d'après lesquels les ancêtres du duc de Bavière avaient obtenu des bénéfices dans les églises cathédrales, afin de favoriser les études théologiques à l'université d'Ingolstadt.

La Haye, VIII Fév. 1557. Cornelius Suys à Viglius.

27 et 28 Juin 1558. Notes de Viglius touchant l'affaire de Malines.

Mittelburg, 2 Janv. 1558 a Cristo nato (1559). Mathias Heeswicanus à Viglius.

Ziricee, 16 Decembris 1559. Lettre du chapitre de l'église collégiale à Viglius.

Bruxelles, 25 May 1562. Minute de Viglius à Courteville. Il demande instamment sa retraite.

Lez-Gand, 30 Janv. 1562. Minute de Viglius à Courteville. Il remercie Sa Majesté de lui avoir donné moien de servir Dieu en un lieu si propice qu'est l'abbaye de Saint-Bavon. Demande pour les siens.

26 Fév. (sans plus). Minute de Viglius à Courtewille.

Bruxelles, 9 Mai 1563. Minute de Viglius à Courteville. Projet de retraite à Gand.

Bruxelles, 25 nov. 1563. Minute d'une lettre à Courteville. Annonce de la réception des lettres du roi et de celles de Monsr d'Egmont sur le fait de l'estat de chancelier de l'Ordre dont il a plue à Sa Majesté me pourveoir.

21 Mars 1565. Minute d'une lettre à Courtewille. Poursuite sur la provision de président du conseil. Annonce du départ d'Hopperus d'un jour à l'autre.

1565. Minute de Viglius à Courtewille. Doléances sur sa position au conseil et sur les façons de la gouvernante à son égard. Plaintes touchant les écrits publics affichés contre lui.

2 Août 1566. Minute de Viglius à Courtewille. Présage des troubles. Audace du peuple de la ville d'Ypres. Crainte de voir d'abord piller les monastères: puis les pauvres demanderont de partager avec les riches.

23 Sept. 1566. Viglius à Courtewille. Il continue à demander sa retraite et donne quelques détails sur l'état du pays.

1er Sept. 1571. Jérôme Olzignanus à Viglius.

Bruxelles, 7 Mai 1562. Minute de Viglius à Courtewille. État des esprits, pasquilles.

Bruxelles, 22 Sept. 1562. Le même au même.

Bruxelles, 12 et 13 Juin 1562. Le même au même.

12 Oct. 1562. Le même au même.

6 Juillet 1562. Le même au même. Il craint que le cardinal ne fasse pas grand avancement à son affaire.

5 Août 1562. Le même au même. Mêmes plaintes.

11 Janv. 1563. Le même au même. Décision sur son affaire laissée à la duchesse.

1er Mars 1562 (1563). Le même au même.

15 Mars 1562 (1563). Le même au même.

14 Avril 1562 (1563). Le même au même.

5 Juill. 1563. Le même au même.

Juin 1564. Le même au même.

(Sans date). Le même au même.

(Sans date). M. Ant. Caïmus *(Caïmo)* à Viglius. Il le re-

mercie de n'avoir pas oublié un vieil ami, dans les hautes dignités où il est placé.

A la suite de cette série de lettres qui formaient une partie de la correspondance si intéressante de Viglius, je crois que vous ne trouverez pas hors de propos les fragments d'une autre correspondance du XVI[e] siècle, où se trouvent des dépêches de la duchesse de Parme, du duc d'Albe, du comte d'Egmont, de Maximilien Vylain, baron de Rassenghien, etc. Les analyses que je vais mettre sous vos yeux ont été faites par moi sur les minutes ou les originaux qui reposent aux archives du royaume, et personne jusqu'ici n'en a rien fait connaître au public, du moins je le pense. Ces documents font partie d'un dossier sur les affaires de Flandre, principalement relatif à l'époque la plus dramatique du soulèvement des Gueux. Les voici :

1° 9 *janvier* 1566.—*Lettre de Jean de Moulbais à la gouvernante.*

Il se plaint de n'avoir pas été appelé aux conseils du seigneur de Noircarmes depuis qu'il est entré à Tournai. — Les catholiques endurent impatiemment le logement des soldats qui leur est imposé et les dépenses qu'ils exigent.

Cette lettre est pour ainsi dire isolée, et on n'en trouve guère d'autres dans ce carton, sur les affaires du Tournaisis. Les détails qu'on y rencontre sur le rôle des catholiques et sur la conduite des troupes enfermées au château m'ont semblé assez curieux.

2° Les lettres qui viennent ensuite sont relatives au nouveau serment exigé par la duchesse de Parme. On y verra de quelle manière le comte d'Egmont tâchait d'éluder cette

difficulté. Malheureusement les originaux sont dans un état de détérioration qui ne m'a point permis de les lire entièrement.

Béthune, 14 janvier 1566.

« MADAME, j'ay recheu la lettre de Vostre Altèse du IX[e] de ce mois (avec une acte) y jointe signée par aulcuns (chevaliers) de l'Ordre, laquelle Vostre Altèse voudroict que je sinasse aussy. Pour avoir esté présent quand il en fut question, de quoy me souvient fort bien, et pense avoir lors respondu qu'y ne falloict répéter une chose que tant de fois j'avois ditte, et mesmes, s'y fut besoing et que le servisse de Sa Magesté en despendit, que le sinerois de mon sanc. Mès comme j'ay, passé XXII ans, en rechevant l'Ordre que je porte, juré de maintenir nostre foy catolique comme j'ay fet et veulx fere à l'avenir sans nulle doute, et quant à servir Sa Magesté envers et contre tous, Vostre Altèse se peult bien asseurer que ne manqueray jamès au devoir que doict ung vray serviteur et vassal à son prinse naturel. Néanmoins sy Vostre Altèse eut quelque doute du contraire, je luy suplie la vouloir otter, et sy le tans et venu tel qu'y faille donner nouvelle asseuranse de soy, y me semble que sette escripte et signée de ma main vault bien aultant que touttes les actes (signées). Et sur ce m'en vois beser les mains de Vostre Altèse, priant le Créateur donner à Vostre Altèse bonne vie et longue. De Bétune, ce xiiii[e] de janvier l'an 1566.

» *De Vostre Altèse bien humble serviteur,*

» LAMORAL D'EGMONT. »

25 *janvier* 1566. — Réponse de la gouvernante à cette lettre, par laquelle elle informe d'Egmont des justes et

légitimes causes qui engagent S. M. à désirer une nouvelle assurance et déclaration. Elle prie, en conséquence, d'Egmont de signer l'acte qui porte déjà la signature des autres chevaliers ou d'en signer un à part.

Le comte d'Egmont répliqua :

Ypre, 29 janvier 1566.

(Cinq lignes effacées et illisibles). . . . .
. . . .

« Je ne sçays penser (pour quelle) raison Vostre Altèse le fet, luy aiant escript une lettre de ma main contenant tout ce que Vostre Altèse sçaveroist désirer d'ung gentilhomme de honneur et chevalier de l'Ordre, naturel vassal de Sa Majesté, et quy toute sa vie at fet le devoir de homme de bien vers Sa Majesté mon prinse naturel, comme je pense avoir fet et fais journelement; mès puisque Vostre Altèse en veult quelque aultre tiesmoiniage par forme d'acte, je suis pret à le fère en compaingnie de tous mes confrères en général, ou bien seul en particulier, ce que j'euse fet dès asteure suivant son commandement, mès pour le faire seul, y me semble que la ditte acte doit ettre couchié en aultre forme qu'elle n'et, par quoy je suplie.

(Une dizaine de lignes illisibles). . . . .
. . . .
Et sy Vostre Altèse durant ledy tans escript à Sa Majesté sur se fet, elle la peult bien asseurer que le feray. Et sur ce m'en vois beser les mains de Vostre Altèse, priant le Créateur luy donner bonne vie et longue. D'Ypre, ce xxixe de janvier l'an 1566.

» *De Vostre Altèse bien humble serviteur,*

» LAMORAL D'EGMONT. »

3° Le soulèvement des gueux dans la Flandre occidentale va maintenant se développer tout entier à nos yeux dans la correspondance des villes avec les gouverneurs généraux. Je m'abstiendrai d'en faire ressortir la valeur et d'y ajouter aucune réflexion. L'histoire des troubles des Pays-Bas, les attentats commis par les Huguenots, le terrible gouvernement du duc d'Albe à cette époque de désolation, tout cela va ressortir si clairement, si nettement de la plupart des pièces qui suivront, que je veux vous les soumettre sans commentaire. Je suis sûr qu'elles vous paraîtront dignes de figurer dans vos publications.

1567. *Décembre.* Les bailli, vicomte, échevins et cuerheers de la châtellenie de Berghes-Saint-Winnocq, en Flandre, remontrent, à la régente Marguerite de Parme, que, grâce à leur bonne garde et sollicitude, « ès précédentes troubles procédant de la nouvelle et hérétique secte et religion, n'ont esté faictes sy exécrables excès et scandales en ladite chastellenie comme ailleurs; de sorte aussy que iceulx exposants, cessants lesdites fureurs érétiques et diaboliques, se sont prins sy bon soing que depuis n'a esté faict aulcune scandale, tant aux lieux sacrés que gens d'église, ny aulcunes nouvelles presches. Ayantes aussy prins et appréhendez les malfacteurs et turbateurs dudit tamps et faict exécuter, tant par la corde que fustigations, bannissements et escavots publiques, de sorte que ladite chastellenie estoit purgée de ces malfacteurs et l'entier pays-là en paix et repos. »

Ils avaient, dans ce but, pris, à leurs frais, un certain nombre de *soldartz* pour assister les officiers criminels, et cela de concert avec ceux du Vuernambacht et de Hontschote, leurs voisins. De plus, ils avaient publié, à diverses fois « que sy aulcun pourroit saisir ou appréhender ceux

qui avoient, l'année précédente, faict quelques troubles ou scandales aux lieux sacrées ou gens d'église ou ailleurs illecq, qu'ils seroient récompensés d'ungne bonne somme de deniers pour leurs emprinses. » D'où il était résulté que la religion catholique avait été si bien remise en honneur, qu'il y avait impossibilité de voir jamais aucune apparence de la nouvelle.

« Il est cependant arrivé, disent-ils, au mois de novembre passé, que aulcuns brigans, voleurs, bannis, homicides, estrangiers et aultres malfacteurs, comme est à présumer, jusques au nombre de dix ou douze, se sont advancez de venir au minuict du xxii[e] dudit mois, ou logis du curé de Houtkerke, vassal de ladicte chastellenie et illecq, spoliantz ledit curé de ses meubles, et après luy couper l'oreille dextre, et luy faisant diverses injures et battures et molestations, comme aussy ont faict lesdits malfacteurs ou semblables, le xxviii[e] jour ensuyvant dudit mois, de nuict, au curé de Oostcapple, paroiche de la meisme chastellenie, ayantz prins ledit duré et menantz hors sa maison en ung bois, là-auprès, luy menachant de pendre ledit curé illecq, et aultres persécutions faisantz, affin qu'il enseingneroit ausdits brigantz son argent. Et ce faict, ont ramené ledit curé à son logis, et là, prenantz et dérobants tous ses meubles, tant argent comptant que aultres biens à leur plaisir, et ce faict, le menant de rechief hors son logis, ont coppé ses deux oreilles et ainsy le laissèrent aller. »

Afin d'empêcher le renouvellement de pareilles atrocités, le magistrat de Berghes fit redoubler de surveillance. On établit, sur les tours et églises de toute la châtellenie des guetteurs qui devaient veiller. On publia aussi, comme précédemment, qu'il y avait une récompense de cent livres pour celui qui amènerait un de ces brigands vivant ou mort.

D'après cette pièce, il paraîtrait que ces bandes avaient une hardiesse peu commune, car il y est dit qu'en un certain lieu, ils avaient résisté même aux gens du lieutenant du souverain bailli de Flandre.

Le 19 décembre 1567, la gouvernante accusa réception de cette lettre du magistrat de Berghes-St-Winnoc, en le félicitant de son zèle pour réprimer les brigandages et en l'engageant à persévérer.

4°. 11 Janvier 1567. — *Lettres de Maximilien Vylain, Sr de Rassenghien, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, au duc d'Albe.*

Il demande qu'on remette en vigueur un certain placard, de l'an 1563, contre les vagabonds, « auquel sont reprins beaucoup d'articles qui viendriont, dit-il, présentement fort à propos. »

« Hier au soir, comme je revenoye d'Ypres à Messines, fust trouvé latitant, en certain cabaret, certain personnaige fugityf de ses pays pour avoir porté les armes, se disant avoir esté banny d'Angleterre depuis peu de jours, que j'estime estre du nombre des voleurs. J'ai dict au bailly de la halle d'Ypre, qui l'at en main, le bien astrycquer, pour enfoncer son faict et de ses complices, et sy avant qu'il en puisse tirer quelque chose d'importance, en advertyr incontinent Vostre Excellence. »

Autre lettre annonçant que trente-six à quarante brigands avaient jeté le trouble dans la paroisse de Reninghelst. D'après un billet, joint à la lettre, ils étaient entrés, à sept heures du matin, le 11 janvier, dans l'église dudit lieu, où ils avaient dépouillé et brisé les autels, emmenant ensuite le curé et ses deux chapelains prisonniers.

5°. — *Procès-verbal dont l'original existe en flamand dans les mêmes archives.*

« Sire Jehan Beufkin, prebstre et curé de Dranoutre, fust, le XIIe de Janvier 1567, du matin après dix heures, assailly en sa maison, emprès du feu, de quatre hommes embastonnés, les deux premiers de harquebuses et les deux aultres de hallebardes et pistoletz.

» L'ung s'appelloit Pierre de Hondeschote; les autres luy sont incongnuz.

» Luy prindrent incontinent sa ceinture et boursse et chapeau, luy en baillant ung pire.

» Luy prindrent et bruslèrent, en sa maison, en sa présence, tous ses livres.

» Fust mené sur le cimetière de Dranoultre, où fust rencontré d'ung Daem de Coninck, natif de Steenwoorde, fils de François de Coninck, prisonnier à Casselle, lequel baissant son harquebuse, feit semblant de le vouloir tirer, pource que, comme il disoit, il avoit trahi et faict pendre son père, et que partant il debvoit estre pendu. Et comme ledit curé détournast l'arquebuse de son bras, ledit Daem l'en donna si grand coup sur la teste, que le sang en sortit et coula en grande abondance. Et estant mené à l'église audit Dranoultre, y trouva le curé de Reneghelst et les deux chappelains de la mesmes paroice.

» Y ont bruslé, en l'église, le crucifix et les plus sacrés ornements.

» Y ont jecté au feu le vénérable Saint Sacrament, mocquant et disant : Voyez, voyez, quel miracle vostre Dieu sçait faire!

» Y prindrent et gardèrent le cyboire, qui estoit d'argent

à bords dorez, trois calices, deux croix, deux tasses d'argent, et les ornements de valeur.

» Que ces voleurs pouviont estre au nombre de XXXVI portant armes, partant de Dranoultre à Kemmele; et furent conduicts par ung jeusne homme de XXX ans, lequel l'on disoit estre gentilhomme, surnommé de Huele, et y estoit Jehan Michiels comme prédicant.

» Lesdits trois prebstres de Reneghelst, et il déposant, furent constrainctz de porter les biens spoliez et desrobbez ès églises.

» Audit Kemmele pillarent et saccagèrent l'église, bruslans tout, saulf vasselle d'argent et ornements de pris, qu'ils emportarent quant et eulx.

» Y vint ung jeusne homme de peu de barbe, d'environ de XXX ans, les bienviengnant et leur présentant cervoise, laquelle ils payarent.

» De Kemmele allarent à Neuf-Église, y faisant le mesme desgast, pillage et saccagement en l'église comme ès susdictes, sans que personne se meit en debvoir pour empescher ces brigans, saulf ung seul homme, lequel fust aussy battu d'ung hacquebuse. Et cria-l'on par loy incontinent, que l'on tuast tous ceulx qui feroyent quelque résistence.

» Ayant esté environ une heure audit Neuf-Église, sont de là allez à Nipkercke, où ilz arrivarent environ les cinq heures, et les y ont suivy encoire VI hommes, les trois desquels, comme il povoit entendre, estiont de Neuf-Église, et l'ung des trois aultres estoit leur officier criminel, estant ung François, disant avoir esté borreau à Osterbrugghe.

» Ils y feirent tout le mesme que dessus.

» Et ayant entendu qu'il y avoit VII soldatz de Lille, quelques ungs desdits voleurs allèrent après eulx; mais

voyant que lesdits soldatz se meirent en défense, les abandonnèrent, se retirans auprès de leur grande trouppe audit Nipkercke, où ils prindrent ung sergeant de justice pour avoir jadis, exerceant son office, assisté à la prinse de quelques hérétiques. Mais il leur y eschappa.

» Partant de là, divertirent du grand chemin vers une grande cens, où ayant tenu conseil bien une demi-heure, arrière les susdits prebstres prisonniers, toute la trouppe vint après vers eulx, et leur dirent ledit Huele et Jehan Michiels, prédicant, qu'il falloit qu'ils mourussent, et que partant ils s'y préparassent et dissent leurs oraisons. Et sur ce que les pauvres prebstres prisonniers demandoyent la cause, ledit prédicant respondit, que passé ung an il avoit pardonné la vie aux trois prebstres de dudit Reneghelst, mais comme depuis ils avoient continué d'accuser à la justice les gens, ils debvoient mourir, comme aussy il déposant, pour estre serviteur de idoles. Et ainsy menarent les prisonniers plus avant, les admonestant tousjours de se préparer à la mort, et disant le vouloir de leur dit capitaine Huele estre tel, et qu'il en avoit charge du prince de Condé. Et arrivez sur ung mont, entre Neuf-Église et Dranoultre, environ le molin noir, où il y a tout près ung petit cabaret (qui fust le lundi, environ les XI heures de nuict, au clair de la lune) furent lesdits prisonniers, par huit de la trouppe, menez en la vallée, où leur ayant esté commandé de se agenouiller, comme ils feirent, furent les deux entièrement dépouillez tout nudz, fors le déposant, pour estre tant ensanglanté de la playe que le matin il avoit receu sur la teste. Et estant le curé de Reneghelst agenouillé devant lui qui parle, ledit boureau donna audit curé un grand coup de taille au col, de la profondeur de deux doigts, et après lui donna ung

coup d'estoc à travers du corps avec sa dague d'Allemagne, comme aussy feit ung aultre avec une hallebarde, et ung aultre jeusne homme de Neuf-Eglise luy donna ung coup de taille, et encoires ung aultre, soydisant carpentier, et de ceste mesme façon furent là tuez les deux aultres prebstres de Reneghelst. Et comme il déposant attendoit aussy le coup, il y eust ung de la trouppe, nommé Hans Camerlinck, qui le retira, interdisant au bourreau et aux aultres de luy meffaire, disant à luy déposant : Je vous ay donné la vie, l'on ne vous fera rien où je serai présent, souviengne-vous de moy. Et luy commandit-l'on à ayder deschausser l'ung des prebstres morts, comme il fit, et fust mené de là, par ledit Camerlinck, vers ledit cabaret et ouit que l'on jecta lesdits prebstres morts en un fossé; auquel cabaret ledit Camerlinck dist audit capitaine et prédicant, qui y vindrent accompagnez d'environ xxxv hommes, estants les aultres allez au guet « qu'il avoit saulvé la vie à luy déposant. » Sur quoy le prédicant respondit qu'il sçavoit bien qu'il ne debvoit pas mourir, d'autant qu'il ne le cognoissiont pas, pour n'avoir esté curé que six ou sept mois, et que partant, s'il vouloit aller en Angleterre auprès de leurs frères, qu'ils en feriont ung homme de bien, luy proposant plusieurs argumens héréticques, et soustenant, entre aultres, que par la sainte escripture, au XXe chapitre *Ezechielis*, les prebstres susdicts avoyent esté tuez à bon droict, et aux aultres les oreilles coupées.

» Le dit capitaine disoit estre parent du sieur de Vendeville et du sieur de Eecke, au Westquartier.

» Le matin à IIII heures, partirent dudit cabaret vers Wulverghem, en intention de aller le lendemain vers Meersen et aultres paroices, pour y oster les idoles, comme

ils disoyent, et se logearent en la grange d'une grande cense, où les vint trouver ung Peeter Hazard, bien cognu dudit déposant, lequel ils nommoyent leur superintendent. »

6°. 18 janvier 1567. — *Réponse du duc d'Albe à Maximilien Vylain du sujet des différents points contenus en sa lettre du 11.*

« Touchant le renouvellement de la publication du placcart de l'an lxiii, je l'ay trouvé bon et à propos et ay commandé qu'il se face, par où samble que sera aussy aulcunement pouveu à ce que représentez des cabaretz forains, puisque par ledit placcart se défendent les tavernes et cabaretz situez aux faulxbourgs, villaiges et hameaulx, de sorte que ne resteroit que l'estroicte observation et vive exécution dudit placcart en cest endroict, à quoy vous recommande de tenir la bonne main. »

Le duc répond en outre au projet conçu par le sieur d'Auxy, gouverneur de La Gorgue et bailli du pays de Lalleu, et par le sieur du Valhnon, bailli général de Messieurs de S[t]-Vaast d'Arras, seigneurs dudit pays de Lalleu, « pour remédier aux grandes foulles et oultraiges quy se font audit pays et villaiges circonvoisins, où les maisons sont fort loing l'une de l'aultre et le pays fermé de haies et fossez de fort difficille accès. » Il s'agissait : 1° de faire enrôler et mettre par dizaines tous ceux des villages dudit pays de Lalleu et des environs, depuis Béthune jusqu'à la Bassée et la rivière de Lis; 2° de désigner un chef pour chaque dizaine auquel il seroient tenus d'obéir sous peine d'amende; 3° les dizainiers devaient obéir au bailli du lieu; 4° chaque nuit quatre hommes devaient faire le guet au

clocher de chaque village, afin de sonner la cloche en cas d'alarmes; 5° et comme dès le mois de février précédent, par ordre du comte d'Egmont, on avait enlevé leurs armes à ceux du pays de Lalleu, on croyait convenable de les rendre à tous les catholiques, ne conservant la défense que pour ceux de la nouvelle religion. (Le duc d'Albe a mis en apostille à cet article, qu'il n'entend pas qu'on rende les armes à tout le monde, mais seulement aux dizainiers, et il recommande de ne choisir pour cette fonction que des gens de bien, bons catholiques, fidèles, loyaux et affectionnés au service de Dieu, du roi et de la tranquillité du pays. Il voulait, en outre, qu'on lui transmît leurs noms, surnoms et qualités.)

Quant au prisonnier arrêté sur la route d'Ypres à Messines, il fallait le faire interroger étroitement.

7°. 18 janvier 1567.—*Lettre de ceux de la loi d'Ypres au duc.*

Ils racontent l'attaque de Reninghelst et la prise du curé et des chapelains. En note : « A, ce soir, monseigneur l'évesque d'Ypre esté adverty par lettres de ceux de la loy de Renenghelst qu'ils ont, ce jour d'huy, trouvé les trois corps morts de leurs curé et chapellains en ung ruysseau tenant à ung bois que l'on nomme Westhofbussche. »

8°. Gravelines, 21 janvier 1567. — *Lettre de Charles d'Offan au magistrat de Berghes-St-Winnocq.*

Il lui annonce l'arrivée de trois bateaux au havre de Boulogne. Ils viennent d'Angleterre, et on a vu descendre de l'un d'eux, 500 hommes. Il y en avait probablement autant dans chacun des autres. Ce sont des hommes que

l'on envoie pour l'assemblée de Poperinghe, où l'on médite quelque entreprise.

Ypres, 28 janvier 1567. — *Max. Vylain au duc.*

Rapport sur les événements d'Hontscote. — Demande nouvelle d'armes pour les catholiques, au moins pour les plus constants, et par l'attestation des curés et seigneurs ou officiers catholiques du lieu. — Les débarqués à Boulogne passent par petites troupes entre Watene et Gravelines. — Craintes qu'il a de voir le mal s'augmenter et de s'en ressentir l'un des premiers, à cause du voisinage de son gouvernement. Il espère que le duc ne le laissera pas sans secours.

9°. 2 Janvier 1567. — *Information détaillée (en langue flamande) sur tout ce qui s'est passé à Hondscote le* 26 *janvier* 1567.

Cette pièce est envoyée au duc d'Albe par le magistrat de ladite ville.

10°. 1 Février 1567. — *Le duc à Max. Vylain.*

Il a donné charge au sieur de la Cressonnière pour s'employer à la répression des désordres. Quant aux retraites que les rebelles trouvent chez les manants « puisqu'il est tout certain que ces belistres et meschans ne passeriont à tant d'audace, comme se voit, s'ilz n'eussent grande intelligence au pays et y eussent de fauteurs et réceptateurs et beaucoup, et en plusieurs et divers lieux, l'on doibt faire bien fort grande diligence pour descouvrir qui ilz sont et en quelz lieux, et les premiers que l'on pourra au vray trouver, soyent hommes ou femmes, pendre et estrangler tout in-

continent, et faire ruiner et jecter par terre leurs maisons, pour, par ceste démonstration chaulde, leur imprimer tant plus de terreur et les rendre sages, pour se donner de garde de faire ces mauvais offices; ce que vous recommande autant comme faire se peult. »

Il persiste dans son refus de donner des armes à tous les catholiques.

11°. Lille, 6 Février 1567. — *Max. Vylain au duc.*

On continue à faire la poursuite des brigands, qui se réfugient dans les grands bois. On en a pourtant pris quatre, parmi lesquels se trouve le frère d'un des conducteurs et chefs.—Au pays de Laleu, les soldats de M. d'Auxy ont eu une affaire avec une troupe de ces voleurs qui est sortie des bois de Richebourg. — Entreprise contre le couvent de Beaupré. — Secrètes intelligences avec les sectaires. — Forme d'avertissement qu'ils ont entre eux, et au moyen duquel ils sont prévenus incontinent de tout ce qui se passe, sans tenir pied ferme en aucun lieu. — Annonce qu'ils se proposent de mettre le feu aux monastères et aux villes qui leur sont ennemies.

12°. 10 Fév. 1567.—*Maximilien Vylain au duc d'Albe.*

Il annonce que les soldats ont pris aux environs de Cassel plusieurs individus importants, entre autres Hannekan, Bailleul, un gentilhomme français de Dourlens, quelques autres, bien équipés et armés à l'épreuve, qu'il croit être des principaux capitaines, un nommé Béghin, venu fraîchement du camp du prince de Condé, un nommé Bruxelles, autrefois archer de corps de S. M., « lequel a fait,

dit-il, durant ces troubles, beaucoup de mauvais offices. Ils sont à Cassel sous la garde d'environ cent soldats. Ils ont été découverts d'après les renseignements qu'a fournis un soldat fugitif, qui a porté les armes à Watrelo avec les sectaires, et auquel j'ai promis en récompense d'intercéder pour lui auprès de vous. »

13°. 11 Fév. 1567.—*Le duc à Maximilien Vylain.*

« M. Rassenghien, j'ai veu ce que m'escripvez par vostre lettre du vi[e] de ce présent mois, et vous sçay bon gré de me tenir ainsy continuellement adverty de ce que passe par là. Mais je puis bien vous asseurer que je ne puis achever de comprendre ny de assez me esmerveiller, puisque les voleurs et brigans ne peuvent, plus que aultres hommes, estre soustenus de feuilles ou racines d'arbres, que l'on ne sçache descouvrir où ils prengnent le boire et le manger, ou de quelz lieux on le leur administre, et par qui, et que jusques maintenant il n'y ait eu personne qui ait peu les veoir, pour en sçavoir dire au vray à peu près quel en est le nombre, ce que ne m'est encoires venu signifié jusques ores. De façon que, considérant d'ung costé tout cecy, et de l'autre costé les énormités que ces gens commectent, ainsy librement et impunément, peult sambler ung vray fantosme ou une vision. Et est chose de grande vraysemblance qu'il fault que ce soyent les manans propres du pays, lesquelz sçachans par secrète intelligence se joindre ainsi de nuict, vont exécutant ces meschancetez. Par où il est nécessaire que se use en cest endroict d'une fort extrême diligence par visites, recerches et aultrement, pour descouvrir et sonder ce guet; à cest effect, n'espargner question, torture, ny tormens extraordinaires quelzconcques et tous telz que l'on pourra

excogiter, pour tirer de ceulx que dictes estre appréhendez, lumière et vérité de ce faict, et sçavoir qui enfin sont ces gens et qui leurs receptateurs, faulteurs et adhérens; ce que vous encharge bien acertes et que continuant vostre diligence accoustumée me faciés entendre ce que se aura peu apprendre. Veuillant espérer que, avec le secours des iiii cens hommes enchargez au Sr de la Cressonnière, lequel j'ai licentié ce jourd'huy, pour aller se rendre celle part, et vostre bonne et mutuelle intelligence, l'on viendra une fois à réprimer ces violences et oultrages et attrapper ceux qui les perpètrent, pour estre chastiez exemplairement selon leurs désertes. Et trouve très-bien voz debvoirs, d'avoir envoyé copie de ma précédente lettre à ceulx d'Ypre, pour selon icelle se régler, et d'avoir adverty les monastères par là de se donner de garde contre les boutefeux, comme escripvez. Et sur ce, Monsieur de Rassenghien, pour fin de ceste, je vous recommande en la saincte garde du Créateur. De Bruxelles le xie jour de Février 1567.

14°. 14 fév. 1567.—*Le duc à Max. Vylain, réponse à la lettre du* 10.

Singulier contentement que lui fait éprouver la prise d'Hanecamp et des autres. Il recommande « de rechercher activement quelz peuvent être ceux qui poussent et soutiennent ces voleurs. Il faut aussi que l'on garde bien la femme du logis, où ils ont été trouvés. Quant au soldat qui les a fait découvrir, il ne peut lui être pardonné que s'il est catholique, et s'il ne l'est pas, qu'il se réduise à nostre chrétienne religion, et se réconcilie avecq l'évesque son supérieur et en pregne certification dudit

évesque de l'avoir faict et qu'il se conduise d'icy en avant comme léal subgect.

15°. Lille, 15 janvier 1567. — *Lettre de Maximilien Vylain au duc d'Albe.*

Il l'informe que, dans le même temps où se passaient les désordres de Reninghelst, d'autres sectaires se jetaient sur Dranoutere, Niepe, Neuf-Église, Lokeren, Kemmele, emmenant aussi le curé et les chapelains desdits lieux, après avoir saccagé les églises. Ils se disposaient à faire la même chose à Poperinghe, à Messines, et ailleurs, mais des troupes parties de Bailleul les en ont empêchés. On en a pris quatre, y compris une femme. Deux d'entre eux ont confessé avoir été présents à la journée d'Oosterwelle (Austruwel), près d'Anvers; on les a pendus pour l'exemple; les autres sont à Ypres.

Il annonce que, selon l'accord conclu à Ypres, il a fait une levée de deux cents hommes, au moyen desquels tout est rentré dans l'ordre. « Je n'ay poinct entendu, dit-il, que depuis soit advenu aulcung désordre ultérieur, s'estantz lesdits bryganlz esquartez par les bois et maysons d'aultres sectaires leurs complices. Che seroit bien à propos qu'estantz les justices ainsy renforcées, l'on fist par tout ledit quartier plus suspecte, faire diligente visitation des maisons des sectaires plus esquartées, pour enfoncer les masses et secrètes retraites que vraysemblablement ilz y ont. Le bruyt est que lesdits sectaires auriont pour chief et conducteur ung personnaige surnommé De Heule. Le rapport que l'on m'en at faict, de sa stature et circonstance, samblent assez correspondre à ung gentilhomme nommé De Heule, du quartier de Bruges, lequel, durant ches troubles

passez, s'est mal conduict en faict de la religion vers Bruges. Toutesfois, pour ne le sçavoir encoires de certain, je n'en oseroys asseurer Vostre Excellence, synon pour en mieulx informer la vérité. L'on se pourroit informer que seroit présentement devenu ledit Heule de Bruges, qui est assez congneu par che que du tamps des principaulx troubles je n'ay entendu d'aultre gentilhomme audit Bruges aller aulx presches que luy. »

Pour empêcher la contagion de s'étendre dans le quartier de Lille, le gouverneur annonce qu'il a ordonné à tous les villages de mettre un guet sur les clochers des églises. Il demande au duc l'autorisation d'assurer les hommes, qui feront ainsi la garde des villages.

Lille, 16 janvier 1567. — *Max. Vylain au duc.*

Les prisonniers de Poperinghe paraissent avoir été envoyés par ceux d'Angleterre pour troubler le quartier de West-Flandre. « J'apperçois assez, dit-il dans cette lettre, que pluiseurs povres manantz estantz encoires sectaires opiniastres, et autres se tenantz en doubte des justices pour leurs faultes passées, seriont légièrement prestz de s'armer, de povreté et désespoir, pour se joindre à ungne occasion de trouble, pour avoir moyen de piller. »

Le duc, dans sa réponse à la lettre du 15, trouve très-convenable qu'on visite les maisons des sectaires « pour enfoncer les masses et secrètes retraites des brigands. » Quant aux armes à donner aux catholiques, c'est un point fort délicat. « Il est dangereux, dit-il, de donner des armes au populaire en ces lieux si suspects, et temps sy divers. Il convient y aller avec le pied de plomb. » Il demande les noms des villages et ceux des personnes auxquels on croit pouvoir en donner.

16°. 18 janvier 1567. — *Le duc d'Albe à M. d'Auchy.*

Réponse au sujet du concept pour les dizaines au pays de Lalleu. Le duc le trouve bon, sauf qu'il n'entend point qu'on arme tout le monde, pour le danger qu'il y auroit que ceux de la nouvelle religion, pouvant être inconnus, ne se présentassent comme catholiques, comme aussi tout autres, pour r'avoir les armes. Il ordonne de ne donner des armes qu'aux conducteurs de dizaines.

Gand, 19 janvier 1567. — *Fernande de la Barre à M. de Polinchove, secrétaire d'État.*

Il lui annonce l'arrestation de six ou sept brigands, dont son lieutenant « par l'advis de gens lettrez » a fait exécuter deux par la corde. Parmi les autres, se trouve le principal et chef, nommé Jacques Visaige, lequel a déclaré que l'entreprise avait été conclue en Angleterre, à Sandwich, et que leur but était de chasser tous les prêtres et de détruire toutes les églises de ce quartier.

Le procès-verbal d'interrogatoire de Jean Visaige est long et curieux.

17°. 12 mars 1567. — Le duc d'Albe à ceux de Gand, pour qu'ils laissent un certain sire Oudart, chantre et chapelain des basses messes du roi, jouir de franchise quant aux vins et cervoises qu'il voudra mettre en cave pour son usage.

18°. 9 avril 1567, avant Pâques. — *Philippe de Licques, capitaine à St-Omer, au duc d'Albe.*

Il instruit le duc de quelques tentatives d'embauchage faites pour le seigneur de Risoir, commandant un régiment de gens de pied, sous la charge du prince d'Orange.

Il en résulta l'arrestation d'un nommé Jean de Beausart, dont le duc ordonne l'envoi à Bruxelles.

19°. 19 mai 1568. — L'évêque de Tournay d'Ongnyes instruit le duc d'Albe de l'effet qu'a produit le départ de la gendarmerie espagnole. Les brigands infestent de nouveau les environs, égorgeant ceux qui leur résistent. L'évêque demande le retour des Espagnols.

20°. 11 mai 1570. — Lettre et passe-port écrits par Launay, « capitaine dedans la navire nommée la *Brave*, pour La Majesté de la royne de Navarre. » Il s'agit d'un bateau flamand qu'il avait pris en mer par hostilité contre les papistes.

Rapports sur les courses de pirates et ce que les pêcheurs de Ziericzée avaient à en souffrir (*flamand*).

Je me hâte, Messieurs, de vous envoyer ce rapport sur nos derniers travaux. J'aurais voulu vous donner la suite de mon Essai sur les commanderies belges de l'ordre de St-Jean de Jérusalem. Malheureusement ma mauvaise santé ne m'a pas permis d'aller faire sur les lieux les recherches nécessaires. J'ai appris de M. Polain qu'il existe aux archives provinciales de Liége un grand nombre de documents sur l'ancienne commanderie de Villers. J'ai eu de Bruges, de la part de M. Prim, qui remplit les fonctions d'archiviste de la province, quelques renseignements sur la maison de Slype, et je tiens à les compléter. Mon travail sur la commanderie de Hainaut ne pourra non plus s'achever que lorsque j'aurai pu aller à Piéton.

Je ferai en sorte, Messieurs, que tout cela puisse se faire bientôt. J'espère que rien ne viendra plus y mettre d'obstacle.

—

Sur la valeur historique d'un passage de l'Histoire des abbesses de Nivelles par Bauduin des Hayes. — Note de M. le professeur BAGUET.

Du temps d'*Idubergh* ou *Iduberge*, septième abbesse de Nivelles, eut lieu le concile que Louis-le-Débonnaire tint à Aix-la-Chapelle, l'an 817, et dans lequel on fit des règlements sur la discipline monastique. Les évêques de Liége et de Cambray, qui avaient assisté à ce concile, en publièrent, à leur retour, les ordonnances et les constitutions dans leurs diocèses. Walcand, l'évêque de Liége, vint les signifier aux dames de Nivelles [1], leur déclarant qu'elles devaient suivre la règle de Saint-Benoît et faire vœu de chasteté. Cette déclaration fut accueillie avec un grand mécontentement. Aussitôt Idubergh se concerta avec les abbesses du diocèse de Cambray, auxquelles pareille déclaration avait été faite, et avec celles de Cologne, de Mayence et d'autres villes d'Allemagne. Toutes convinrent d'un commun accord de ne point acquiescer à ce qu'on exigeait d'elles, mais d'en appeler au futur concile et à Pascal Ier, qui occupait alors le trône pontifical.

Lorsque le pape eut confirmé les actes du concile d'Aix-la-Chapelle, l'Empereur, qui avait appris le refus des dames, chargea Walcand de les déterminer à la soumission et de les amener, sinon à recevoir la règle de Saint-Benoît, du moins à accepter le vœu de chasteté. Elles demandèrent six mois pour délibérer. A l'expiration de ce terme, une assemblée générale eut lieu à Nivelles, et là les dames

[1] On sait qu'autrefois Nivelles faisait partie du diocèse de Liége.

répondirent qu'elles ne recevraient point la règle de Saint-Benoît; qu'elles garderaient la chasteté, mais sans s'astreindre par un vœu; qu'enfin elles obéiraient à leurs abbesses et mèneraient une vie honnête. En vain Walcand et les seigneurs présents engagèrent les dames à accepter les décrets du concile; ils durent se retirer sans avoir rien obtenu.

Voyant l'obstination de ces dames, dont la noblesse semblait toutefois mériter certains égards; d'un autre côté, ne voulant pas les laisser sans aucune règle, l'Empereur s'entendit avec le pape, pour qu'on leur traçât quelques formules d'une vie honnête, mais non assujettie à des vœux [1].

J'ai puisé ce récit dans un manuscrit authentique de l'ouvrage de Bauduin des Hayes [2], chanoine et écolâtre de l'église collégiale de Ste-Gertrude à Nivelles. J'ai seulement retranché quelques détails.

Corneille Smet, dans une dissertation intitulée *Disquisitio historica de primis cœnobii Nivellensis institutis eorumque mutatione* [3], a voulu prouver que ce récit ne méritait pas de croyance. Je pense qu'en portant ce jugement, le savant critique est allé trop loin, et qu'il aurait dû se borner à

[1] Voy. De Guyse, éd. de M. de Fortia, t. IX, p. 166. Dr Ro.

[2] Il ne m'a pas été possible de trouver un exemplaire de cet ouvrage qui, d'après Foppens, *Bibl. Belg.*, t. I, p. 117, a dû être imprimé à Bruxelles, en 1652. J'ai rendu compte (en 1843) du manuscrit que je possède, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, vol. 6, pp. 179 et suiv. et p. 199. J'ai en même temps fait connaître un écrit de la main de M. Malcorps (autrefois curé de St-Nicolas à Nivelles), plus étendu que l'ouvrage de Bauduin des Hayes, mais dans lequel on a mis cet ouvrage à profit. Depuis cette époque, j'ai eu l'occasion de voir une copie portant le nom de *Ernest Joseph Roulent*, de Nivelles, 1785. Dans cette copie se trouve reproduit le manuscrit de M. Malcorps.

[3] *Act. SS. Belgii*, t. III, pp. 171 et suivantes.



combattre la conséquence que l'on tirait de ce récit, savoir qu'à l'époque à laquelle il se rapporte, les dames de Nivelles n'étaient plus réellement *sanctimoniales*, mais *séculières*[1].

Smet dit (pp. 187 et suiv.) que le même récit lui a été communiqué par le chanoine Bonnier, qui l'avait extrait des archives du chapitre de Nivelles, et que le même fait est mentionné par Vinchant (*Annales du Hainaut*, liv. III, ch. 18). Il prétend toutefois que cette narration a été empruntée aux annales de Jacques de Guyse[2] (*Illustrationes Galliæ Belgicæ*), ou plutôt à la version française publiée à Paris en 1582, t. II, pp. 59 et 60. Il ajoute que de Guyse, qui mourut en 1398 ou 1399, était un homme crédule, et que d'ailleurs il raconte autrement le fait, t. II, p. 75.

En laissant de côté les circonstances du récit qui peuvent donner lieu à contestation, y a-t-il de l'invraisemblance à admettre qu'à Nivelles, comme dans d'autres monastères, il se soit peu à peu introduit du relâchement dans l'observance des règles monastiques, lorsqu'on voit que le but principal des conciles des années 816 et 817 était d'opérer une réforme générale sous ce rapport[3]? Une pareille supposition me semble d'ailleurs pouvoir subsister à côté des preuves nombreuses et solides sur lesquelles Smet s'appuie pour démontrer que les religieuses de Nivelles étaient primitivement *sanctimoniales* et *canoniques*[4], qu'elles faisaient vœu de chasteté et que, dans la 2e moitié

[1] Voyez l'*Histoire de la vie de sainte Gertrude*, par Guillaume de Rebreviettes. Paris, 1612, ch. 25, pp. 482 et suiv.

[2] De Guyse est en effet cité par Vinchant. (Voy. p. 276, note 1.)

[3] On pourrait invoquer ici des dispositions de conciles antérieurs, notamment de celui de Francfort, en 794, cité par Smet, pp. 174 et suiv.

[4] Il le démontre fort longuement, pp. 172 et suivantes, pour réfuter l'opi-

du IXe siècle, on les retrouve reconnues en la même qualité et non encore sécularisées.

Toutefois, il n'est même pas nécessaire de supposer qu'il y ait eu du relâchement dans la discipline du monastère de Nivelles. Les règles arrêtées pour les chanoines, dans le concile de 816, étaient applicables à ce monastère comme aux autres; mais après le concile de 817, dans lequel on fit des règlements sur la vie monastique, on aura tenté d'y introduire des règles plus sévères, comme dans les autres communautés qui n'en avaient pas de ce genre.

Smet trouve invraisemblable la résistance opiniâtre des dames de Nivelles. Il semble du moins qu'elles prirent l'initiative dans cette affaire. Mais cette résistance qu'elles montrèrent et les termes mêmes de leur réponse ne fournissent-ils pas la preuve qu'elles n'avaient jamais suivi la règle de St-Benoît, pour laquelle elles éprouvaient tant de répugnance; qu'elles croyaient avoir vécu d'une manière tout à fait chrétienne jusqu'alors et qu'elles jugeaient qu'il n'était pas nécessaire qu'une règle plus sévère leur fût imposée?

Mais, dit Smet, qui peut croire que l'Empereur, d'accord avec les évêques, ait voulu imposer la règle de St-Benoit généralement à toutes les congrégations religieuses? Cette assertion ne prouve pas qu'il soit impossible que l'évêque Walcand ait proposé cette règle dans l'assemblée de Nivelles, puisqu'il est reconnu qu'à cette époque, on s'efforçait de la propager et que l'on peut citer

nion de Mabillon, qui prétendait qu'elles étaient *monacales* et *bénédictines*.

L'opinion de Mabillon a été adoptée dans la *Gallia christiana nova*, t. V, p. 576. — Sigebert (*ad an.* 820), cité par Gramaye, *Gallo-Brabantia*, p. 9, appelle les dames de Nivelles *clericales moniales*.

beaucoup de monastères où les religieux *canoniques* furent convertis en *bénédictins* [1]. Walcand lui-même, comme il est rapporté dans la vie de saint Bérégise, abbé [2], entreprit de rétablir l'ancienne discipline de l'abbaye d'Andain (St-Hubert), en y envoyant des bénédictins, lesquels dans la suite continuèrent à posséder cette abbaye.

Qu'il soit invraisemblable que le *duc de Louvain* [3] avec Albon, comte de Hainaut, aient assisté à l'assemblée de Nivelles, puisqu'on donne au duché, ou plutôt au comté de Louvain, une origine postérieure au IXe siècle, cette circonstance ne semble pas suffisante pour faire révoquer en doute le fond du récit.

Si, comme nous le pensons, Smet a eu tort de contester l'authenticité du récit fait par Bauduin des Hayes, nous croyons que c'est avec raison qu'il soutient que la sécularisation du monastère de Nivelles ne doit pas être rapportée à cette époque. Cependant, ni les arguments qu'il allégue, ni ceux qui sont invoqués par les autres critiques, ne m'ont paru assez puissants pour déterminer l'époque de

[1] Voir Smet, p. 187.

[2] *Vies des Saints,* d'Alban Butler, nouv. éd. publiée par M. le chanoine De Ram, t. V, p. 303.

[3] Outre l'évêque Walcand, Bauduin des Hayes nomme le *duc de Brabant* et le comte de Hainaut, et la lettre communiquée à Smet par le chanoine Bonnier cite le *duc de Louvain* et Albon, comte de Hainaut.

Dans sa narration, Bauduin des Hayes donne le nom d'Albon aussi bien à l'évêque de Cambray (qui se nommait *Halitchaire*) qu'au comte de Hainaut, qu'il appelle *comte de Mons,* aliàs *de Hainaut.* — Quant à ce qu'il nomme le *duc de Brabant* parmi les seigneurs qui assistèrent à l'assemblée de Nivelles, on sait que c'est là une dénomination erronée qu'une opinion vulgaire avait introduite en désignant Pepin de Landen comme premier duc de Brabant, tandis que ce titre n'est connu dans l'histoire que plusieurs siècles plus tard.

cette sécularisation et pour la fixer au pontificat de Pascal II.

Smet s'est attaché à démontrer qu'aussi longtemps que les Dames de Nivelles conservèrent la dénomination de *sanctimoniales,* elles ne peuvent être considérées comme *séculières.*

Ainsi, dans sa dissertation (p. 189), il donne un extrait d'un diplôme de Charles-le-Chauve, de l'année 877, par lequel l'Empereur déclare qu'il réserve à l'usage des *sanctimoniales* et *chanoines*[1] du monastère de Nivelles tous les biens spécifiés dans cette pièce.

Molanus[2], dans son ouvrage *de Canonicis*[3], cité par Smet, rapporte que le monastère de Nivelles obtint du pape Pascal II une courte formule de vie honnête sans obligation de vœu, tout en formant une communauté sous l'administration de l'abbesse. Smet semble douter, avec raison, de la véracité de cette assertion, et cependant il

[1] *Concedimus ad usus fratrum seu sororum, sanctimonialium videlicet et canonicorum Nivellae coenobii, etc.* Cet acte est rapporté en entier par Miraeus, *Op. dipl.,* t. I, p. 502. Voici à quelle occasion il fut publié : Par un abus assez général, les souverains récompensaient les services des seigneurs en leur donnant les revenus des abbayes et des monastères bien dotés. Il paraît que cet abus prit son origine dans l'abandon que les communautés religieuses firent d'abord de leurs biens à cause des ravages des Normands. Les souverains, après avoir disposé de ces biens abandonnés, en vinrent à disposer également des autres. Ce fut pour obvier à ces empiétements que Tauperge, abbesse de Nivelles en 877, s'adressa à Richilde, femme de Charles-le-Chauve, pour que l'Empereur voulût prendre l'église de Nivelles sous sa protection.

Le titre de *sanctimoniales* reparaît dans les diplômes de l'empereur Othon I, de 966, et d'Othon III, de 992 (Miraeus, *Op. dipl.,* t. I, pp. 654 et 656).

[2] Voyez aussi Gramaye, passage cité plus haut.

[3] Lib. I, c. 15.

est porté à croire que si un pape Pascal a accordé une telle dispense de vœu, ce fut Pascal II, et non Pascal Ier, puisque, avant le pontificat de Pascal II, les Dames de Nivelles faisaient vœu de chasteté et étaient appelées *sanctimoniales*.

Smet comprit qu'en adoptant l'opinion de Molanus, la base de son argumentation principale s'écroulait, puisque Pascal II occupait le trône pontifical de 1099 à 1118, et qu'un diplôme [1] de Lothaire III [2], de 1136, donne encore aux Dames de Nivelles le titre de *sanctimoniales*. Il s'efforce donc de prouver que Lothaire a pu employer cette dénomination de *sanctimoniales*, parce qu'à cette époque il devait se trouver à Nivelles beaucoup de dames qui avaient fait vœu de chasteté [3], bien que, par la dispense de Pascal, on ne dût plus à l'avenir faire pareil vœu.

Enfin, Smet (p. 192) fait remarquer que l'empereur Charles IV appelle, dans un diplôme donné par Miraeus (t. III, p. 163), le monastère de Nivelles *seculare*, et que dans un acte de 1341 [4], il emploie les mots : *Salutem dicit capitulo secularis ecclesiae Nivellensis*. La différence, ajoute-t-il, que l'on remarque dans le langage de Lothaire et dans celui de Charles IV prouve, même en l'absence d'autres preuves, un changement de règle ou d'institution.

Il est facile de juger que Smet a inutilement expliqué

[1] Miraeus, *Op. dipl.*, t. I, p. 384.

[2] Ou plutôt Lothaire II; mais cet Empereur prend souvent, dans ses diplômes, le titre de *Lotharius III Romanorum rex*.

[3] Smet (p. 173), invoquant le témoignage de deux auteurs qui ont servi à Geldolphe de Ryckel pour écrire la Vie de sainte Gertrude, établit qu'au moins jusqu'au Xe siècle, beaucoup de jeunes personnes, à l'exemple de sainte Gertrude, se consacraient tout entières à Dieu.

[4] Cet acte est de 1351 et non de 1341.

le diplôme de Lothaire dans un sens favorable à son argumentation. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les trois diplômes de Charles IV, que Miraeus a reproduits [1], pour se convaincre que le nom de *sanctimoniales* fut encore donné aux Dames de Nivelles à l'époque même où le monastère était officiellement reconnu comme séculier et longtemps après le règne de Lothaire. Les deux premiers diplômes portent la date du 3e jour avant les calendes de mars 1349, et sont adressés, l'un à l'abbesse seule, l'autre à toute la communauté. Ils ont tous les deux pour objet la déclaration, faite par l'Empereur, que le droit d'investiture appartient au duc de Brabant, Jean III. Au commencement du 1er on lit : *Carolus.... venerabili Abbatissae saecularis monasterii Nivellensis*, et en tête du 2d : *Religiosis Abbatissae et conventui* SANCTIMONIALIUM *monasterii Nivellensis.* Le 3e diplôme, de 1351, fut publié pour mettre fin au conflit qui s'était élevé entre le duc de Brabant et l'abbesse; il commence par ces mots : *Carolus.... dilectis nobis in Christo Mathildi Abbatissae, Praeposito totique capitulo saecularis ecclesiae Nivellensis.* Dans le même temps, l'Empereur adressa au duc Jean une lettre qui est rapportée par Bauduin des Hayes, et dans laquelle on remarque les mots : *église séculière de Sainte-Gertrude.*

On ne peut donc rien conclure du titre de *sanctimoniales*, que l'on retrouve jusqu'en 1349, pour déterminer l'époque de la sécularisation du monastère de Nivelles.

Denis de Sainte-Marthe [2], cité par Smet (p. 191), suppose, d'après un diplôme de l'empereur Henri IV, que les religieuses du monastère de Nivelles furent sécularisées

[1] *Op. dipl.*, t. III, pp. 103-104.
[2] *Gallia Christ. aucta*, t. III, col. 575.

en 1059. Ce diplôme [1], de 1059, contient, il est vrai, la division des biens de ce monastère en trois portions, une pour l'hôpital, une autre pour l'abbesse, une troisième pour les chanoines et chanoinesses (*in praebendas fratrum seu sanctimonialium LXXII)*; mais rien ne prouve que l'Empereur ait eu un autre but, en déterminant des prébendes et en faisant cesser la communauté quant aux biens, que d'empêcher toute contestation au sujet de l'emploi des revenus de ces biens. D'ailleurs, comme le fait remarquer Smet, la manière dont l'Empereur s'exprime semble prouver qu'il a seulement confirmé ce qui avait été établi par son père Henri III [2]. Quelques extraits du diplôme de Henri IV serviront à appuyer cette assertion. Après avoir rappelé que son père avait voulu assister à la consécration de la nouvelle église [3] de Sainte-Gertrude, et qu'il avait même porté sur ses épaules, dans le sanctuaire, le corps de la sainte, l'Empereur s'exprime en ces termes :
« Cum ergo me divina gratia paterni regni fecit successo-
» rem, volo erga eumdem locum me praestare paternae
» pietatis haeredem, et de rebus ejusdem ecclesiae nostrae

[1] Miraeus, *Op. dipl.,* t. I, p. 510.

[2] Voir dans Miraeus, *Op. dipl.*, t. I, pp. 660-661, deux diplômes de l'empereur Henri III, qui restituent à l'abbesse et à la congrégation de Nivelles les droits et les possessions qui leur avaient été enlevés dans les temps calamiteux qui avaient précédé. Le premier de ces actes est de 1040, le second de 1041.

En 1046, le pape Clément II accorda des priviléges à l'église de Sainte-Gertrude, et, en 1049, le pape Léon IX ratifia ces priviléges et confirma les décrets de Henri III (*ut quod firmavit*[*imperator*] *praecepto,* dit-il, *firmetur et hoc nostro privilegio*). Voyez Miraeus, *Op. dipl.,* t. I, p. 661.

[3] En 1046 (ou 1047, selon Sigebert, dans sa chronique), l'ancienne église avait été horriblement profanée par quelques impies qui, après l'avoir dévastée, après avoir foulé aux pieds les saintes hosties et répandu le précieux sang de N. S., livrèrent aux flammes l'édifice tout entier.

» quoque auctoritatis praeceptum innovare; ut congrega-
» tio ista, quae in egressu posita prima regni mei facie
» honestissime condecoratur, nostris decretis perpetuam
» rerum suarum firmitatem obtineat.

» Res ipsae in tres portiones divisae existunt, in xeno-
» dochium, in beneficium abbatissae, in praebendas
» fratrum seu sanctimonialium LXXII. Quae partes ut a
» se possint certissime distingui, placuit haec nomina
» Villarum, ad unamquamque pertinentium, distinctè sub-
» notari. » Il donne ensuite l'indication et la répartition des biens, puis il continue : « Jubeo ergo et ratum esse
» volo, ut divisiones istae, *sicut antiquitus sunt consti-*
» *tutae,* ita distinctae permaneant, ne pars violentior in
» res partis inferioris transiliat. Nil agat congregatio de
» rebus abbatissae, nisi jussa ; nil assumat sibi abbatissa
» de rebus congregationis, nisi invitata. Xenodochium
» quoque non alienis commodis, sed peregrinorum et
» pauperum famuletur refrigeriis. »

Molanus [1], parlant du diplôme de l'empereur Lothaire, de 1136, dit que ce fut ainsi que le célèbre monastère de Sainte-Gertrude dégénéra en chapitre des deux sexes. Mais, si l'on examine ce diplôme, on verra aisément que Lothaire ne fait que confirmer ce qui avait été établi par ses prédécesseurs. « Omnia, » dit-il, « a praedecessoribus
» nostris, Henrico III imperatore ejusdemque filio Hen-
» rico rege, eidem ecclesiae [S. Gertrudis Nivellensis]
» concessa et confirmata, regia auctoritate et sigilli mei
» impressione corroboro. Praecipio insuper, ut divisiones
» possessionum ejusdem ecclesiae, *sicut antiquitus con-*
» *stitutae sunt a praedictis Regibus*, ita distinctae et in-

[1] Ouv. cité, ch. 15.

» convulsae permaneant, ne pars violentior in res partis » inferioris transiliat, sed unaquaeque pars jus sibi de» terminatum irrefragabiliter obtineat. » Il reproduit ensuite exactement la division détaillée des biens, telle qu'elle se trouve dans le diplôme de Henri IV, sauf un changement d'orthographe pour certains noms de lieux et la désignation des biens qu'Ida, comtesse de Bologne, avec l'assentiment de son fils Godefroid de Bouillon, avait donnés à la congrégation. Puis il détermine, d'une manière plus précise que ne l'avait fait Henri IV, la limite qui sépare les droits des trois possesseurs des biens, l'abbesse, la congrégation et l'hôpital. « Nihil agat congregatio, » dit-il, « de rebus Abbatissae, nisi jussa; nil assumat sibi ab» batissa de rebus et jure congregationis, nisi a congre» gatione invitata. Xenodochium quoque non alienis » commodis, sed provida dispensatione unius aut quam» plurium personarum, ad honorem Dei et Ecclesiae, » communi Ecclesiae deliberatione electarum, peregri» norum, infirmorum et pauperum famuletur refrige» riis. »

On le voit, on ne peut rien conclure de plus du diplôme de Lothaire que du diplôme de Henri IV. Et si Lothaire jugea bon de porter ce décret, nous apprenons par le commencement de cet acte que ce fut surtout à la demande de l'abbesse Oda qu'il le fit.

En effet, Oda avait à cœur de veiller, avec plus de soin que les abbesses qui l'avaient immédiatement précédée, aux intérêts de l'église de Nivelles. Voici comment elle s'exprime dans un acte de 1126 [1], où elle reconnaît les droits de la congrégation sur l'église de Lennick, des re-

[1] Miraeus, *Op. dipl.*, t. I, p. 682.

venus de laquelle, malgré l'indication expresse qui en était faite dans le diplôme de Henri IV, la congrégation n'avait pas encore joui : « Ego Oda, Nivellensis abbatissa,
» rebus ecclesiae, quas minus canta praedecessorum cir-
» cumspectio turbaverat vel neglexerat, necessarium duxi
» fideliter consulere. Congregatio Liniacensem Ecclesiam,
» a multis abbatissis ad meum usque tempus quoquo-
» modo possessorum, frequenter in praesentia Caesaris,
» frequentius in Leodiensi audientia proclamatam repe-
» tebat. Ad hujus sui juris comprobationem Henrici quarti
» imperatoris decretale praeceptum, de suarum rerum
» distinctione in ecclesia habitum, exhibebant, a prae-
» decessoribus tamen nescio qua intentione occulta-
» tum. »

On comprend facilement à la lecture de cet acte, qui fut revêtu du sceau d'Albéron, évêque de Liége, comment il a pu se faire qu'en 1136, Lothaire ait cru devoir confirmer de son autorité le décret qui avait été porté en 1059 par l'empereur Henri IV.

Je ne crains donc pas d'avancer qu'aussi longtemps que l'on ne pourra produire un document qui établisse d'une manière authentique l'époque de la sécularisation du monastère de Nivelles, il restera de l'obscurité sur ce point, malgré les efforts de quelques critiques qui ont voulu l'éclaircir. J'ajouterai que le plus ancien document que j'aie rencontré, dans lequel l'église de Nivelles est nommée *séculière*, appartient à l'année 1267. C'est un acte [1], fait à Cambrai, qui déclare qu'Henri, fils aîné de Henri III, duc de Brabant, a cédé ses droits sur le duché à son frère Jean. Parmi les noms des évêques, abbés et seigneurs, qui se

[1] Miraeus, *Op. dipl.*, t. II, p. 433.

trouvent en tête de cet acte, figure celui d'*Isabella* [1], avec la qualité d'*Abbatissa secularis ecclesiae Nivellensis*.

Pour me résumer, je crois pouvoir établir les points suivants :

1° Que primitivement les religieuses du monastère de Nivelles faisaient vœu de chasteté, puisqu'il est avéré qu'Itta (ou Iduberghe), puis sa fille, sainte Gertrude, et ses compagnes *prirent le voile*, ce qui, comme le prouve Baronius (*Annal. ecclesiast. ad annum Christi* 57, n° 89), cité par Smet (*Diss.*, p. 173), impliquait le vœu de chasteté ;

2° Qu'ensuite, sans que l'on puisse préciser l'époque, les religieuses cessèrent de s'obliger par ce vœu, en gardant cependant le nom de *sanctimoniales* et en vivant chrétiennement en communauté sous l'obéissance de l'abbesse ;

3° Qu'en 816, le monastère de Nivelles reçut, comme les autres de même genre, les règles arrêtées dans le concile d'Aix-la-Chapelle pour les religieux *canoniques ;*

4° Que, par suite du concile de 817, où l'on arrêta les règles pour la vie monastique, on tenta en vain, pour rendre la discipline plus sévère, d'imposer au monastère de Nivelles la règle de Saint-Benoît ; mais que le pape Pascal Ier consentit à ce que les religieuses continuassent à vivre chrétiennement, sans s'astreindre au vœu de chasteté ;

5° Qu'il est impossible de préciser l'époque de la sécularisation du monastère de Nivelles ; que rien ne prouve

[1] Bauduin des Hayes l'indique comme 27e abbesse, sous le nom d'*Élisabeth de Burgette* ou *Brugelette*. C'est pendant l'administration de cette abbesse que Philippe-le-Hardi envoya consulter une béguine. à Nivelles. au sujet de l'accusation portée par Labrosse contre la reine Marie.

qu'elle ait eu lieu avant la fin du XIIe siècle, et qu'après qu'elle eut été opérée, les dames reçurent encore le nom de *sanctimoniales*.

Lettre de M. le baron de Fierlant, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, au Secrétaire de la Commission.

Par votre billet du 19 de ce mois, vous me demandez communication de quelques remarques faites à l'occasion de l'opinion de M. Piot sur l'origine de certaine dévotion du bon peuple de Louvain, à un tableau représentant saint Jean, et placé autrefois dans l'église dédiée à ce saint, dépendance de la ci-devant commanderie de Chantraine en cette ville. (Voir la note au bas de la page 61 du tome XV du *Compte-rendu des séances de la Commission d'histoire.*)

Avec le plus grand plaisir j'ai l'honneur de vous communiquer ces remarques, qui résultent d'une conversation que j'eus à ce sujet avec M. Mertens, vicaire à Tervueren.

L'église de la commanderie à Louvain renfermait un tableau représentant saint Jean dans l'huile bouillante; selon M. Piot, il était désigné sous le nom de saint Jean le pleureur, à cause de la mine piteuse que lui avait donnée le peintre, et les mères conduisaient leurs enfants devant ce tableau pour faire cesser leurs cris.

Semblable tableau représentant saint Jean dans la fournaise existe encore aujourd'hui au maître-autel de l'église de Tervueren, où le saint qu'il représente est invoqué aux mêmes fins qu'à Louvain; ce qui ferait croire

que la dévotion n'a pas l'origine que lui attribue M. Piot : ne serait-il pas permis de faire une autre conjecture sur cette origine, laquelle serait toute flamande et proviendrait de la consonnance des mots : saint Jean l'apôtre se trouve souvent désigné sous le nom de saint Jean de *Latran* ou *in Laterano*, mots d'une consonnance remarquable avec le mot flamand *tranen* (larmes). C'est ainsi qu'on invoque, dans la même ville de Louvain et environs, saint Pierre comme patron contre la coqueluche, en flamand *kiek-hoest*, parce que ce saint est ordinairement représenté accompagné d'un coq (*kiek*), le peuple ne distinguant pas en peinture ou sculpture, le coq de la poule. La dévotion à saint Amand pour obtenir la guérison des enfants rachitiques, maladie vulgairement appelée en flamand *ouden man*, prouverait la même thèse : et pour peu que l'on réfléchisse, il ne serait pas difficile d'étendre de beaucoup cette liste.

L'origine de toutes les dévotions populaires formerait un chapitre assez curieux de l'histoire des mœurs de nos pères. Nous y verrions entre autres nos cultivateurs invoquer saint Antoine l'ermite pour la prospérité de leurs porcheries, par cela seul qu'ils sont habitués à voir ce saint ermite dépeint accompagné d'un cochon, dérivation, selon les uns, de la tête d'ichneumon par laquelle on voulait désigner primitivement le séjour du saint dans les solitudes de l'Égypte, mais qui pourrait aussi bien être le *sus horrendus* des Géorgiques de Virgile (l. 4), et désigner ainsi les illusions effroyables par lesquelles, d'après les légendes, sa solitude fut constamment troublée.

—

Suite de la notice des manuscrits conservés soit dans des dépôts publics, soit dans des bibliothèques particulières, et qui ont rapport aux travaux de la Commission. — Publications récentes envisagées sous le même point de vue; par M. le baron De Reiffenberg.

I. MANUSCRITS.

AMIENS.

Nous recevons de M. Dusevel la lettre suivante :

« ... Aussitôt que vos *Bulletins* m'arrivent, je m'empresse de les lire attentivement, et je compare les curieux documents qu'ils renferment à ceux que je puis posséder moi-même sur quelques-unes de vos provinces. En me livrant à cette étude, j'ai remarqué, dans le tome XIII[e], pages 292 et suivantes, une *Note de M. Gachard sur l'origine du nom de Gueux, donné aux révolutionnaires des Pays-Bas, dans le XVI[e] siècle;* et j'ai trouvé, sur ces individus, les détails suivants, qui ont été tirés d'un manuscrit de la ville d'Arras, probablement inconnu à M. Gachard, qui ne le cite pas dans sa *Note :*

« Les gentilzhommes de la ligue se entre appellèrent les *Gueulx* et forgèrent une devise par le *pain,* le *sel* et la *besache* (les gueulx ne changeront pas quoyque l'on fache) et faisans lesdits gentilzhommes grand chière en signe de caresse et amitié mutuelle, tournèrent leurs bonnetz et crièrent : *Vive le roy et les gueulx!* Auquel festin y survint le conte d'Egmont et aultres seigneurs, et disoit-on que ledit conte d'Egmont, les prince d'Orenge, conte

de Hornes et aultres chevaliers de l'ordre, avoient intelligence et portoient faveur ausdits S^rs remonstrans, saulf monseigneur le duc d'Arscot, les contes de Meghen et d'Aremberghe, monseigneur de Hachicourt et le baron de Berlaymont; et prist le sieur de Brederode une besache de frères mendiants qu'il fist attacher au *sommet de la salle* (et non au col, comme on le lit dans la *note* de M. Gachard) où se faisoit ledit Festin, avecq ung plateau de bos, auquel burent tous les initiez, crians à chesque (chaque) fois qu'ils buvoient : *vivent les gueulx!* et peu de temps après, la plus grande partie desdits gueulx s'accoustrèrent de *couleur gris*, comme voyez par ce pourtraict (voir le manuscrit), tondans leur barbe fort courte, laissans en dessoubz des narines longues mousetacques (moustaches) à la turquescque et de là en avant portèrent tous dudit ordre certaine médaille d'or où, d'un costé, estoit emprointe l'effigie de Sa Majesté avecq ces motz : *en tout fidèles au Roy*, et, de l'autre costé y avoit deux mains joinctes par une besache avecq ces motz : *Jusceques à porter* la besache. »

Je trouve, aussi, parmi des documents qui m'avaient été transmis, dans le temps, pour la publication des *Archives de Picardie*, dont j'ai fait paraître 2 vol. grand in-8°, Amiens, 1843, ornés de planches, la pasquinade suivante, qui contient elle-même quelques détails sur les *gueux* des Pays-Bas :

Pascquille demande nouvelles du sieur DE BREDERODE *à messire Pascquin.*

Bonjour, bon an, messire Pasquin,
Dont (d'où) venez-vous sy grand matin?
Ne scavez-vous nulles nouvelles?
Qu'est-ce qu'on dit de ces querelles?

Bredrodde est-il trespassé,
Ou bien s'est-il du tout cassé
De la compaignie de ces *gueulx*,
Quy debvoient estre sy vertueulx?
Il samble au peuple, comme on m'a dict,
Qu'il n'a vers eulx plus nul crédit.

PASCQUIN.

Il a mis le feu aux estouppes
Et puis les laisse comme pouppes,
Perdant en ce son grand renom,
Dont *chief des gueulx* avoit le nom.
Mais ils n'ont guerre esté sans maistre,
Ung conte Loys s'i est venu mettre,
Quy joue sy bien son personnaige,
Que nul ne seconde en couraige, etc.

— Comme je pense que vous connaissez cette pasquinade, je me dispenserai de vous citer ici le reste de la pièce, qui est assez longue et qui roule en partie sur la manière de raser leurs barbes, qu'avoient adoptée les *gueulx,* sur l'*escuelle* et la *besache* qu'ils portoient, etc., etc.

—

LILLE.

M. A. Le Glay, auteur d'un excellent catalogue raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai, vient de rendre le même service à la bibliothèque de Lille, sur laquelle on n'avait encore, en fait de manuscrits, d'autres renseignements un peu étendus que l'informe inventaire de sir Thomas Philipps, malheureusement reproduit par M. Gustave Haenel, mais corrigé par M. Arthur Dinaux. Cet ouvrage, qui forme un bel in-8° de XXXVI et 443 pp.,

a déjà été apprécié dans notre *Annuaire pour* 1849 et dans le *Bulletin du bibliophile belge* [1]. Nous nous contenterons d'en extraire ici quelques articles relatifs à notre histoire; plusieurs de ces manuscrits ont été renseignés soit par MM. Warnkoenig et de Reiffenberg, soit par MM. Gachard et Gachet :

207. *Chronique de France, ou plutôt de Flandre*, de 1297 à 1463. In-fol., XVe siècle, 228 feuillets.

208. *Chroniques de* Monstrelet (le 1er livre). In-fol., XVe siècle, à 2 colonnes.

212. *Mémoires de messire* Michel-Ange, *baron* de Vuorden, *chevalier et conseiller d'honneur de la cour de parlement de Tournay, commençant à l'ouverture de la campagne de* 1653 *et finissant au traitté des Pyrénées, signé le* 7 *novembre* 1759. In-fol., 270 feuillets.

215. *Particularités touchant la ville d'Arras et la province d'Artois*. In-fol., XVIIIe siècle.

C'est une véritable histoire d'Artois, qui semble faite avec un certain soin.

216. *Discours véritable des grands troubles et séditions advenues en la ville d'Arras, capitalle du pays d'Artois, l'an* 1578, par Me Ponthus Payen, advocat atrébatois, seigneur des Essarts. In-fol., XVIe siècle.

217. *Mémoires sur la généralité d'Amiens, la province d'Artois et celle de Hainaut*. In-fol., XVIIe siècle.

220. *Histoire du siége de Nuitz*. XVIIe siècle.

221. *Statuts de l'ordre de la Toison d'Or*. In-4°. XVIe siècle.

223. *Les deux couronnements, c'est à savoir de Lombardie et de Saint-Empire de Rome, du très-invincible monarque Charles V, roi des Romains, des deux Germanies, des Espagnes, dé-*

[1] Voir aussi le t. VIII des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, Introd., p. xxv.

critz par messire Henri-Corneille Agrippa, *conseiller et indiciaire de Sa très-sacrée Majesté, et son entrée dans la ville de Bologne, en* 1530. In-fol., XVIIe siècle.

Traduction de l'ouvrage intitulé : *Orationes decem de duplici coronatione Caroli V apud Bononiam.* Colon., 1535, in-8°.

225. *Relation de los felices sucesos de las armas de S. M. C. don Phelippe IV.... por* Juan-Ant. Vincart, *secretario de los avisos secretos de guerra.*

227. *Traité de* Jean d'Auffay *sur les droits de Marie de Bourgogne.* Petit in-fol., XVe siècle.

228. *Chronica comitum Flandriae, ab anno* 621 *ad annum* 1490. Petit in-fol., XVe siècle, 106 feuillets.

Voy, t. I, 2e édit. de ces *Bulletins*, p. 35.

229. *Chroniques de Flandres.* In-8°, XVe siècle.

230. *Chroniques de* Jehan Molinet. 3 vol. in-fol., XVIe siècle.

231. *Le tiers volume des chroniques de* M. Jehan Moulinet. In-fol., XVIe siècle.

232. *Chroniques de* Jehan Molinet. In-fol. (va jusqu'en 1506), XVIe siècle, 320 feuillets.

233. *Recueil historique.* In-fol., XVIe siècle, 436 feuillets.

236. *Institution du parlement de Malines, en* 1473. In-fol., XVIIe siècle.

237. *Diverses matières et antiquités de Flandre.* In-fol., 1634, 229 feuillets.

C'est l'ouvrage de Ph. Wielant.

259. *Miscellanea.* In-fol., XVIe siècle.

260. *Extrait du registre de la chambre des comptes à Lille.* In-fol., XVIIe siècle, 311 feuillets.

263. *Histoire des comtes de Flandres, des gouverneurs et châtelains de Lille, etc.* In-fol. (s'arrête à l'année 1725).

268. *Recueil de divers actes, pièces, répertoires et notes relatives à l'histoire de France, Flandre, Artois, etc.* In-fol., XVIIe siècle.

273. *Histoire de France, par rapport à la Flandre.* In-fol., XVIIIe siècle.

Les treize premiers feuillets comprennent la chronique de *Jehan le Tartier.*

280. *Recueil de l'histoire de Flandres*, par Ph. Wielant. In-fol., XVIIIe siècle.

284. *Priviléges donnés à la ville de Tournay.* In-4°, XVIIe siècle.

286. *Lois, priviléges et coutumes de Hainaut.* In-fol., XVIe siècle. 158 feuillets.

M. Le Glay en donne une table très-étendue.

288. *Rebellioni delle provincie.* In-4°. XVIe siècle.

291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 305, 307, 310, 313, 315, 316, 317, 318, 320. Différents recueils d'armoiries, de généalogies et d'épitaphes.

—

BRUXELLES.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

Le manuscrit n°s 17725-17749 contient un inventaire des manuscrits des Bollandistes, remis à l'abbé Ghesquière pour les historiographes, en 1779. Nous croyons qu'il n'est pas sans utilité de le transcrire ici :

Inventaire des manuscrits trouvés dans la bibliothèque des historiographes à Anvers.

1. Un ancien manuscrit intitulé : *Epistolae Regum et Imperatorum.* Cette copie a été faite en 1476; petit in-folio sur papier.

Il se trouve écrit sur la première page, que ce manuscrit appartenait au Collége des Jésuites de Louvain.

2. *Vincentii speculum historiale*, manuscrit sur vélin, petit in-folio, t. I et II, manuscrit ancien.

Par une note sur la première page, on apprend que ce manuscrit a appartenu à la bibliothèque des Jésuites de Louvain et qu'il a été acheté par le *Musaeum Bellarminum*.

3. *Albertus Agnensis, de expeditione Bullonii*, manuscrit sur papier, petit in-folio, manuscrit ancien.

Il a été acheté pour le *Musaeum Bellarminum* et est imprimé dans le livre intitulé : *Gesta Dei per Francos*.

4. *Andreae Dominici Florentini de Romanis potestatibus.*
Mathaei Palmerii Florentini de temporibus.
Joannis Boccacii de mulieribus claris.
Orationes variorum, praesertim Guarini veronensis.
Guarini veronensis de liberis educandis.
Controversia de nobilitate.

Ancien manuscrit sur papier, qui a appartenu au collége de Louvain et a été acheté pour le *Musaeum Bellarminum*.

5. Chastelain, *Histoire de Jacques de Lalaing.*
État de la maison du duc Charles de Bourgogne, par Olivier de la Marche.

Ces deux pièces sont imprimées.

Inventaire de certaines baghes et joyaux de feu madame Marie duchesse de Bourgogne.

S'ensuit ce qui est ordonné et conclu pour amener le corps de M. le duc Philippe de Bourgogne, et comme l'on conduira lesdits corps et leur sépulture jusques au pays de Bourgogne, etc.

L'ordre et la forme tenue au sacre et couronnement de la reine Léonore d'Autriche, comme reine de France.

Extrait des chroniques de Jehan Molinet. In-folio.

Ce manuscrit sur papier a appartenu au collége de Louvain et a été acheté pour le *Musaeum Bellarminum*.

6. *Histoire de l'advenue des troubles du Pays-Bas pour le fait de la religion et de la justice, et des divisions, guerres civiles*

et intestines, commençant en l'an 1565 jusqu'en l'an 1583.

Ancien manuscrit in-4°, écrit sur papier.

7. *Copie des nouvelles que le Josne Monstrichalt a apporté de Rome*, anno 1527.

Elles concernent le connétable de Bourbon. M. de Reiffenberg en a donné un extrait dans les *Bulletins de l'Académie*.

A la suite se trouvent plusieurs autres pièces concernant principalement les Pays-Bas.

Il y a dans le même manuscrit :

Un débat de trois chevaliers-princes devant Minos.

Le débat de la noblesse, et plusieurs pièces curieuses du temps de Charles V.

Manuscrit sur papier petit in-folio.

8 *Plinii secundi historia naturalis*, grand in-folio écrit sur vélin.

Cet ouvrage n'est pas complet, et il y a quelques feuilles déchirées à la fin du volume.

Il est marqué sur la première page, que cet ancien manuscrit appartient à la bibliothèque de la maison professe d'Anvers.

9. *Julius Caesar*, manuscrit très-ancien écrit sur vélin. In-4°.

Ce manuscrit n'est pas complet; outre quelques feuilles déchirées ou endommagées dans le corps de l'ouvrage, il y manque des feuilles à la fin.

Il a appartenu au collége de Louvain et a été acheté pour le *Musaeum Bellarminum*. Dans le même volume se trouvent huit pages détachées écrites sur vélin, intitulées : *Historia Treverorum*, incomplet.

10. *Cornike van Brabant.*

Cette chronique est en vers flamands. Elle commence à la création du monde et finit au mariage de Philippe-le-Bon avec Isabelle de Portugal. In-folio écrit sur velin.

Elle a été achetée pour le *Musaeum Bellarminum.*

11. Un manuscrit grand in-folio écrit sur vélin, contenant :

1° *Capitula ecclesiastica Karoli Magni imperatoris;*

2° *Tractatus de imaginibus ;*

3° *Tractatus de utilitate poenitentiae ;*

4° *Libri canonum de ordinatione episcopi;*

5° *Multa scripta de Synodis.*

Ce manuscrit est bien conservé, quoiqu'il soit très-ancien. Il a appartenu au collége de Louvain.

12. *Chronicon F. Martini, primi poenitentiarii summi pontificis, usque ad Joannem* XXII.

Joannis de Beka historia pontificum Trajectensium et principum Hollandiae. Fos historiarum terrae orientis quem compilavit F. Aytanus.

Ces pièces, reliées ensemble, sont écrites sur vélin, d'une écriture très-ancienne, et forment un petit in-folio. Cet ouvrage a appartenu au collége de Louvain.

13. *Chroniques de Flandre*, commençant au premier comte de Flandre et finissant avec les obsèques du comte Louis, surnommé le Mâle.

Manuscrit ancien, écrit sur papier petit in-folio, a appartenu au collége de Louvain.

14. *Orosii moesta Mundi.*

Manuscrit sur vélin, petit in-folio, ancien caractère. Il y manque quelques feuilles à la fin.

15. *Histoire de Richard II, roy d'Angleterre.*

Voyages de Guillibert de Lannoy en la Terre-Sainte.

Copies des lettres envoyées par Jehan de Lannoy à Loys, son fils.

Dans le même volume se trouvent quelques pièces en prose et en vers.

Ce manuscrit, qui a appartenu au collége de Bruxelles, a été acheté pour le *Musaeum Bellarminum*. Il est écrit sur papier; petit in-folio.

16. Un manuscrit ancien, intitulé: *Petrus de Vineis, Frederici imperatoris cancellarius, de Gestis Frederici.*

Ce manuscrit, écrit sur vélin, est un petit in-folio; il contient:

1° *Facta Frederici cum ecclesia Romana et quaerimonium de excommunicatione;*

2° *Epistolae Frederici de bello Mediolanensi aliique;*

3° *Epistolae ad varios reges et principes;*

4° *Epistolae consolatoriae;*

5° *Mandata data variis capitaneis justiciariis;*

6° *Privilegia.*

Ce manuscrit a appartenu au collége de Louvain et a été acheté pour le *Musaeum Bellarminum.*

17. *Comparatio ponderum, mensurarum ac monetarum antiquarum cum hodiernis.*

Ce manuscrit in-folio est écrit sur papier, et a été tiré du collége de Bruxelles.

18. *Compilatio manuscriptorum de actis praecipue in missionae hollandica et Romae inter Joh. Neercasset, episcopum Castoriensem, vicarium appostolicum in foederato Belgio et A. Balthazarem Vanderweke, superiorem Societatis Jesu in eadem missione, intra annos circiter* 1666 *et mensem Martii anni* 1671; in-folio sur papier.

19. *Brevis notitia missionis Hollandicae rerumque in ea gestarum, juxta ordinem stationum quas vel modo tenet, vel aliquando tenuit Societas Jesu ab exordio missionis usque ad annum* 1766. Sur papier, in-4°, 2 volumes.

20. *Ducum Brabantiae imagines, genealogiae resque praeclarae gestae ex optimis quibusque historicis concinnatae, opera Francisci Schotti.* Manuscrit sur papier, in-folio, fig.

21. *Recueil et mémorial des troubles des Pays-Bas*, in-folio, sur papier.

Il a appartenu au collége de Bruxelles et a été acheté pour le *Musaeum Bellarminum.*

22. *Coustumes générales de la salle, bailliage et chastellenie de Lille.*

Ancien manuscrit qui a appartenu au collége de Louvain, et a été acheté pour le *Musaeum Bellarminum.* In-folio, sur papier.

23. Un manuscrit in-folio, sur papier, intitulé : *Stellingen van Hertog Jan.*

Ce manuscrit contient divers joyeuses entrées, priviléges, etc., du duché de Brabant, depuis le duc Jean II jusqu'en 1548. Il a appartenu au collége de Louvain, d'où il est passé au *Musaeum Bellarminum*.

24. *Mémoires de Jehan, seigneur du Haynin et de Louvigny, contenant les causes et l'emprinse et voyages que Charles, comte de Charleroy, fit en France, en* 1465. Publié par M. R. Chalon.

Dans le même volume se trouvent :

De ratione disserendi jurisconsultis necessaria, et quelques autres pièces, entre autres :

Institution d'ung prince, faite par le seigneur de Ravestein à Charles, archiduc d'Autriche, depuis empereur. Manuscrit in-fol. en blanc.

25. *Historia missionis Batavicae Societatis Jesu, Guilielmi Goetgeburii, cum supplemento Carbonnellii.*

26. *Missionis Hollandicae Societatis Jesu testimonia episcoporum et civium primariorum Hollandiae*, in-folio.

Ce sont toutes pièces originales.

27. *Het begin van de oude Borght in onse stadt Antwerpen, haere ontheyt, heerlyckheyt ende heerschappye, als synde het hooft van het marcgrafschap des H. Room. Ryck*, door Louis Van Caukercken, rentmeester general des selver stadt.

Manuscrit sur papier, avec figures, in-folio.

28. *Privilegien ende statuten van alle tyden der stadt Antwerpen.*

Manuscrit in-folio, écrit en 1648.

29. *Gewigtige voostellen van een minderjerighe catholeyck aen een out leenaer in de godhend aengaende de Jansenisten.*

30. *Caii Julii Caesaris historiae Belli Gallici.*

Manuscrit in-folio très-ancien, écrit sur vélin.

31. Un manuscrit in-folio, sur papier, contenant la copie de différents testaments et autres pièces, dont l'inventaire se trouve en tête.



32. *Index manuscript. Archivii majoris Amsterdamensis spectantium ad singulares stationes*, in-4°.

32ª. *Loculamenta varia* ou Inventaire des actes, touchant les missions de Hollande.

Manuscrit in-folio.

32ᵇ. Un manuscrit sur papier, in-4°, contenant :

1° *Van de leenrenten van Brabant.*

2° *Palinodia Nicolai Serrarii.*

3° *Richardi Armacani archiepiscopi defensio curatorum contra mendicantes.*

4° *Sermones de quatuor novissimis.*

Manuscrit ancien.

32ᶜ. Manuscrit in-4° en papier, intitulé : *De ducibus Brabantiae.*

Il est marqué qu'il a appartenu à la maison professe d'Anvers.

33. Un manuscrit in-4° en papier, intitulé : *De rebus hispanicis.*

Même indication.

34. Un volume in-folio, contenant :

1° *Articulus singularis de testibus et testimoniis ;*

2° *Prolixum memoriale de statu et progressu Jansenismi in missione Hollandica.*

3° *Informatio de Petro Codde, archiepiscopo Sebasteno et apostolico, per foederatum Belgicum.*

35. *Delineatio minoris archivii et loculamentorum ejus constructa supra mensam in cubiculo superioris.*

Ce manuscrit concerne les missions de Hollande, in-folio.

35ª. *Index testimoniorum et librorum de re Jansenistica.*

Manuscrit in-folio.

36. Un manuscrit in-4° écrit sur papier, intitulé : *Cronica Franciae; incipiunt ab incarnatione Dei* 376, *regnante Valentiniano imperatore.*

A la suite de cet ouvrage, qui n'est que de quelques pages, se trouve :

Valerius Maximus, au commencement duquel il y a une mignature.

37. Un manuscrit in-4°, intitulé : *Obsessa et expugnata a Batavis Sylva-Ducis* 1629.

Ce manuscrit a appartenu au Collége de Bruxelles.

38. *Chronicon belgicum ab anno* 1500 *ad annum* 1580, *auctore Joanne Hertoge Leydano.*

Manuscrit in-4° fort mince.

39. *Statuta provincialia coloniensis provinciae. Statuta synodalia episcopi Trajectensis.*

Manuscrit ancien, in-4°, écrit sur vélin. Il a appartenu au collége de Louvain.

40. *Historia missionis a Societate Jesu per foederatas provincias toto saeculo* 17, *magna labore cum fidei incremento excultae ab Jansenistarum opera primo hujus saeculi* 18 *decennio vehementer oppressae.*

Historia chronologica missionis Societatis Jesu in foederati Belgii provinciis, cum litteris annuis.

Ces pièces manuscrites se trouvent ensemble dans un portefeuille in-folio.

41. *Statuta synodilia dioecesis Leodiensis.*

Ancien manuscrit sur vélin, in-4°, petit format.

42. *Initium et progressus collegii Trajectensis.*

Manuscrit très-mince, in-8°.

43. *Regula Sancti Benedicti.*

Manuscrit ancien, in-8°, qui a appartenu au Collége de Louvain.

44. *Vita sancti Wilhelmi heremitae, ducis Aquitanae comitisque Retaviae.*

Manuscrit sur vélin, très-mince, in-8°, qui a appartenu au Collége de Louvain.

45. Un manuscrit in-8° en trois gros volumes, portant pour titre : *Metser, chronologica.*

Ce manuscrit est du XVIIe siècle et paraît former des extraits de différents auteurs et quelques détails qui peuvent être intéressants pour l'histoire des Pays-Bas.

46. *Preuves de noblesse de la maison de Rivanegra, attestées par le Roy d'armes Diego Barreiro*, avec plusieurs attestations manuscrites autographes, in-folio; les armes en mignature au frontispice. — En espagnol.

47. *Memorabilia de missione batavica Societatis Jesu deque tota oeconomia vicariatus Sasboldici ab anno* 1543, *usque ad annum* 1671, 8 vol. in-folio.

48. Une grande feuille écrite sur vélin intitulée : *Nomina priorum et professorum domus Bethlehemiticae prope ottichem, qui in Domino obierunt.*

49. Un manuscrit très-mince in-folio, concernant les *Neerslage* des missionnaires hollandais.

50. Un manuscrit contenant une espèce d'inventaire des manuscrits conservés dans le *Musaeum Bellarminum* à Malines, touchant la censure de quelques docteurs de Louvain contre Léonard Lessius.

51. Un sac étiqueté :

Pampieren raeckende het clooster van Hoorn.

Ces papiers consistent dans quelques anciens comptes, actes d'achats, etc., relatifs aux biens que possédait ledit couvent.

Annales Antverpiensis, etc., autore Papebrochio. 1 vol., signati sunt B-N, 37 usq. ad 47 inclusiv.

Index annalium Antverpiensium, 1 vol. in-4°, coté B 48.

Synopsis annalium, 1 vol. in-folio, coté B 49.

Alia synopsis, in-folio, coté B 50.

Chronycke van de stadt Antwerpen, 3 vol., cotés B 7, 8 et 9.

N. B. Il est bon de remarquer que plusieurs de ces manuscrits sont aujourd'hui à la Bibliothèque royale.

Liste des livres des Bollandistes, donnés aux historiographes.

Eusebii chronica, et variorum. O. MS. 15.
Chronicon Iperii, et chronica Brabantiae, in-fol. N. MS. 12.
Notata in portum Iccium. B. 42.
De situ orbis, Mela. MS. 26.
Monumenta, seu varia curiosa pro 11 *et* 12 *saeculis.* B. 59.
Généalogie des comtes de Flandres. MS. 102.
Gevartii adversaria ad historiam Brabanticam. MS. 147.
Westmonasterienses flores historiarum. V. 41.
Brabantiae jura et consuetudines. 25.
De rebus Anglorum. V. 53.
Confessio fidei civitatis Wesaliae. MS. 123.
Recueil de la descente des ducs de Bourgogne. MS. 151.
Monumenta Gallica ac praesertim Burgundica et Bisuntica. MS. 153.

Ce titre est trompeur. Le volume ne contient que la liste des bourgmestres et des échevins d'Anvers.

Galefridi historia Britannorum. MS. 124.
Codex legum francicarum. MS. 96.
Romanae urbis antiquitates et Romanorum gesta. MS. 28.
Roland. Mirtius. N. 144.
Apis et Hammon. MS. 55.
Recueil de tombes et d'épitaphes, etc. B. 55.
Chronicon universale Theoderici Pauli. O. MS. 20.
Galfridi explicatio prophetiae, etc. MS. 99.
Epistolae Livini Torrentii et variorum. H. I.
Chartres, documents, lettres, etc. de Brabant.
Historia Trojana. Vita Caroli Magni. MS. 100.
Hollandsche cronijcke. B. 76.

—

ENGHIEN.

On vient de découvrir dans les archives conservées au château de la famille d'Arenberg, à Enghien, une partie des chartes de l'ancienne trésorerie des comtes de Hainaut. Parmi les pièces les plus intéressantes, on remarque la sentence de mort de Sohier d'Enghien, décapité au Quesnoy, en 1366, par ordre du duc Albert de Bavière; puis les chartes d'institution du conseil de ville de Mons, datées du château de Blaton, le 20 des calendes de Juin 1197. Ces deux pièces sont restées inédites.

Ce dépôt de chartes paraît avoir été transporté au château d'Enghien, en 1426, pendant la guerre que Jean IV, duc de Brabant, fit à sa femme, Jacqueline de Bavière, et au duc de Glocester. On sait qu'à cette époque, le seigneur d'Enghien, seul de tous les vassaux du Hainaut, resta fidèle au duc de Brabant.

Le duc d'Arenberg se propose de réintégrer ces pièces intéressantes au dépôt des archives de l'État à Mons.

II. PUBLICATIONS RÉCENTES.

I. PRÉLIMINAIRES HISTORIQUES.

52. *Histoire du droit civil de Rome et du droit français*, par F. Laferrière, tom. I et II. Paris, Joubert, 1847, in-8°.

Le premier volume est consacré au droit de Rome, le second, qui ne contient pas moins de 643 pages, au droit gallique et au droit gallo-romain.

M. Laferrière croit les Belges celtes d'origine. « Il y eut, dit-il, un mé-



lange partiel de tribus belges et germaniques, par l'effet des migrations ou des invasions de l'une à l'autre rive du Rhin; et César dit que bien des Belges étaient issus des Germains, *observation qui doit se rapporter seulement aux Belges voisins du fleuve.* » Mais les Nerviens, entre autres, que César signale nommément comme Germains, étaient-ils voisins du Rhin? Au reste, M. Amédée Thierry (*Hist. des Gaulois,* introd.) repousse l'idée de la confusion des races belges et germaniques, malgré le mélange des tribus attesté par les informations de César (César parle plutôt du remplacement, de l'expulsion d'une race par l'autre, que de leur mélange). M. Lebuerou nie aussi cette confusion, qui, moyennant cette observation, n'aurait pas réellement existé, et se montre convaincu que le mot *Belgae* est d'origine celtique : irlandais *Belg,* breton, *balcou,* le fort, le terrible.

Dans le système de M. Laferrière, ce qu'il dit des Gaulois est généralement applicable aux Belges.

53. *Recherches relatives à la situation géographique* de BRATUSPANTIUM, par M. l'abbé BARRAUD. (Extr. du *Bull. monumental,* publié à Caen, par M. de Caumont.) Caen, Hardel, 1844, in-8° de 8 pp.

Quelques écrivains ont cherché *Bratuspantium* à Bavai; d'autres ont trouvé entre son nom et celui du Brabant une étroite analogie, mais en général on plaçait cette cité dans l'ancienne France, soit près de Breteuil, soit à Beauvais. M. Barraud la retrouve dans la vallée de Saint-Denis, entre Beauvais, Vendeuil et Caply.

54. *Beiträg zur deutschen Mythologie,* von FRIEDRICH PANZER. Met 4 Kupfertafelen. München, Chr. Kaiser, 1848, in-8° de IV (V) et 407 pp.

La mythologie allemande et la mythologie belge s'expliquent souvent l'une par l'autre. Ne croyons pas cependant que M. Panzer ait voulu écrire, comme M. J. Grimm, un traité mythologique complet; Bavarois, il s'est surtout attaché à recueillir, sans s'astreindre à un plan méthodique, les légendes, souvenirs, traditions, fables, chants populaires ayant rapport à certaines localités de la Bavière et du Palatinat, en faisant, de temps à autre, de courtes excursions à droite et à gauche. Mais, même resserré dans ce cadre, ce livre peut être utile à l'archéologie de notre pays. Les remarques de M. Panzer dénotent du savoir et parfois une finesse ingénieuse.

55. *Drentsche oudheden,* door L.-J.-F. JANSSEN. Utrecht, Vleming, 1848, in-8° de 192 pp., sans les prél., l'indication des planches et l'*errata;* avec 4 pl. in-fol.

Bientôt, grâce au zèle de M. Janssen, directeur du musée de Leyde, il n'y aura pas dans toute la Hollande le moindre vestige archéologique, qui ne soit constaté, décrit, expliqué. Les antiquités de la Drenthe sont traitées comme ses autres ouvrages, avec exactitude et simplicité. Parmi les appendices, on remarque une petite dissertation sur le nom et l'origine des *Hunebedden* (monceaux ou tas de pierres, lits ou sépultures des géants, des Huns, etc).

56. *Histoire du culte des saints en Belgique, envisagé comme élément social*, par Félix Bogaerts, Anvers, 1848; in-18 de XIII et 228 pp.

Ce livre est écrit d'une manière attachante. On est heureux de trouver un défenseur des traditions religieuses quand un homme que l'on ménage encore et que flattent même ceux qui le condamnent, ose écrire ces effroyables blasphèmes : « *Dieu, c'est tyrannie et misère, Dieu c'est le mal...., esprit menteur, Dieu imbécile, ton règne est fini....* etc. » Non ce règne n'est pas fini, il sauvera le monde en proie à l'anarchie et à l'impiété. — M. Bogaerts fait aimer ceux qui se sont montrés les fervents serviteurs de Dieu : il montre combien le culte des saints est fécond en résultats propices; mais peut-être étend-il trop loin sa conclusion en le considérant comme un moyen régénérateur d'une société sceptique et corrompue.

57. *Recherches sur l'histoire et les médailles des Académies et des écoles de dessin, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, en Belgique*, par Alexandre Pinchart. (Extr. de la *Revue de numismatique belge*, t. IV). Bruxelles, 1848, in-8° de 96 pp.

L'Académie d'Anvers est la première institution de ce genre dont fut dotée la Belgique. Elle fut fondée en 1510, suivant M. J.-C.-E. Van Ertborn, mais son véritable établissement ne remonte qu'à 1663.

Bruxelles eut une Académie ou école de dessin en 1711, Bruges, en 1717, Gand, en 1753, Tournai, en 1756, Courtrai, en 1760, Malines, en 1771, Audenarde, en 1773, Ath, la même année, Liége, vers le même temps, Tamise, en 1776, Ypres, en 1778, Mons, en 1781, etc.

Il a fallu à M. Pinchart bien de patientes recherches pour construire la monographie numismatique de toutes ces écoles. On peut dire qu'il s'est acquitté de sa besogne en conscience.

58. *Recherches historiques sur la kermesse de Mons*, par Félix Hachez. Bruxelles, Biénez, 1848, gr. in-8° de 32 pp.

Cette brochure contient beaucoup de détails curieux. Elle se divise en

quatre parties : I. Des kermesses ; II. La procession de Mons ; III. Le lumeçon de saint Georges et du dragon ; IV. Gilles de Chin et sa légende. Dans ces deux derniers chapitres, M. Hachez résume très-bien les questions dans lesquelles nous nous sommes engagé en publiant le poëme de Gilles de Chin, par Gautier de Tournai.

59. *Handbuch der alten Geographie aus den Quellen bearbeitet von* Albert Forbiger. Leipzig, Mayer und Wigand, 1842-1847, 3 vol. gr. in-8°, 1re vii et 668 pp., 6 cartes et 4 tableaux; 2e, x (sans le sommaire de ce tome) et 920 pp., 3 cartes; 3e, vi (sans le sommaire) et 1180 pp.

Pp. 229-368, du troisième volume, il est traité de la Gaule Belgique, où la Belgique actuelle n'occupe qu'une petite place. M. Forbiger, laissant là ceux qui font venir le mot *Belges* de l'allemand *belgen*, se battre, lutter, se chamailler, tire ce mot du celtique *bel*, marécage, et *gai*, forêt, ce qui peint l'état ancien du pays. On ne sera pas toujours aussi satisfait de la situation qu'il assigne aux peuplades nommées par César et d'autres auteurs. Quand il met les *Ambivarites* à proximité de l'endroit où est Namur, on peut différer d'opinion avec lui. Nous en dirons autant des *Grudii* qu'il dépose près de Catsand. Ayant à énoncer son avis sur le *Castellum Morinorum*, il se prononce avec raison pour *Cassel*.

M. Forbiger a immensément lu, il cite énormément, mais il n'a ni tout lu ni tout cité : MM. Des Roches, Baert, Raoul, Schayes, Le Glay, etc., et nos récents historiens, auraient pu lui être fort utiles. Nous ne voyons pas qu'il les ait consultés, et c'est dommage. Quand on s'occupe d'un pays, c'est dans les sources nationales qu'il faut puiser. On possède toujours sur les lieux des notions qu'on ne trouve pas ailleurs; l'exactitude y est à la fois plus facile et plus sûre.

60. *Histoire généalogique et héraldique de quelques familles de Flandre*, par Ph. Kervyn de Volkaersbeeke. Gand, Gyselinck, in-fol., 1re, 2e et 3e liv.

Ici la science généalogique a le bon goût de rattacher, autant que possible, les annales domestiques des familles à l'histoire générale du pays. L'auteur puise dans les chartes inédites et en reproduit quelquefois le texte.

61. *Notice historique et généalogique sur les seigneurs d'Oisquercq et de Val*, par l'abbé C. Stroobant. Anvers, J.-E. Buschmann, 1848, in-8° de 86 (87) pp., avec une pl. d'armoiries et un tableau général.

Cette notice est extraite des Annales de l'*Académie d'archéologie* d'Anvers, qui, il faut le dire, oublie entièrement sa mission en s'occupant de préférence d'une héraldique plus complaisante et plus prétentieuse que scientifique. Cela n'empêche pas qu'elle ne soit bien faite en elle-même. L'auteur conserve toutes les formes anciennes; il dédie son travail à *noble seigneur messire Charles-Ignace-Joseph Van Hoobrouck de Tewalle, seigneur titulaire et bourgmestre d'Oisquercq*, ce qui, par parenthèse, jure terriblement avec notre époque démocratique et nos lois égalitaires. Les familles traitées avec le plus de détail dans ce mémoire sont celles de Borluut et de Viron.

62. *Gilles de Chin et le dragon, ou l'épopée montoise;* par L. Fumière. Mons, Hoyois (1848), in-8° de 8 pp.

Le système de M. Fumière a été exposé par lui-même au tome II du *Chevalier au Cygne*. Ce système est ingénieux, trop ingénieux peut-être, puisqu'il abuse du symbolisme. M. Fumière voit, en effet, dans le *lumeçon* une image de la lutte des communes contre le pouvoir féodal. Nous doutons qu'on se rallie à cette interprétation, quelque bien présentée qu'elle soit.

63. *Excursions en Belgique. Voyage à Rochefort et à la grotte de Han par le cours de la Lesse. les domaines de S. M. le roi des Belges, et retour par Dinant et Givet, ouvrage orné de 14 vues, d'un plan de la grotte de Han et d'une carte de la province*, par A. Vasse, auteur de *la Province de Namur pittoresque*. Bruxelles, Deltombe, 1846, 100 pp. gr. in-8° ou grand in-4° oblong.

L'auteur a groupé autour de la description de chaque localité, une multitude de renseignements qu'on est charmé de trouver réunis. Il a eu en même temps l'excellente idée de mettre à profit l'histoire particulière des familles. Ce qu'il dit de la grotte de Han se lira encore avec plaisir après les mémoires de MM. Kickx et Quetelet, et du docteur Allerweirelt. M. Vasse (p. 54) n'accorde que peu de place à la terre de Mirwart, sur laquelle nous avons inséré une notice au premier volume de nos *Monuments, etc.*, et que le *Cantatorium Sancti Huberti* mentionne souvent. Souhaitons qu'il poursuive sur ce plan l'ouvrage qu'il se propose de publier sous le titre de : *La Belgique par province*. Il en a déjà donné un échantillon satisfaisant dans *la Province de Namur pittoresque*.

A propos du domaine royal d'Ardenne, nous citerons l'*Album* de M. Ghemar. Bruxelles, 1846, in-fol obl. de onze planches.

Le même artiste a dessiné l'*Album de Chimay*, *Beaumont*, *Beauchamps* et *Barbançon*. Brux., 1846, in-fol. obl. de 7 planches.

II. HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE.

64. *Allgemeine Geschiedenis des Vaderlands, van de vroegste tijden tot op heden*, door Dr J.-P. Arend. 2de deel, derde stuk, 12de et 13de aflev. Amsterdam, Schleijer, 1848, in-4°, fig.

De l'an 1482 à l'an 1528. Guerre contre la Gueldre. Martin Van Rossem.

65. *Histoire universelle*, par César Cantu, soigneusement remaniée par l'auteur, et traduite sous ses yeux, par Eugène Avoux, ancien député, et Piersilvestro Leopardi. Tome XVIe. Paris, Didot, 1848, in-8° de 848 pp.

Pag. 84. Paix de Nimègue.
Pag. 92. Paix de Ryswyck.
Pag. 450. La succession espagnole.
Pag. 622. Guerre de la succession.
Pag. 700. Les beaux-arts aux Pays-Bas.

On y lit, dans ce chapitre, que Rubens se *plaisait aux scènes vulgaires, aux orgies*. Où M. Cantu a-t-il trouvé cela? Là où il a vu que Rubens n'était qu'un *coloriste*.

66. *Histoire de Lille et de la Flandre wallonne*, par Victor Derode. Lille, Beghin, 1848, in-8°. Tom. Ier, de XIV et 411 pp. Tom. II, de 513 pp. sans l'*errata;* t. III, de 500 (502), figures, cartes et plans.

Voici un long et estimable travail. M. Derode prend son sujet *ab ovo*. Il commence par une étude du sol de la Flandre; il passe de là à la topographie de la ville de Lille et esquisse les mœurs de cette cité; son histoire se divise ensuite en diverses périodes : Lille sous les forestiers, les marquis et les comtes de Flandre; les hommes et les choses sous les comtes de Flandre; Lille sous les ducs de Bourgogne; les hommes et les choses sous les ducs de Bourgogne; Lille sous la maison d'Autriche; les tournois et fêtes de l'épinette. Lille sous la domination espagnole; les hommes et les choses; les sorciers; les exécutions criminelles; Lille sous les rois de France; les hommes et les choses; le corps échevinal; la finance; l'hôtel des monnaies; la chambre des comptes; Lille sous les assemblées; la société populaire; Lille sous le consulat; sous l'empire; sous la restauration; depuis la révolution de juillet; la municipalité de 1790; revue rétrospective.

Ce travail mérite des éloges sincères, quoiqu'on puisse y désirer plus de profondeur dans certaines recherches, avec plus de sévérité dans la méthode et dans le style. Malheureusement l'histoire a pris depuis quelque temps de grandes libertés; elle s'est émancipée comme toute chose.

67. *Taschenbuch für die Vaterlandische Geschichte.* Herausg. von Joseph Freih. von Hormayr. XXXVIIIste Jahr. Berlin, G. Renier, in-12 de viii et 392 pp.

Pp. 74-83. Dernières volontés de l'empereur Maximilien Ier.

Pp. 84-86. De l'amour frénétique et insensé de la reine Jeanne d'Arragon pour son mari Philippe-le-Beau; passion qui vient d'inspirer un drame lyrique à M. Scribe : *Jeanne la Folle.*

Pp. 146-153. Entrée de Charles-Quint à Aix-la-Chapelle, le 22 oct. 1520.

68. *Tongres et ses monuments*, par M. Perreau. Anvers, Buschmann, 1846, in-8° de 192 pp., avec pl.

L'archéologie est une science sérieuse et profonde, dont on se ferait une très-fausse idée en la réduisant à des généalogies suspectes et à une chorographie incomplète. M. Perreau ne la comprend sans doute pas ainsi; cependant il ne semble pas, pour les époques anciennes, lui avoir donné pour base des études assez solides. Par exemple, selon lui, *une* oppida était un fort ou bourgade des anciens Belges, tandis que le moindre écolier sait qu'il faut dire *un* oppidum; il trouve ensuite dans César l'*Oppida d'Attuat;* que dire, en outre, d'explications pareilles à celles qui des *tumuli* fait des télégraphes? Cette opinion ressemble à celle de M. Pierquin, qui pense que toutes nos localités dont les noms se terminent en *gnies,* doivent ces appellations à des télégraphes *ignés*. Lorsqu'il entre dans une ère plus rapprochée de nous, M. Perreau est plus heureux et nous fournit des renseignements plus sûrs et plus neufs. On lira avec intérêt ce qu'il dit des métiers et des confréries de Tongres, ainsi que de sa *chambre de rhétorique,* dont la plus ancienne mention est de l'an 1531.

69. *Obras completas de Figaro* (Mariano de Larra). Paris, Boudry, 1847, 2 vol. in-8°.

Tom. II, pp. 340-397. *Don Juan de Austria ó la vocacion.* Comédie en cinq actes et en prose.

70. *Notice biographique sur François de Lanoue, surnommé Bras-de-Fer;* par Ph. Kervyn de Volkaersbeke. Gand, Gyselinck, 1848, in-8° de 31 pp., tiré à 100 exempl.

Le brave Lanoue prit une part fort active aux guerres religieuses des Pays-Bas, dans le dernier tiers du XVIe siècle. C'est ce qui a engagé l'auteur à écrire la biographie de ce hardi capitaine. Il a puisé à des sources nouvelles et s'est efforcé de laver Lanoue du reproche de cruauté dont sa mémoire était restée entachée.

71. *Islenzkir Annalar sive Annales Islandici.* Hafniae, sumptibus legati Arnaemagnaeani .. 1847, in-4° de 4 et 477 pp.

Les peuples les plus puissants et les plus répandus ne sont pas toujours ceux qui accordent le plus d'intérêt à leur histoire. Au contraire, il semble, dans bien des cas, que le patriotisme, en se concentrant dans des limites bornées, gagne en énergie, et que plus le sol natal est modeste plus on s'occupe du soin pieux d'en recueillir tous les souvenirs. Quelle nation, par exemple, est plus jalouse de son passé que le Danemarck et l'Islande? Quelle autre a éclairci avec plus de succès ses antiques origines? Le volume que nous annonçons est une preuve ajoutée à mille autres. Il a fixé avec d'autant plus de vivacité notre attention, que nous y avons trouvé quelques lignes qui nous regardent. Nous aimons, en effet, à nous retrouver, ne fût-ce qu'en passant, dans les monuments étrangers et à porter nos regards au delà de nos frontières. L'horizon de l'histoire ne doit jamais s'arrêter trop près.

Pag. 57, an 1128. *Carolus in Flandria a suis equitibus in templo necatur.*

Pag. 129, an 1259. *Dominus Folko, filius Johannis Engilli, archidiaconus Upsalensis, postea ibi archiepiscopus, Sturlae, Thord filio, sic retulit praedicatores sibi narrasse quod hoc anno Bruggis in Flandria, quemdam hominem vidissent, qui de terris procul dissitis venerat, dicens se Carolo Magno quondam servisse, filiamque suam Bruggarum urbem possedisse, cum Franciam relinqueret. Hic in paludibus* (alias in Muro), *ibidem pecuniam latentem indicavit, quae etiam ibi inventa est. Hoc etiam dominus Folko pro certo sibi relatum esse ferebat, quod idem vir paulo post Coloniae decesserit. Illum annis quadringentis in vivis extitisse necesse est.*

Une note fait remarquer l'analogie qu'il y avait entre ce personnage merveilleux et *Jean des Temps*, qui passait pour avoir été écuyer de Charlemagne. Mais généralement on place le décès de celui-ci en 1138.

Pag. 161, an. 1285. *Thorsinus, episcopus Hamarensis, in Flandria obiit.*

Pag. 241, an. 1335. *Magnus, Erici filius, Norvegorum, Sveorum et Danorum rex, reginam Blanciam uxorem duxit; fuit illa filia ducis* (?) *Flandriae.* (Item, p. 245.)

Pag. 381, an. 1406. Colonus Björno va avec sa femme Solveige en

pèlerinage à Rome et à Jérusalem, puis ils reviennent par Venise. La femme se rendit directement en Norwége; le mari alla à St-Jacques de Compostelle, traversa la France et vint en Flandre, d'où il s'embarqua pour l'Angleterre, et enfin pour la Norwége. Cet itinéraire ne laisse pas que d'être assez curieux.

72. *Die Urkunden der Friedensschlusse zu Osnabrük und Münster, nach authentischen Quellen.* Zurich, Fr. Hanke, 1848, in-8° de IV et 374 (376) pp.

La paix de Westphalie est encore invoquée dans les négociations diplomatiques, quoiqu'on s'éloigne chaque jour davantage des traditions du passé, et qu'on ne prenne dans les anciens traités que ce qui peut servir l'intérêt du moment. Ce grand fait politique a eu de l'influence sur notre pays et mit en mouvement toutes les fortes têtes de l'époque. Les pièces originales où furent arrêtées les conditions de cette paix sont accompagnées de notes, de rapprochements et d'indications bibliographiques.

73. *Monumenta Germaniae historica.....* edidit G.-H. Pertz. Tomus X (scriptorum VIII). Hannoverae, Hahn, 1848, in-fol., VIII et 689 pp., avec 3 pl. de *fac-simile*.

Cette grande et imposante publication s'avance majestueusement vers sa fin, sans se ressentir de l'ouragan à travers lequel elle passe. C'est un navire trop bien construit, trop bien gréé pour craindre la tempête.

Dans ce volume, la chronique de Saint-Laurent de Liége, par le moine Rupert, concerne particulièrement la Belgique. Elle embrasse l'espace écoulé entre les années 959 et 1095, et a été publiée par les soins de M. W. Wattenbach (pp. 261-279).

Viennent ensuite la vie de Wicbert et les gestes des abbés de Gemblours, par Sigebert Godescale, Guibert et des écrivains anonymes (pp. 504-584), la chronique de Saint-Hubert jusqu'à l'année 1106 ou le *Cantatorium*, publiés par MM. L.-C. Bethmann et W. Wattenbach (pp. 565-630).

Les manuscrits de notre Bibliothèque royale, que M. Bethmann considère comme une des collections littéraires les plus précieuses du monde entier, ont encore été fort utiles à ces savants éditeurs.

74. *Bibliothèque nationale* publiée par M. Jamar. Brux. in-18.

Secondée par la faveur publique, cette entreprise se poursuit rapidement. Aux volumes que nous avons déjà annoncés, il faut ajouter l'histoire du Limbourg, par M. Marcellin la Garde, celles du marquisat d'Anvers, par M. Huydens, du comté de Namur, par M. J. Borgnet, d'Albert et Isabelle,

par M. Ch. D. (Charles Dubois); l'histoire du moyen âge et l'histoire moderne, surtout dans ses rapports avec la Belgique, 7 vol. par M. Juste, qui a amélioré de précédentes publications; l'histoire des rois Francs, 2 vol. par M. Laveleye; *Mœurs, usages, fêtes et solennités des Belges*, t. Ier, par M. Moke; *Histoire de la littérature française*, par le même écrivain, qui n'a pas toujours imité l'impartialité avec laquelle M. Baron traite les écrivains qu'il a consultés; *les Musiciens belges*, par M. E. Fétis; l'*Histoire de la littérature flamande*, par M. Snellaert, un des meilleurs volumes de la collection. En tout 26 volumes. On achève en ce moment l'histoire de l'architecture par M. Schayes. Tout n'est pas également louable dans cette bibliothèque; on y remarque quelquefois des parties faibles, des recherches superficielles, des jugements contestables, un style négligé ou incorrect, mais le bon l'emporte sur le mauvais, et à côté du bon l'excellent se montre de temps à autre.

III. DIPLOMATIQUE.

75. *Codex diplomaticus Neerlandicus. Verzameling van oorkonden, betrekkelijk de vaderlandsche Geschiedenis*, uitgegeven door het history Gezelschap gevestigt te Utrecht. Utrecht, Kemink, 1848, in-4°.

Il n'a encore été publié que deux feuilles de ce *Codex*. La première, qui se rapporte aux documents du moyen âge concernant Utrecht, commence par un diplôme de Charlemagne, en 779. Des notes indiquent où se trouve la pièce quand elle a été imprimée une ou plusieurs fois. Quand elle est inédite, on en donne souvent le texte même.

76. *Audenaerdsche Mengelingen*, uitgegeven door Lodewyk van Lefberghe, archivarius der stad, en Jozef Ronsse, adv., onder *Medewerking van den heer* J. Ketele, *eer-archivarius*. 3e deel, 1ste, 2e en 3e aflev. Audenarde, Van Peteghem-Ronsse, 1848, in-8°, 306 pp.

Cette partie commence à l'entrée de Maximilien à Audenarde, en 1513. Un peu plus loin, on lit un acte par lequel les échevins de cette ville livrent un hérétique à l'*inquisiteur*. Viennent ensuite beaucoup de documents relatifs à nos troubles du XVIe siècle, et une liste des magistrats d'Audenarde depuis l'année 1543 jusqu'en 1792. Le volume est terminé par des détails sur la procédure criminelle, par une confirmation des priviléges de la ville donnée,

en 1348, par Louis, comte de Flandre, et par la description de l'entrée de Charles-le-Téméraire. Tout concourt, on le voit, à faire de ce recueil une mine précieuse de renseignements historiques; et l'on est frappé d'une agréable surprise, quand on songe qu'ils ont tous été fournis par les seules archives d'une de nos villes du troisième ordre.

IV. HISTOIRE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

77. *Revue des architectes de la cathédrale de Rouen, jusqu'à la fin du XVIe siècle*, par A. Deville, Rouen, Lebrument, 1848, in-8°, 95 pp., avec une pl.

Suivant notre coutume, et pour ne pas nous écarter du but que l'on se propose dans ce recueil, nous ne demandons aux ouvrages qui concernent les pays étrangers, que les détails qui nous concernent. C'est ainsi que, dans ce volume, nous trouvons encore un nom qui a échappé à M. Ph. Baert, chose peu étonnante puisqu'il a négligé l'époque du moyen âge. Ce nom est celui d'*Hennequin, imagier* de la ville de Liége, que le roi de France Charles V, qui avait été duc de Normandie, chargea de lui ériger un mausolée dans la cathédrale de Rouen. Hennequin représenta le monarque tenant son cœur dans sa main (p. 21).

78. *Die Vorlaüfer des Hugo Grotius auf dem Gebiete des* Jus naturae et gentium *sowier der Politik in Reformations Zeitalter*, von Carl von Kalienborn. Leipzig, G. Mayer, 1848, in-8° de XII et 148 pp.

Grotius est le fondateur de la science du droit de la nature et des gens. Quoiqu'il ait eu plus d'érudition que de puissance d'idée, l'humanité lui doit de la reconnaissance, et ses opinions modérées, en fait de croyance religieuse, lui vaudront éternellement l'estime des hommes éclairés.

M. Kalienborn trace d'abord l'histoire du droit naturel jusqu'à Grotius, qui fonde l'école du rationalisme indéterminé; il voit dans Kant le rationalisme abstrait, dans Fichte le rationalisme subjectif, dans Schelling la critique et le point culminant de la philosophie du droit. Cela le conduit à parler de Hegel et de Krause, des écoles historique et éclectique, puis à passer en revue les anciens écrivains catholiques et protestants qui ont préludé à l'organisation de la science. A la fin de son livre, il réimprime l'*Isagoge juris naturalis* d'Oldendorp, le traité de Hemming: *De lege naturae apodictico methodus*, et celui de Winkler: *Principiorum juris libri quinque*.

97. *Les frères Van Eyck. — Jean Hemling. Notes sur ces artistes*, recueillies par l'abbé C. Carton. Bruges, Vande Casteele-Werbrouck. 1848, in-8° de 100 pp. (Extr. des *Annales de la Société d'émulation de la Flandre occid.*)

Après avoir examiné de nouveau la découverte de Van Eyck, leur manière de peindre, les compositions dues à leur pinceau, M. Carton passe à la biographie de ces étonnants artistes, et prouve que Jean et Hubert avaient un troisième frère, peintre comme eux, nommé *Lambert*, et resté inconnu à tous ceux qui ont écrit sur l'histoire de la peinture.

M. Carton, refaisant la liste des tableaux attribués aux Van Eyck, en trouve 66.

Arrivant à Hemling, M. Carton reconnaît qu'il avait cessé d'exister en 1499, et raconte un fait qui démontre qu'en 1477, au moment où on le dit à l'agonie, Hemling se portait à merveille.

V. PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

80. *Kronyk van het historisch Gezelschap te Utrecht.* 4e Jaarg. 1848.

Pp. 85-87. Indication de quelques manuscrits relatifs à l'histoire des Pays-Bas, et particulièrement de la Belgique, qui se trouvent à la Bibliothèque impériale de St-Pétersbourg.

81. *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden in Rheinlande.* XIII. Siebenter, Jahrgang, I. Bonn, Mareus, 1848, in-8°, fig.

Pp. 189-191. Examen, par M. Fréd. Wieseler, de l'écrit de M. C. Cavedonni : *Cenni critico-archeologici intorno al monumento romano d'Igel, presso Treviri Estratto del tomo III della serie terza delle memorie di religione e letteratura.* Modena. 1846, gr. in-8° de 15 pp.

82. *Archaeologia*, London, 1848, t. XXXII, 2e partie, in-4° de VIII (IX) et 245-472 pp.

Pp. 315-324. *On the Legend of Weland the smith.* By Thomas Wright.

On se rappellera peut-être que, pour éclaircir certaines de nos traditions poétiques, nous nous sommes longuement étendu sur les armes merveilleuses

et les forgerons fabuleux. Wieland, que MM. Francisque Michel et Depping ont si bien fait connaître, tenait nécessairement sa place parmi eux. M. Wright, ce savant archéologue, découvre dans l'*Edda* l'origine de cette fiction et en recherche les traces dans la poésie anglo-saxonne. Le *Beowulf* lui en offre le premier vestige. Il lui eût été facile d'augmenter de beaucoup le nombre de ses autorités. Mais il a suivi le précepte de La Fontaine : *Loin d'épuiser une matière, etc.*

Pp. 335-349. *On the literary history of Geoffrey of Monmouth's history of the Briton and of the Romantic cycle of king Arthur*. Par le même.

Nous avons déjà montré que le cycle romantique du roi Arthur n'était pas étranger à nos légendes nationales. Nous recommandons, en conséquence, à nos lecteurs le mémoire de M. Wright, quoique, chose étonnante, il semble peu au courant de la littérature étrangère dans ses rapports avec le sujet qu'il traite.

83. *Bulletin de la Société de l'histoire de France*. N° 8, oct. 1848, pp. 327-344.

Pag. 333. On lit : « Le gouvernement de Belgique, en faisant paraître un » inventaire général des archives royales de Bruxelles, nous a donné un » exemple bon à suivre. »

VI. ÉCRITS PÉRIODIQUES, JOURNAUX.

84. *Messager des sciences historiques et archives des arts de Belgique*. Année 1848, 2e livr. Gand. Hebbelynck, in-8°, fig.

Pp. 129-150. Esquisse historique de l'école de musique flamande au moyen âge ; par M. de Ring (de Fribourg en Brisgau).

Pp. 164-188. Fêtes populaires à Mons ; par M. Félix Hachez.

Pp. 189-204. Notice historique sur la commune de Lovendeghem ; par M. Gyselynck.

Pp. 205-264. Antiquités celto-germaniques et gallo-romaines, trouvées sur le territoire de Renaix et dans les communes environnantes. 1er article ; par E. Joly.

85. *Messager des sciences historiques*, *etc.* Année 1848, 3e livr.

Pp. 285-332. Notice sur le dixième denier, publication d'un pamphlet en

rimes flamandes répandu à cette occasion ; par L.-C. Bakhuizen Vanden Brink.

Pp. 333-344. Coup d'œil sur l'état de la peinture historique en Belgique, depuis André Lens jusqu'à M. Wappers (1830) ; par Alex. Pinchart.

Pp. 345-352. Lettres inédites de Sabine de Bavière, comtesse d'Egmont, et de sa fille Léonore ; communiquées par Ph. Kervyn de Volkaersbeke.

Pp. 353-375. Essai sur la loi salique, ses manuscrits, les gloses malbergiques, etc. (suite) ; par Henri Raepsaet.

Pp. 376-386. Anciens diplômes relatifs à Maestricht, avec le sceau figuré de l'évêque de Liége, Obert ; publiés par A. Schaepkens.

Pp. 387-406. Antiquités celto-germaniques et gallo-romaines, trouvées sur le territoire de Renaix et dans les communes environnantes. Appendice au quatrième article, par E. Joly.

Pp. 406-409. Les protestants à Dour, en Hainaut ; par Alex. Pinchart.

86. L'*Indépendance belge* (journal quotidien). Bruxelles, gr. in-fol., supplément du 3 sept. 1848.

On y lit un examen des travaux de la Commission royale d'histoire dû à une plume exercée, à un critique dont la courtoisie égale le désir de l'impartialité. Le critique (on dit que c'est M. Th. Juste), en remarquant que jusqu'ici les publications de la Commission se rattachent principalement au moyen âge, désire qu'on en élargisse le cadre : moyen âge, temps modernes, chevalerie, diplomatie, tout y doit trouver sa place. Cela est parfaitement juste, et c'est ainsi que l'entend aussi la Commission, qui n'a pas même exclu l'histoire des arts et de l'esprit humain en général. Mais on ne peut tout faire à la fois, surtout avec des moyens bornés ; et, procédant avec ordre, il a fallu poser d'abord les bases de nos annales, c'est-à-dire s'occuper avant tout des documents relatifs aux temps anciens, documents les plus difficiles à réunir et dont l'éclaircissement présente le plus d'obstacles. Ce n'est pas le zèle, ni même, nous osons le dire, les forces qui manquent à la Commission, mais ce *vil métal* sans lequel rien ne se fait ici-bas et dont l'absence arrête l'essor des plus nobles pensées.

87. L'*Indépendance belge*. Vendredi 27 octobre 1848. Brux., gr. in-fol.

Le supplément contient un examen du mémoire de M. le capitaine Guillaume, contenant une *Histoire de l'organisation militaire en Belgique sous les ducs de Bourgogne*.

88. L'*Indépendance belge*. Dimanche 19 nov. 1848.

Lettre de M. C.-J. Nieuwenhuyse à M. Alfred Michiels, sur la vente des

volets du tableau des Van Eyck à S'-Bavon, et en réponse à un passage du t. II, p. 99, de l'*Histoire de la peinture flamande et hollandaise*. M. Nieuwenhuyse accuse son adversaire d'être *aussi ignorant de l'histoire des arts qu'incapable d'en apprécier les productions*. Ce jugement est d'une sévérité excessive, et nous en laissons à l'habile marchand de tableaux toute la responsabilité. Quant aux volets en question, il s'attache à démontrer que la vérité a été fort altérée à cet égard. C'est un point de notre histoire artistique que nous ne pouvions laisser passer inaperçu.

89. L'*Indépendance* du 3 décembre 1848. Réponse de M. Alfred Michiels à M. C.-J. Nieuwenhuyse.

Cette réplique n'apprend rien en fait d'art. Elle contient seulement l'assertion que les détails donnés par M. Michiels sur les tableaux de S'-Bavon ont été empruntés par lui au *Messager des sciences*, article de M. Liévin De Bast, et aux notes d'*Ursula*, livre bizarre du baron de Keverberg.

90. *La Belgique industrielle et politique*, journal paraissant le jeudi et le dimanche, rédigé par M. Luthereau. Brux. In-fol.

Feuilletons du 8 et du 15 oct. 1848 : Siéges de Tournai, par Henri VIII, roi d'Angleterre (15-23 sept. 1513); par M. A.-G. Chotin, prof. à l'athénée de cette ville.

91. *Revue des Deux Mondes*, t. III, 16e liv. 15 août 1848. Bruxelles, Méline, gr. in-8°.

Un article de M. A. de Quatrefages, sur les cristaux et les pierres précieuses, d'après le nouveau *Traité de minéralogie* de M. A. Dufrenoy, contient ce passage (p. 465) :

« Les anciens ignoraient l'art de tailler le diamant, et en conséquence » recherchaient surtout ceux qui présentaient naturellement une forme pyra- » midale. On les appelait *pointes naïves*. Les quatre diamants qui ornaient » l'agrafe du manteau royal de saint Louis étaient des pointes naïves à » quatre faces. Louis de Berquem, bourgeois de Bruges, découvrit, en 1476, » les moyens de tailler et de polir les diamants en les frottant l'un contre » l'autre et en employant leur propre poussière, connue aujourd'hui sous le » nom d'*égrisée*. Le premier diamant taillé par ce procédé faisait partie du » trésor de Charles-le-Téméraire, qui le fit monter au milieu de trois rubis » balais et le portait au cou. Ce bijou, perdu à la bataille de Granson, fut re- » trouvé par les Bernois, et, après plusieurs vicissitudes, revint à la cou- » ronne d'Espagne. »

92. *Revue de Paris*, octobre 1848, éd. de Brux., Méline, in-18.

Pp. 254-258. Un duel judiciaire à Valenciennes, le 20 mai 1455, entre Jocotin Pluvier, accusateur, et Mahuot Coquiel, qui avait tué à Tournay Philippe du Garden (ou Du Jardin). Le duc de Bourgogne, qui ne se consolait pas d'avoir permis que ce barbare privilége eût été exercé sous ses yeux, résolut dès lors de travailler à son abolition, et, en effet, on ne vit plus rien de semblable dans ses États.

93. *L'investigateur, journal de l'Institut historique.* Quinzième année. Tome VIII, 11e série. Paris, 1848, in-8°.

Février, pp. 57-62. Visite à l'ancienne fortification de Borgstadt, nommée depuis camp de Q. Cicéron, situé à l'occident du bourg d'Assche, auprès de Bruxelles. Mémoire de M. de la Pylaie. *Mars*, pp. 102-107. Fin.

M. de la Pylaie n'adopte pas l'opinion de M. Galesloot. Selon lui, le *Borgstadt* n'a jamais été un camp, mais un *oppidum*.

94. *Bijdragen voor Vaderlandsche geschiedenis en oudheidkunde, verzameld en uitgegeven* door Is. An. Nyhoff. 6e deel, 3e st: Arnhem, I.-A. Nyhoff, 1848, in-8°, pp. 125-132.

Pp. 162-180. Matériaux pour la vie d'Elbertus Léoninus, chancelier de Gueldre et célèbre jurisconsulte de l'université de Louvain, par M. G.-H.-M. Delprat.

A la fin sont des analyses d'ouvrages nouveaux. Par exemple, M. Vander Chys y examine les notices de M. Serrure, sur les monnaies d'or de l'ancien duché de Gueldre et sur le cabinet monétaire de M. le prince de Ligne.

95. *De vrije Fries. Mengelingen uitgegeven door het Friesch Genootschap van Geschied- Oudheid- en Taalkunde.* Vyfde deel, 2de stuk. Leeuwarden, Suringar, 1848, in-8°.

Pp. 97-120. Radbout, le premier prince frison qui ait embrassé le christianisme; par M. A. Wenkler Prins.

Pp. 121-143. Sur Joachim Hopperus et sa correspondance avec Viglius.

Pp. 163-170. De l'architecture de quelques anciennes églises de la Frise; par M. Eyck tot Zuilichem.

Pp. 171-192. Sur l'histoire monétaire de la Frise (suite); par M. J. Dirks.

96. *Nederlandch Archief voor kerkelijke geschiedenis*, door N.-C. Kist en H.-J. Royaardts, hoogleeraren te Leiden en Utrecht. 8e deel (19e). Leiden, Luchtmans, 1848, in-8° de vii et 440 pp.

Pp. 1-56. Notice sur Antoine Walaeus, né à Gand, en 1573, par M. J. Borsius, pasteur à Middelbourg.

Pp. 417-427. La réforme à Anvers, en 1567, par M. J.-C. Schultz Jacobi.

97. *Neue Jenaische allgemeine Literatur-Zeitung*. Leipzig, Brockhaus, in-4°. Subenter Jahrg., n° 188, 7 Aug. 1848.

Pp. 750-751. Compte rendu des Bulletins de l'Académie. Mention des notices sur le *Lyon couronné* et *Gabriel de Grupello*, par M. le baron De Reiffenberg, sur *Sohet, jurisconsulte liégeois de la dernière moitié du XVIIIe siècle*, par M. Haus, *Sur les archives du tribunal de l'inquisition, à Madrid*, par M. Gachard, etc.

98. *Bibliothèque universelle de Genève*. Octobre 1848, 4e série, n° 34. Genève, Cherbuliez, 1848, in-8°.

Ce volume contient un jugement sur l'opéra de *Jeanne la Folle*, où un de nos caractères historiques est encore singulièrement parodié. Philippe-le-Beau est une espèce de Lovelace absurde que sa femme tue dans un accès de jalousie. Voilà comme on se met à l'aise avec les chroniques et mémoires. A ce propos, nous citerons ici cet éloge de Philippe, de son épouse et de sa tante, tiré de l'*Amadigi* du Pulci, *canto* C. Nous le transcrivons parce que nous ne pensons pas qu'il soit tombé dans l'esprit d'aucun écrivain belge d'y songer. On remarquera que le poëte italien appelle *Isabella* l'épouse de Philippe, au lieu de *Giovanna*.

L'eccelso e gran Filippo, onor de' regi,
A cui post' ha la gloria una corona
Di mille palme adornata e mille fregi;
A cui l'Eternitate il loco dona
Sublime piu, fra i pellegrini egregi;
E'l re dai gigli d'or, di cui risuona
Grido illustre per tutto, ove circonda
Il fol coiraggi e l' Oceano inonda.
. . . .
La reina Isabella, al cui onore
Io sacro questa penna e questa inchiostro;
Moglie del gran Filippo, alto splendore
Del sesso feminil nel secol nostro;
Di senno, di bellozza e di valore
Altero, raro e venerabil mostro.
. . . .
Margherita, di cui mai dè più casta,
Ne di maggior virtu vide la terra,
Duchessa di Savoia, che contrasta

Conlor di gloria, nel cui cor si serra,
Come in suo albergo, quanto valorbasta
Ad arricchire il mondo ed a far guerra
Dura e perpetua al Tempo invido e rio,
Scorta secura per guidarci a Dio.

99. *Bulletin du Bibliophile.* Juin. Huitième série, Paris, Techener, 1848, in-8°.

Pp. 788-792. Examen de l'introduction du second volume du poëme du *Chevalier au Cygne et de Godefroid de Bouillon.*

M. G. Brunet, auteur de cet article, et juge très-compétent en ces matières, après avoir parlé avec la plus flatteuse indulgence de nos publications historiques, dit *qu'il est bien peu d'exemples d'un pareil dévouement à la science et d'un semblable acharnement à l'étude.* De pareils témoignages sont faits pour consoler des critiques de certains journaux, si ces critiques pouvaient affliger un écrivain qui se respecte.

Une de ces feuilles, qui s'attaque avec une partialité inexplicable à plusieurs de nos institutions littéraires, reprochait dernièrement à la Commission royale d'histoire de figurer au budget pour une somme de 44,000 francs; or, le budget de 1849 ne lui accorde que 6,000 francs, c'est-à-dire qu'il rend notre entreprise presque impossible : grand motif de joie sans doute pour le rédacteur.

Mais que le budget gratifie la Commission de 44,000, ou même de 100,000 francs, il est bon que l'on sache, malgré de perfides insinuations, que les membres de la Commission n'en touchent pas un centime. Depuis des années ils se livrent gratuitement à des travaux pénibles, qui absorbent tout le temps qu'ils pourraient donner à des occupations lucratives ou de leur choix. Ils n'attendent pas même un remercîment pour leur peine. Mais des éloges tels que ceux de M. Brunet cicatrisent bien des blessures.

100. *Annales archéologiques dirigées par* Didron aîné, t. VIII, dern. liv. Paris, sept.-déc. 1848, in-4°, figg.

Pag. 330. La dinandrie du XIIe siècle; fonts baptismaux en cuivre de la ville de Liége. (Voy. t. V, pp. 21, 30 et 31.)

SUPPLÉMENT.

Notice sur l'émigration de plusieurs familles, pendant les troubles des Pays-Bas, au XVIe siècle, par W.-J. baron D'ABLAING VAN GIESSENBURG, référendaire au conseil d'État à La Haye.

Plusieurs ouvrages ont été consacrés à la recherche de l'origine des différentes nations qui ont habité l'Europe; surtout de ces hordes sauvages qui ont fait crouler l'empire romain; mais à peine a-t-on daigné consacrer quelques lignes à l'étude des émigrations, tant en masse qu'en détail, qui se sont opérées de tous temps.

Les Francs ont quitté la Germanie pour soumettre les Gaules; les Anglo-Saxons ont fait la conquête de la Bretagne : cela est de notoriété universelle; mais que du temps des troubles des Pays-Bas au XVIe siècle, des milliers de ses habitants se soient transplantés ailleurs, cette circonstance a paru tellement insignifiante, que l'histoire de ce pays n'en fait presqu'aucune mention.

Néanmoins, il est avéré que le bien-être qui a régné pendant des siècles dans les provinces-unies des Pays-Bas, est dû en grande partie, tant aux capacités intellectuelles et aux connaissances en fait d'arts et métiers qu'aux relations commerciales qu'y ont apportées les émigrés des provinces méridionales, y compris les contrées conquises postérieurement par les Français.

A la vérité, on ne nie pas le fait, mais de ces familles qui ont si puissamment influé sur les événements du XVIe et du XVIIe siècle, on ne s'en occupe guère, comme si leurs



membres n'avaient pas eu plus d'importance politique que ces milliers d'Allemands qui émigrent annuellement pour l'Amérique.

La différence entre les émigrés des Pays-Bas au XVI[e] siècle et les Allemands d'aujourd'hui est cependant immense. Ceux-ci quittent leur pays sans absolue nécessité, sans esprit de retour et dans le seul espoir d'augmenter leur bien-être personnel. Les premiers, au contraire, s'arrachaient à leurs foyers le cœur navré de douleur, et se croyant meilleurs patriotes que ceux qui restaient; leur plus vif désir était de revoir leur patrie sitôt que les circonstances le permettraient. Des preuves irrécusables en existent dans les anciennes correspondances des membres de ces familles, ainsi que dans leurs archives [1].

Ce qui prouve que ces exilés croyaient à un prompt retour, c'est qu'ils échangeaient leurs terres des Pays-Bas entre eux, comme s'il n'eût été question que d'une absence de quelques mois; car il n'est nullement probable qu'on achète des terres dans un pays que l'on quitte pour jamais.

Une idée erronée, adoptée depuis longtemps dans les Provinces-Unies, est que les troubles des Pays-Bas doivent leur origine et leurs progrès à la réforme religieuse; mais on oublie que des trois chefs de l'insurrection, deux, *Egmond* et *Hornes*, sont morts catholiques romains, tandis que le prince d'Orange n'a embrassé la religion réformée que postérieurement.

Par patriotisme et orgueil national et pour la défense de

[1] Par exemple, un membre de la famille d'*Ablaing*, nommé *Daniel*, ayant été nommé maréchal du quartier supérieur de la province d'Utrecht, en 1633, le corps équestre tâcha, mais en vain, de faire annuler sa nomination, se fondant sur ce que les d'*Ablaing*, qui avaient quitté leur domicile depuis près d'un demi-siècle, s'étaient constamment, jusqu'à cette époque, considérés comme Brabançons.

ses priviléges, l'habitant des Pays-Bas s'est soulevé. Sous Charles-Quint, il avait exercé une grande influence en Espagne; et souffrir le joug espagnol sous son fils Philippe, était par trop déroger pour une nation libre; la fierté nationale ne le permettait pas.

Au lieu donc de regarder comme des transfuges ceux qui quittèrent leur sol natal, il vaudrait mieux les estimer comme d'excellents patriotes, qui, ne pouvant plus rien par la force, préférèrent quitter leur pays momentanément, que de se voir chez eux, sous le despotisme de l'étranger.

Une partie des Pays-Bas ayant secoué le joug de l'Espagnol, aussitôt les émigrés s'y rendirent, dans l'espoir que le reste suivrait bientôt; à quoi ils contribuèrent de tout leur pouvoir, mais infructueusement.

Voilà leur histoire. A quelque opinion qu'on appartienne, il faut les considérer comme de vrais amis de leur patrie, quoiqu'ayant, d'après l'idée de plusieurs, choisi le mauvais moyen.

Après ces remarques, le lecteur belge aimera peut-être à connaître la route suivie par ses compatriotes au XVIe siècle.

Pour être plus à portée de ce qui se passait, nos émigrés s'établirent, au commencement, à Aix-la-Chapelle, Cologne, Francfort et aux environs.

Quelques-uns, qui avaient préféré les provinces septentrionales, se virent bientôt réduits à chercher, conjointement avec nombre d'habitants de ces provinces, un refuge à Embden, Hambourg et lieux circonvoisins.

L'indépendance des Pays-Bas paraissant renaître, ces fugitifs s'empressèrent de s'en retourner dans ces provinces, qui tenaient tête à la puissance espagnole; et, dans l'espoir que le Midi serait bientôt rendu à la liberté, on s'établit provisoirement à Rotterdam, Delft, Leyde, et principalement à Amsterdam et Utrecht.

Ces prévisions ne s'étant pas réalisées, la demeure provisoire devint peu à peu demeure fixe.

Il n'est aucune province et pour ainsi dire aucun endroit des ci-devant provinces-unies des Pays-Bas, qui ne compte quelques familles originaires du royaume de Belgique actuel.

Énumérer chacune d'elles serait presque impossible, quand on considère que les registres des mariages conclus entre autres à Amsterdam, à la fin du XVI[e] et au commencement du XVII[e] siècle, font mention d'un nombre si énorme de personnes nées au Midi, qu'on pourrait hardiment l'évaluer à près d'un quart de la population entière de cette ville, qui ne prit d'ailleurs son grand essor qu'à dater de cet époque.

Les Flamands surtout s'établirent à Amsterdam; les Wallons semblent avoir préféré Utrecht. Il s'entend qu'on ne peut que généraliser sur ce point, car chacun se choisit l'endroit qui lui convenait le mieux.

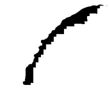
Ce serait presque vouloir l'impossible que de tâcher de produire une liste complète des familles, tant nobles que roturières, qui ont émigré pendant les troubles. Il y sera remédié, autant que possible, par la production de deux listes, l'une de familles existantes, agrégées à la noblesse du royaume des Pays-Bas, l'autre de familles éteintes [1], de noble extraction à quelques exceptions près, et ayant joui d'une certaine considération du temps de la république.

[1] *Éteintes*, car de toutes les familles mentionnées sur la 2[e] liste, il n'y a que les seules familles *Vanden Blocquerie*, *Commelin* et *de Vicq* qui existent encore. La première est établie à Hoorn.

Ire LISTE.

NOBLESSE ACTUELLE DU ROYAUME DES PAYS-BAS.

NOMS.	TITRE.	DEMEURE avant LES TROUBLES.	DEMEURE dans LA RÉPUBLIQUE.
D'Ablaing	*Baron* pour toute la famille.	Artois, Cambray, Douay, Anvers.	Utrecht.
Van Aerssen	*Baron* pour toute la famille.	Bruxelles	La Haye, Bréda, etc., actuellem^t l'Over-Yssel.
Boreel.	*Écuyer*. Le chef de la famille est baronnet de la Grande-Bretagne depuis l'an 1644, par diplôme du roi Charles Ier, et somme son écu de la couronne de vicomte, par faveur dudit roi.	Flandre et aussi la Zélande.	Zélande et Amsterdam.
De Braun.	*Écuyer*	Flandre	Zélande.
De Casembroot. . .	*Écuyer*	Bruges.	Zélande et Utrecht.
Fagel	*Baron* par droit de primogéniture.	Bruges.	La Haye.
De Geer	*Écuyer*, et le seign^r de Jutphaes est actuellement baron par droit de primogéniture.	Liége	Utrecht.
Gevaerts.	*Écuyer*	Anvers.	Dordrecht.
Van Haren.	*Baron* pour toute la famille.	Limbourg	Frise.
De Hochepied. . . .	*Comte*, magnat de Hongrie.	Cambresis, Anvers.	Amsterdam et Smyrne, en qualité de consul des Provinces-Unies.
Heldewier	*Écuyer*.	Mons	Leyden.
Van Kinschot. . . .	Reconnu comme noble depuis quelques mois.	Brabant	Delft.
De Mauregnault . .	*É uyer*	Cambresis	Zélande.



NOMS.	TITRE.	DEMEURE avant LES TROUBLES.	DEMEURE dans LA RÉPUBLIQUE.
Rutgers	*Écuyer*.	Anvers.	Amsterdam.
Six	*Écuyer* et baron par droit de primogéniture.	Artois, Cambresis.	Amsterdam.
De Smeth.	*Baron* pour toute la famille.	Liége	Amsterdam.
Smissaert.	*Écuyer*.	Anvers, Malines.	Utrecht.
Snouckaert.	*Baron* pour toute la famille.	Flandre	Gueldre et le Brabant septentrional.
Sweerts de Landas.	*Baron* pour toute la famille.	Brabant	Gueldre.
Van Uttenhove. . .	*Baron* pour toute la famille.	Flandre	Utrecht.

IIme LISTE.

FAMILLES REMARQUABLES.

NOMS.	DEMEURE avant LES TROUBLES.	DEMEURE dans LA RÉPUBLIQUE.
Ablin.	Anvers.	Amsterdam.
Vanden Blocquerie.	Brabant	Amsterdam.
Bernard	Cambresis	Amsterdam.
De Boodt.	Bruges.	L'Écluse et Utrecht.
Commelin.	Douay	Amsterdam.
Coymans	Flandre	Amsterdam.
De Cupere	Flandre	Gueldre.
Dierkens.	Flandre	Zélande, La Haye.

NOMS.	DEMEURE avant LES TROUBLES.	DEMEURE dans LA RÉPUBLIQUE.
Della Faille.	Flandre	Delft.
Fontaine	Cambresis	Amsterdam.
St-Genois.	Hainaut	Leyden.
Van Ghele ou Gheel.	Anvers.	Amsterdam.
Godin.	Flandre (wallonne) . . .	Utrecht.
Vander Gracht.	Flandre	Zélande.
Heldewier	Mons.	Amsterdam.
Herauguieres.	Cambresis	Utrecht.
De Hertaing	Cambresis, Hainaut. . .	Hollande.
Vanden Kerckhove	Gand.	Leyden.
Van Lyere	Brabant	Hollande.
Magnus.	Brabant	Zélande et Hollande.
De Malapert.	Hainaut	Utrecht.
De Mamuchet.	Cambresis	Utrecht.
De Merode.	Brabant	Hollande.
Vander Noot	Brabant	La Haye.
Parmentier.	Valenciennes.	Utrecht.
Pellicorne.	Cambresis..	Amsterdam.
Resteau	Valenciennes.	Amsterdam.
Sohier	Artois, Anvers	Leyden.
Stassart	Anvers.	Amsterdam et Alkmaar.
Steelant	Flandre	Gueldre.
De Vicq.	Brabant	Amsterdam, Hoorn.
De Visscher	Flandre	Amsterdam.
Vivien	Valenciennes.	Dordrecht, Utrecht.
De Zoete van Hanthain et de Laere.	Flandre	Hollande et Zélande.

Note sur Nicaise Ladam, *envoyée par M. le comte d'Héricourt, d'Arras* [1].

Extrait du compte de la ville d'Arras du 1er novembre 1590 au 31 octobre 1591, f° 4, reposant aux archives du département du Pas-de-Calais.

« De Antboine Merchier, par achat par décès de damoiselle Jacqueline, nepveu puis de feu Pierre Le Bouchier, à son trespas procureur pour sa maison nommée *Grenade*, qui fut à feu Gilles Thomas et auparavant à *Nicaise Ladam*, séante en la rue de Ronville, tenant à l'héritage des hoirs *Jehan Doresmieulx* et à celui de Gilles de Noielles, procureur par achat de la femme de feu Pierre (Le) Bouchier, auxdits quatre termes, 10 sols 6 deniers et un chapon bourgeois de 8 deniers. »

[1] Voy. t. XI, p. 266, et *Ann. de la Bibl. royale*, 1842, p. 85.

FIN DU TOME XV.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUINZIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

—

TOME XIII.

Table, ajoutez : Mons, Histoire de l'abbaye de St-Ghislain, par DD. Baudry et Durot, pp. 494-96.

TOME XIV.

Table, pag. 1, lig. 29, *Tiedemann*, *architecte*, lisez : *Friedemann*, *archiviste*.

TOME XV.

Pag. 4, avant-dernière ligne, *Belgia*, lisez : *Belgica*.
Pag. 232, lig. 28, *matériaux*, lisez: *matériaux utiles*.


Digitized by Google

